

Marc Vuillemot  
et ses équipes

# **POST-SCRIPTUM**

**(encore quelques lignes en conclusion ouverte des chapitres  
de son histoire que La Seyne a écrits depuis 2008...)**

*Novembre 2019*

**« Décidément, il faut donner un nouveau souffle à La Seyne.  
Une vraie chance. »**

Document de la liste « *La Seyne dans le bon sens* »  
conduite par Marc Vuillemot - février 2008

**« Mon objectif, celui que je me suis fixé depuis le début de mon premier  
mandat, est que La Seyne, avec vous, se tourne résolument vers un avenir  
d'emploi, de dynamisme et d'attractivité. »**

Document de la liste « *Pour La Seyne, aujourd'hui, demain, ensemble* »  
conduite par Marc Vuillemot - février 2014

**« Dìse, Lo Grand, que fas tant a La Senha, que ti veguèm pas gaire ?... »<sup>1</sup>**

Nina Ferrari-Vuillemot, 5 ans - novembre 2019

---

<sup>1</sup> – En occitan provençal : « *Dis, le grand-père, que fais-tu tant à La Seyne pour que nous te voyions si peu ?* » – pron. : « *Dìsé, lou gran, qué fas tant a La Segno, qué ti véguèn pas gaire ?* »

« Oui, si je pose un regard en arrière, ma petite-fille Nina n'a pas tort de se questionner sur le temps et l'énergie que j'ai consacrés, délaissant un peu trop mes proches, avec les membres des équipes municipales que j'ai animées, pour donner corps aux engagements pris devant les Seynois en 2008 puis en 2014.

« Si l'on survole avec objectivité les champs des délégations des élus des équipes successives qui m'ont accompagné, on peut dire sans forfanterie que nous n'avons pas démerité, soit en agissant en direct lorsque les sujets étaient de compétence communale, soit en obtenant de l'agglomération *Toulon Provence Méditerranée (TPM)* devenue métropole qu'elle soit à notre écoute pour réaliser ce que notre commune attendait d'elle, soit encore en accompagnant les acteurs économiques, sociaux, associatifs ou citoyens, eux-mêmes opérateurs d'importantes initiatives.

« Bien sûr, au terme des deux mandats, nous sommes en-deçà de nos espérances pour certains de nos programmes, mais, sans que cela ne constitue pour autant une forme d'exonération, nous avons pu réorienter certains projets, mettre en œuvre des actions que nous n'avions pas imaginées, ou conforter des situations fragiles, bien au-delà de nos objectifs.

« L'urbanisation effrénée n'est plus qu'un mauvais souvenir, les espaces naturels urbains et forestiers et les sites agricoles ont été accrus, les mobilités propres ont été améliorées, La Seyne a avancé vers son avenir de ville durable. La rénovation de Berthe est achevée, celle du centre ancien a débuté. L'économie de l'industrie, de la mer, du portuaire et du tourisme est en plein essor, l'emploi a bien redémarré. Les facteurs de qualité de vie, l'éducation, la culture, le sport, la santé, la tranquillité et la sécurité publique, ont été au cœur de notre action. La ville a donné leur place aux tout-petits et aux seniors, aux femmes et aux hommes, aux handicapés et aux valides, aux Seynois du sud, du centre et du nord. Les finances ont été redressées, le service public a été défendu et conforté. La citoyenneté active et la démocratie locale sont des marques de fabrique de La Seyne. Notre ville n'est plus une inconnue dans son territoire local et régional, et rayonne bien au-delà.

« Nous avons certes assumé des contraintes endogènes à notre gestion nous obligeant à des choix difficiles de ralentissement, de report ou d'abandon. Nous avons aussi dû faire face, notamment à compter de 2015, au moment où notre situation logistique et budgétaire s'éclaircissait après plusieurs années de gestion rigoureuse pour sortir de l'ornière financière dont nous avons hérité, à la baisse drastique des dotations de l'État aux collectivités, freinant brutalement nos élans. Mais nous avons aussi saisi toutes les opportunités qui se sont présentées. Et nos élus, cadres et agents, ceux de la commune comme ceux de la métropole, ont fait preuve de dynamisme et d'imagination pour contrebalancer les effets induits de la rigueur que les gouvernements ont imposée aux territoires.

« Dans un contexte contraint comme jamais, les observateurs nous disent que nous avons tout de même pu, comme nous nous étions engagés à nous y atteler sans compter nos forces et nos volontés... *donner un nouveau souffle à La Seyne.* »

# TABLE DES MATIÈRES

## *Chapitre 1*

|  |           |
|--|-----------|
| <b>LA PLUS FORTE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE DE LA PROVENCE<br/>ET LA CÔTE D'AZUR</b> | <b>10</b> |
|--|-----------|

|  |           |
|--|-----------|
| <i>LA VILLE ET LA MÉTROPOLE EN ACTIVATEURS D'ENTREPRISES</i>   | <i>12</i> |
| <i>LA RECONQUÊTE DES SITES INDUSTRIELS HISTORIQUES</i>         | <i>13</i> |
| <i>UNE IMPLICATION FORTE DANS LA RECHERCHE ET LA FORMATION</i> | <i>16</i> |
| <i>17000 EMPLOIS DANS UNE ZONE D'ACTIVITÉS EN PLEIN ESSOR</i>  | <i>17</i> |

## *Chapitre 2*

|  |           |
|--|-----------|
| <b>APRÈS DIX ANS D'ANNONCES ET D'ATERMOIEMENTS DE L'ÉTAT,<br/>LA RÉNOVATION DU CENTRE ANCIEN ENFIN SUR LES RAILS</b> | <b>20</b> |
|--|-----------|

|  |           |
|--|-----------|
| <i>DES INITIATIVES ACTIVES EN SOUTIEN AU COMMERCE DE PROXIMITÉ<br/>VERS UNE MONNAIE CITOYENNE LOCALE</i> | <i>22</i> |
| <i>NATURE EN VILLE ET ESPACES PUBLICS REQUALIFIÉS</i>  | <i>25</i> |
| <i>LUTTE CONTRE LE NON-DROIT ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE</i>  | <i>26</i> |
| <i>ENFIN, APRÈS DIX ANS DE PROMESSES, L'ÉTAT S'ENGAGE À NOS CÔTÉS !</i>                                  | <i>29</i> |
| <i>UNE IMPLICATION MÉTROPOLITAINE POUR NOTRE CŒUR HISTORIQUE</i>   | <i>30</i> |

## *Chapitre 3*

|  |           |
|--|-----------|
| <b>LA VALORISATION DURABLE DU PATRIMOINE NATUREL ET LITTORAL<br/>POUR UNE ÉCONOMIE DE LA MER ET DU TEMPS LIBRE</b> | <b>32</b> |
|--|-----------|

|   |           |
|---|-----------|
| <i>UNE VALORISATION RAISONNÉE DU PATRIMOINE LITTORAL</i>        | <i>33</i> |
| <i>LA CORNICHE DE TAMARIS ENFIN PRISE EN COMPTE !</i>           | <i>34</i> |
| <i>PORTS, PLAGES, QUALITÉ DES EAUX, LES LABELS SE SUCCÈDENT</i> | <i>36</i> |
| <i>DES ESPACES NATURELS SANCTUARISÉS ET OUVERTS AUX PUBLICS</i> | <i>37</i> |
| <i>UNE REDYNAMISATION AVÉRÉE DE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE</i>      | <i>38</i> |

## *Chapitre 4*

|  |           |
|--|-----------|
| <b>LA RÉNOVATION DU PLUS GRAND ENSEMBLE VAROIS D'HABITAT SOCIAL<br/>EST ARRIVÉE À SON TERME, MAIS...</b> | <b>41</b> |
|--|-----------|

|   |           |
|---|-----------|
| <i>HABITAT, ÉQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS NOUVEAUX OU RÉNOVÉS<br/>MAIS LA RÉNOVATION NE RÉDUIT PAS LA PAUVRETÉ, ET IL FAUT AGIR...</i> | <i>42</i> |
| <i>DEPUIS DEUX ANS, LE SURGISSEMENT D'UN TERRIBLE NARCO-TRAFIC</i>  | <i>45</i> |

## **Chapitre 5**

**LA SEYNE, CITÉ ÉDUCATIVE, L'UNE DES PREMIÈRES DE FRANCE,  
POUR L'INSERTION DE TOUS LES 0-25 ANS PAR LA FORMATION  
VERS L'EMPLOI ET LA CITOYENNETÉ** 47

*PETITE ENFANCE : PLUS AUCUNE FAMILLE SANS POSSIBILITÉ DE GARDE* 48

*ÉCOLES PRIMAIRES : BIEN AU-DELÀ DES OBLIGATIONS LÉGALES* 49

*ÉDUCATION DES TEMPS LIBRES : UNE OFFRE DIVERSIFIÉE* 51

*UNE IMPLICATION DANS L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES* 53

*UN ENJEU : L'ÉVEIL AUX DANGERS DE TOUTES LES DISCRIMINATIONS* 54

## **Chapitre 6**

**LA CULTURE ET LE PATRIMOINE, VECTEURS D'ÉVEIL DES CONSCIENCES,  
D'INCLUSION ET DE VIVRE-ENSEMBLE** 58

*DES LIEUX CULTURELS ET SOCIOCULTURELS POUR TOUS LES QUARTIERS* 60

*ÉVÉNEMENTS ET FESTIVALS, OUTILS DE CULTURE ET D'IMAGE* 61

*VALORISER LE PATRIMOINE POUR LE SENTIMENT D'APPARTENANCE* 63

*LA LENGA E LA CULTURA PROVENÇALAS, ENJUÛCS PATRIMONIAUS* 64

*BEAUX-ARTS, MÉDIATHÈQUES, ATELIERS DE PRATIQUES CULTURELLES* 67

*ÉVEIL MUSICAL, THÉÂTRE, ART CONTEMPORAIN : LA MÉTROPOLE AGIT* 70

## **Chapitre 7**

**LA SEYNE, VILLE DU SPORT BÂTISSEUR DE BIEN-ÊTRE, DE CITOYENNETÉ,  
DE CONVIVIALITÉ, D'INTÉGRATION, DE RESPECT MUTUEL  
ET DE VIVRE ENSEMBLE** 74

*DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE, L'ÉVEIL AUX PRATIQUES SPORTIVES* 76

*TREIZE SITES SPORTIFS DANS LES QUARTIERS, ET DEUX NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS MIS EN  
SERVICE* 80

*LES INFRASTRUCTURES MÉTROPOLITAINES OUVERTES AUX SEYNOIS* 81

*DES SOUTIENS LOGISTIQUES ET FINANCIERS AUX CLUBS SPORTIFS* 82

*DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS "GRAND PUBLIC"*

## **Chapitre 8**

**DES MODES DE MOBILITÉ PROPRES ET ACTIFS POUR UNE VILLE DURABLE** 84

*LA SEYNE EN BONNE PLACE DANS LE "PLAN VÉLO" MÉTROPOLITAIN* 85

*UNE EXPLOSION DE L'OFFRE ET L'USAGE DU TRANSPORT EN COMMUN* 86

*DES TRANSPORTS COLLECTIFS ACCESSIBLES À TOUS* 88

*À DÉFAUT DU TRAMWAY ESPÉRÉ, AU MOINS UN BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE...* 89

*UN RÉSEAU RÉGIONAL À PARFAIRE...* 90

*DÉTERMINATION SEYNOISE POUR LE FUTUR "RER" DE L'AIRE TOULONNAISE* 91

## **Chapitre 9**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>LA SEYNE, TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE</b>         | <b>95</b> |
| <i>LA MEILLEURE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR DE LA RÉGION</i>            | 96        |
| <i>ÉCONOMIES D'ÉNERGIES ET ÉNERGIES PROPRES</i>                                 | 98        |
| <i>TRI, COLLECTE, RECYCLAGE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS EN NETTE AMÉLIORATION</i> | 99        |
| <i>PROPRETÉ URBAINE, EAUX USÉES ET GUERRE AUX ANIMAUX NUISIBLES</i>             | 102       |

## **Chapitre 10**

|   |            |
|---|------------|
| <b>LA SEYNE A CORRIGÉ LES GRAVES ERREURS DE SON OUVERTURE EFFRÉNÉE À L'URBANISATION</b> | <b>105</b> |
|---|------------|

|  |     |
|--|-----|
| <i>UN PATRIMOINE ARBORÉ SUR 89% DE LA VILLE</i>  | 106 |
| <i>UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DE NOS MASSIFS FORESTIERS</i>  | 107 |
| <i>LES 60 HECTARES FORESTIERS ET AGRICOLES DU DOMAINE DE FABRÉGAS SANCTUARISÉS ET OUVERTS AU PUBLIC</i>            | 108 |
| <i>LE DOMAINE FORESTIER LITTORAL DE SAINT-ELME SAUVEGARDÉ</i>  | 109 |
| <i>MARCHE ARRIÈRE SUR LES OUVERTURES À L'URBANISATION DÉCIDÉES PAR NOS PRÉDÉCESSEURS</i>                           | 110 |
| <i>OPÉRATION VÉRITÉ SUR LE PROGRAMME DE "COSTECHAUDE" MONTÉ EN ÉPINGLE POUR D'ÉVIDENTES RAISONS POLITIENNES...</i> | 111 |
| <i>UNE OBLIGATION LÉGALE DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE LOGEMENTS</i>  | 113 |
| <i>DÈS 2010, DES CONTRAINTES IMPOSÉES AUX CONSTRUCTEURS PARTOUT OÙ ÇA A ÉTÉ POSSIBLE</i>                           | 116 |
| <i>UNE "SAISON 2" DE LA RÉDUCTION DES DROITS À BÂTIR DÈS 2015</i>  | 117 |

## **Chapitre 11**

|   |            |
|---|------------|
| <b>OBJECTIF MAXIMAL : 70000 HABITANTS, OU COMMENT CONJUGUER LA MAÎTRISE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN ET LA QUALITÉ DE VILLE AVEC LES RÉPONSES AUX BESOINS DE LOGEMENTS POUR TOUS</b> | <b>121</b> |
|---|------------|

|   |     |
|---|-----|
| <i>ASSURER – ET ASSUMER – AVEC RAISON LA MIXITÉ SOCIALE DANS TOUS LES QUARTIERS</i>                           | 122 |
| <i>LES SITES DE LOGEMENT SOCIAL GANGRÉNÉS PAR LES TRAFICS CRIMINELS</i>                                       | 124 |
| <i>L'ÉTAT FREINE NOS AMBITIONS EN MALMENANT LE LOGEMENT SOCIAL</i>  | 126 |
| <i>ATTRIBUTIONS, SERVICES, PRÉVENTION DES EXPULSIONS : UNE VOLONTÉ D'AMÉLIORER LA RELATION AUX LOCATAIRES</i> | 127 |
| <i>SÉCURITÉ ET HYGIÈNE DES QUARTIERS D'HLM : UN ENJEU MAJEUR</i>  | 130 |

## **Chapitre 12**

|  |            |
|--|------------|
| <b>LE SERVICE PUBLIC D'ÉTAT, OUTIL DE L'ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE</b>   | <b>133</b> |
| <i>LA MATERNITÉ DE LA SEYNE : UN COMBAT PERDU, MAIS MENÉ</i>   | 134        |
| <i>LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : DES SUCCÈS... ET DES COMBATS À POURSUIVRE</i>  | 136        |
| <i>LES FINANCES PUBLIQUES : DES ANNONCES POSITIVES OBTENUES</i>  | 139        |
| <i>LE GUICHET DE LA GARE SNCF : L'HUMAIN INDISPENSABLE</i>   | 140        |
| <i>LE SERVICE POSTAL ET BANCAIRE : NOS PLAIDOIRIES ENTENDUES</i>   | 140        |
| <i>L'ENVIRONNEMENT, L'EMPLOI, LES POMPIERS, LES ÉCOLES, LA JUSTICE, LE PATRIMOINE, AUTANT DE SUJETS DE VEILLE ACTIVE</i> | 142        |

### **Chapitre 13**

|   |            |
|---|------------|
| <b>LE SERVICE PUBLIC TERRITORIAL, AUTRE OUTIL DE L'ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE</b>   | <b>145</b> |
| <i>DE LA RESTAURATION COLLECTIVE AUX FEUX D'ARTIFICES, RETOURS EN RÉGIE PUBLIQUE</i>  | <i>146</i> |
| <i>UN SYMBOLE : LE STATIONNEMENT REMUNICIPALISÉ</i>   | <i>147</i> |
| <i>LA FIN DE TROIS DÉCENNIES DE GESTION PRIVÉE DE L'EAU POTABLE</i>   | <i>149</i> |
| <i>LE CHOIX DU PUBLIC LORSQUE LE SERVICE EST TECHNIQUEMENT POSSIBLE ET À MOINDRE COÛT POUR LA COLLECTIVITÉ ET LES USAGERS</i> | <i>151</i> |
| <i>OBLIGATIONS REMPLIES EN MATIÈRE DE LOI SUR LES CULTES</i>  | <i>152</i> |
| <i>LE SERVICE PUBLIC PEUT AUSSI ÊTRE PRODUCTIF DE RESSOURCES</i>  | <i>152</i> |

### **Chapitre 14**

|   |            |
|---|------------|
| <b>SANTÉ, SOLIDARITÉ, INSERTION URBAINE ET SOCIALE DES SENIORS ET DES HANDICAPÉS, PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS, DROITS DES FEMMES : UN COÛT, BIEN SÛR, MAIS UNE NÉCESSITÉ POUR L'ÉGALITÉ ET LA FRATERNITÉ RÉPUBLICAINES</b> | <b>154</b> |
| <i>GAGNER EN ÉGALITÉ FACE À LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION SANITAIRE</i>   | <i>155</i> |
| <i>LA SEYNE LABELLISÉE « BIEN VIEILLIR, VIVRE ENSEMBLE »</i>  | <i>158</i> |
| <i>LA SEYNE, VILLE INCLUSIVE DES PORTEURS DE HANDICAPS</i>  | <i>160</i> |
| <i>PLACE AUX FEMMES, POUR UNE SEYNE ÉGALITAIRE EN GENRES</i>  | <i>162</i> |

### **Chapitre 15**

|   |            |
|---|------------|
| <b>PRÉVENTION, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, LUTTE CONTRE LES INCIVILTÉS, SÉCURITÉ, DES RÉPONSES VOLONTAIRES À UNE DÉGRADATION ALARMANTE</b> | <b>165</b> |
| <i>UNE POLICE MUNICIPALE AUX MOYENS HUMAINS ET LOGISTIQUES RENFORCÉS</i>  | <i>166</i> |
| <i>LA POLICE MUNICIPALE ENFIN DOTÉE D'UNE DOCTRINE D'EMPLOI</i>   | <i>167</i> |
| <i>UNE COOPÉRATION RENFORCÉE AVEC LA POLICE NATIONALE ET LA JUSTICE</i>   | <i>168</i> |
| <i>UNE BRIGADE DU CADRE DE VIE</i>  | <i>169</i> |

### **Chapitre 16**

|  |            |
|--|------------|
| <b>LA SEYNE À L'HEURE DU NUMÉRIQUE INCLUSIF POUR LUTTER CONTRE UNE NOUVELLE FRACTURE SOCIALE</b> | <b>173</b> |
| <i>UN PORTAIL NUMÉRIQUE D'ACCÈS AUX SERVICES</i>   | <i>174</i> |
| <i>NE PAS REMPLACER L'HUMAIN ET FORMER AU NUMÉRIQUE</i>  | <i>175</i> |
| <i>CYBERSÉCURITÉ PUBLIQUE ET TRÈS HAUT DÉBIT</i>   | <i>175</i> |

## **Chapitre 17**

### **LES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX, PREMIERS PILIERS DU SERVICE LOCAL AUX CITOYENS 177**

|  |     |
|--|-----|
| <i>UNE LONGUE RÉVISION DU MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES</i> | 178 |
| <i>DES RÉFORMES POUR UN MEILLEUR SERVICE PUBLIC</i>              | 179 |
| <i>DES RÉORGANISATIONS PATIENTES DES SERVICES</i>                | 180 |
| <i>UN DIALOGUE AVEC LES SYNDICATS ET LES PERSONNELS</i>          | 181 |

## **Chapitre 18**

### **LES FINANCES COMMUNALES, DEUXIÈMES PILIERS DU SERVICE LOCAL AUX CITOYENS 183**

|   |     |
|---|-----|
| <i>DES DÉPENSES BIEN MAÎTRISÉES, ÉVOLUANT MOINS QUE L'INFLATION</i>   | 185 |
| <i>NOUS N'AVONS PAS ATTENDU LES CONTRAINTES DE L'ÉTAT</i>   | 185 |
| <i>DES RÉDUCTIONS DIFFÉRENCIÉES DE DÉPENSES</i>   | 187 |
| <i>UN SYMBOLE DE PUGNACITÉ : ENFIN DE L'ÉQUITÉ DANS LA CONTRIBUTION DES COMMUNES DU VAR AU FINANCEMENT DES POMPIERS !</i> | 188 |
| <i>LES VRAIS CHIFFRES DU NOMBRE ET DU COÛT DES PERSONNELS</i>   | 192 |
| <i>SUPPRIMER DES CENTAINES DE POSTES PERMET D'ÉCONOMISER... MAIS... APRÈS 12 ANNÉES !</i>                                 | 194 |
| <i>LES INDEMNITÉS ET AVANTAGES DES ÉLUS EN NETTE DIMINUTION</i>   | 196 |
| <i>LA PATIENTE GESTION D'UNE DETTE TRÈS IMPORTANTE</i>  | 197 |
| <i>DURÉE NÉCESSAIRE AU DÉSENDETTEMENT : DE 99 ANS À 12 ANS !</i>  | 199 |
| <i>HÉLAS, IMPOSSIBLE, POUR L'INSTANT, DE RÉDUIRE L'IMPÔT LOCAL</i>  | 200 |
| <i>À LA RECHERCHE DE NOUVELLES RECETTES...</i>  | 201 |
| <i>LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES CONFIRME NOS ANALYSES ET VALIDE NOS CHOIX</i>   | 201 |
| <i>UNE MÉTROPOLE EN APPUI À SES COMMUNES GRÂCE À SA BONNE SANTÉ FINANCIÈRE</i>  | 204 |
| <i>TOUS CES EFFORTS SERONT-ILS RÉDUITS À NÉANT PAR L'ÉTAT ?...</i>  | 207 |

## **Chapitre 19**

### **PLACE AUX CITOYENS, TROISIÈMES PILIERS DE LA VIE DÉMOCRATIQUE LOCALE 209**

|  |     |
|--|-----|
| <i>LA COMMUNICATION À COÛT RAISONNABLE MAIS MODERNISÉE</i>     | 210 |
| <i>DES ÉVÉNEMENTS DE PROMOTION DE LA VILLE</i>                 | 212 |
| <i>DES INSTANCES DE DÉMOCRATIE LOCALE PARTICIPATIVE</i>        | 213 |
| <i>ALLÔ LA SEYNE, UNE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ</i>         | 216 |
| <i>LES MINORITÉS RESPECTÉES AU CONSEIL MUNICIPAL</i>           | 218 |
| <i>UNE ATTENTION PORTÉE À LA DÉMOCRATIE LORS DES ÉLECTIONS</i> | 221 |

## **Chapitre 20**

### **LA MÉTROPOLE PARTENAIRE ET LA COOPÉRATION ENTRE TERRITOIRES, QUATRIÈMES PILIERS DE LA VIE LOCALE 223**

|  |     |
|--|-----|
| <i>LA SEYNE ENGAGÉE DANS LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE</i>                             | 224 |
| <i>LA SOLIDARITÉ S'EXERCE À L'ÉCHELLE TERRITORIALE</i>                                 | 226 |
| <i>LA SEYNE ENGAGÉE DANS LES ASSOCIATIONS D'ÉLUS POUR LA DÉFENSE DES COLLECTIVITÉS</i> | 227 |

## *Chapitre 21*

|   |            |
|---|------------|
| <b>LA SEYNE ET L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES,<br/>PARTENARIAT ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE</b> | <b>231</b> |
| <i>BUTI ET MENZEL-BOURGUIBA : À LA RECHERCHE DES ORIGINES DE NOMBREUX SEYNOIS</i>           | <i>232</i> |
| <i>MAARDU, CAN THO, QINGDAO : DE L'ÉCONOMIE À L'AMITIÉ</i>                                  | <i>235</i> |
| <i>D'AUTRES PROJETS ACCOMPAGNÉS PAR NOTRE COMITÉ DES JUMELAGES</i>                          | <i>236</i> |
| <i>LA SEYNE ENGAGÉE DANS LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE</i>                                   | <i>238</i> |
| <b>ÉPILOGUE</b>   | <b>242</b> |

## *Chapitre 1*

# **LA PLUS FORTE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE DE LA PROVENCE ET LA CÔTE D'AZUR**

**« Un bon classement en résilience et dynamique économique. »**

(palmarès 2018 des villes de France *les plus attractives pour le business*,  
établi par le magazine *Challenges* associé à Arthur Loyd)

**« "La Seyne se relève", reprend Jérôme Giraud, pour la CCI,  
qui salue "le travail des élus et des services consulaires pour tendre vers  
une nouvelle ère de l'économie de la mer dans le droit fil de l'ADN seynois" ».**

(interview donnée au magazine *L'Express* - décembre 2016)

**MAIS, MALGRÉ CES ANALYSES POSITIVES  
DES ACTEURS ÉCONOMIQUES EUX-MÊMES...**

**« Le manque d'attractivité de La Seyne-sur-Mer  
continue de pénaliser son activité économique. »**

(un candidat déclaré aux élections de 2020, sur sa page *Facebook* du 4 juin 2019,  
qui doit regarder un autre territoire que celui qu'observent et vivent les  
entrepreneurs...)

Il serait malhonnête de la part de détracteurs de nier ce que nos partenaires relèvent : la valorisation de notre territoire, notamment littoral, se poursuit comme moteur de la redynamisation économique, sociale et urbaine de La Seyne et de la Rade métropolitaine. Notre espace portuaire de technologie, d'industrie, d'artisanat et de commerce de Brégaillon a été adapté pour mieux se développer. D'importantes entreprises s'y sont installées ou ont accru leurs activités. Plus un mètre carré des 82 hectares n'est disponible et nous avons validé le principe d'une extension sur la mer, même si nous l'avons voulue limitée par rapport au projet envisagé initialement par la Métropole afin de ne pas altérer la vue depuis le site des anciens chantiers navals. Avec un nouveau bâtiment ultra-moderne mis en service et un autre qui est en phase d'être achevé dans les prochains mois, les savoir-faire de la grande société *CNIM* rayonnent dans le monde entier : pièces pour les fusées européennes *Ariane-5*, carters des boosters de la future *Ariane-6*, centrale solaire thermodynamique, plaques radiales pour le réacteur expérimental international de fusion nucléaire *Iter*, châssis de machines de lithographie de précision de puces électroniques, ponts flottants motorisés et équipements spéciaux de navires de la défense nationale. Le *Centre national de la recherche scientifique (CNRS)* vient s'installer dans le cadre de la mutualisation d'espaces de recherche avec *Ifremer* et sera bientôt suivi par les équipes de scientifiques du télescope à neutrinos *Antarès*. *Cimiat Foselev Marine* a investi pour un dock flottant géant et l'extension de ses bâtiments inaugurés en 2017 pour accroître son activité de maintenance industrielle navale. Un hôtel d'entreprises de 200 m<sup>2</sup> a été implanté au sein des locaux d'*Océanide* en extension de la pépinière *Cre@TVT* gérée par *Toulon Var Technologies* à Toulon. Nous pouvons être fiers d'avoir contribué par notre *Plan local d'urbanisme (PLU)* et nos interventions auprès de la société *Orange* – et parfois de l'ancien syndicat *Ports Toulon Provence (PTP)* alors en recherche constante de nouveaux linéaires de quais à valoriser à tout prix – au maintien de l'activité historique de la base seynoise des navires câbliers de télécommunications sous-marines d'*Orange Marine*, dont nos prédécesseurs envisageaient la délocalisation pour « *redonner à la ville son ouverture sur la mer* »... c'est-à-dire dont ils souhaitaient l'ouverture à l'urbanisation résidentielle de standing... Et *Envisan* (traitement et valorisation des boues sous-marines) et *Worms* (transport de remorques par voie maritime sur navires rouliers ou *ro-ro* devant évoluer avec la toute prochaine remise en service de la ligne de chemin de fer reliant Brégaillon au réseau ferré national, évitant leur transfert polluant par voie routière) sont aussi des fleurons d'une économie soucieuse du développement durable, même si cette dernière activité (*Worms*), reprise par le groupe *DSDS*, a été brutalement arrêtée fin 2019 par

choix stratégique du repreneur, ce qui n'empêche pas la *Chambre de commerce et d'industrie du Var (CCIV)* d'agir sans délai pour le redémarrage au plus vite d'une activité de même nature. Nous avons à ce sujet aussitôt saisi avec le président de la Métropole la ministre de la Transition écologique et solidaire pour qu'elle intervienne « *afin de trouver une solution durable au maintien et au développement de l'activité de fret ferroviaire depuis le terminal portuaire de La Seyne-Brégaillon* », lui rappelant que « *près de deux cents emplois directs et indirects sont suspendus à la relance de [cette] activité* » et lui demandant de rénover les tunnels de la ligne de chemin de fer Marseille-Toulon pour « *les rendre compatibles avec le passage des remorques et des plus gros conteneurs P400* ».

### ***LA VILLE ET LA MÉTROPOLE EN ACTIVATEURS D'ENTREPRISES***

Nous nous inscrivons en effet dans une démarche d'accompagnement des acteurs économiques, parce que l'enjeu numéro un du territoire est le droit à l'emploi pour tous découlant de la production de richesses. Mais nous ne le faisons pas à n'importe quel prix. Conscients à la fois du potentiel rare que constitue une zone industrialo-portuaire en cœur de rade et d'agglomération, nous sommes aussi attentifs à la préservation de la qualité de vie et de l'environnement urbain des résidents et usagers de la ville. C'est ainsi que, souvent en nous mobilisant avec les associations citoyennes seynoises, conseils de quartiers et *Comités d'intérêt local (CIL)*, nous avons fait preuve de fermeté pour exiger et obtenir des garanties face aux risques de pollution et de nuisances sonores, olfactives, visuelles ou fonctionnelles, pour un programme de déconstruction de navires de la Marine nationale, pour le transport par camions en vue du chargement sur barges de matériaux de carrière destinés à la réalisation d'un polder à Monaco, pour le stockage de boues marines polluées en attente de traitement et de revalorisation, ou pour l'accès des semi-remorques puis, dans quelques temps, des trains porteurs en vue de l'embarquement en *ro-ro*. Nous sommes à chaque occasion parvenus, quelquefois non sans mal, à imposer des solutions de compromis alliant protection environnementale et dynamique économique.

À la dernière évaluation des services de l'État, notre *Pôle Mer à vocation mondiale de la Méditerranée* a été reconnu « *très performant* », se plaçant 13<sup>ème</sup> sur les 71 *pôles de compétitivité* français. Notre territoire est celui qui, depuis

2013, génère le plus de création d'activité. En atteste le fait qu'il a été récompensé en 2018 par *L'Express Entreprendre* « 10<sup>ème</sup> territoire de France où il fait bon entreprendre » sur les 100 les plus peuplés, en 2019 par le prix national *SIATI* de « *La Meilleure Stratégie de Développement* », et qu'il a été labellisé cette même année « *Territoire d'Industrie* », pour son savoir-faire, sa forte identité industrielle et la mobilisation de ses acteurs au service du développement des technologiques et de l'industrie. Le territoire a pour cela engagé 50 millions d'euros d'investissements publics qui génèrent 500 millions d'euros d'investissements privés, et auront permis la création de 5 à 6000 emplois à échéance de 10 ans. Parmi ces investissements publics, il faut relever la création d'un réseau *Très Haut Débit* pour les professionnels de 450 kilomètres de fibre optique, desservant plus de 750 sites et 120 zones d'activités économiques et touristiques de notre métropole, ce qui a contribué à l'attribution du label « *French Tech* » depuis 2016.

Bien sûr – nos détracteurs ne remarquent souvent que cela – toutes les initiatives ne sont pas forcément couronnées de succès. S'il est ainsi regrettable que leurs porteurs n'aient pas concrétisé la mise en œuvre des deux projets successifs de port de plaisance prévus par nos prédécesseurs puis par nous-mêmes sur le littoral des anciens chantiers navals, malgré les efforts consentis par la commune en termes d'allongements de délais et de prise en charge accrue des coûts de dépollution, ça l'est d'autant plus que, malgré le fait que les jugements rendus ont confirmé que les échecs des projets ne sont en rien imputables à la commune, il lui aura fallu couvrir des frais engagés par les entreprises défailtantes pour les conceptions et préparations de leurs programmes d'aménagements. En revanche, la *CCIV*, concessionnaire des ports de la Rade, a d'ores et déjà travaillé avec la commune à la relance d'un nouveau projet portuaire de plaisance qui pourra voir le jour dans les années à venir, si la concession lui est reconduite par la métropole.

## ***LA RECONQUÊTE DES SITES INDUSTRIELS HISTORIQUES***

Symboliques pour les Seynois, nécessaires au regain de confiance en lui-même d'un territoire meurtri, indispensables à la diversification économique pour se prémunir d'affres telles que ceux qu'on a connus avec le drame de la mono-activité industrielle navale séculaire, la reconquête et la redynamisation du site des anciens chantiers constituent un fil rouge majeur de l'action publique

locale. Vingt ans après les premières opérations qu'ont constitué les créations, sous la municipalité Maurice Paul, de *l'Institut « Michel Serra » de promotion et de formation aux métiers de la mer (IPFM)*, sous la forme d'un *centre de formation d'apprentis (CFA)* porté par la *Chambre des métiers et de l'artisanat du Var (CMAV)*, dont le nombre de bénéficiaires n'a cessé de croître, de *l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM)* devenu *l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)* et aujourd'hui *l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)* dont nous n'avons eu de cesse, ces dernières années, de protéger la pérennité face aux vellétés récurrentes de regroupement des sites de formation d'enseignants de l'Université de Nice, et de *l'espace économique Joseph-Grimaud* dédié aux entreprises de nautisme, La Seyne a poursuivi la réappropriation de ses friches industrielles littorales. Après la réalisation, sous la municipalité Arthur Paecht, du *Parc de la Navale* (que nous avons complété d'un *chemin de la mémoire de la Navale*, et d'aménagements de loisirs, dont la toute première aire de jeux de la *Région Provence Alpes Côte d'Azur* accessible aux enfants porteurs de n'importe quel handicap), avec son hôtel, la sauvegarde et la mise en valeur du *Pont levant* (que nous avons complétée en 2017 avec son illumination nocturne) et de la *Porte principale* (dont nous avons poursuivi l'aménagement pour y réaliser un espace mémoriel et pédagogique dédié à la transmission de l'histoire industrielle et sociale de la construction navale), et la création d'une centrale d'échanges thermodynamiques de l'eau de mer, les derniers aménagements auront été finalisés sous les mandats de notre équipe municipale. Faisant suite à l'installation en 2015 du quai d'attache du nouveau patrouilleur des douanes, c'est la mise en service, en 2016 par la *CCIV*, d'un *terminal de croisières* avec sa gare maritime sur l'ancien *môle d'armement des chantiers*, contribuant à porter à 62 le nombre d'escales dans la rade en 2018, soit près de 108000 passagers de croisières, tandis que, fin 2019, on aura compté 85 escales (+ 28 %) et près de 140000 passagers (+ 11 %), dont un tiers, ne restant pas à bord ni ne partant en excursion, représentent autant de possibles consommateurs pour les commerces de notre cœur de ville. C'est l'achèvement en 2017 d'un casino de jeux confiée par la Ville au *groupe Joa*, avec, outre ses activités propres de jeux de hasard, sa salle de spectacles pouvant accueillir jusqu'à 1200 spectateurs et des espaces de bars et restaurants, et son apport annuel de près de 2 millions d'euros au budget communal. C'est l'aménagement en 2018-2019 des anciennes « *formes* » pour l'accueil sécurisé de très grands yachts et voiliers de prestige. C'est le démarrage en 2019, avant même son achèvement définitif, du grand chantier de réparation et *refit* de bateaux de plaisance *Monaco Marine*, à

l'extrémité Est du site, et ses 40 premiers emplois. Et, au nombre des programmes en cours, c'est le triplement, lancé fin 2018, des dessertes en chauffage et climatisation de bâtiments publics et privés par la centrale de thalassothermie, avec une gestion réorientée vers *Dalkia* après l'incompréhensible désengagement unilatéral de la société publique *Agence régionale d'équipement et d'aménagement (AREA)* de la Région Provence Alpes Côte d'Azur qui a renoncé à se saisir du projet que la commune devait lui confier. Et c'est bien sûr – enfin !!! – le démarrage espéré début 2020 par ses opérateurs *Quartus* et *CGR-Cinemas* du projet-phare de *l'Atelier mécanique*, préservant et valorisant l'ancienne halle de fabrication des turbines par la réalisation d'un nécessaire complexe cinématographique de 9 salles (La Seyne est la seule commune de plus de 50000 habitants ne pas disposer d'une seule salle de cinéma !!!), de deux hôtels de niveaux complétant la gamme actuellement existante, de commerces de bouche et de loisirs, et des espaces de services.

Nombre de ces opérations auront souffert de graves retards imputables à des malveillances politiciennes ou des recours abusifs dont on peut se demander à bon droit quelles étaient les motivations réelles de leurs initiateurs. Mais, même si certains ont fait perdre un temps incalculable aux projets, nous avons surmonté les embûches en redoublant de pugnacité, évitant ainsi l'abandon du territoire par des investisseurs dépités par les freins volontaires de personnes ou groupes dont on doit se demander s'ils aiment vraiment leur propre territoire.

Si cette impulsion publique constitue un volet majeur de la redynamisation, la commune et la Métropole, en coopération avec les chambres consulaires, n'ont pas cessé d'exercer leurs compétences pour accompagner les efforts des acteurs de l'économie des services, de la recherche, de la technologie et de l'artisanat et de l'industrie portuaire, en conduisant les opérations structurantes nécessaires au soutien à leurs activités et leur croissance : sécurité portuaire, nouveaux accès aux sites économiques, signalétique directionnelle routière, adaptation des dessertes de transports en commun, gestion optimisée des emprises foncières pour les implantations, aide à la définition et suivi des projets de localisation et construction des bâtiments industriels et de recherche au regard des règles d'urbanisme et besoins de compatibilité avec le cadre de vie urbain, participation à la gouvernance, etc.

## **UNE IMPLICATION FORTE DANS LA RECHERCHE ET LA FORMATION**

C'est dans cette même logique « *d'activateur d'entreprises pour un territoire d'excellence* » que, en nous étant vu confier la vice-présidence de la Métropole chargée de l'enseignement supérieur et la recherche, nous avons impulsé un soutien financier aux programmes de *R&D (recherche et développement)* de nos entreprises performantes, mais aussi apporté des financements, en fonctionnement comme en investissement (locaux et matériels scientifiques), à l'Université de Toulon, à nos écoles d'ingénieurs de Toulon et La Garde / La Valette, à *IFREMER*, au *CNRS* et au *Centre européen de technologies sous-marines*, ces trois derniers établissements étant implantés à La Seyne. Sans oublier le soutien que nous avons accordé à d'autres *Pôles d'excellence* : pôle aéronautique et spatial *SAFE*, le pôle optique et photonique *Optitec*, le pôle santé et économie du vivant *Eurobiomed*, le pôle des énergies non génératrices de gaz à effet de serre *Capenergies*, et le pôle des *Solutions Communicantes Sécurisées SCS*. Nous avons également animé le réseau formation-entreprises, pour assurer une offre pédagogique au plus près des besoins des développeurs, lesquels sont eux-mêmes en contrepartie très impliqués dans la formation, avec l'intégration de représentants d'entreprises-phares dans les organes de direction, de recherche et d'enseignement des établissements d'enseignement supérieur, dont *Ingemedia* et la nouvelle *SeaTech*, l'école d'ingénieurs de la mer à la création de laquelle nous avons pris part en 2014 en défendant le projet afin d'obtenir la validation de son process d'admission au plus haut niveau national dans le cadre des *concours communs polytechniques (CCP)*, qui est aujourd'hui en pleine expansion (83 étudiants en 2014, 120 en 2018, 158 en 2019), pourvoyeuse de cadres et techniciens nécessaires aux entreprises de notre territoire.

Nous avons d'ailleurs conduit un effort sans précédent pour soutenir l'enseignement universitaire, y investissant près de 39 millions d'euros depuis six ans. Il y a aujourd'hui plus de 15000 étudiants dans l'aire urbaine de *TPM*, soit + 10,49 % depuis 2012, dont 10063 étudiants (+16,3 % depuis 2015) à l'Université de Toulon, le reste dans nos divers établissements d'enseignement supérieur : en plus de *SeaTech* déjà évoqué, les divers *BTS*, l'*Institut Formation Public Varois des Professions de Santé et Croix Rouge*, l'*ISEN Yncréa Méditerranée*, *Kedge Business School*, l'*Institut Supérieur du Professorat et de l'Éducation*, l'*École Supérieure d'Art et de Design de TPM*, etc. Notre territoire a ainsi trouvé sa place dans l'arc méditerranéen autour de thématiques comme le numérique, le naval, le maritime, la culture et la *Silver Economie*. Il nous fallait favoriser l'attractivité

et le rayonnement de notre enseignement supérieur, encourager l'innovation et la compétitivité du territoire par la formation et la recherche, participer à une meilleure diffusion de la culture scientifique, et promouvoir l'entrepreneuriat étudiant et la vie étudiante. Pour ce faire, nous avons créé en 2018 *une marque de l'Enseignement Supérieur et Recherche de TPM*, regroupant les acteurs majeurs de l'enseignement supérieur du territoire afin de promouvoir et valoriser les formations du territoire à l'échelle locale régionale et nationale, nous avons soutenu ou assuré nous-mêmes la création de logements étudiants répartis sur le territoire métropolitain, portant leur nombre à 2335 en 2018, nous avons investi dans l'accompagnement des associations de vie étudiante et organisé divers événements festifs, culturels et sportifs en direction des jeunes adultes en formation supérieure, et nous avons pris part aux salons de promotion des sites universitaires, notamment avec un stand dans les salons nationaux du magazine *L'Étudiant*.

Dans le domaine de la formation professionnelle, nous avons aussi accompagné le développement de *l'IPFM (CFA)* qui a porté à 14000 m<sup>2</sup> la surface de son campus avec l'appui territorial, accueillant aujourd'hui chaque année 1300 personnes en apprentissage initial ou en formation continue, du *CAP* aux diplômes professionnels de l'enseignement supérieur, contre 250 à son ouverture, même s'il reste peut-être souhaitable d'engager avec la *CMAV* le chantier d'une relocalisation dans d'autres espaces de certaines formations non liées à l'objet premier du *centre de formation d'apprentis (CFA)* que sont les métiers de la mer : si de nouvelles perspectives s'ouvrent depuis ces derniers temps, il n'est en effet pas normal que, faute de d'offres suffisantes de formation, le directeur de *Naval Group*, issu de l'historique et publique *Direction des constructions navales (DCN)*, en quête d'ouvriers et techniciens de la construction navale pour honorer le marché pluridécennal de la fabrication et la maintenance des sous-marins nucléaires d'attaque *Barracuda*, ne puisse trouver suffisamment de main d'œuvre qualifiée dans notre environnement métropolitain qui a connu un siècle et demi de construction navale industrielle.

### ***17000 EMPLOIS DANS UNE ZONE D'ACTIVITÉS EN PLEIN ESSOR***

Au-delà de l'activité s'appuyant sur le littoral, les *zones d'activités économiques* des Playes et de Camp Laurent que La Seyne partage avec ses voisines Ollioules et Six-Fours auront fait l'objet de toutes nos attentions. La

commune et la Métropole se sont investies dans l'accompagnement des *Très petites entreprises (TPE)* et *Petites et moyennes entreprises (PME)* dotées d'un rayonnement essentiellement local, comme des entreprises à rayonnement national et international dans les domaines de pointe. Afin d'améliorer la performance des espaces économiques, La Seyne et *TPM* – et plus largement le syndicat du *SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) Provence Méditerranée* – ont privilégié une meilleure organisation de l'espace économique en déterminant la localisation préférentielle de certaines activités et l'amélioration de la qualité urbaine, environnementale et fonctionnelle de nos zones d'activités.

C'est ainsi que, après plus de 20 ans de sollicitations de la part de *l'Association des entreprises de Toulon Ouest (ADETO)* que nous n'avons eu de cesse de relayer, la Métropole a réalisé en 2016 un grand chantier de rénovation de l'avenue Robert-Brun desservant la zone de Camp Laurent. Cette opération est à parachever en prolongeant la voie vers l'Est et la zone Quiez d'Ollioules, trop de poids lourds se retrouvant bloqués au droit de la gare SNCF, faute de pouvoir franchir la voie ferrée sous le petit pont existant. Il aura d'ailleurs fallu faire preuve de persuasion pour que la Métropole, gênée par l'absence de désignation par l'État d'une autorité environnementale permettant de valider la déclaration d'utilité publique du futur *transport en commun en site propre (TCSP)*, ne renonce pas à l'opportunité offerte par *Réseau ferré de France (RFF)* et la SNCF de réaliser en 2014 un ouvrage avec fonction de pont route / pont rail qui servira à relier par voie routière les zones de Quiez et de Camp Laurent et à faire franchir la voie ferrée par le futur *Bus à haut niveau de service (BHNS)* de la Métropole. Il reste à concrétiser la réalisation de la voie indispensable, tout en prenant garde à ne pas fragiliser les équilibres écologiques de cette zone à protéger. Nous devons redoubler de plaidoirie...

En revanche, le doublement de la RD 26 entre l'échangeur autoroutier n°13 de Camp Laurent et le giratoire du 11 novembre 1918, complété des aménagements de carrefours d'accès à la zone des Playes, aux centres commerciaux et à l'entrée Nord-Ouest de la ville, aura été réalisée entre 2015 et 2017 dans le cadre d'un parfait partenariat entre les entreprises privées de grande distribution, le Département du Var, *TPM* et la commune. On a là un bel exemple d'une coopération ayant permis de conjuguer les besoins de desserte des zones économiques portés par *l'ADETO*, les nécessités de fluidification des mobilités routières intercommunales, et l'embellissement de l'entrée de ville. Ces aménagements d'envergure répondent aux besoins de zones d'activités

abritant désormais 1500 entreprises qui emploient 17000 salariés, auxquelles la puissance publique locale aura aussi, ces dernières années, apporté des solutions fonctionnelles, notamment dans le domaine des mobilités, sur lesquelles nous reviendrons plus loin. Alors, tandis que certains usent et abusent de la méthode Coué pour se convaincre et tenter de convaincre que la Ville et la métropole seraient responsables d'un marasme économique nuisant à la dynamique économique (« *La vie économique a été réduite à sa plus simple portion congrue* » [Serge Daninos, site Internet sergedaninos.fr], les acteurs entrepreneuriaux, eux, vantent l'accompagnement que nous avons déployé auprès d'eux, et qui porte ses fruits et qui est consacré par des reconnaissances régionales et nationales. C'est le président de l'ADETO qui l'exprime dans la revue de l'association en avril 2019 : « *Après l'obtention du label régional "Parc +", nous avons été retenus au niveau national comme l'un des 136 "Territoires d'industrie". Un label décerné par les services du Premier Ministre et réservé aux intercommunalités et pôles d'activités présentant une forte identité, disposant d'un savoir-faire industriel reconnu, et dont les entreprises et **collectivités locales sont mobilisées au profit du développement de l'industrie**. Le Pôle d'activités de Toulon-Ouest - élargi à l'ensemble des communes de Toulon, **La Seyne**, Ollioules, Six-Fours et Saint-Mandrier - répond incontestablement à cette définition* ».

## *Chapitre 2*

# **APRÈS DIX ANS D'ANNONCES ET D'ATERMOIEMENTS DE L'ÉTAT, LA RÉNOVATION DU CENTRE ANCIEN ENFIN SUR LES RAILS**

**2009 : « *Le choix des candidatures s'est appuyé sur les avis de la commission en termes d'enjeux, de pertinence des actions proposées. Les premiers travaux pourront démarrer dès le début 2010.* »**

(point-presse de Benoist Apparu, secrétaire d'État au Logement, en... décembre 2009, annonçant que La Seyne était retenue au *Programme national de rénovation des quartiers anciens dégradés*, avant qu'elle ne soit finalement recalée au profit de... Nice et Aix)

**2013 : « *Le projet de votre centre-ville portera des exigences fortes en termes de mixité fonctionnelle et de l'habitat, de lutte contre la ségrégation, de performance énergétique, de mobilité, de fonctionnement urbain.* »**

(annonce de François Lamy, ministre de la Ville, en... novembre 2013)

**2016 : « *Le centre ancien va être dans le nouveau programme de renouvellement urbain. On va beaucoup travailler sur l'habitat et sur l'activité commerciale.* »**

(interview donnée par Hélène Geoffroy, secrétaire d'État à la Ville, en... octobre 2016)

**2019 : « *Nous irons aussi très vite pour permettre la rénovation du centre ancien de La Seyne.* »**

(déclaration de Julien Denormandie, ministre de la Ville, en... juin 2019)

Si l'on doit se réjouir des réussites économiques du *Pôle Mer*, du site des anciens chantiers, et des zones des Playes et Camp Laurent, on ne doit pas minorer l'impact de leurs succès qui, par contrecoup, fragilise, en matière commerciale et de services, l'économie des quartiers multifonctionnels et notamment de notre centre ancien dont il est très complexe d'enrayer la dégradation économique, urbaine, sociale et culturelle. Le revers de la médaille de la frénésie de créations d'espaces de grande distribution commerciale dans les années 60 à 90, accentuée par le bénéfice du classement de la zone des Playes en *Zone franche urbaine (ZFU)* offrant des défiscalisations et exonérations de cotisations sociales sans trop de contreparties exigées en matière d'emploi, aura incontestablement été la déchéance du petit commerce de proximité et la délocalisation du centre historique vers les quartiers périphériques de services, notamment médicaux et paramédicaux, en particulier avec la création d'un vaste pôle de santé.

Nous avons été bien seuls, ces dix années, pour tenter de freiner la dégradation économique de notre cœur de ville. Conscients du grave problème, nous nous sommes attachés à tenter de mobiliser la solidarité nationale, à l'instar de Toulon qui avait pu dès 2006 (son maire n'était même pas au Gouvernement à cette époque...) obtenir à la fois un classement en quartier prioritaire pouvant bénéficier d'un *programme de rénovation urbaine (PRU)* et un classement en *ZFU*, tandis que La Seyne passait à côté de cette double aubaine. En 2009, alors que notre dossier avait été classé n°1 par la commission chargée d'instruire les demandes pour bénéficier du *Programme national de rénovation des quartiers anciens dégradés (PNRQAD)*, le ministre de l'époque a préféré opter pour soutenir des villes comme Aix-en-Provence et Nice, dont le projet de revitalisation était pourtant moins bien classé que le nôtre. Il aura fallu attendre 2014 et la *loi « Lamy » de programmation pour la ville et la cohésion urbaine* pour que notre centre ancien soit enfin reconnu comme prioritaire, mais surtout le vote de la loi de finances 2019 et la toute récente circulaire du ministre chargé de la Ville pour avoir confirmation que nous disposerons d'un accompagnement financier de la part de l'État, annoncé à hauteur de 15 millions d'euros (dont 10 pour agir sur l'habitat, le reste pour les aménagements urbains), permettant enfin d'engager deux petites opérations dès avant fin 2019 (aménagement de la place Germain-Loro et études pour un programme d'écoquartier entre le hameau Beaussier et le marché), et le reste débloqué sur 7 à 12 ans, à partir de 2020. C'est une bonne chose, même si, dans l'attente, nous nous sommes mobilisés en vain pour que La Seyne puisse en plus bénéficier du

*Plan Action Cœur de Ville* du gouvernement qui, ne l'autorisant dans le Var qu'à Brignoles et Draguignan, nous l'a refusé au prétexte, certes règlementaire mais inepte, que ce dispositif d'aides ne peut concerner que les communes moyennes – dont nous sommes – mais qui ne sont pas dans une métropole ! Dix ans de pugnacité auront tout de même permis de déboucher sur une lueur d'espoir, mais, durant tout ce temps, la situation n'aura hélas cessé de se dégrader...

### ***DES INITIATIVES ACTIVES EN SOUTIEN AU COMMERCE DE PROXIMITÉ***

Heureusement, dans l'attente des moyens de la solidarité nationale, nous avons pu engager diverses interventions de petite et moyenne envergure en matière de soutien à l'activité économique et sociale de notre cœur de ville. Nous avons ainsi enfin obtenu en 2019 de l'État de développer un programme de *Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)* destiné à soutenir, améliorer et dynamiser notre centre ancien. Ce dispositif permet d'attribuer des subventions aux commerçants pour effectuer des travaux, auxquelles peuvent s'ajouter un complément de la Ville. Dans ce cadre, les magasins déjà installés en centre-ville, ainsi que ceux en cours de création, sont aidés pour rendre leur commerce accessible à tous publics, pour améliorer leurs devantures, pour faire l'acquisition de signalétique commerciale. De plus, afin de favoriser l'attractivité du marché, les forains du cours Louis-Blanc peuvent également être aidés pour s'équiper de matériels pour leurs étals. L'exemple de la décoration végétale et de la modernisation et l'unification des stores terrasses des commerces du quai Saturnin-Fabre, sur le port, qui se poursuit rue Hoche, en atteste.

La réorganisation des marchés forains, avec trois sites (le centre, Les Sablettes et Berthe), reste à affiner, mais les chantiers sont ouverts. Cependant, mobilisant les commerçants eux-mêmes, sédentaires ou non, au travers de leurs associations du sud et du centre de la ville que nous avons soutenues en subventions et logistique, mais aussi les acteurs associatifs de l'animation culturelle, socio-éducative et événementielle, nous avons rythmé les années avec l'organisation, sans cesse montant en puissance, de moments festifs, culturels ou de promotion commerciale, de nature à faire connaître le centre ancien, y attirer et fidéliser nos concitoyens et visiteurs : braderies, *fête de la soupe*, animations musicales à l'instar des *Tréteaux de Bourradet*, récitals des chorales *Cœurs en Seyne*, spectacles de rue de la Philharmonique *La Seynoise*, animations en

extérieur de la *Bibliothèque théâtrale Armand-Gatti*, des *Charrettes de Perrin*, de *Fées & Ries* et d'autres, décorations urbaines de l'été (les parapluies...) et de Noël, événements nautiques de nos clubs (*La Sagno tradition*, régates, concours de pêche, ...), utilisation des vitrines et rideaux des magasins fermés comme supports de reproductions d'œuvres picturales de grands musées nationaux, etc. De manière générale, nous avons édicté une règle stipulant que toute initiative communale, ou associative soutenue par la ville, ayant un rayonnement sur l'ensemble de notre territoire, se doit de décliner un ou plusieurs moments de nature à animer le centre ancien.

### ***VERS UNE MONNAIE CITOYENNE LOCALE***

Tous les moyens de redynamisation économique étant bons à activer, nous sommes aussi engagés avec intérêt dans la démarche initiée par « *La Fève 83* », structure associative qui travaille à la mise en place d'une monnaie locale complémentaire. Il s'agit d'un moyen de paiement légal qui circule sur un territoire défini afin de relocaliser l'économie. Elle s'échange entre particuliers, commerçants, prestataires et tout acteur, personne morale ou physique, adhérent de l'association qui a créé la monnaie. Ces acteurs respectent une charte de valeurs éthiques, sociales, écologiques et responsables, s'engageant ainsi dans un développement durable de leur territoire. La crise économique et écologique que nous connaissons demande en effet à que l'on repense notre modèle actuel. Le succès rencontré par le film documentaire « *Demain* », sorti en 2015, qui a montré à travers le monde des solutions déjà mises en place et qui fonctionnent pour faire autrement, témoigne que ce constat est partagé par un grand nombre. C'est donc une « *monnaie citoyenne* », légalement reconnue par la loi *Économie sociale et solidaire (ESS)* de juillet 2014, à la diffusion de laquelle La Seyne a choisi de s'atteler, comme celles qui sont en plein développement en France avec plus de 50 monnaies en circulation et autant en projet, espérant être pionnière et expérimentale dans la Métropole dont elle souhaite voir les onze autres communes accueillir avec bienveillance cette initiative. C'est en effet un outil de transformation individuelle et collective pour, pas à pas, changer nos pratiques et remettre l'argent au service de l'humain et de l'environnement participant ainsi à un développement durable du territoire qui la porte. C'est un outil global de transition écologique car elle permet d'agir sur de multiples facettes du fonctionnement de la société. En matière économique, nous espérons ainsi contribuer à la relocalisation d'activités, l'amélioration de la

résilience de nos territoires, la revitalisation l'économie locale, au soutien l'emploi, au développement des circuits courts, de la production et la consommation responsables, à l'amélioration des relations inter-entreprises, à l'utilisation de banques éthiques, à l'augmentation de la richesse locale en accélérant les échanges grâce à une économie circulaire, et l'évolution de la responsabilité sociétale des petits commerçants, producteurs et artisans. Nous espérons aussi contribuer à diminuer l'impact environnemental et celui de la consommation en limitant les transports grâce au développement des circuits courts, en consommant des produits de saison, en aidant les entreprises à introduire des critères environnementaux dans leur fonctionnement, en incitant les utilisateurs à se tourner vers des choix quotidiens plus respectueux des ressources et de l'environnement. Mais, considérant que la monnaie classique est devenue un outil de rupture et de profondes inégalités sociales, nous avons pensé qu'une monnaie locale citoyenne apportera aussi un plus permettant de rapprocher les gens par le fait qu'elle met en lien direct tous les acteurs d'un territoire défini, au-delà duquel elle n'a plus cours, qu'elle s'appuie sur une charte de valeurs signée et promue par chaque utilisateur et qu'elle soutient la progression vers des pratiques plus respectueuses de l'humain et de son environnement et favorisant la réintégration de personnes plus fragiles économiquement et socialement. Nous y avons vu un intérêt éducatif car elle sera un outil d'éducation populaire puisqu'elle proposera à nos populations le choix d'apprendre ensemble à évoluer vers des pratiques plus cohérentes et responsables, et devra conduire à se réappropriier la monnaie en comprenant sa nature et son fonctionnement, tant il est vrai que la dématérialisation de la monnaie classique a amené à la considérer comme une simple unité de compte virtuelle alors qu'elle contient un fabuleux potentiel d'émancipation, à reconsidérer la notion de richesse en réalisant que la monnaie n'est pas richesse en soi, mais symbole de celles offertes par notre planète, la créativité et l'activité humaine, et à valoriser le sens plus que le prix en choisissant des fournisseurs professionnels en raison de leur engagement responsable, en prenant la mesure des nombreux coûts cachés de la logique du « pas cher » reportés sur la société, mais qui sont en réalité payés très cher de façon indirecte. Nous y avons enfin vu un atout de démocratie car une monnaie locale n'est pas un simple moyen de paiement ni un produit à consommer, mais une expérience collective qui s'adresse à toutes les composantes de la société, adaptée en fonction des ressources, besoins et opportunités de son territoire, principalement grâce à des modalités d'implication et de prise en compte de l'ensemble des adhérents au projet. La mise en place d'une monnaie locale nous invitera ainsi à évoluer dans

notre façon de penser le monde et les schémas relationnels manichéens régissant largement les échanges, en nous rencontrant, nous inter-reliant et en prenant des décisions dans un rapport gagnant-gagnant, et à expérimenter de nouveaux fonctionnements participatifs, tout en respectant le cadre législatif national, avec en même temps l'objectif de le faire évoluer vers une meilleure adéquation avec les réalités sociales et environnementales de notre siècle. La monnaie locale, appelée « *la Fève* », après trois ans de gestation, a vu le jour au printemps 2019, et nous travaillons actuellement à sa promotion sur le territoire de La Seyne, espérant que de nombreux commerçants, artisans, entreprises, usagers, viendront vite rejoindre le tout premier commerce seynois qui a accepté d'utiliser ce mode paiement, avec ses 6000 premiers coupons de 1, 2, 5, 10 et 20 *Fèves*.

### ***NATURE EN VILLE ET ESPACES PUBLICS REQUALIFIÉS***

Autre démarche participative, année après année, la mise en œuvre du dispositif « *Nature en ville* » permet de conforter les efforts d'animation promotionnelle par des aménagements décoratifs végétaux urbains, avec les corbeilles et jardinières dans les rues et sur les places de l'hypercentre et des espaces voisins (jardin partagé jouxtant l'église, jardin de la place de la Lune), dans le cadre projets actifs menés avec les habitants et usagers, modifiant de manière positive l'image d'un quartier qui, sans cela, se dégraderait inexorablement.

La requalification des espaces publics, entamée avec les places Daniel-Perrin, Laïk-père-et-fils, et Martel-Esprit, s'est poursuivie avec la place Bourradet et la création, sur l'emplacement de garages en quasi-ruine à l'est de l'église paroissiale, de la place des Seynois de la Mission de France, prisée des lycéens. Après la réfection du marché du cours Louis-Blanc et du boulevard du 4 septembre, ce sera dans les mois qui viennent au tour de la place Germain-Loro, à l'extrémité ouest du marché, dans le cadre d'un programme concerté avec l'association gestionnaire de l'immobilier du collège-lycée Sainte-Marie, permettant de mettre en valeur la chapelle de cette institution, de fluidifier la circulation avec un dispositif de dépose-minute des élèves, et de redonner une fonction de place urbaine à un site trop largement approprié par les automobiles.

L'installation d'un circuit de visite historique agrémenté de *totems* informatifs guidant les promeneurs vers les lieux emblématiques du centre, de même que l'installation de plaques de rues rappelant, en occitan provençal, les noms anciens des voies principales, contribue à attirer vers le cœur de ville. La transformation d'immeubles très dégradés en espaces réhabilités et à l'identité patrimoniale valorisée (deux d'entre eux nous ont valu de nous voir décerner les « *Rubans du patrimoine* »), gérés par la commune ou confiés à une association, dédiés à des services au public (*Maison de l'habitat, Maison du patrimoine et de l'image, Bibliothèque théâtrale*) permet aussi de faire venir des visiteurs dans le cœur historique. Au-delà de la valorisation patrimoniale que nous avons conjuguée à l'offre de services, nous avons pris le parti de maintenir ou créer, à partir d'espaces commerciaux acquis ou de locaux publics abandonnés, des lieux aux fonctionnalités permettant d'attirer, pour accéder à un service, des personnes qui ne seraient peut-être pas venues dans le centre et, profitant de leur présence, peuvent devenir des clients des commerces : *Maison de la jeunesse* dans l'ancien centre médico-social à l'abandon, service *Allô La Seyne* et *Relais citoyen* à l'angle de la rue Taylor, aide à l'installation du *Centre d'information et d'orientation* de l'Education nationale, *Maison de l'Europe* et *Comité des jumelages* dans la rue Léon-Blum, et, en 2018, rue Baptistin-Paul, agence de la nouvelle société d'économie mixte « *La Seynoise des Eaux* » que nous avons créée pour mettre un terme à la privatisation du service de l'adduction de l'eau potable. En revanche, arrêté net par le décès du dirigeant de l'entreprise à laquelle nous devions confier les espaces de l'ancien parking des Esplageolles, le projet qui était prêt à démarrer de réalisation d'une *Maison médicale* (cabinets de médecins et professions paramédicales) et des espaces dédiés à des commerces de bouche, avec les stationnements afférents, va devoir, quant à lui, être réactivé par une prochaine délibération du conseil municipal.

### ***LUTTE CONTRE LE NON-DROIT ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE***

Nous avons poursuivi, avec deux nouvelles *Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)*, l'aide aux propriétaires habitants ou bailleurs pour la réhabilitation et la rénovation des immeubles anciens, changeant de façon positive, outre les conditions d'habitat, l'image du quartier par des façades refaites à neuf avec l'accompagnement de nos architectes aidant à respecter les prescriptions architecturales du centre ancien. Et, pour conforter les efforts de lutte contre l'habitat indigne et/ou indécent, voire insalubre,

situation entretenue par certains « *marchands de sommeil* » sans scrupule, nous avons il y a peu été la première commune du Var à délibérer pour un créer un « *permis de louer* » obligeant les propriétaires de véritables taudis à les rénover, à défaut de quoi leurs biens ne pourront pas être proposés à la location.

Répondant aux demandes des habitants, visiteurs, commerçants et services du cœur de ville, nous avons arrêté le processus de privatisation du stationnement mis en œuvre par nos prédécesseurs de droite, ce qui nous aura permis de maintenir une tarification et des abonnements très raisonnables au parking Martini et de préserver la gratuité des 1200 places de stationnement en surface que nous avons organisées en zones à durée limitée (bleue pour 1h30 et rouge pour 30 mn) dont nous préciserons le concept plus loin. Nous avons complété le dispositif par la création d'une *zone de rencontre*, pour une circulation apaisée à vitesse très limitée (20 km/h) préfigurant, lorsque des itinéraires de contournement seront réalisés par la Métropole, une extension future des espaces piétonniers, car donnant priorité aux piétons sur les deux-roues, et aux deux-roues sur les voitures.

Mais, conséquence funeste de la crise économique mondiale de 2008, entraînant la dégradation commerciale, la paupérisation des habitants et la non-rénovation de l'immobilier fonctionnel et d'habitat, un sentiment d'insécurité s'est malheureusement développé, propice à l'ancrage d'incivilités, mais aussi de réelles activités illicites puis délinquantes, voire criminelles. Outre le fait que nous avons renforcé la présence éducative préventive de la délinquance des adolescents et jeunes, nous avons, en accord avec la préfecture et la police nationale, réorganisé notre police municipale, que nous avons renforcée de huit postes, mettant en place des équipes déambulant à pied, notamment aux horaires sensibles, avec des policiers municipaux, des *assistants de sécurité de la voie publique (ASVP)*, des agents de la police de l'environnement, et des médiateurs. Ces personnels aux qualifications plurielles agissent ainsi sur la régulation des conflits interindividuels de proximité, sur les incivilités de stationnement et de circulation, sur l'irrespect des codes « *de bons usages* » en matière de sortie des ordures ménagères (pour lesquelles nous avons pourtant augmenté le nombre de tournées de collecte et accru les points d'apport volontaire, notamment enfouis, pour le tri sélectif), de prévention de la souillure des espaces publics (pour lequel nous avons également augmenté le nombre de tournées de nettoyage des chaussées, avec des véhicules neufs, à moteurs non polluants, balayeuses, laveuses, *motocrottes* et autres « *Gluttons* » aspirateurs de

chaussée, le nombre de points de distribution de sachets à crottes de chiens, et le nombre de *canisettes*, ces lieux dédiés aux besoins des animaux familiers). Nous avons également accru la fonctionnalité de la vidéosurveillance, portant à plus de 40 le nombre de caméras, complétées de caméras-nomades, et la refonte d'un système informatique de gestion vidéo qui était obsolète voire inopérant en 2008. La récente mise en service, après plusieurs mois de campagne active de sensibilisation et de prévention des incivilités urbaines, de la *vidéoverbalisation* des infractions de circulation et de stationnement, évidemment dans un processus validé par la préfecture, le Parquet et la *Commission nationale informatique et libertés (CNIL)*, garantissant les libertés individuelles, permet de libérer un nombre plus important de fonctionnaires de police municipale assurant une présence de proximité de nature à plus et mieux rassurer les usagers du cœur de ville.

Mais, si la police municipale joue un rôle préventif, sans s'interdire la sanction, la délinquance relève de la compétence de la police d'État. Nous avons ainsi obtenu que soit créée une *brigade spécialisée de terrain (BST)* dotée d'une vingtaine de policiers expérimentés, intervenant sur les quartiers de Toulon-ouest, Berthe et notre centre-ville. Nous avons aussi plaidé pour que nos quartiers populaires fragiles, Berthe et le centre, soient reconnus comme *Zones de sécurité prioritaire (ZSP)*, avec un renfort – certes insuffisant – de moyens pour la prévention, la police de circonscription et les services judiciaires. Et, après des mois d'efforts de conviction auprès du gouvernement, d'abord conduits seulement par La Seyne, rejointe par Toulon et Hyères qui connaissent depuis deux ans un même accroissement terrifiant de la délinquance sur fond de trafic de drogue, notre territoire a enfin été retenu comme *Quartier de reconquête républicaine (QRR)*, doté cet automne 2019 d'un renfort de plus de vingt policiers confirmés supplémentaires et de compléments de moyens pour la police judiciaire qui fait un travail remarquable, ainsi qu'en attestent les résolutions rapides des crimes qui se sont succédé, ce qui doit désorganiser les trafics. La Seyne est la première commune du Var à avoir sollicité et obtenu ces diverses reconnaissances et les moyens afférents, même s'ils demeurent insuffisants.

Nous avons par ailleurs obtenu de la préfecture qu'elle organise des missions aléatoires inopinées des *Comités opérationnels départementaux anti-fraude (CODAF)* en direction de commerçants peu scrupuleux, voire carrément auteurs de faits délictuels (insalubrité des espaces et des produits, travail

dissimulé, fraude au droit du travail, de la fiscalité ou de l'assurance maladie, etc.), dont les méfaits contribuent au sentiment de laisser-aller et d'abandon de la puissance publique, offrent souvent des espaces de non-droit où s'enkystent l'incivilité et la délinquance, et, généralement, nuisent à l'image, au travail et à l'égalité de succès économique de la grande majorité des commerçants qui sont, eux, respectueux des règles.

### ***ENFIN, APRÈS DIX ANS DE PROMESSES, L'ÉTAT S'ENGAGE À NOS CÔTÉS !***

Toutes ces réalisations et initiatives, certaines modestes, d'autres plus structurantes, auront permis de ralentir, mais pas d'inverser, le processus de dégradation du cœur historique. Si, comparé à celui du centre de Toulon, qui bénéficie pourtant depuis 2005 du dispositif de quartier prioritaire accompagné par l'État au titre du *PRU*, le taux de cellules commerciales vides n'est « que » de 5% supérieur à celui de la ville-centre qui est pourtant engagée depuis quinze ans pour sa redynamisation, il était vital que notre vieille ville seynoise puisse enfin profiter de l'appui national du *NPNRU*. Ce sera enfin le cas pour les années à venir, après dix années de sollicitations pressantes auprès des gouvernements successifs, restés sourds à l'urgence lorsque nous avons été floués pour le *PNRQAD* en 2009, puis refusés au programme « *Cœur de ville* » en 2018 pourtant réservé aux communes moyennes, mais à l'exception de... celles intégrées dans une Métropole. Le projet du *NPNRU* de notre centre ancien a été, il y a quelques semaines, le premier du Var à recevoir la validation de l'*Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU)*. Il permettra essentiellement (subventions de 10 millions d'euros) de mieux agir contre l'habitat indigne et insalubre et, par des interventions globales sur des ilots d'immeubles existants (démolitions-reconstructions ou rénovations totales) et des créations de logements dans des zones à aménager globalement (par exemple, l'îlot Calmette-Guérin entre la rue d'Alsace et le quartier Beaussier), de créer les conditions d'une diversification sociale et économique des habitants, l'expérience d'autres villes montrant que cette évolution rééquilibrée de la démographie vers plus de résidents disposant d'un potentiel de consommation plus important a un effet très bénéfique sur l'activité économique des centres anciens. Le projet *NPNRU* permettra également d'agir (subventions de 5 millions d'euros) sur les équipements et espaces publics et associatifs, les voies urbaines, la rénovation et l'accompagnement des commerces et services. Mais ce sont des opérations bien plus complexes que le *PRU* de Berthe mené de 2006 à 2019, où la quasi totalité

des immeubles et du foncier était propriété publique de la Ville et de l'Office d'HLM, alors que la Métropole, qui est désormais compétente en matière de *politique de la ville*, n'a pas la complète maîtrise foncière et immobilière des sites, pour la plupart privés, sur lesquels auront lieu les interventions. On devra compter au moins une bonne dizaine d'années pour que les effets pertinents de la rénovation urbaine se fassent bien sentir.

### ***UNE IMPLICATION MÉTROPOLITAINE POUR NOTRE CŒUR HISTORIQUE***

La Métropole est d'ailleurs clairement engagée dans l'accompagnement de La Seyne pour la redynamisation de son centre-ville. Nous avons ainsi obtenu que le tracé de la ligne du futur du *BHNS* soit reconsidéré. Initialement prévu pour relier l'université de La Garde au port de La Seyne, le phasage avait été revu pour que le terminus se limite à notre gare SNCF. Après nos interventions, non seulement la ligne, au-delà de la gare, desservira bien le quartier Berthe (il aurait été anormal que les voies dédiées à ce *TCSP*, réalisées en 1997 par la commune, continuent à ne pas servir !), mais elle se poursuivra par l'avenue Gambetta qu'elle contribuera à redynamiser, puis la place Ledru-Rollin et le port, longera le site des anciens chantiers, et aboutira aux alentours du terminal de croisières à Bois-Sacré. Partout où ce type de moyen de transport moderne, même s'il est regrettable que le choix ne se soit pas porté sur un tramway, a été développé, l'impact sur la revitalisation économique a été avéré. Ce sera d'autant plus efficace que nous avons enfin obtenu un accord quant à une liaison par bateaux-bus entre le port et les quartiers sud (Tamaris et Les Sablettes), avec une correspondance des lignes 8M (La Seyne-Toulon) et 18M (Les Sablettes-Toulon) à un embarcadère qui va être implanté dans quelques mois à Bois-Sacré. Le lien sera ainsi assuré par deux *TCSP*, l'un terrestre et l'autre maritime, entre le centre-ville et les quartiers résidentiels de l'est et du sud seynoïse, les nouveaux quartiers des Mouissèques, le cœur de Toulon, et on peut escompter que les habitants à meilleur pouvoir d'achat que la majorité de ceux vivant dans le centre ancien, les touristes des paquebots et ferries, les usagers de l'actuel et des futurs hôtels du site des anciens chantiers, comme les consommateurs venant profiter des cinémas et commerces de l'*Atelier mécanique* et du casino de jeux, contribueront à la dynamique de consommation du cœur de ville, pour peu que, comme certains prouvent déjà qu'ils savent et veulent le faire grâce à nos aides, les commerçants se saisissent des opportunités offertes, en particulier

autour des espaces les plus dynamisants que sont le port, les rues Cyrus-Hugues, Franchipani, Baptistin-Paul et le cours Louis-Blanc.

Il est d'ailleurs désormais aussi acquis de la Métropole que, concomitamment aux opérations du *NPNRU*, la façade du cœur historique seynois, à savoir le port et ses quais, va faire l'objet d'un aménagement structurant, repoussant tout ou partie de la circulation automobile vers l'Est, soit – en fonction des études – jusqu'à l'actuelle première panne d'amarrage des bateaux, soit en traversant la passe du port pour déboucher sur le Parc de la Navale, de telle sorte que les espaces supportant au moins les deux les plus à l'Ouest des actuelles voies routières retrouvent la fonctionnalité de place urbaine apaisée qui était la leur au début du XXe siècle, à l'époque où l'automobile n'en était qu'à ses balbutiements, qu'ils soient dédiés aux modes doux (*BHNS*, bus, vélos, piétons, etc.), que les terrasses des commerces puissent gagner en surface, et que des animations culturelles et commerciales puissent s'y dérouler. Le quartier du port va ainsi pouvoir retrouver la fonction motrice de carrefour économique, social et culturel qui était la sienne il y a des décennies. Car, on le sait, c'est bien de ses 25 kilomètres de littoral marin que La Seyne a, de toujours, trouvé les moyens de son existence.

### *Chapitre 3*

## **LA VALORISATION DURABLE DU PATRIMOINE NATUREL ET LITTORAL POUR UNE ÉCONOMIE DE LA MER ET DU TEMPS LIBRE**

**« Les gens sont réellement surpris : ils ne soupçonnent absolument pas de trouver tout ça à La Seyne. »**

(interview d'un guide touristique – *Var-matin* – août 2019)

**« (...) the wide sandy beach of Les Sablettes, with the Fernand Braudel botanical garden. From here the coast path runs around Cap Sicié headland, passing other beaches and coves, including small, shingly La Verne, and Fabrégas, with black volcanic sand. Water sports lovers can explore on a paddleboard or kayak from Sablettes yacht club. »<sup>2</sup>**

(magazine *The Guardian* – août 2019 – vantant la destination touristique de... Toulon !)

**« En affectant 4 personnes à temps plein à la remise en l'état, l'entretien, la surveillance ainsi que l'accueil du public, la Ville a permis aux citoyens et visiteurs de s'approprier le site »**

(interview du délégué régional du *Conservatoire National du Littoral* en inspection au Domaine de Fabrégas)

---

<sup>2</sup> – En anglais : « (...) la plage de sable blanc des Sablettes, avec le jardin botanique Fernand Braudel. De là, le sentier littoral serpente autour du cap Sicié, traversant des plages et criques, dont celle de La Verne, petite et frémissante, au sable volcanique noir. Les amoureux de sports nautiques peuvent découvrir le paddle ou le kayak au Yacht Club des Sablettes. »

D'ailleurs, autres fleurons de l'économie traditionnelle seynoise, la pêche et l'aquaculture bénéficient aussi du soutien public territorial : outre la réfection du réseau d'assainissement des quartiers littoraux évitant les pollutions ravageuses liées aux déversements d'eaux usées dans la Baie du Lazaret sur laquelle sont implantées les fermes piscicoles et conchylicoles, on a participé au financement de la *Coopérative Aquacole de Tamaris* pour la modernisation du site de conditionnement et de débarquement de poisson avec la construction de trois bâtiments de conditionnement et de stockage, de l'étude de faisabilité pour le passage en bio de l'ensemble des pisciculteurs de la baie, du projet expérimental d'aliments durables pour le grossissement de loups, mobilisé des fonds européens pour la pêche pour divers projets dont celui de diversification de ressources (*pescatourisme*, création d'un site Internet dédié à la pêche et l'aquaculture, fonctionnement du *Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins* et de *l'Association des acteurs varois pour le maintien d'une petite pêche côtière et des activités maritimes durables*). Si la Ville et la Métropole n'interviennent bien sûr qu'en accompagnement des initiatives et du labeur des exploitants de la mer, elles partagent la fierté de voir par exemple l'un de nos ostréiculteurs couronné, en 2017 et 2018, d'une distinction nationale reconnue, la médaille d'argent du concours agricole, et même d'une médaille d'or en 2019.

### ***UNE VALORISATION RAISONNÉE DU PATRIMOINE LITTORAL***

Sur notre littoral patrimonial, balnéaire, naturel et de loisirs, depuis le Fort de l'Eguillette jusqu'à la baie du Lazaret, comme sur la « *Grande Mer* », de Saint-Elme au Cap Sicié, nous avons adopté un parti-pris d'approche raisonnée, écologique, de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, architectural, paysager et historique, qui ne vise pas à freiner toute activité humaine, économique, sociale ou culturelle, mais à assurer son maintien et sa croissance dans une démarche compatible avec un développement soutenable et durable.

Nous avons ainsi, dès 2011, intégré 910 hectares de nos terres littorales dans le dispositif *Natura 2000*, puis, en 2015, un périmètre de près de 430 hectares de mer. Pour l'ensemble, ça engage les usagers de ces espaces naturels à un certain nombre de recommandations, mais, loin d'interdire les usages, y compris à vocation économique, ça valorise et améliore le cadre de diverses activités productrices de revenus et d'emplois : exploitation forestière,

agriculture et pisciculture, pêche professionnelle, plaisance, loisirs nautiques et de pleine nature, etc.

En 2015, nous avons fait évoluer la *Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)* allant de l'Eguillette à Mar Vivo, créée sous le mandat d'Arthur Paecht, en *Aire de valorisation de l'architecture et patrimoine (AVAP)*. Les contraintes ont ainsi été renforcées pour préserver tout ce qui fait le charme naturel, historique ou des activités traditionnelles afin d'éviter que des aménagements ultérieurs ne puissent venir « gâcher la carte postale ». Et nous avons élargi le périmètre terrestre aux ports de Balaguier, Le Manteau, Tamaris, La Petite Mer, aux cabanes sur pilotis et parcs aquacoles, et à divers aménagements du littoral (appontements, cales, rampes d'échouages, plages), autant de « trésors » à préserver, à aménager ou à restaurer. Nous sommes même allés plus loin en 2016 avec l'obtention du classement en *Site patrimonial remarquable (SPR)*. L'impact sur l'économie du tourisme, des loisirs et de la « balnéarité » est unanimement reconnu. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la commune facilite les échanges entre les *CNIM*, propriétaires de la friche désaffectée des anciens *Chantiers du midi*, dans l'anse de Balaguier, et des opérateurs du tourisme, notamment social, pouvant être intéressés par son acquisition, sur laquelle pourrait bientôt voir le jour un complexe d'hôtellerie et de loisirs thalassologiques.

### ***LA CORNICHE DE TAMARIS ENFIN PRISE EN COMPTE !***

Programme à enjeu majeur pour cette partie littorale de la commune, mais abandonné unilatéralement par le Conseil général du Var, sans explication ni même information auprès du maire Arthur Paecht qui présidait alors aux destinées de La Seyne, le projet de transfert par la commune au département des 4,5 kilomètres de la voirie de la Corniche de Tamaris, depuis le site des chantiers navals jusqu'aux Sablettes, que nous avons voté à l'unanimité du Conseil municipal au cours du mandat de 2001 à 2008 où nous siégions alors dans l'opposition, devait permettre la réfection totale de cette voie d'intérêt majeur pour l'économie locale, dépassant largement le territoire communal. Nous étions d'accord avec le maire d'alors : la Ville seule ne pouvait pas assumer le coût de cet investissement estimé à 40 millions d'euros. Avec les baisses drastiques des aides de l'État aux collectivités que nous connaissons depuis 2015, elle le pourrait encore moins aujourd'hui, notre budget d'investissement annuel étant

limité à environ une douzaine de millions. Nous avons cependant rouvert le dossier dès 2009, sans réussir à faire entendre raison au Département qui, décidément, que ce soit sous l'autorité de son président d'alors ou celle de l'actuel, est bien l'unique institution à sembler mépriser La Seyne (La Seyne doit être être la seule des 153 communes du Var à se voir opposer depuis 2008 une fin de non-recevoir systématique aux demandes de son maire d'audience ou propositions d'accueil chez elle du président du Département !), chose que confirment maladroitement (et peut-être, je ne l'espère pas, dangereusement pour leur carrière) certains fonctionnaires départementaux à leurs collègues seynoïses en leur disant que tel ou tel dossier avance très lentement parce que... « *c'est politique* » ! On aurait pu espérer que, dans un esprit républicain, la conseillère départementale seynoïse du canton de La Seyne 2 (Sud), membre de la majorité varoise, à défaut de ses collègues élus sous l'étiquette de l'extrême-droite dans l'autre canton La Seyne 1 du Nord de la commune et donc minoritaires à l'assemblée départementale (quoique... ils semblent avoir récemment changé leurs fusils d'épaule...), se serait employée à faire évoluer la posture s'apparentant à du sectarisme de son exécutif, mais force est de reconnaître que, si elle l'a tenté, il n'en n'a rien été. Politique politicarde, quand tu nous tiens... C'est donc – sans plus attendre l'appui des Seynoïses siégeant au Conseil départemental – vers la communauté d'agglomération *TPM* d'alors, devenue depuis Métropole, que nous nous sommes tournés. Celle-ci, fût-elle dirigée par un élu de même sensibilité politique que ses *alter egos* du département, en 2017, et avant même que la loi ne lui impose le transfert de la gestion des voiries communales, a accepté le principe de s'engager sur ce projet. En 2019, la Métropole a annoncé son acceptation formelle et sa prévision du financement, naturellement sur plusieurs années, de cette opération. Les études techniques sont financées dès à présent. Des premières réalisations, du côté de l'Eguillette, sont prévues pour début 2020, et le reste est appelé à être réalisé, par étapes, jusqu'aux Sablettes, au cours des années ultérieures. Cette réalité atteste, si besoin en était, que nous n'avons pas eu tort d'opter pour une coopération intercommunale voulue et assumée, bien sûr parfois faite de désaccords que nous exprimons, à l'instar de notre vision du choix du mode de *TCSP*, mais qui nous permet aussi d'infléchir certains points de vue alors que nous sommes politiquement ultra-minoritaires dans les instances métropolitaines, tandis que certains de nos proches nous incitaient à nous situer en opposition frontale à la majorité métropolitaine, ce que nous avons refusé dans l'intérêt de notre territoire. Maigre consolation tout de même, ces atermoiements auront permis, dans l'attente d'une intervention structurelle sur

cette voie d'importance, d'y réaliser les travaux nécessaires qui attendaient depuis des décennies, sur le réseau pluvial et l'assainissement, et l'installation de la fibre optique nécessaire à l'arrivée du haut débit d'Internet dans nos quartiers sud, en préalable à la réfection des chaussées. Ils auront aussi permis d'attendre que l'État, civil et militaire, et les collectivités n'engagent le chantier de réfection de la grande jetée de la Rade, dont la dégradation pluridécennale empêchait qu'elle joue son rôle de protection de la baie de Tamaris et de son littoral lors des « *largades* » qui, par vent d'est, auront très longtemps contribué à la détérioration de la route de la Corniche dont plusieurs tronçons ont jadis été réalisés sur des enrochements.

### ***PORTS, PLAGES, QUALITÉ DES EAUX, LES LABELS SE SUCCÈDENT***

D'autres exemples attestent du bien-fondé de notre parti pris de jouer notre rôle dans l'intercommunalité. Engagées conjointement, la Métropole et la commune, en lien avec les usagers et les associations de riverains, conjuguent aussi leurs efforts pour la réalisation d'un chenal d'avivement devant permettre le désensablement naturel du port de Saint-Elme par la recréation de la courantologie de l'époque précédant la fermeture du port au sud, qui devrait également concourir au réensablement de la plage de Mar Vivo, victime des cycles que connaissent les courants marins et probablement, selon les scientifiques, de l'effet de l'évolution climatique. C'est d'autant plus une nécessité pour les pêcheurs et pour l'activité du tourisme balnéaire que la Métropole, ayant accédé à la compétence de gestion de nos plages et de nos parcs littoraux, est à l'écoute de la commune pour permettre une relance de la concession des lots de plages et « *chalets* » sur une durée suffisamment longue pour que les attributaires réalisent des investissements importants, de nature à renforcer l'offre commerciale et touristique.

Et nos efforts ont été récompensés. Détentrice du label des *Villes et villages fleuris*, La Seyne a obtenu sa première fleur en 2002, la deuxième en 2005, et la troisième en 2007, qu'elle a depuis conservée chaque année. Elle vient, en 2018, de se voir en outre décerner le *Prix spécial du jury* pour sa démarche « *Nature et citoyenneté* ». Nos efforts d'aménagement et de gestion ont également été récompensés par de nombreux labels, parmi lesquels :

– « *Station balnéaire* » depuis 2008,

- « *Patrimoine du XXe siècle* » pour la mise en valeur du hameau des Sablettes depuis 2008,
- « *Pavillon Orange 3 étoiles* » décerné par le Haut Comité Français pour la Défense Civile pour notre organisation en matière de sauvegarde et de protection des populations face aux risques et menaces majeurs, depuis 2011,
- « *Les rubans du patrimoine* » pour les réhabilitations de trois bâtiments remarquables du centre ancien, devenus Maison de l'habitat, Maison du patrimoine, et Bibliothèque théâtrale, en 2011 et 2014,
- « *Mémoire des ports en Méditerranée* » depuis 2014,
- « *Commune touristique* » depuis 2015,
- « *Pavillon bleu* » pour nos plages, et nos efforts pour la gestion de leurs déchets, de leurs eaux de baignade et de leur environnement général, et nos actions d'éducation à l'environnement marin, depuis 2016, intégrant la dimension « *handicap* » avec les aménagements des accès à la mer et la baignade (tapis, tire-à-l'eau, « *hippocampes* », etc.),
- « *Ports propres* », obtenu en 2018,
- « *destination qui mérite le détour ou un long séjour* », magazine *Marianne*, septembre 2019.

Ces labellisations, consacrant l'intervention publique en appui aux efforts des développeurs privés, participent indiscutablement à la valorisation positive de l'image de la commune et à la dynamique de l'accueil des visiteurs, donc à l'économie du tourisme et du commerce.

### ***DES ESPACES NATURELS SANCTUARISÉS ET OUVERTS AUX PUBLICS***

La préservation, la valorisation et l'ouverture aux publics de nos sites naturels forestiers et littoraux sensibles sont aussi des sujets de que nous avons pris à bras-le-corps. Tandis que nous avons obtenu le maintien d'un garde forestier de l'*Office national des forêts (ONF)* sur notre territoire en réhabilitant la maison forestière de Janas, propriété communale, nous avons ainsi sauvé de la vente par le Département du *Domaine de Fabrégas* à un éventuel acquéreur privé, grâce à un heureux partenariat avec le *Conservatoire national de l'espace littoral et des rivages lacustres (CNDL)*, redonnant ainsi à notre population et nos visiteurs la possibilité d'accéder à 60 hectares de forêt gérés par des personnels communaux et forestiers, et des personnes en réinsertion sociale, tout en permettant la relance d'une production maraichère en « bio », pour l'instant sur

3 des 9 hectares délaissés jadis dédiés à l'exploitation agricole, fournissant nos restaurants scolaires et offrant un espace de vente de proximité au grand public, complétés par un verger et un rucher communaux.

Nous sommes sur le point de parvenir à un accord presque similaire avec le Ministère des armées qui souhaite céder le Fort Saint-Elme et la colline qui l'entoure. On doit finaliser d'ici fin 2019 une inscription dans notre *PLU* d'un schéma d'aménagement et de protection par un vaste programme que nous exposerons plus bas, autour des enjeux d'urbanisme.

### ***UNE REDYNAMISATION AVÉRÉE DE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE***

Tous ces efforts publics pour préserver et valoriser le potentiel touristique et de loisirs portent leurs fruits. Malgré la crise économique, on relève depuis quatre à cinq ans dans nos quartiers littoraux un moindre *turn-over* des gérants de commerces. Et on note en particulier une redynamisation totalement inédite de l'accueil hôtelier de tous standings. Le *Rives d'or* des Sablettes, naguère en déshérence et délibérément omis de la promotion par notre office intercommunal de tourisme du fait de sa vétusté, a rouvert, flambant neuf, en 2015. Le *Novotel* de La Capelanne, totalement repensé, devenu *Ibis*, est monté en gamme en 2017. L'année suivante, c'est la renaissance du prestigieux *Grand Hôtel des Sablettes-Plage*, fermé depuis 50 ans, sous le label *Curio Collection by Hilton*, avec ses trois restaurants. C'est également, en 2018, la réouverture de l'ancien *Hôtel Lamy*, sur la plage, devenu le *George Sand* entièrement rénové. Depuis quelques temps, c'est la deuxième naissance, sur le Parc de la Navale, désormais plus étoilée, de celui que nous avons familièrement baptisé « *La Cagette* », changeant au passage d'enseigne, devenant un hôtel de la marque « *Mercury* ». Et bien sûr, d'ici environ deux ans, la création de deux nouveaux établissements hôteliers (deux et quatre étoiles) au sein de *l'Atelier mécanique*. Chacun de ces investissements privés aura bénéficié de l'accompagnement technique des services communaux.

De leur côté, les gestionnaires de modes populaires de tourisme redoublent d'imagination. Les campings privés investissent pour leur modernisation. Notre équipe municipale elle-même, après avoir créé en 2011 une « *mini auberge de jeunesse* » de 20 lits au sein de *l'Espace Accueil Jeunes (EAJ) des Sablettes*, destinée à l'accueil de groupes, a confié début 2019 la gestion du camping

municipal de Janas à *Huttopia* qui développe un concept d'hôtellerie de plein air éco-touristique, réinstallant, outre des chalets naturels rompant avec le style uniforme des mobil-homes, des espaces dédiés aux « *vrais campeurs* », en camping-cars, caravanes et tentes, ainsi qu'un espace dédié à l'accueil des groupes de mineurs vacanciers. Et l'aire municipale de camping-cars que nous avons créée depuis quelques temps à l'Évescat va sous peu être dotée des aménagements nécessaires.

Nous nous attachons ainsi à apporter une contribution publique territoriale attendue par le secteur concurrentiel du tourisme et des loisirs, depuis la gestion de nos parcs littoraux et des espaces de stationnement proches des plages – qui demeurent en été les seuls gratuits de notre aire urbaine – dont un nouveau *parking relais* à Tamaris destiné à inciter à l'usage des bateaux-bus, jusqu'à la relance en cours de notre parc *d'accrobranche* et d'activités de pleine nature, en passant par les aménagements d'accès à deux de nos plages pour les personnes à mobilité réduite, la bibliothèque de plage *Effet Mer*, le *chalet des sports*, ou les activités de l'*EAJ des Sablettes* et de la Base Nautique de Saint-Elme ouvertes aux vacanciers, les festivités publiques avec nos feux d'artifice devenus de magnifiques spectacles pyrotechniques agrémentés de son et lumière, et le soutien aux animations des associations de commerçants.

Avec sa présidence assurée par un maire-adjoint et conseiller communautaire seynoïse, le *pôle Ouest de l'Office intercommunal du tourisme* de notre Métropole (Ollioules, Saint-Mandrier, Six-Fours, La Seyne) a renforcé, par la mutualisation de 2017 ses fonctions d'accueil, d'information, de promotion, de communication, d'animation des professionnels et de commercialisation. Notre territoire a d'ailleurs vu ses efforts valorisés : il est classé par la chaîne de télévision américaine CNBC « *2<sup>ème</sup> meilleure station balnéaire au monde* » en 2018, parmi les six « *grands sites balnéaires d'Europe à visiter* » par le quotidien britannique « *The Guardian* » en 2019, aux côtés de Cádiz (Espagne), Cagliari (Italie), Ostende (Belgique), Rovinj (Croatie) et Βόλος [Vólos] (Grèce), et par le quotidien britannique « *The Times* », parmi « *les meilleures grandes villes de la Côte d'Azur où passer un week-end en 2019* ».

Tout ce survol montre qu'il serait injuste de considérer que l'économie locale n'est pas dynamique. En attestent les rencontres trimestrielles de dialogue avec les acteurs économiques (commerce, services, artisanat, industrie) que nous organisons – et La Seyne est la seule commune de notre aire urbaine à

le faire – depuis 2010 pour recenser les besoins des entreprises auxquels les collectivités doivent répondre (logements, mobilités, services...), au cours desquelles les entrepreneurs de tous les champs d'activités reconnaissent, et même vantent, les efforts de soutien engagés par la commune et de la Métropole. C'est également le cas au cours des échanges et tables rondes diverses organisés par l'*ADETO* auxquels nous sommes conviés et où notre présence aura été constante.

Le littoral seynois, base techno-scientifique et industrielle maritime du *Pôle Mer* autant qu'espace à vocation touristique, est depuis dix ans le créateur d'emplois le plus performant de la Région Provence Alpes Côte d'Azur. Des centaines d'emplois ont ainsi été créés à La Seyne, depuis ceux des ouvriers et des dockers jusqu'à ceux des techniciens, ingénieurs et chercheurs, en passant par ceux de l'économie du tourisme, de l'hôtellerie et des loisirs, sans compter l'appui que tous les chantiers de création et de rénovation des espaces à vocation économique et des quartiers populaires fragiles auront apporté au secteur du *bâtiment et des travaux publics (BTP)*.

Les derniers chiffres de l'emploi sur notre commune attestent de cette dynamique. Entre mars 2018 et mars 2019, ce sont 1,7 % de demandeurs d'emploi, toutes catégories confondues, en moins (contre + 0,3 % pour l'ensemble du Var). Hormis chez les plus de 50 ans dont le nombre de demandeurs d'emploi enregistre une hausse de 3,2 % (Var : + 2,3 %), chez les moins de 25 ans, c'est une baisse de 4 % (Var : + 0,3 %) et chez les 25-49 ans une baisse de 3,2 % (Var : - 0,6 %).

## *Chapitre 4*

# **LA RÉNOVATION DU PLUS GRAND ENSEMBLE VAROIS D'HABITAT SOCIAL EST ARRIVÉE À SON TERME, MAIS...**

*« On a reconstitué un quartier des plus traditionnels. L'enjeu, pour ce quartier, ça a été qu'il y ait tout simplement "de la normalité" dans la vie et l'urbanisme au quotidien. Et je crois que, là, c'est une réelle réussite. Les habitants m'ont dit que la qualité de vie s'était largement améliorée. »*

(interview d'Hélène Geoffroy, secrétaire d'État à la Ville – France 3 – octobre 2016)

**MAIS IL FAUT POURSUIVRE CAR, DEUX ANNÉES PLUS TARD...**

*« Depuis 2018, le narco-banditisme veut s'installer dans l'aire toulonnaise. Nous devons l'en empêcher. Notre visite montre que nous avons entendu l'appel [du maire] et partagé ensemble ces ambitions. C'est un fléau qui mine les familles, qui gangrène les quartiers, qui risque de réduire à néant les efforts accomplis comme à La Seyne. C'est un fléau qui nourrit le trafic d'armes, les violences, les règlements de compte. Le trafic de stupéfiants, c'est ce qui subventionne la délinquance et finance le crime.*

*Nous devons y mettre un terme."*

(déclaration de Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur – mai 2019)

Le soutien à l'économie et l'emploi dans les travaux publics et l'habitat est d'ailleurs le rôle collatéral à son objet central de rénovation urbaine qu'a aussi joué pendant une douzaine d'années le *programme de rénovation urbaine (PRU)* qui a permis de reconfigurer totalement le quartier Berthe. Quelques 360 millions d'euros de travaux, dont seulement 12 % à la charge de la commune, tout le reste ayant pour partie été subventionné et pour partie assuré sur fonds propres par l'office d'HLM *Terres du Sud Habitat (TSH)*, auront donné du travail des années durant aux entreprises du *BTP*, donc soutenu l'emploi salarié, souvent de petite qualification, assurant y compris l'insertion professionnelle de personnes très éloignées de l'emploi, au-delà des espérances puisque l'objectif de 5 % d'heures travaillées réservées à des parcours d'insertion a été largement dépassé, atteignant 12 %.

Trop souvent injustement critiqué sur le registre « *c'est nous qui payons les impôts et c'est à d'autres que l'action publique profite* », ce *PRU*, conçu par l'équipe municipale d'Arthur Paecht, entamé à la fin de son mandat, légèrement adapté après notre élection pour conjuguer continuité républicaine et meilleures réponses à certains besoins, et dont la mise en œuvre se sera étalée jusqu'en 2019, aura bien sûr permis à La Seyne d'agir radicalement contre la ségrégation urbaine et sociale dont étaient victimes le quart de ses habitants.

### ***HABITAT, ÉQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS NOUVEAUX OU RÉNOVÉS***

En démolissant près de 900 logements à la limite de l'indignité, reconstruits pour moitié dans le quartier, pour moitié ailleurs dans la ville et la Métropole, et en réhabilitant les 2500 autres, notamment par des rénovations énergétiques, on a libéré de l'espace qui a été – et continue à être – mis à profit pour la construction de résidences « *non aidées* » en accession à la propriété, accroissant ainsi la mixité sociale, donc en changeant positivement l'image de cet espace urbain dont 98% des habitations étaient antérieurement du logement très social. Les immeubles ont été « *résidentialisés* » en unités d'une centaine de logements, avec des noms choisis par les habitants, un numéro et un nom de rue, remplaçant les anciennes dénominations anonymes et sans âme constituées d'une lettre suivie d'un chiffre.

En rénovant les écoles, le centre social et culturel Nelson-Mandela, la crèche *Le Petit Monde*, le centre culturel Henri-Tisot, le bureau de poste, la *Maison des*

*services publics*, et en créant la médiathèque Andrée-Chedid, la plus moderne de l'ouest toulonnais et offrant des services qui n'existent pas ailleurs, *l'Espace sportif et d'accueil jeunes (ESAJ)*, autant d'équipements qui ne sont pas réservés aux habitants du quartier (par exemple, 60 % des usagers de la médiathèque ne résident pas à Berthe, et 20 % d'entre eux n'habitent pas à La Seyne, et les pourcentages sont à peu près identiques pour *l'ESAJ*), on a permis de modifier bénéfiquement la représentation que les résidents des autres quartiers et communes voisines se faisaient de cet espace urbain où ils n'hésitent plus à se rendre, comme dans n'importe quel « *morceau de ville* » leur offrant des services qu'ils ne trouvent pas ailleurs, et, en retour, ça a redonné de la dignité aux habitants, qui ont de ce fait modifié la vision qu'ils se faisaient d'eux-mêmes et de leur propre environnement urbain.

En repensant le réseau des voiries, en en créant plusieurs s'ouvrant vers la ville, et les aménagements urbains (espaces verts, voies cyclables, éclairage public, etc.), on a brisé les frontières physiques qui enfermaient le quartier et on l'a géographiquement relié au reste de la ville et de la Métropole. Il faut que la Métropole parachève ce travail en activant le plus vite possible le projet de *TCSP* sur la voie dédiée réalisée depuis plus de vingt ans qui traverse tout le quartier et constituera un lien fort avec la ville et le reste de l'agglomération.

Et c'est bien grâce au *PRU* de Berthe, complété des efforts du Département, de la Métropole et des opérateurs privés des espaces de grande distribution, que toutes les voiries d'importance de la périphérie de Berthe ont pu être modifiées, requalifiées, adaptées aux besoins et embellies, avec les nouveaux giratoires d'entrée de ville (carrefour de l'Europe sous la voie rapide RD26 arrivant de l'autoroute, rond-point Georges-Beauché entre *Auchan* et *Leclerc*, grand carrefour de Lattre-de-Tassigny aux abords de la clinique du Cap d'Or).

N'en déplaise aux grincheux qui estiment « *qu'on en a trop fait pour Berthe* », ce sont bien les Seynois de tous les quartiers, nos voisins mandréens et six-fournais, et tous nos visiteurs, qui bénéficient aujourd'hui de ces aménagements routiers modernes, fluides et pratiques, et joliment intégrés et végétalisés, changeant de manière radicale l'image de l'entrée de ville, qui n'ont pu être réalisés que grâce au programme du *PRU* et aux 88 % d'aides financières extérieures au budget communal qu'il a permis à la Ville d'obtenir...

## ***MAIS LA RÉNOVATION NE RÉDUIT PAS LA PAUVRETÉ, ET IL FAUT AGIR...***

Il n'en demeure pas moins que, si le *PRU* a pu, au fil des années, transformer l'image de Berthe et donc de la ville, la situation sociale et économique de ses habitants n'aura cessé de se dégrader, comme c'est le cas dans notre cœur de ville historique et dans tous les grands ensembles d'habitat social français issus des politiques de logement des années 50 à 70 et dans la plupart des centres anciens dégradés et paupérisés, victimes notamment du déplacement des activités commerciales et de services renvoyées, dans les années 70 à 80, vers les périphéries urbaines accessibles en voiture par des aménagements viaires de contournement et de grands espaces de stationnement.

C'est pourquoi nous avons poursuivi l'accompagnement social des habitants de nos quartiers populaires urbains fragilisés, engagé depuis les années 80, centrant nos actions et celles des nombreuses associations investies contre la ségrégation sur l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi, l'éducation scolaire et périscolaire, la prévention de la délinquance, la solidarité, la prévention sanitaire, l'accès aux sports et à la culture. Ce sont, chaque année, les déclinaisons du dispositif du *Contrat de Ville*, programme partenarial supposé mobiliser l'ensemble de la puissance publique (État, collectivités, organismes sociaux, etc.) pour compenser les inégalités sociales dans le cadre d'une convention pluriannuelle. Si l'État, tous gouvernements confondus depuis 2008, a peu ou prou maintenu son aide budgétaire à ces actions (à l'exception d'un faux-pas de baisse de 10 % en 2017, rectifié suite au tollé de l'ensemble des maires français concernés), si la Ville et la Métropole ont tenu leurs engagements financiers, il n'en est hélas pas de même du Département du Var, jadis partenaire engagé du *Contrat de Ville*, mais qui a retiré ses cofinancements depuis des années, ni, désormais, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur qui, depuis 2018, en cours d'exercice, alors même que les actions annuelles étaient mises en œuvre, a annoncé son désengagement financier immédiat, déstabilisant gravement l'équilibre social que les porteurs publics et associatifs d'accompagnement des personnes les plus fragiles s'emploient à maintenir. Il aurait été appréciable que les élus seynois de ces collectivités, conseillers régionaux et départementaux, qui siègent par ailleurs dans la minorité du conseil municipal et, pour la plupart, aspirent à tenir les rênes de la commune, prennent leurs bâtons de pèlerins pour protester et tenter de défendre avec nous les intérêts des quartiers en difficulté de notre Métropole...

## ***DEPUIS DEUX ANS, LE SURGISSEMENT D'UN TERRIBLE NARCO-TRAFIC***

Ça aurait été d'autant plus vital que, parallèlement, à La Seyne, comme chez ses voisines de Toulon, Hyères, et désormais même Ollioules, nos quartiers populaires connaissent depuis 2017 une vague de narcocriminalité effrayante, les vendeurs de stupéfiants s'évertuant à imposer des implantations de trafic dans l'aire toulonnaise. La présence terrorisante des dealers régnant en maîtres dans certains espaces, l'enrôlement des plus jeunes dans le « commerce », les pressions exercées sur des familles pour qu'elles facilitent les trafics, les opérations criminelles de probables vengeances entre bandes sur fond d'appropriation de territoires, allant même jusqu'à des meurtres, génèrent une très grave réalité d'insécurité et de violence permanentes, jamais égalées chez nous (comme ailleurs dans la Métropole et dans nombre d'autres sites urbains français), un dangereux sentiment d'abandon de la puissance publique, ruinant beaucoup d'efforts accomplis sur les infrastructures urbaines et d'habitat grâce au *PRU* et d'accompagnement social vers l'insertion et l'égalité grâce au *Contrat de ville*, fragilisent tous les efforts de modification positive de l'image des quartiers et de leurs résidents, contrecarrent les avancées utiles relevées en matière économique et d'emploi, excluent de leurs fruits nos résidents les plus humbles, et, au final, confortent les plus ardents opposants aux politiques publiques républicaines visant à faire progresser la solidarité, l'égalité entre citoyens et l'harmonie entre quartiers et entre concitoyens de situations socio-économiques si diverses.

Certes, comme évoqué plus haut à propos des enjeux du centre-ville, nous nous sommes employés, les tout premiers dans la Métropole et en première ligne auprès des pouvoirs publics que nous sommes allés à plusieurs reprises solliciter avec insistance, y compris le Premier Ministre et le ministre de l'Intérieur eux-mêmes, à requérir l'attention bienveillante de l'État sur ces difficultés inédites chez nous et, en quatre ans, nous sommes parvenus à obtenir d'intéressants renforts de police de terrain et de police judiciaire qui conduisent un travail remarquable et indispensable. Mais quel gâchis !... En attestent les choix contraints et déchirants qui ont été les nôtres de prendre un arrêté imposant un « *couvre-feu* » pour les mineurs non accompagnés ou de décider de « *vider* » entièrement de ses habitants, les reloger ailleurs avant de le murer, un immeuble du quartier du Germinal, la *Tour du Gère*, où la vie était rendue impossible par les trafiquants, perdant ainsi une cinquantaine de logements

alors même que 3000 foyers sont en attente d'un appartement social à La Seyne...

C'est pourquoi, plutôt que baisser les bras ou refermer le couvercle pour ne pas voir, nous nous sommes déterminés à conforter les politiques publiques qui concourent à prévenir et faire reculer les sentiments et réalités objectives de ségrégation qui nourrissent le terreau sur lequel peuvent croître les risques de déviances. Cela passe d'abord par l'insertion vers l'emploi, donc la formation initiale nécessaire à l'acquisition des qualifications et savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, celle de l'École de la République, bien sûr, mais aussi en amont celle du plus jeune âge, dès la naissance et la petite enfance, et, parallèlement à l'École puis la formation professionnelle, celle de l'action socio-éducative périscolaire et des temps libres, celle de la pratique sportive et celle de l'éveil à la culture.

## *Chapitre 5*

# **LA SEYNE, CITÉ ÉDUCATIVE, L'UNE DES PREMIÈRES DE FRANCE, POUR L'INSERTION DE TOUS LES 0-25 ANS PAR LA FORMATION VERS L'EMPLOI ET LA CITOYENNETÉ**

***« La Seyne a une longueur d'avance sur bien d'autres territoires.  
L'expérience de La Seyne en fait un laboratoire. On ne peut pas échouer. »***

(interview de Julien Denormandie, ministre de la Ville – *Var-matin* – juin 2016  
à l'occasion de la labellisation de La Seyne dans le dispositif « cité éducative »)

***« Ici, le décroisement entre Education nationale et milieu associatif existe  
depuis longtemps »***

(Karine Richard-Brun, principale de collège – juin 2016)

***« Mobiliser les partenaires dans une dynamique de projet pour garantir  
l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagée : l'enfance, la  
jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale  
et la vie des quartiers. »***

(Caisse d'allocations familiales du Var, lors de la présentation de la *convention territoriale globale* reconnaissant l'action éducative communale, l'une des toutes premières signées dans le Var, citée en exemple)

Bien sûr, l'intervention en direction des enfants, des adolescents, des jeunes, des jeunes adultes et, au-delà, des habitants de tous âges qui ont droit à l'émancipation et la formation citoyenne tout au long de la vie, ne concerne évidemment pas les seuls habitants des quartiers populaires. C'est même l'intérêt absolu de pouvoir « *brasser* » dans un esprit de vivre et faire ensemble les populations très diversifiées de La Seyne au travers des opportunités qu'offrent les espaces, les activités durables et les événements, situés dans tous les quartiers et s'exerçant dans tous les temps de l'année.

### ***PETITE ENFANCE : PLUS AUCUNE FAMILLE SANS POSSIBILITÉ DE GARDE***

C'est vrai dès le plus jeune âge, avec les quatre crèches municipales qui accueillent, quelle que soit leur localisation, des tout-petits de tous les quartiers. On est passé, à budget constant, d'un taux moyen de 52 % de places occupées dans les structures communales d'accueil à... plus de 90 %, grâce à une démarche d'utilisation optimale (lorsqu'un enfant n'a besoin d'être gardé qu'une partie de la journée ou seulement certains jours, on propose la place à l'enfant d'une autre famille) qui a permis d'accroître d'un tiers le volume des contributions des parents (mais pas le coût pour chaque famille, réglé à proportion du temps de garde !) et de... 800 % les subventions des institutions publiques, notamment de la *Caisse d'allocations familiales (CAF)*. Nous avons en outre transformé en crèche le jardin d'enfants Irène Joliot-Curie de Mar Vivo, permettant de gagner des places pour les moins de 3 ans et de conforter les effectifs des écoles maternelles voisines avec les plus de 3 ans, évitant des fermetures de postes d'enseignants. Nous avons aussi réhabilité la crèche *Le Petit Monde* en obtenant de l'État qu'elle soit ajoutée au programme de rénovation du *PRU* de Berthe duquel elle avait été omise par nos prédécesseurs. Et nous préparons le chantier de reconstruction de la crèche Josette-Vincent en centre-ville en l'ayant déjà relocalisée dans les locaux d'une ancienne école maternelle. Chacune des quatre crèches accueillant indifféremment des enfants de tous quartiers, c'est là un autre exemple attestant que ce dispositif aura profité aux habitants de l'ensemble de la commune et non seulement à ceux du périmètre ciblé par le *PRU*. Et nous avons aussi, avec la *CAF* et la *Protection maternelle et infantile (PMI)*, intégré, en plus des offres publiques municipales, les structures associatives d'accueil, de garde et d'éducation de la petite enfance qui le souhaitaient, crèches et mini-crèches, de même que les *assistantes maternelles agréées* volontaires, dans un vaste programme appelé *Projet éducatif*

*de territoire (PEDT), ayant permis une tarification unique et une allocation identique assurée aux familles par la CAF, un accroissement quantitatif et qualitatif de l'offre, des partenariats, des formations des personnels, la création d'un, puis de deux, relais d'assistantes maternelles, où les « nounous » peuvent amener les enfants dont elles ont la charge pour bénéficier d'espaces de jeux et d'éveil, faire vivre des moments partagés concourant à leur socialisation entre enfants de tous quartiers et de toutes situations familiales, sortir de leur isolement et coopérer entre elles. Ainsi, outre les quatre crèches municipales, bénéficient d'importantes aides de la Ville et de la CAF, l'Association Baby Logis, les trois crèches « L'Ile aux Enfants », la crèche « la Farandole », la crèche « Les Colombes », et « Le Moulin à Paroles ». Un événement annuel, un samedi, que nous avons créé, le forum de la petite enfance, ouvert aux professionnels et aux familles, permet les échanges, les formations continues par des conférences thématiques, et l'information sur les divers modes d'accueil et de garde des tout-petits de la commune. Le résultat est là : La Seyne, selon la CAF, financeur principal de l'aide aux familles, et le Conseil départemental assurant la Protection maternelle et infantile, autorité de tutelle, est la première commune du Var à n'avoir pas besoin de faire agréer de nouvelles structures pour les jeunes enfants, des réponses pouvant être apportées à toutes les familles qui en ont besoin, que le ou les parents travaillent ou soient en formation ou en recherche d'emploi. C'est pourquoi, les autorités doutant des besoins de nouvelles places et donc de la viabilité du projet d'une nouvelle crèche associative de 37 places, aux Sablettes, risquant de ce fait de fragiliser les autres, hésitent à ce jour à lui accorder l'agrément nécessaire. En tout état de cause, au regard de l'offre qui a considérablement augmenté, les rumeurs, évidemment infondées, selon lesquelles il y aurait eu du favoritisme pour les inscriptions des enfants, se sont tout naturellement éteintes...*

### ***ÉCOLES PRIMAIRES : BIEN AU-DELÀ DES OBLIGATIONS LÉGALES***

Malgré les difficultés que les communes rencontrent du fait du désengagement financier de l'État, constant depuis 2014, nous avons consacré chaque année 30% du budget de la ville à l'enfance. Nous avons ainsi poursuivi les réhabilitations du parc immobilier scolaire, après les rénovations de trois écoles au sud de la commune, avec celle de l'école Lucie-Aubrac, de surcroît dotée d'espaces périscolaires et d'un nouveau restaurant scolaire, celle de l'école Victor-Hugo, avec la construction d'un restaurant scolaire à l'école Ernest-

Renan, mettant fin aux déplacements des enfants vers la cantine de la mairie annexe, et le chantier pour la construction d'un groupe scolaire regroupant la maternelle Amable-Mabily et l'élémentaire Jules-Verne est en préparation depuis la rentrée de septembre 2019. Et, alors que les restaurants scolaires étaient menacés de fermeture par les autorités de tutelle car ils n'étaient plus aux normes depuis la fin des années 90, nous avons construit une cuisine centrale ultra-moderne pouvant réaliser plus de 6000 repas, pour les crèches, les restaurants scolaires, les centres périscolaires et, si besoin, pour le portage de repas à domicile pour les personnes âgées et handicapées.

La Seyne va au-delà de ses obligations légales vis-à-vis de l'École. Outre le fait qu'elle n'a pas attendu que l'État l'impose, elle garantit depuis onze ans la présence d'une *Assistante territoriale spécialisée des écoles maternelles (ATSEM)* par classe pour les écoles bénéficiant du statut de *Réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+)*, et, pour les autres écoles, alors que l'obligation des communes n'est que de fournir un temps de présence non spécifié d'*ATSEM* par établissement scolaire (il pourrait donc n'y en avoir qu'une par école...), nous en mettons à disposition une par classe de petits et une pour deux classes de moyens et de grands.

La Ville offre aussi un soutien gratuit permanent aux projets pédagogiques que les enseignants nouvellement affectés à La Seyne nous disent avoir rarement trouvé ailleurs : accueil des classes dans les espaces culturels, classes de nature à Janas, classes de technologie à La Dominante, classes de mer à Saint-Elme, et, depuis quatre ans, classes de mémoire patrimoniale de la construction navale à la Porte de Chantiers qui bénéficient chaque année à près de 800 élèves seynoïses. Nous avons enfin porté à un tiers de leur coût le financement communal des classes de neige et autres séjours scolaires transplantés, laissant en outre depuis 2009 le choix aux professeurs quant à l'organisme qui les assure.

Sollicitant aussi sans relâche le ministère de l'Éducation nationale, nous avons réclamé le classement en *REP+* des écoles du centre-ville pour permettre aux enseignants de bénéficier des moyens humains et pédagogiques particuliers qui sont accordés pour les enfants des familles dont les difficultés sociales, économiques et culturelles ne leur garantissent pas l'égalité des chances. Il est anormal que notre centre ancien, quartier prioritaire au sens de la « *politique de la ville* » comme de la sécurité au même titre que le quartier Berthe, ne soit pas considéré prioritaire par l'Éducation nationale comme l'est notre grand

ensemble d'habitat social. Mais nos efforts semblent porter leurs fruits : un courrier de 2019 de l'Inspection d'Académie nous indique le très prochain règlement de cette question.

### ***ÉDUCATION DES TEMPS LIBRES : UNE OFFRE DIVERSIFIÉE***

Au-delà de l'École, nous avons amélioré l'offre éducative des temps libres des enfants. Nous arrivons au terme d'un plan de qualification et de professionnalisation des cadres des anciens « *centres aérés* », devenus « *accueils collectifs de mineurs* », entamé dès 2010. Nous avons créé des espaces adaptés et spécialement dédiés aux activités socio-éducatives périscolaires dans les écoles qui les abritent, et, pour ne pas « *cantonner* » les enfants dans les établissements scolaires au cours de leurs temps de loisirs et de vacances, notre service communal de transports permet aux animateurs de développer des projets pédagogiques dans les espaces naturels forestiers et littoraux de la commune et des environs, et dans les espaces dédiés aux loisirs éducatifs (maison de la pleine nature à Janas, maison des technologies et de l'écologie à La Dominante, base nautique de Saint-Elme, centres culturels et sportifs, centre aquatique, etc.). En créant un « *guichet unique* », nous avons aussi opté pour faciliter pour les familles les inscriptions dans l'ensemble des offres de services pour les enfants : restauration scolaire et périscolaire, accueils des temps libres, garderies du matin et du soir, etc. Et, malgré les vicissitudes budgétaires qui nous sont imposées, nous sommes parvenus à créer un centre d'accueil supplémentaire pour les 10-13 ans et même... à baisser les tarifs d'inscription demandés aux familles !

Conformément à nos engagements visant à répondre à un déficit important d'offre pour cette tranche d'âge fragile, c'est surtout en direction des 13-25 ans que nous avons accru nos efforts. Il ne restait en 2008 que deux espaces socio-éducatifs municipaux leur étant dédiés : l'*Espace accueil jeunes (EAJ)* des Sablettes et celui de La Maurelle. Nous avons créé un *EAJ* aux Mouissèques, pour répondre aux besoins des jeunes des nouveaux quartiers et des sites d'habitat social de La Présentation et du Mont-des-Oiseaux, presque totalement délaissés, surtout depuis que l'État les a exclus du dispositif des *QPV*, ces quartiers prioritaires au titre de la *politique de la ville*. Nous en avons ouvert un autre en centre-ville, avec un statut de *Maison de la jeunesse*, dans les locaux de l'ancien centre médico-social municipal fermé au début des années 90 par l'équipe

municipale d'alors. Et, comme rappelé plus haut, nous avons construit un *ESAJ* au quartier Berthe, ajoutant la dimension socio-sportive à l'animation éducative. De deux lieux d'animation socio-éducative communaux pour les jeunes et jeunes adultes, nous sommes ainsi passés à cinq, fonctionnant avec des cadres d'animation professionnels qualifiés, répartis dans tous les quartiers de la ville, chacun ayant de surcroît une spécificité thématique, et ouverts indifféremment aux jeunes de n'importe quel endroit de la commune, permettant les rencontres et les activités communes entre jeunes éloignés les uns des autres par leurs lieux de résidence et de scolarisation. Ces *EAJ* sont également ouverts aux activités associatives qui viennent compléter leurs panels d'activités. Nous avons enfin dépassé notre objectif de doubler les subventions accordées aux associations agissant en direction de l'enfance et la jeunesse, tandis que d'autres collectivités, à l'instar du Département ou la Région, les ont réduites, voire supprimées pour certaines.

En plus des créations de lieux à destination des jeunes, les actions du *Service municipal de la jeunesse (SMJ)* ont été largement développées grâce au confortement des effectifs d'animateurs municipaux, permanents et occasionnels, et de la coopération impulsée avec d'autres services communaux (culture, sports, enfance, etc.) et avec les associations agréées. Ce furent les ouvertures des *EAJ* à des horaires correspondant vraiment aux besoins des jeunes (il était aberrant que l'accueil soit assuré au moment où les jeunes sont à l'école et ne le soit pas en soirée et les week-ends !). Ce fut le retour à l'organisation de séjours collectifs de vacances permettant le vivre ensemble, la découverte de nouveaux environnements et de nouvelles activités, principalement centrées sur la pleine nature, et l'apprentissage de l'autonomie. Ce fut la création des *chantiers culturels*, dispositif innovant ayant reçu une valorisation nationale avec le « *prix Territoria* » qui lui a été décerné, qui aura permis à plusieurs centaines de jeunes seynois de 16-25 ans, en contrepartie de *coups de mains* donnés aux organisateurs de spectacles de la région (*Janvier dans les étoiles, Voix du Gaou, Couleurs urbaines, concerts du Zénith Omega, Jeux de la francophonie* à Nice, etc.), de bénéficier d'expériences des métiers du spectacle (certains jeunes se sont d'ailleurs mis en projet de formation professionnelle à l'issue de cette expérience) et d'accès gratuits pour des événements culturels ou de loisirs. Ce fut, pour plus de 200 jeunes, la *bourse au permis de conduire* consistant en une aide financière versée à une auto-école en contrepartie d'un engagement volontaire civil. Ce fut, en matière d'événementiel festif et culturel ouvert à tous mais essentiellement prisés par les jeunes et jeunes adultes, la

création du festival de bande dessinée « *Bulles en Seyne* » (depuis 2009), celui de musique actuelles « *Couleurs urbaines* » (depuis 2009), celui dédié aux jeunes talents « *Oma'Seyne* », ou encore le « *Village des sciences* » qui est le plus important événement varois de la semaine nationale de la science. Ce furent les soutiens aux lieux de rencontre et de création, notamment musicale, dont *L'Impasse*, *Le Pressing*, les locaux pour *Oma'Seyne*, pour le groupe *FOB*, ou les studios de création et d'enregistrement ouverts au centre culturel Henri-Tisot. Et, bien sûr, conformément à nos engagements, le confortement des subventions aux associations socio-éducatives très actifs, qualifiées, coopérant entre elles et avec la commune, qui maillent tout notre territoire <sup>3</sup>.

### ***UNE IMPLICATION DANS L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES***

Au-delà des loisirs des temps libres formateurs de la jeunesse, véritables pare-feux face aux risques d'inactivité qui est un facteur potentiel de délinquance, et bien que ce soit la Région – et non la commune – qui est compétente en matière d'insertion professionnelle, nous tenons à prendre notre part dans le domaine de la formation des jeunes et jeunes adultes vers la qualification et l'emploi. Notre Ville est ainsi citée comme référence quant à son effort pour accueillir dans ses effectifs de fonctionnaires territoriaux des jeunes en contrat d'apprentissage, d'offrir des postes en « *service civique* », des emplois d'étudiants, des emplois saisonniers, et des « *emplois d'avenir* » (jusqu'à la regrettable suppression de ce dispositif utile par le gouvernement en 2017-2018). Elle propose des chantiers d'entretien forestier aux jeunes détenus en fin de peine sous main de justice. Elle soutient, en leur confiant des missions de gestion des espaces verts et naturels ou d'entretien des lieux publics, les entreprises et associations d'insertion. Elle impose systématiquement, à hauteur minimale de 5% d'heures de travail, des « *clauses d'insertion* » aux entreprises répondant aux appels d'offres qu'elle lance, avec des résultats de l'ordre de 12 % pour les chantiers de la rénovation de Berthe. Elle a accompagné les organisateurs de « *chantiers d'insertion* » jusqu'au désengagement de la Région qui cesse hélas d'en assurer le financement... sans que les conseillers régionaux

---

<sup>3</sup> – la « Maison Intergénérationnelle de Quartier », le Centre Social et Culturel Nelson-Mandela, « Femme dans la Cité », le Foyer des jeunes et d'éducation populaire Toussaint-Merle, l'association « Univers cité », la « Maison Associative Enfance Famille École », « Nouvel Horizon », l'Office mutuel de l'animation sociale et éducative, « Saines aventures », le Foyer Socio-éducatif du collège Paul-Eluard, « Planète Sciences Méditerranée » ou encore l'UFOLEP

seynois ne semblent s'en émouvoir. Elle soutient les organismes concourant à l'orientation et la formation professionnelle implantés sur son territoire : l'*INSPE* déjà évoqué, auquel elle met à disposition des locaux communaux, mais également le *CFA* des métiers de la mer (*IPFM*) dont elle a permis l'extension, portant sa capacité à 1200 stagiaires par an, le *Bureau d'information jeunesse (BIJ)*, l'un des derniers du département, qu'elle a accueilli au sein de la *Maison de la Jeunesse* alors que ses moyens allaient le contraindre à libérer ses locaux et cesser son activité, les services de sensibilisation aux métiers de la Défense, des quatre armes (marine, armée de terre, aviation, gendarmerie), qui sont aussi installés pour des permanences au sein de la *Maison de la jeunesse*, ou encore la *Préparation militaire marine (PMM)* dont elle est la « marraine » et à laquelle elle assure un accompagnement logistique. Elle est très active dans l'administration de notre « mission locale », la *Mission intercommunale d'action jeunes de l'Ouest Var (MIAJ)*, dont une maire-adjointe seynoise assure aujourd'hui la présidence, qu'elle finance et accueille au sein de deux structures communales, et avec laquelle elle coopère, comme avec l'agence seynoise de *Pôle Emploi*, pour l'organisation d'actions en continu et d'événements permettant la médiation entre les jeunes, les formations et les entreprises, tels que les forums des emplois d'été ou les « *jobs dating* ». Elle travaille enfin actuellement, avec l'*Agence pour l'éducation par le sport (APELS)*, en collaboration avec le club de rugby « *Union sportive seynoise* » (*USS*) et la ligue de Provence Alpes Côte d'Azur de la *Fédération française de voile* (qui a son siège dans des locaux communaux seynois), à un projet d'ampleur qui s'inscrit dans un programme national de formation de « *Coach d'insertion par le sport* » dont La Seyne va rejoindre en 2020 les cinq premiers sites-pilotes. Elle met à disposition d'une association régionale agréée par l'État pour la formation professionnelle des animateurs socio-éducatifs des espaces dans l'ancienne école Eugénie-Cotton. Et, ça ne se sait guère, notre commune est aussi elle-même formatrice, avec sa classe de préparation à la sélection d'entrée aux grandes écoles d'art que propose notre école municipale des Beaux-Arts.

### ***UN ENJEU : L'ÉVEIL AUX DANGERS DE TOUTES LES DISCRIMINATIONS***

Nous avons enfin accompli un effort inédit dans le domaine de l'éveil des jeunes – mais pas seulement – aux faits historiques qui fondent nos valeurs républicaines et démocratiques et les sensibilisent aux dangers du racisme, de l'antisémitisme et de toutes discriminations. La Seyne est ainsi devenue la toute

première commune varoise à engager un partenariat actif continu avec la *Fondation du Camp des Milles*, près d'Aix-en-Provence. Seul grand camp français d'internement et de déportation (1939-1942) encore intact et accessible au public, le *Camp des Milles* est aujourd'hui un important Musée d'Histoire et des Sciences de l'Homme centré sur l'éducation à la citoyenneté à partir d'une « *section réflexive* » originale, pluridisciplinaire et intergénérationnelle, unique au monde, nourrie par les résultats d'un programme de recherche de plus de quinze années. Ses actions et missions sont destinées, en s'appuyant sur l'Histoire, à renforcer la vigilance de chacun face aux extrémismes identitaires, aux racismes, à l'antisémitisme et à la xénophobie qui ont mené à la barbarie au *Camp des Milles*, en Europe et dans le Monde. Constatant que la progression continue des phénomènes racistes et antisémites, très préoccupante aujourd'hui dans son ampleur comme dans ses formes, conduit à donner un rôle central à l'éducation et à la formation des citoyens pour y résister, nous avons engagé des personnels municipaux dans le dispositif proposé par le *Camp des Milles* de formation de « *référént de l'éducation contre les racismes, l'antisémitisme et les discriminations* » mis en place en partenariat avec *Aix-Marseille Universités*, le *Défenseur des Droits (DDD)*, et la *Délégation Interministérielle contre le Racisme et l'Antisémitisme (DILCRA)*. Nos fonctionnaires ayant pris part à cette formation se sont familiarisés avec des clés de compréhension leur permettant d'identifier et de porter des projets de prévention contre les extrémismes, les racismes, l'antisémitisme et les discriminations, encadrés par un *brevet citoyen* ou un *label*. Cela nous a permis d'agir à titre préventif en direction de l'ensemble des publics ayant à côtoyer nos services publics communaux, et en direction de nos centaines de fonctionnaires eux-mêmes. Mais ça a aussi – et surtout – permis de développer des projets socio-éducatifs sur ces thèmes en direction des adolescents et des jeunes à partir de nos *EAJ*. Plusieurs de ces actions formatives ont d'ailleurs été primées au niveau national, comme d'ailleurs celles qui bénéficient aux jeunes seynois que développent les associations mémorielles, dont le *Concours national de la Résistance et la déportation*. Ce n'est pas pour rien que, désormais, devant notre Monument aux Morts ou devant la stèle que nous avons érigée sur le Parc de la Navale en mémoire des *Justes parmi les nations*, ces citoyens, souvent anonymes, qui ont aidé au péril de leur vie des Juifs persécutés par l'occupant nazi, des collégiens, des lycéens, des apprentis, des étudiants, se retrouvent systématiquement à l'occasion des cérémonies patriotiques et commémoratives qui jalonnent nos années, pour lire un texte qu'ils ont composé ou qu'ils ont extrait d'archives et mis en scène. Les associations seynaises d'anciens combattants, résistants, déportés et victimes

des guerres, que nous soutenons en subventions et en entretenant le foyer que nous mettons à leur disposition partagée dans le cadre du *Comité de Coordination des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre*, dont les membres sont vieillissants, sont ainsi désormais épaulées par de plus en plus de jeunes gens conscients de l'importance du devoir de mémoire. Ces associations <sup>4</sup> apportent en retour à nos jeunes, dans une utile démarche intergénérationnelle, de précieux témoignages et un encouragement certain.

En tout état de cause, de l'éducation préscolaire à la préparation à l'entrée dans la vie active, de la formation scolaire à celle qu'offrent dans les temps libres les « *tiers lieux* » que sont le sport, la culture, les loisirs socio-éducatifs ou les activités de sensibilisation à l'environnement, La Seyne a placé la prise en compte des 0 à 25 ans au centre des préoccupations publiques. Ce n'est pas pour rien que La Seyne a été la première commune varoise à signer avec l'État et la *Caisse d'allocations familiales* un *Projet éducatif de territoire (PEDT)* puis un *Projet global territorial (PGT)*. Et nous n'avons donc pas été surpris d'apprendre que, à la dernière rentrée scolaire, La Seyne figure dans la liste des toutes premières communes retenues pour être labellisées « *cités éducatives* » officiellement dévoilée par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer, et le ministre de la Ville et du Logement, Julien Denormandie, qui avait déjà déclaré lors de l'inauguration de notre *ESAJ* que, en matière éducative, « *La Seyne a une longueur d'avance sur bien d'autres territoires* ». Elle a d'ailleurs été la seule ville lauréate dans le Var. Cette nouvelle labellisation se traduit en moyens dédiés : les 80 territoires du pays primés se partageront ainsi 34 millions d'euros de crédits par an, soit plus de 100 millions sur trois ans. Tous nos efforts sont ainsi récompensés et nous entamons un confortement du rôle de l'École par une meilleure mixité sociale et scolaire, une amélioration du bien-être des élèves et des personnels, un renforcement du suivi personnalisé des élèves sur la durée, un encouragement de l'ambition et de la persévérance, une lutte contre le « *décrochage scolaire* », une meilleure coopération École-famille, un déploiement d'alliances éducatives à l'interne de l'Éducation nationale et avec ses partenaires territoriaux. Mais la «  *cité éducative*

---

<sup>4</sup> – *Association de Marins et Marins Anciens Combattants, l'Association française d'Anciens Combattants, l'Association Française des Combattants Volontaires, l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance et Amis de la Résistance, la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, la Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes, le Group Military Conservation, le Souvenir Français, la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire, l'Union Nationale des Combattants et l'Union Nationale des Parachutistes.*

» permet aussi d'amplifier nos moyens pour la scolarisation précoce des enfants, le soutien et le renforcement des compétences parentales, la prévention sanitaire, la promotion de l'éducation artistique et culturelle, la diffusion de la culture scientifique, technique et numérique, l'accroissement des pratiques d'activités physiques, sportives ou de bien-être, et la promotion de l'engagement citoyen. Le dispositif concourt aussi à « *élargir le champ des possibles* » par la découverte des filières de formation et du monde du travail, la maîtrise de la langue française et la lutte contre l'illettrisme et « *l'illectronisme* », et le développement des mobilités et des rencontres. Et, contrairement à d'autres sites où le programme se décline uniquement sur les quartiers prioritaires urbains fragiles, nous avons obtenu exceptionnellement de l'État que, à La Seyne, on s'inscrive bien dans une démarche engagée sur l'ensemble de la commune, et nous avons été autorisés à ce que les programmes soient déclinés autour de trois de nos quatre collèges (Marie-Curie, Paul-Éluard et Henri-Wallon) alors que les dispositions nationales ne prévoyaient que le secteur de scolarisation classé *REP +*, donc celui du collège Henri-Wallon au Nord de La Seyne.

## *Chapitre 6*

### **LA CULTURE ET LE PATRIMOINE, VECTEURS D'ÉVEIL DES CONSCIENCES, D'INCLUSION ET DE VIVRE-ENSEMBLE**

***« La culture est le coeur battant de la citoyenneté. Ce pacte marque la reconnaissance d'un travail réalisé entre l'État et l'agglomération. Je souhaite rendre hommage à ces villes de TPM qui ont fait un choix courageux en faveur de la culture. »***

(Fleur Pellerin, ministre de la Culture – avril 2015)

***« Salut admiratif et amical aux bâtisseurs de ces lieux qui drainent la vie, qui tissent l'humain, aux architectes, aux professionnels, aux élus qui, quelle que soit la taille de leur collectivité, font le choix de la culture, à Tours, Brest, Rennes, Toulouse, Gradignan, Grenay, Mondeville, Saint-Lô, Vaulx-en-Velin, Le Bouscat, La Seyne-sur-Mer, Saint-Avertin, Lampaul-Guimiliau, Grigny et d'autres... Comment rendre compte, comment permettre à nos lecteurs de mesurer l'incroyable énergie à l'œuvre dans ces milliers de lieux d'échange, de débat, de formation, de reconstruction souvent ? »***

(Erik Orsenna et Noël Corbin, dans le *rapport sur les bibliothèques publiques communales* commandé par Françoise Nyssen, ministre de la Culture – février 2018)

La formation, vecteur d'émancipation et d'éveil des consciences, ne se limite ainsi pas pour nous à l'accompagnement des dispositifs qualifiants concourant à l'insertion professionnelle, donc sociale et citoyenne. Elle doit être une préoccupation de tous les temps de vie, et l'éveil aux faits culturels et artistiques, l'initiation et la pratique, portés par les services publics comme par le dense réseau associatif seynois, constituent un objectif majeur que nous nous sommes assignés, pour l'ensemble de nos quartiers. Considérant à ce propos que le quartier Berthe, du fait de son histoire qui a permis que s'y tisse un maillage associatif important et de la rénovation qui a y été réalisée des espaces dédiés à la vie sociale et socio-culturelle grâce aux fonds du *PRU*, est désormais correctement doté, nous avons opté pour centrer nos efforts sur le cœur historique de La Seyne, sans attendre que l'État nous accorde les moyens annoncés pour le *NPNRU* en fin 2019. Ainsi, nous avons mis à profit la baisse, hélas continue depuis quinze ans, des effectifs scolaires pour réorganiser les espaces mis à disposition de l'Éducation nationale. L'ancienne école Jean-Baptiste Coste, en centre-ville, est devenue un espace socio-culturel et éducatif intergénérationnel, abritant une douzaine d'associations et des ateliers d'activités socio-culturelles gérés par le service communal en charge de nos seniors. Notre école municipale des Beaux-Arts a été confortée dans sa mission d'éveil culturel et, tout en demeurant dans ses locaux patrimoniaux de notre vieil Hôtel-Dieu, sera dotée dans les mois à venir de d'espaces supplémentaires, plus vastes et plus lumineux, dans l'ancien collège Henri-Wallon, au quartier Farlède, dont la commune va retrouver la propriété après 50 ans de mise à disposition de son foncier au Département qui n'en a plus usage. Et l'école des Beaux-Arts du centre-ville partagera désormais ses locaux historiques avec un centre social et culturel en cours d'agrément par la *CAF* qui assure la tutelle de ce type d'équipements, où va être installée, entre autres, une *Micro-Folie*, projet qui s'articule autour d'un musée numérique en collaboration avec douze établissements culturels nationaux fondateurs <sup>5</sup>, conçu pour et avec les habitants, que plusieurs modules complémentaires pourront venir compléter, comme un *FabLab*, un espace de réalité virtuelle, une bibliothèque-ludothèque ou encore un espace de convivialité.

---

<sup>5</sup> – Centre Pompidou, Château de Versailles, Cité de la Musique-Philharmonie de Paris, Festival d'Avignon, Institut du monde arabe, Louvre, Musée national Picasso-Paris, Musée d'Orsay, Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, Opéra national de Paris, Réunion des musées nationaux-Grand Palais, et Universcience

## ***DES LIEUX CULTURELS ET SOCIOCULTURELS POUR TOUS LES QUARTIERS***

Une telle évolution confortera les efforts que nous déployons pour permettre l'accès à la culture et aux arts pour tous, de tous âges, dans tous les quartiers. La plupart de nos sites culturels ont été rénovés ou améliorés. D'autres sont sortis de terre. Au sud de la ville, nous avons obtenu de *TPM* que soit maintenu l'Espace des *Chapiteaux de la mer* pourtant installé sur le domaine public maritime que l'agglomération pouvait à bon droit rendre à sa destination portuaire, qui a même été conforté dans sa mission de formation aux arts du cirque, intégrant désormais de plus une école de cirque gérée par notre conservatoire métropolitain, sans que le spectacle soit oublié avec le développement de la *Saison Cirque Méditerranée* étalée sur l'année, assurant 7 à 10 spectacles avec 3 à 4 représentations pour chacun d'eux, dont 1 ou 2 réservée aux scolaires de la ville et de la métropole. Nous avons construit une salle de danse à la Maison socio-culturelle Jean-Bouvet et rénové la bibliothèque du Clos-Saint-Louis et des salles et les abords du *Fort Balaguier* qui, malgré les pertes de subventions, continue à faire vivre son musée, avec son exposition permanente sur les *bagnes de Toulon et de l'Outremer*, son exposition thématique annuelle (actuellement celle sur les fortifications défensives de la rade de Toulon), et son jardin botanique avec espaces thématiques (plantes aromatiques, australiennes, cactées, exotiques, aquatiques, asiatiques, médicinales, alimentaires, agrumes et industrielles) accueille des groupes et des scolaires dans le cadre d'un parcours-découverte conçu et agréé par l'Education nationale.

Au centre-ville et au nord, nous avons déjà évoqué plus haut les équipements culturels rénovés et créés : Maison du Patrimoine et de l'Image, bibliothèque de théâtre Armand-Gatti qui devient un site du *pôle jeune public* pour l'ouest de notre Métropole, salle d'exposition « *Le pressing* » permettant la valorisation des œuvres de notre école des Beaux-Arts, Centre social et culturel Nelson-Mandela, Centre culturel Henri-Tisot. Nous avons malheureusement dû renoncer à poursuivre la location de la salle Guillaume-Apollinaire, dont le propriétaire privé a voulu quadrupler le loyer. Mais, avec la salle de spectacles du casino municipal de jeux confié au groupe *Joa*, pouvant accueillir jusqu'à 1200 personnes, avec celle, toute neuve, du centre Henri-Tisot, le nouveau chapiteau des Sablettes, et d'ici deux ans désormais, l'ouverture des 9 salles de cinéma dans l'*Atelier mécanique*, nous disposerons sous peu d'un ensemble de sites propices aux spectacles, concerts, représentations, de tous ordres. D'autres équipements, gérés par des associations, tels que la salle de la philharmonique

*La Seynoise*, ont obtenu un appui municipal pour leur rénovation et d'autres sont en passe d'en bénéficier dans le cadre du *NPNRU*, comme le café-théâtre de *7ème Vague*.

### ***ÉVÉNEMENTS ET FESTIVALS, OUTILS DE CULTURE ET D'IMAGE***

Mais les infrastructures à vocation culturelle ne sont rien sans des actions visant à la fois à offrir des événements culturels et artistiques de qualité, concourant de plus à valoriser l'image du territoire, et à créer les conditions de leur appropriation par le plus grand nombre tout en développant l'éducation de tous à et par la pratique culturelle. Nos festivals seynoïses, comme partout en France, connaissent les affres des retraits successifs d'institutions publiques pouvant les accompagner financièrement. Malgré l'effort de la Ville qui a tenu son engagement de maintenir ses subventions et appuis logistiques, quel regret d'avoir dû assister aux désengagements des collectivités régionale et départementale pour notre rendez-vous annuel de cirque contemporain « *Janvier dans les étoiles* », qui fut le seul événement varois de la programmation exceptionnelle de « *Marseille capitale européenne de la culture* », et notre « *Festival de jazz* » qui rythmait nos étés au Fort Napoléon ! Nous avons en revanche – et là, il faut le reconnaître, avec les appuis maintenus de la Région et du Département – pu maintenir notre « *Festival cubain Bayamo* », tout en étant confrontés à une autre vicissitude qu'est l'interdiction de la préfecture du Var d'utiliser pour les concerts et divers rendez-vous notre Fort Napoléon tant que n'y aura pas été construite une coûteuse *zone de confinement* mettant à l'abri les spectateurs en cas d'incendie dans la forêt qui entoure le site et – cruel dilemme – tant que quelques 300 arbres en périphérie du lieu n'auront pas été coupés. Le festival aoûtien de musique classique s'est mué en « *Festival international Sand & Chopin en Seyne* » qui en fut en août 2019 à sa cinquième édition, mêlant concerts, spectacles de chant lyrique, musique romantique, littérature et arts autour des personnalités de George Sand et Frédéric Chopin, conférences, et cinéma. D'autres rendez-vous ont été créés et perdurent, comme indiqué plus haut pour illustrer l'effort de dynamisation de notre cœur historique de ville, mais pas seulement, tous nos quartiers étant irrigués de temps événementiels de culture : « *Couleurs urbaines* » (depuis 2009) pour les musiques d'aujourd'hui, « *Oma'Seyne* » pour la valorisation des jeunes talents, « *Bulles en Seyne* » pour la bande dessinée, « *Chœurs en Seyne* » (depuis 2010) pour le chant choral. concerts estivaux aux Sablettes et dans le centre (« *Côté Pont* »), les « *Moments*

*Fort* » de Balaguier, le village de la « *fête de la science* » pour la culture technologique et scientifique, « *Plus belle ma rue* », ensemble d'animations autour des arts plastiques, de la musique et des arts de la rue dans le centre ancien, la programmation musicale de plein air, en centre ancien, du printemps à l'automne, tous les vendredis soir, des « *Tréteaux de Bourradet* », action populaire et intergénérationnelle qui a connu une montée en gamme et un succès avec des visiteurs venant d'au-delà des frontières de La Seyne <sup>6</sup>, le programme volage « *Les insolistes* » qui a connu six éditions ayant accueilli chacune plus de 350 spectateurs autour de spectacles inattendus dans des lieux inattendus <sup>7</sup>. Nous avons aussi apporté un soutien au *Festival International des Chorales en Provence*, ayant fait une escale de trois soirées à La Seyne où 15 chorales semi professionnelles ou professionnelles venant du monde entier se sont produites chaque années <sup>8</sup> (...), à la création d'une *master-class* de quatre jours « *Les Voix du Fort* », accueillant une centaine de choristes chaque année autour d'un chef de chœur professionnel de très haut niveau, au *Festival des Harmonies*, organisé par la *Philharmonique La Seynoise*, avec cinq soirées de concerts sur le Parc Braudel, au nouveau festival d'improvisation de théâtre en multilingue « *Impromed* » créé en 2019, au festival de cinéma *Portraits de Femmes*, et au festival de théâtre amateur « *Le Chapeau* ». Et, outre la programmation de spectacles de tous ordres du *casino Joa* depuis sa mise en service, le centre culturel Henri-Tisot propose depuis sa réouverture début 2019 après sa longue rénovation complète, pouvant accueillir jusqu'à plus de 600 personnes une programmation de concerts de qualité attirant en plein cœur de notre quartier Berthe des habitants de toute l'aire urbaine toulonnaise <sup>9</sup> ainsi que des spectacles en itinérance du *Théâtre Liberté* de Toulon, des conférences, du théâtre, du café-théâtre et des scènes ouvertes, et des spectacles du *Conservatoire à rayonnement régional* de la métropole.

---

<sup>6</sup> – 7 saisons, 90 concerts, plus de 300 musiciens, et plus de 45000 spectateurs à raison de 500 en moyenne et jusqu'à 700 certains soirs

<sup>7</sup> – concert d'un quintet de harpes à 5 heures 20 du matin pour voir le lever du soleil à Balaguier, concert de cors des Alpes et de chant lyrique sur le port de Saint-Elme au moment du coucher du soleil sur le massif de Sicié, concert de percussions sous la sculpture monumentale de Thomas Monin dans le domaine de Fabrégas, concert de siffleurs de chants d'oiseaux dans la forêt de Janas, spectacle de danse contemporaine dans le parking Martini, etc.

<sup>8</sup> – Chine, Vietnam, Russie, Italie, USA, Espagne, Serbie, Canada, France, Angleterre, etc.

<sup>9</sup> – Cali, Sanseverino, Rokia Traore, Valérie Ekoumé, Jeanne Cherhal, Richard Bona, Gari Gréu, Thomas Fersen, etc.

Les *Journées européennes du patrimoine* qui donnent à découvrir les lieux connus et méconnus de notre terroir ont vu leur offre de découvertes doubler en dix ans. Ce sont désormais, outre les espaces à découvrir, des visites guidées et divers moments d'appropriation et d'interprétation active de nos trésors à découvrir, depuis ceux, bien connus, de notre littoral, jusqu'à ceux, petit à petit mis en valeur, de notre centre historique, et même du nord de la ville, où le patrimoine architectural de Berthe, de même que les traces du quartier avant qu'il ne soit ouvert à l'intense urbanisation, réservent nombre de surprises.

### **VALORISER LE PATRIMOINE POUR LE SENTIMENT D'APPARTENANCE**

Et ces journées annuelles ne sont pas les seuls temps forts qui ont rythmé la vie seynoise en matière patrimoniale. Chaque année connaît désormais un ou plusieurs temps forts thématiques. La *fête du pont levant*, lors de son inauguration, puis celle de son centenaire, la commémoration des *Soldats de l'An II*, le départ de l'épopée napoléonienne à partir des collines seynaises et ollioulaises pour la prise de Toulon (« *L'envol de l'Aigle* »), le bicentenaire de la naissance de Michel Pacha, le *passage de la porte des chantiers*, moment annuel regroupant anciens de *La Navale*, citoyens et écoliers, l'appel européen aux témoignages sur la guerre de 1914-1918 que La Seyne a été la seule commune varoise à relayer, la renaissance du « *Fonds Charly* », peintre caricaturiste renommé dont nous avons recueilli la donation, que nous avons inventoriée et exposée, la réalisation d'une exposition et d'un film retenu au concours méditerranéen « *Mémoire des ports* » où nos douze ports et 25 kilomètres de littoral ont été valorisés, et bien d'autres événements à substrat historique, récurrents ou occasionnels, constituent autant de stratégies ayant permis une appropriation patrimoniale par le grand public de chez nous ou en visite.

Parce que le patrimoine se découvre aussi au quotidien, nous avons créé trois « *Chemins de la mémoire* », agrémentés de *totems* explicatifs. C'est d'abord le « *Chemin de la Navale* », sur le parc du même nom, qui raconte l'histoire de cette industrie qui a fait vivre la ville pendant des siècles et le drame vécu par les 6000 employés qui ont perdu leur emploi à la fin des années 80, complété par le *pont levant* ouvert gratuitement aux visiteurs. C'est ensuite le « *Chemin du centre historique* » qui permet de cheminer à la découverte de l'histoire du *village originel* et de l'extension du cœur de la vieille ville au fur et à mesure des siècles. C'est enfin le « *Chemin des Sablettes Fernand Pouillon* » qui donne à découvrir

l'architecture du hameau reconstruit après sa destruction de la seconde guerre mondiale par cet architecte de renom, les bâtiments et œuvres d'art classés qui sont petit à petit remis en valeur par des prescriptions d'urbanisme, des incitations et des aides aux propriétaires, notamment de commerces, appelés à rénover leurs façades, devantures et étals de telle sorte que les trésors architecturaux, sculptures et autres céramiques d'artistes mondialement connus réapparaissent aux yeux du public.

Nous avons aussi pris soin de veiller sur les éléments de patrimoine architectural, urbain et paysager, terrien, littoral et maritime, ainsi que nous l'exposons plus loin. En particulier, deux équipements culturels installés dans d'anciens forts militaires de protection de la rade de Toulon, ont fait l'objet de toutes nos attentions. Nous avons obtenu que le *Fort Napoléon* soit inscrit à l'inventaire des monuments historiques par le ministère de la Culture. Et le *Fort Balaguier*, propriété de la Marine Nationale qui a décidé de le mettre en vente, va pouvoir être sauvé d'une cession à un acquéreur privé en étant acquis par la commune grâce à un fonds de concours financier de la Métropole. C'est d'ailleurs la même démarche, portée cette fois par la Métropole, qui présidera à la destinée du *Fort Saint-Elme*, que le ministère de la Défense veut également céder, et que nous évoquerons plus loin. Et nous avons réussi à sensibiliser l'Université de Lyon, attributaire par legs depuis les années 1890 de l'*Institut Michel-Pacha*, remarquable construction de la corniche de Tamaris, à la nécessité de remettre en service cet équipement majeur. Ce sera bientôt le cas, avec un appui que nous avons obtenu de la métropole à hauteur de 900000 euros, participant à 5% au programme de rénovation envisagé dans la perspective de faire du lieu un centre de séminaires, de « *résidences de scientifiques* », de vulgarisation scientifique, autour de ce qui en constitue la thématique historique : les sciences de la mer, notamment la biologie marine.

### ***LA LENGA E LA CULTURA PROVENÇALAS, ENJUÒCS PATRIMONIAUS*** <sup>10</sup>

Autres éléments de patrimoine dans une commune historiquement riche de la diversité des origines de ses habitants, la langue et la culture occitanes et provençales font évidemment l'objet des attentions municipales. Outre l'accueil

---

<sup>10</sup> – En occitan provençal : *la lenga et la cultura provençales, enjeux patrimoniaux* – pron. : *la lèngo é la culturo prouvènçalo, èndjuo patrimouniaou*

des associations de maintenance et de promotion de la *lenga nòstra* dans les locaux communaux, dont la *Maison du patrimoine* (qui en abrite onze), notamment pour des cours de langue, des créations et stages de musique, de danse ou de théâtre, des sensibilisations à la langue auprès des enfants, dans les bibliothèques et les centres aérés, des *balètis* et des *velhadas*, des soirées contes, des sorties botaniques en donnant le nom des plantes en provençal, des expositions, de conférences sur la toponymie locale, les faits et événements ayant marqué la Provence (la transhumance, les soldats provençaux au cours de la guerre de 1914-1918, dont le célèbre XVe Corps auquel nous avons dédié une voie communale, etc.), des concerts de musique et chants, des spectacles de danse, de théâtre et de contes, la Ville leur attribue des subventions et aide à la logistique de leurs événements et publications, et continue à soutenir des temps forts, à l'instar des *fêtes calendales* au Fort Napoléon, mais on doit à notre équipe municipale d'avoir créé le festival des *Rescontres occitans*, d'avoir réservé une page en langue régionale dans chaque numéro du magazine municipal « *Le Seynois* » et sur son site Internet qui en propose aussi la traduction en français, d'avoir abonné les médiathèques à des revues en langue régionale, d'avoir installé une signalétique bilingue pour les noms de rues du centre historique, pour les noms de quartiers (panneaux lieux-dits) et aux entrées de la ville, ou encore de faire vivre l'occitan provençal dans la *vida vidanta*, c'est-à-dire la vie de tous les jours, par exemple en apportant en bilingue les informations utiles du quotidien sur les panneaux lumineux qui existent en ville. Nous aurions voulu aller plus, en avançant peu à peu vers plus de signalétique de position bilingue pour tous les quartiers et voiries, ainsi que pour la signalétique directionnelle ; dès lors que, en 2015, le président de la Région a créé une délégation « *à l'identité et aux traditions provençales* », confiée à l'un de ses vice-présidents, Philippe Vitel, qui prétendit en 2014 aux fonctions de maire de La Seyne, nous l'avons sollicité pour que la collectivité régionale accompagne financièrement notre projet, mais... ce fut en vain. Nous fûmes d'autre part à la manœuvre pour obtenir le rétablissement de l'enseignement de l'occitan provençal au Lycée Beaussier, comme nous le fûmes, parmi les toutes premières communes de la Région, pour que, si, à juste titre, le président du Conseil régional souhaitait que disparaisse des usages le terme « *PACA* », ce soit le nom « *Provence* » qui soit retenu et non la désignation « *Sud* », qui n'a aucun sens et, de surcroît, est déjà déposée comme marque commerciale par l'ancienne région Languedoc-Roussillon <sup>11</sup>. Hélas encore sans succès... Si, faute de moyens, nous n'avons pas

---

<sup>11</sup> – aujourd'hui constituant la région Occitanie avec l'ancienne région Midi-Pyrénées

pu donner suite à la demande qui nous était faite d'aider à la création d'une école de la fédération *Calandrèta*<sup>12</sup> proposant des enseignements bilingues, nous nous sommes enfin impliqués contre la réforme des enseignements en lycée et de l'organisation du baccalauréat qui a des conséquences terribles pour toutes les filières de langues régionales. Le discours officiel présente en effet cette réforme comme une « *avancée* » qui « *conforte* » et « *valorise* » ces langues et leur enseignement. En réalité, elle les fragilise et les dévalorise, les prive de toute attractivité par la suppression de possibilités, par la mise en concurrence et par le jeu de coefficients ridicules pour la forme d'enseignement la plus répandue. Nous avons rappelé que l'enseignement immersif est d'usage courant en Europe et dans le monde pour la sauvegarde de langues menacées par une langue dominante car ce qui est en jeu, c'est l'existence-même du patrimoine culturel que nous portons. Avec tout cela, ce n'est d'ailleurs sûrement pas par hasard que la commune a été choisie en 2019 pour accueillir l'édition annuelle du grand rassemblement régional qu'est le *Forum d'òc...*

On l'a vu, fière de son passé, passionnée et mobilisée par son avenir, telle est La Seyne que nous voulons. La construction navale, l'héritage architectural de Michel Pacha à Tamaris, de Fernand Pouillon aux Sablettes, les Forts et l'histoire du siège de Toulon avec les soldats de l'An II, Bonaparte, les hameaux, les ruelles, les places et les maisons du centre-ville, autant de richesses historiques, architecturales ou naturelles que nous avons valorisées comme jamais auparavant ! C'est bien simple : pour la première fois, sont valorisées à part égale, sans a priori, toutes les composantes de l'histoire et de l'identité seynoise, avec un leitmotiv : le respect de la diversité, le rassemblement au-delà des clivages partisans, des chapelles...

La plupart, sinon la totalité, des réalisations évoquées, structurelles ou événementielles, ont été conduites avec les professionnels de notre service municipal du patrimoine que La Seyne est une des rares communes de la strate de la nôtre à avoir créé, mais surtout avec un nombre impressionnant de bénévoles passionnés impliqués dans une kyrielle d'associations ayant pour objet la préservation et la valorisation du patrimoine local et que la commune appui en subventions et aide matérielle et logistique. Et, pour aller plus loin

---

<sup>12</sup> – Les établissements scolaires *Calandrèta* (en occitan, *petite alouette*) sont des écoles et collèges bilingues franco-occitans.

encore dans l'implication citoyenne de tous, nous avons aussi mis en place des *chantiers participatifs* qui permettent aux habitants d'être eux-mêmes acteurs de la préservation et l'embellissement de leur cadre de vie, accompagnés de professionnels, comme nous l'avons fait avec des peintures sur façades, des décorations d'espaces publics, des créations de jardins partagés à Berthe et en centre ancien, au-dessus du square Louis-Baudoin, sur la place de la Lune, et au hameau des Beaussiers, et nous sommes en recherche d'une solution de localisation sur un terrain communal – peut-être aux Quatre Moulins – pour l'association des *Maquisards de la solidarité*, souhaitant développer une activité de jardinage potager comme le font des associations telles que *Femme dans la cité* sur un terrain qu'elles louent à Barban, car, si nous avons été en conflit avec eux, ce n'était pas sur le fond de leur projet mais parce qu'ils squattaient un terrain communal à Mauvèou que nos prédécesseurs avaient mis en vente pour qu'y soit réalisé un pôle gérontologique privé ou sous forme de délégation de service public, avec un *établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)*, – projet mort-né par décision des autorités de tutelle jugeant que l'offre était suffisante sur notre territoire et ayant donc évolué en un centre dédié à des jeunes handicapés et une crèche associative – qu'il fallait libérer afin de permettre aux nouveaux propriétaires de mettre en œuvre leur projet.

Car, au-delà des aménagements, des festivals et des programmations, la culture et le patrimoine se déclinent plus que jamais à La Seyne dans le sens d'une initiation et une éducation de tous les âges, d'éveil des consciences et des sensibilités, de faire ensemble dans l'acte créatif. C'est pourquoi il n'est pas une structure culturelle locale communale qui n'ait accru son offre d'ateliers, de cours, de stages, à des tarifs accessibles à tous, effort public complété par un maintien ou un accroissement des appuis financiers ou logistique à notre monde associatif culturel, patrimonial et artistique d'un étonnant dynamisme.

### ***BEAUX-ARTS, MÉDIATHÈQUES, ATELIERS DE PRATIQUES CULTURELLES***

On a déjà évoqué notre école municipale des Beaux-Arts qui a ouvert des activités d'éveil artistique pour les tout-petits et accru de 30% le nombre de ses élèves, tout en s'ouvrant en temps scolaire aux écoliers, collégiens et lycéens qui peuvent y vivre des projets d'activités artistiques co-conduits par leurs professeurs et ceux de l'école des Beaux-Arts. Nous avons porté de 11 à 19 le

nombre des ateliers offerts aux Seynois, depuis la petite section de maternelle jusqu'aux seniors. Nous avons ouvert l'École au cours des vacances scolaires, pour des stages (*land'art*, bande dessinée, etc.), créé une bibliothèque artistique de plus de 5000 ouvrages et revues. Et, comme indiqué plus haut à propos du *NPNRU* du centre ancien, le volet socio-culturel est en cours de développement avec l'intégration prochaine d'un centre social et culturel. Nous avons conçu une tarification permettant l'accès de tous aux pratiques artistiques : 50 euros annuels pour les moins de 18 ans (85 pour les non-Seynois), 65 euros annuels pour les adultes (100 pour les non-Seynois). La Ville a par ailleurs largement accompagné le dispositif associatif, appelé « *Artimômes* », pour l'éveil artistique par la présence continue de plasticiens auprès d'associations et de centres de loisirs tout au long d'une année scolaire.

Les équipes des personnels des bibliothèques municipales, toutes devenues médiathèques, accueillent chaque jour les scolaires dans leurs murs ou se déplacent dans les écoles pour des projets conduits avec les enseignants, dont le nombre est passé de 36 en 2007 à plus de 200 aujourd'hui. Le bibliobus, desservant désormais huit quartiers, a été remis en service après des années d'abandon. On a créé la bibliothèque « *Effet mer* » sur la plage des Sablettes qui rencontre un succès étonnant, de même qu'un service de *portage de livres à domicile* pour les personnes ne pouvant se déplacer. La Ville compte désormais trois médiathèques « couvrant » le quartier Sud avec le *Clos Saint-Louis*, le Nord avec *Andrée-Chedid* et le centre-ville avec *Pierre-Caminade*. Chaque médiathèque s'est donné une thématique spécifique depuis le début de 2019 afin de renforcer l'offre culturelle. Ainsi le *Clos Saint-Louis* s'est spécialisé dans l'imaginaire ; *Andrée-Chedid* est orientée vers la découverte ; *Pierre-Caminade* colle à l'actualité littéraire. Pour autant, cette spécialisation ne cloisonne en rien le réseau des médiathèques qui reste un domaine interactif.

Et nos médiathèques ne s'en tiennent pas au prêt de livres et documents sonores ou vidéo, chacune met désormais en place une programmation d'animations, d'ateliers créatifs, artistiques, scientifiques, de formations, notamment au numérique, de conférences, de concerts, de cafés-lecture, de projections de films et de débats, et autres « *heures du conte* ». Elles coopèrent avec les assistantes maternelles et associations de quartiers pour prêter gratuitement des ouvrages et documents, pour concevoir et faire vivre avec leurs responsables des moments culturels au plus près des lieux de vie des habitants. Pour que l'ensemble des services bénéficient à tous, nous avons

imaginé une tarification exceptionnelle, unique donnant accès à l'ensemble des sites, qui est maintenue malgré les contraintes budgétaires imposées par l'État : gratuité pour les moins de 25 ans et les Seynois non imposables, 10 euros par an pour les autres Seynois, et le double pour les non-Seynois. Ce sont désormais plus de 8000 abonnés (+ 30% en dix ans...) qui sont inscrits dans notre réseau de médiathèques (on évoquera plus loin l'impact de l'accueil de la poste de Tamaris au Clos Saint-Louis...). La bibliothèque de la plage est quant à elle gratuite pour ses deux mois de fonctionnement, pour nos concitoyens et voisins, comme pour nos visiteurs estivants.

Deux autres équipements municipaux d'éveil et de pratiques pluridisciplinaires culturelles, l'un installé au sud, la *Maison Jean-Bouvet*, l'autre au nord de la commune, le *Centre culturel Henri-Tisot*, se complètent pour offrir désormais un panel d'ateliers et de stages d'activités très diverses<sup>13</sup> ouverts à partir de quatre ans jusqu'aux seniors, quel que soit le quartier, et même quelle que soit la commune où ils résident, car c'est la Loi<sup>14</sup>. Le Centre Tisot propose par ailleurs les « *Cinés du Mardi* » en plein air en période estivale, des spectacles hors les murs, et des coopérations de projets culturels avec les écoles et associations. Là encore, les ateliers et les stages sont accessibles à des tarifs permettant à tous d'accéder aux pratiques de loisirs et de culture : pour les ateliers en cours d'année, de 15 à 35 euros par an pour les Seynois, de 25 à 50 euros pour les non-résidents, et, pour les stages d'une semaine au cours des vacances, de 15 à 20 euros pour les Seynois (30 pour les non-Seynois).

Couronnant l'ensemble des efforts pour éveiller les enfants et les jeunes à la culture, il a été signé en 2016 une convention d'éducation artistique et culturelle entre la Ville, la *direction régionale des affaires culturelles (DRAC)* et l'Académie de Nice, s'appuyant sur la reconnaissance de la qualité et de la diversité des actions menées par la Ville pour favoriser la rencontre des enfants et des jeunes avec l'art sous toutes ses formes : littérature, musiques, arts plastiques, danse,

---

<sup>13</sup> – apprentissage de langues vivantes, couture, jeux de société, arts plastiques, théâtre, chant choral, musique, danse moderne, danse tonic, danse classique, danse africaine, danse orientale, danse brésilienne, *modern'jazz*, *pilates*, remise en forme douce, yoga, etc

<sup>14</sup> – contrairement à ce que certains laissent entendre, la Loi impose qu'un service public soit ouvert à tous, et, s'il est possible d'adopter une tarification distincte entre les résidents et les non-résidents, il n'est permis ni d'interdire l'accès à un service à quiconque, ni de donner priorité à certains.

théâtre, etc... ainsi que de la qualité des actions des partenaires soutenues par la Ville et servant de base à la médiation culturelle <sup>15</sup>. Cette convention a permis l'intervention en temps scolaire et périscolaire de personnels communaux ou d'intervenants extérieurs qualifiés ayant une formation en art, en histoire de l'art et une pratique artistique personnelle (80 % des enseignants de l'école des Beaux-Arts et des intervenants dans les centres Henri-Tisot et Jean-Bouvet). Une attention a été portée par les organisateurs pour que tous les enfants bénéficient de ces rencontres plusieurs fois dans leur parcours scolaire. Ces rencontres ont pris la forme de cours d'arts plastiques hors temps scolaire dans nos espaces culturels, y compris avec l'accueil d'enfants en soin en hôpital de jour ou en *Institut médico-éducatif (IME)*, des actions de médiation en temps scolaire en lycée et en écoles primaires par les enseignants ou des artistes en résidence de l'école des Beaux-Arts, l'organisation d'« heures de conte », de « visites découvertes », d'un « atelier manga », dispensés par le personnel des médiathèques dans les écoles maternelles ou en médiathèque pour les crèches, les résidences « *Un auteur dans ma classe* » et le « *Prix académique de la pièce de théâtre contemporain pour jeune public* » organisés par la Bibliothèque Armand Gatti. Ces actions d'éveil culturel partenariales avec l'Education nationale ont bénéficié à environ 4500 tout-petits, écoliers, collégiens ou lycéens, soit presque un mineur seynois sur trois chaque année.

### ***ÉVEIL MUSICAL, THÉÂTRE, ART CONTEMPORAIN : LA MÉTROPOLÉ AGIT***

En complémentarité et en coopération avec notre service culturel communal, la Métropole, de son côté, poursuit l'évolution de notre Conservatoire de musique qui, avec les dix autres sites répartis sur nos communes voisines, offre à présent aux jeunes seynois un choix de 75 disciplines et accorde dans son cursus une place importante aux activités d'ensemble, aux pratiques amateurs et aux ateliers de pratiques collectives. Une grande place est également accordée à l'accueil des plus jeunes, dès 5 ans, à travers la pratique du chant choral, de l'initiation artistique ou de l'éveil corporel. Les formations du Conservatoire participent à de nombreuses manifestations artistiques sur le plan régional, national et également international. Avec l'unification progressive des tarifications entre celles des anciennes écoles municipales de musique, l'accès pour tous est aujourd'hui

---

<sup>15</sup> – *Le Pôle, Tout Fou to Fly and Co*, le centre social et culturel Nelson-Mandela, la *MAEFE*, etc.

assuré par une participation annuelle maximale de 160 euros, des prises en charges sociales pouvant être offertes aux jeunes les plus en difficulté jusqu'à ramener à 80 euros annuels les frais demandés.

La Métropole a également fait évoluer le projet du *Théâtre Liberté* vers une démarche socio-culturelle complétant harmonieusement les offres de spectacles d'une programmation centrée sur la Méditerranée, majoritairement théâtrale mais faisant aussi appel à d'autres disciplines comme le cinéma, la musique, la danse ou encore le cirque. La création est aussi au cœur du projet artistique du *Théâtre Liberté* : outre la production de spectacles et l'organisation de leur tournée nationale et internationale, le théâtre accueille des compagnies en résidence et coproduit chaque année des propositions artistiques dans le cadre de sa programmation. En plus de la programmation des trois salles, une quatrième scène virtuelle est développée grâce au site Internet du théâtre alimenté en permanence par de nombreux contenus (retransmission de l'ensemble des activités du théâtre, vidéos d'artistes, reportages). Mais le *Théâtre Liberté* propose aussi aux jeunes du territoire des ateliers d'activités au cours desquels ils travaillent avec des artistes de différentes disciplines (théâtre, danse, musique, vidéo, art plastique) pour la création de spectacles. De même, depuis 2015, nous validé le projet d'un travail de sensibilisation et de prévention en abordant chaque saison un aspect de la lutte contre les discriminations et du respect des différences, via des ateliers de création vidéo par des jeunes. Nous avons enfin, dans un esprit de démocratisation culturelle lancé depuis quatre ans le « *billet suspendu* », un dispositif qui permet d'offrir des places de spectacle à des personnes qui n'ont pas les moyens d'assister à une représentation. Il coûte 20 euros et ouvre droit à une réduction fiscale pour le donateur. S'ajoute à cela le tarif solidaire à 5 euros que nous avons créé pour les bénéficiaires de minima sociaux, les places à un euro délivrées dans le cadre des partenariats avec le service de la vie étudiante de l'Université de Toulon et l'association étudiante *Cultur'Lettres* ainsi que le tarif scolaire à 8 euros.

Nous avons également parachevé le rapprochement et la complémentarité entre le *Théâtre Liberté* et *Châteauvallon*, autre lieu de création et de diffusion rayonnant au niveau national voire international, qui accueille de nombreux spectateurs dans son théâtre couvert et son amphithéâtre de verdure en été. Les plus grands noms de la danse, de la musique, du cirque et du théâtre s'y produisent chaque année et, comme pour le *Théâtre Liberté*, nous avons initié de nombreuses actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire de la

Métropole, dont bénéficient naturellement les Seynois <sup>16</sup>, et, outre les nombreux jeunes venant assister aux spectacles à Châteauvallon dans le cadre des groupes scolaires organisés (écoles, conservatoires, université, associations, etc.), les actions en direction de l'éducation nationale s'articulent autour de divers axes, notamment l'enseignement de la danse. Alors, s'il se trouve encore des Seynois pour déplorer le choix contraint qui a été le nôtre de renoncer en 2008 au projet de réalisation d'un pôle théâtral sur le site des anciens chantiers envisagé par nos prédécesseurs, nous devons rappeler que le fonctionnement de cette structure aurait coûté à la commune quelques 1,6 à 1,8 millions d'euros annuels pour en assurer l'équilibre financier.

Lorsqu'on sait qu'on estime qu'environ 20 % des usagers du *Théâtre Liberté* et de *Châteauvallon*, tous deux labellisés *scènes nationales* depuis 2015, sont des résidents de La Seyne, qui ne représente que 15 % de la population métropolitaine, il apparaît finalement que La Seyne n'a pas eu tort de faire preuve de prudence de gestion sans pour autant que les possibilités d'accès aux sites et événements culturels n'en soient affectées. Raison de plus pour continuer à réclamer une évolution des transports collectifs vers plus et mieux de dessertes depuis La Seyne vers la ville-centre et les lieux de culture de la Métropole...

La Métropole gère aussi depuis plusieurs années la *Villa Tamaris Centre d'Art*, qui accueille des expositions de peinture et de photographie contemporaine qui privilégient la représentation de la figuration narrative, de la *Jeune Peinture*, mais aussi des expositions d'artistes représentatifs de la diversité des courants et des tendances de l'art actuel. Elle accueille aussi chaque année le Festival International de la Photographie « *L'Œil en Seyne* », et elle a développé ses activités pédagogiques en proposant des stages aux enseignants en Arts Plastiques (Éducation Nationale) et en développant des visites guidées scolaires qui attirent un peu plus de 2500 élèves grâce à l'opération « *La culture vous transporte !* ».

Les infrastructures publiques et les actions déclinées par la Ville et la Métropole en faveur de la culture et du patrimoine constituent naturellement un substrat capital pour que l'offre soit démultipliée par un réseau associatif très

---

<sup>16</sup> – ateliers de création, sorties de résidences, rencontres librairies ou médiathèques, visites du site, rencontres départementales de la danse, orchestres à l'école

dense auquel, malgré les difficultés rencontrées par la Ville du fait de la baisse constante des aides de l'État, nous avons apporté notre soutien en appuis logistiques et en subventions, à une hauteur annuelle maintenue à près de 200000 euros <sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup> – En ont bénéficié *l'Amicale des Beaux-Arts de La Seyne, Art Bop, Art en action, ArtMacadam, l'Association 7ème Vague, l'Association Culturelle et Sportive d'Entraide Pins et Tamaris, l'Association Culturelle Saint-Elmoise pour les Fêtes de la Saint-Pierre, l'Association des concerts classiques seynois, l'Association Tout Fou To Fly and Co, Au Tour de la BD, Bayamo, Bric Broc Théâtre, le Chœur polyphonique « Vox Cantaria », les Chœurs lyriques du rivage, la Chorale de la mer, la Chorale fait son show, le Club Antarès, CO-Op, l'Entente Philatélique Seynoise, Fées & Ries, La Seyne Jazz Workshop, Le transbordeur, Lei Cigaloun Segnen, Les Amis du Piémont, Les Ateliers de l'Image, Les Chantiers du Cinéma, la Ligue d'improvisation théâtrale de la rade de Toulon et du Var, Lou pichoun tiatre dóu mai, Lux classic production, Orphéon, Pereketak, le Pôle jeune public, Rêve Lune, RIDZ Compagnie, la Société Philharmonique « La Seynoise », ou encore Vertiges.*

## *Chapitre 7*

# **LA SEYNE, VILLE DU SPORT BÂTISSEUR DE BIEN-ÊTRE, DE CITOYENNETÉ, DE CONVIVIALITÉ, D'INTÉGRATION, DE RESPECT MUTUEL ET DE VIVRE ENSEMBLE**

*« Notre ville a une jeunesse formidable pleine de talents !  
Marc Vuillemot s'est occupé du quartier où j'ai grandi et de la jeunesse  
de La Seyne, je le vois, ce n'était pas le cas avant. Il a ouvert de nouveaux  
lieux réservés aux jeunes, il a soutenu les "assos", le sport dans son  
ensemble. Il respecte les jeunes, c'est pour ça que je le soutiens ! »*

*(Gaël Fickou, sportif de haut niveau – février 2014)*

*« Passer du bon temps, sortir de leur quotidien, rencontrer d'autres femmes :  
ce n'est pas simplement venir à la salle de sport en profitant des conseils  
d'une coach. Il y a aussi le souci de prendre soin de soi, de son corps.  
À La Seyne-sur-Mer, les femmes du quartier n'ont plus peur de se bouger. »*

*(Éléonore Chwaidi, éducatrice sportive de l'UFOLEP – 2018)*

*« Je n'ai jamais connu ça ailleurs. Il y a chaque année [au Chalet des sports  
de La Seyne] une vraie dynamique et une ambiance sympathique, ils sont  
tous très professionnels, on se sent à l'aise et c'est varié. Je peux changer  
d'activités tous les jours, c'est top ! Je fixe les dates de vacances aux Sablettes  
en fonction de la date de l'ouverture. »*

*(Monique, vacancière, professeur de sport en Savoie – juillet 2016)*

Si la culture et le patrimoine constituent un vecteur majeur de l'éveil des consciences, vers l'émancipation des personnes, concourant avec l'éducation préscolaire, scolaire, périscolaire et extrascolaire, comme avec la formation professionnelle, à plus d'égalité des chances vers l'insertion dans l'emploi, la pratique sportive, traditionnellement promue et soutenue à La Seyne, a aussi constitué un volet majeur de l'offre de services publics permettant de conforter pour le plus grand nombre, par des actions purement municipales comme par un soutien communal affirmé aux très nombreux clubs, le bien-être et le loisir, mais aussi l'éducation par l'acquisition de savoir-être, le respect de règles, des partenaires, des adversaires et de soi-même, la coopération et l'autonomie, autant de moyens d'acquérir des atouts en vue d'une insertion professionnelle et citoyenne.

### ***DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE, L'ÉVEIL AUX PRATIQUES SPORTIVES***

Les *Écoles municipales de sports (EMS)*, ouvertes aux enfants et jeunes de 3 à 15 ans, pour une tarification annuelle de 20 euros pour les Seynois et 40 euros pour les non-résidents, ont répondu à cette ambition. De 15 disciplines accessibles en 2008, on est passé à 17 en 2014 puis à 20 en 2019<sup>18</sup>, autant d'activités de plus en plus spécialisées au fur et mesure que les enfants grandissent et découvrent leurs envies et intérêts. Ces activités d'éveil, de découverte et d'initiation, proposées de façon régulière dans les temps libres de la semaine scolaire, sont désormais complétées par des stages de 5 à 6 jours organisés pendant les vacances des enfants et des jeunes, là encore à des tarifs n'excluant personne (20 euros la semaine pour les résidents et 40 pour les autres). Ce sont désormais près de 900 enfants qui bénéficient de ces activités, soit une centaine de plus qu'il y a une dizaine d'années. Une telle offre, inédite dans l'environnement local, s'inscrit en complément et bien souvent en amont des offres qu'assurent les clubs et associations sportives.

---

<sup>18</sup> – pour les plus jeunes : baby-gym, jeux de motricité et de balles, baby-trampoline, baby-gym rythmique ; puis, à partir de l'âge du début de la scolarité élémentaire : trampoline, athlétisme et jeux de balles, activités gymniques, gymnastique rythmique, multisports de salle, multisports de plein air, basket-ball, volley-ball, football en salle, handball, football et rugby, jeux de raquettes, escalade en salle, tennis, course d'orientation et VTT, activités nautiques, de voile et de kayak, danse et expression corporelle

Les adultes et les seniors ne sont pas oubliés dans l'offre communale. 300 d'entre eux peuvent bénéficier des activités proposées par le *Centre de loisirs adultes municipal (CLAM)*, pour 75 euros pour l'année (100 pour les non-Seynois) : remise en forme, gym tonique, tennis, randonnée, marche aquatique côtière, complété par un dispositif spécifique pour les personnes atteintes de diabète, d'obésité ou de maladies chroniques.

Plaque tournante des pratiques sportives et physiques de loisirs et de bien-être, le *Chalet des sports* que nous avons aménagé puis rénové sur la plage des Sablettes rencontre un succès croissant, tout au long de l'année, notamment en faveur des bénéficiaires du *CLAM*, mais le succès est maintenant fulgurant pour les périodes estivales de juillet et août, où nous avons orienté le projet nous permettant de proposer aux Seynois et aux vacanciers de tous âges, pour 5 euros par semaine et 2 euros le week-end, une offre diversifiée d'ateliers de remise en forme et de loisirs tous les matins<sup>19</sup>, et des activités sportives de détente les après-midis dans les espaces du *Parc Fernand-Braudel* et sur la plage (football, volley-ball, rugby, etc.), des sports de plage en accès libre, des organisations de tournois, initiations sportives et démonstrations en partenariat avec les associations sportives locales, et plus généralement des animations tout public gratuites. Aucune autre commune de l'environnement alentour n'assure une telle offre populaire d'activités de détente, de bien-être, de convivialité, de vivre ensemble, et, en particulier pour les personnes les plus âgées et les nouveaux venus sur la commune, de rencontres, d'intégration et de prévention de l'isolement.

### ***TREIZE SITES SPORTIFS DANS LES QUARTIERS, ET DEUX NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS MIS EN SERVICE***

Nous avons conduit des travaux de maintenance et d'amélioration des 14 espaces sportifs qui sont répartis sur l'ensemble de la commune de telle sorte que les habitants disposent d'équipements de proximité, et en avons créé deux nouveaux. On a ainsi pu passer de 122000 à plus de 160000 heures annuelles d'utilisation de nos sites dédiés au sport. En bordure littorale, outre le *chalet des sports*, à Saint-Elme, nous avons accru les offres d'activités de la *Base nautique*

---

<sup>19</sup> – abdos-fessiers, *step*, gymnastique douce, cardio, gymnastique dans l'eau, marche aquatique, course à pied, *zumba*, etc

*communale* <sup>20</sup>, tant par des activités municipales (écoles de sport, classes de mer, etc) que par l'appui apporté aux associations sportives nautiques <sup>21</sup>.

Toujours dans le Sud de la commune, l'ensemble sportif *Jean-Passaglia*, regroupant déjà le complexe *Jean-Guimier* (football, tennis, handball, salle polyvalente) et la halle *Armand-Sauvat* (1020 m<sup>2</sup> pour la pratique omnisport : handball, volley-ball et basket-ball, badminton, etc.), dispose désormais de deux nouveaux équipements, avec le stade de football *Sébastien-Squilacci* et la salle de sports annexée par le Département au collège *Jean-L'Herminier* (dojo pour la pratique des arts martiaux, salle de sports équipée d'un mur d'escalade, pratique du tennis de table et de l'escrime).

À l'Ouest de la commune, c'est le complexe tennistique *Barban*, avec ses neuf courts et son mur d'entraînement, qui a été au cœur de nos préoccupations de ces dernières années, après deux décennies de conflit entre la commune et l'association gestionnaire pour la résolution duquel, pour parvenir à l'ultime décision juridique du Conseil d'État donnant raison à la commune fin 2019 contre l'association *CSMS*, nos équipes de juristes auront consacré un temps très (trop...) important sans que ces difficultés ne nuisent à la pratique du tennis. À l'Ouest également, c'est le complexe *Aquasud*, centre aquatique avec son bassin sportif, son espace balnéoludique, son toboggan, son équipement de *pentaglis*, son solarium, réalisation municipale permettant, grâce aux subventions d'équilibre que la commune alloue à son délégataire, d'accéder à des pratiques sportives et de loisirs aquatiques à des tarifs très abordables, tout en assurant aux écoles et centres de loisirs la possibilité d'initiations à la natation.

Au centre de la ville, c'est le complexe sportif *Antoine-Scaglia*, avec son stade (terrain en gazon naturel avec tribune couverte et gradins classé en catégorie 5 pour la pratique du football, une piste d'athlétisme en synthétique, quatre courts de tennis et un mur d'initiation, deux terrains de basket-ball et un terrain de handball), le stade de football synthétique *Daniel-Valentini*, et la salle *Maurice-Baquet* (salle omnisports d'une surface de 1020 m<sup>2</sup> avec gradins pour la pratique du handball, volley-ball et basket-ball, gymnase polyvalent d'une surface de 300 m<sup>2</sup> pour la gymnastique sportive, la baby-gym, le twirling-bâton,

---

<sup>20</sup> – kayak, pirogue, planche à voile, dériveur, catamaran, plongée, aviron de mer, etc

<sup>21</sup> – *Aviron Seynois, Club Nautique de la Méduse, section Plongée du Club Sportif Municipal Seynois, Yacht Club des Sablettes, ...*).

etc.) qui fait l'objet d'une rénovation générale de près de deux millions d'euros qui n'avait jamais été entreprise depuis sa création en 1967. C'est aussi, en cœur de ville, le plateau sportif *Paul-Hubidos* annexé au collège Marie-Curie sur lequel nous ne parvenons toujours pas, malgré nos propositions répétées au département du Var, à obtenir que soit réalisé un équipement global, dont une partie couverte, dont ont besoin les collégiens et qui, comme pour d'autres établissements de compétence départementale, pourrait être utilisé pour des activités hors du temps scolaire (encore une illustration de l'incompréhensible posture d'évitement du Conseil départemental semblant considérer que... Saint-Mandrier est une île, à savoir que la commune de La Seyne, qui relie sa voisine mandréenne au reste du département, vue du siège départemental, ayant disparu des radars, peut-être prématurément engloutie sous les eaux, en avance la funeste évolution climatique qui est en marche...). Au centre également, c'est la halle *Ernest-Renan*, d'une surface de 286 m<sup>2</sup>, pour une pratique omnisports (arts martiaux, basket-ball, twirling bâton, gymnastique d'entretien, etc).

À mi-chemin entre le centre historique et le quartier Berthe, c'est le très connu, bien au-delà du Var, stade *Victor-Marquet* et son terrain d'honneur de rugby en gazon naturel (que nous avons « *écologiquement* » choisi d'arroser avec le dernier point de captage de la commune, la source Saint-Jean) avec sa tribune couverte, ses gradins et ses vestiaires, pour lequel nous avons permis au club de rugby d'implanter des équipements modulaires nécessaire à la convivialité des sportifs et supporters. Et, à proximité du stade, c'est la salle de culture physique *Delfino* utilisée par les rugbymen voisins, mais également par le *CLAM* et d'autres usagers, notamment seniors, y pratiquant des activités de renforcement musculaire.

Plus au Nord, c'est le complexe sportif Léry, avec en extérieur son terrain en gazon naturel avec vestiaires et tribune couverte pour la pratique du rugby, son terrain annexe, une aire de lancer de marteau, deux terrains de handball, et en intérieur un site de tennis de table d'une surface de 492 m<sup>2</sup>, un plateau de boxe d'une surface de 307 m<sup>2</sup>, une salle dédiée au trampoline d'une surface de 638 m<sup>2</sup>, une vaste salle polyvalente pouvant accueillir 200 personnes, et la salle d'escalade *Roc en Seyne* que nous avons inaugurée qui rencontre un succès croissant, permettant, grâce à son mur d'escalade de 11 mètres de haut avec minimum 30 voies ouvertes en simultané et zone de bloc, une initiation et une pratique dans l'un des espaces *indoor* les mieux aménagés de la région, là encore à des tarifs permettant au plus grand nombre de pratiquer, à partir de 4 euros

par séance. Cet espace *Léry* a permis d'accroître les capacités d'activités du complexe sportif *Paul-Langevin*, dont nous avons conduit la rénovation progressive, disposant d'une salle de sports d'une surface de 820 m<sup>2</sup> pour la pratique du handball, du volley-ball et du basket-ball, de deux salles omnisports de 200 et 250 m<sup>2</sup> dédiées aux arts martiaux et la lutte gréco-romaine, deux terrains de beach-volley, une aire de saut en longueur, quatre couloirs.

Et, tandis que nos prédécesseurs avaient fermé puis démoli le gymnase *Marcel-Cerdan* du quartier Berthe, nous avons créé, pour retrouver une couverture harmonieuse de l'ensemble du territoire seynois en matière d'équipements sportifs, deux équipements supplémentaires au nord de la ville : un lieu dédié aux activités socio-sportives dans l'ancien *local collectif résidentiel (LCR)* du *Germinal*, offrant des activités aux adolescents et jeunes adultes, personnes « *précaires* », et femmes éloignées de la pratique sportive organisée, et organisant du « *sport de pied d'immeuble* », c'est-à-dire des activités sportives au cœur des quartiers (lutte, boxe, escalade, football, ...), ainsi que, enfin, annexé au terrain de football en gazon synthétique avec vestiaires et gradins *Raymond-Januzzi*, dont nous avons parachevé la réalisation, l'*ESAJ* évoqué plus haut, livré aux pratiquants en 2019, avec ses lieux d'activités pour la jeunesse et sa halle de sports dimensionnée aux normes requises par les fédérations.

Le tableau serait incomplet si on omettait d'évoquer les espaces naturels permettant les pratiques de loisirs et de sports. Si le Département a consenti quelques efforts pour l'entretien de ses *Circuits rustiques d'activités physiques aménagés (CRAPA)*, ces *parcours de santé* qui ont été installés dans les bois de Vignelongue et du Fort Napoléon, celui de la forêt de Janas, dont la gestion relève désormais de la Métropole *TPM*, a été entièrement réaménagé suite à des intempéries. Le massif forestier de Sicié, de plus de 800 hectares, dont près de la moitié sur la commune de La Seyne, constitue également un terrain d'activités sportives très fréquenté que nous avons organisées et règlementées, en accord avec les associations sportives concernées par les activités de pleine nature, celles de protection et valorisation de la nature et de l'environnement, et l'*Office national des forêts (ONF)*, afin de prévenir les dégradations que la présence humaine intense commençait à engendrer pour la faune, la flore et la géologie. Aujourd'hui, chasseurs, cavaliers, coureurs, orienteurs, randonneurs et promeneurs, à pied et à vélo, respectent très généralement les usages, les zones et périodes interdites, les pistes que nous avons tracées, participent avec ardeur à la protection de la géologie, de la faune et la flore, coopèrent et se respectent

mutuellement. Il n'est guère que certains vététistes adeptes de sensations fortes, s'adonnant à leur sport hors de toute fédération sportive qui pourrait sensibiliser aux règles de prévention de l'environnement et d'usages partagés courtois, qui occasionnent des dégâts sévères et qu'il est très difficile de prendre sur le fait pour éveiller leurs consciences, voire les sanctionner.

Ainsi, la répartition des espaces sportifs et des activités qui s'y déroulent en fonction des spécificités de chacun d'eux sur l'ensemble du territoire communal nous permet de conjuguer à la fois la possibilité d'accéder à un lieu de pratique à proximité des lieux de résidence ou de travail de nos concitoyens et la rencontre active de gens des divers quartiers autour de ces loisirs. Nous nous sommes attachés à ce que, au-delà de la dimension physique et sportive, les lieux dédiés à ces pratiques soient réellement des vecteurs d'harmonie entre les habitants des quartiers si divers qui constituent, de façon très particulière, le territoire de La Seyne.

### ***LES INFRASTRUCTURES MÉTROPOLITAINES OUVERTES AUX SEYNOIS***

Mais, pour aller plus loin et accroître l'offre, notre implication dans la Métropole *TPM* permet aussi aux Seynois de bénéficier des espaces sportifs intercommunaux. Le complexe sportif *Léo-Lagrange* de Toulon que gère *TPM* a ainsi pour vocation d'accueillir le public loisir non licencié de nos 12 communes sur ses différents espaces : terrain synthétique dédié aux familles et enfants, plateaux sportifs (handball, volley-ball, basket-ball), parcours santé de 900 mètres autour des terrains et piste d'athlétisme en accès libre jusqu'à 20 heures en semaine, et 18 heures au cours des week-ends. Certes plus éloignée de chez nous, à La Crau, mais riche d'un environnement naturel remarquable, la *Base Nature et Sport du Vallon du Soleil*, également gérée par *TPM*, propose une multitude d'activités <sup>22</sup> en autonomie aux associations et centres de loisirs seynoïses désireux de passer une journée active et instructive, ou bien, avec des animateurs nature ou éducateurs sportifs du service des sports de *TPM*. Le

---

<sup>22</sup> - VTT, course d'orientation, football, rugby, flag, golf, country, baby-gym, motricité, pétanque, basket, handball, volley-ball, tennis, hockey, badminton, *speedminton*, crosse canadienne, découverte du cirque, jeux de lancés, *ultimate*, base-ball, découverte des petites bêtes, des papillons, des escargots, découverte de la flore, création d'herbiers, recherche de traces de passage et de présence d'animaux et insectes, jeux de groupe, balades nature, balades sensibles, balades contées, jeux et balades autour des couleurs, etc

*Palais des sports*, réalisation départementale, vient d'être transféré à la Métropole et nos sportifs seynoïses pourront, naturellement, en bénéficier. Nous sommes enfin, avec nos collègues maires des trois communes voisines de La Seyne, en passe de finaliser un rééquilibrage vers l'ouest des espaces communautaires à vocation sportive, avec l'accord de principe obtenu pour la réalisation d'un équipement intercommunal ouvert à tous, probablement centré sur les sports de nage et implanté à Six-Fours. On le voit, y compris en matière de loisirs sportifs, la démarche métropolitaine dans laquelle nous nous sommes engagés avec volontarisme et détermination, apporte aux Seynoïses un surplus de possibilités, contrairement à ce que peuvent ressasser, sans argument objectif, certains détracteurs de la coopération intercommunale.

### ***DES SOUTIENS LOGISTIQUES ET FINANCIERS AUX CLUBS SPORTIFS***

Les actions menées par la Ville en faveur de la pratique du sport, de loisirs comme de compétition, ont été prolongées par celles que décline un important tissu associatif qui bénéficie des infrastructures communales, d'appuis logistiques et techniques, et, pour un nombre non négligeable de clubs, de subventions, à une hauteur annuelle atteignant désormais le demi-million d'euros, dont nous avons défini des critères, de telle sorte qu'elles ne sont plus accordées en fonction du seul nombre de licenciés, mais en prenant en compte, certes les résultats sportifs, mais également l'effort entrepris pour la pratique des femmes, celle des handicapés, celle des seniors et aînés, celle des tout-petits, celle des habitants des quartiers fragiles, pour l'effort de valorisation de l'image du territoire, la participation aux événements communaux festifs ou solidaires, et la volonté de coopération, d'échanges, d'entraide et de mutualisation entre clubs. C'est le cas des associations sportives scolaires de nos quatre collèges et deux lycées, mais aussi d'un nombre significatif de clubs sportifs <sup>23</sup>.

---

<sup>23</sup> – *l'Aïkido club seynoïse, l'Association Culturelle et Sportive de Chuong Qwan Ki Do, l'Association Sportive de Tamaris, l'Avenir Sportif de Mar Vivo, l'Aviron Seynoïse, le Badminton Entente La Seyne Toulon, le Club Nautique de La Méduse, le Club Nautique Seynoïse, le CSM Seynoïse, l'Entente Bouliste Seynoïse, l'Entente Gymnastique Trampoline Seynoïse, le Football Club Seynoïse, le Judo Ju-Jitsu Fitness Seynoïse, l'Olympique lutte seynoïse, La Seyne Basket, La Seyne Var Handball, le Cercle d'Escrime Seynoïse, les Randonneurs Seynoïse, l'Office seynoïse des sports, le Roller Provence Méditerranée, le Ski club de La Seyne, la Société Nautique de La Petite Mer, la Société Nautique de Saint-Elme, la Société Nautique des Mouissèques, Sport Plaisir, le Toulon La Seyne Tennis de Table, le Twirling Club de La Seyne Sur Mer, l'Union Sportive des Cheminots, l'Union Sportive Seynoïse, le Vélo Sport Seynoïse, ou encore le Yacht Club des Sablettes.*

Entre la commune et les clubs ce sont désormais près de 60 disciplines <sup>24</sup> qui sont proposées à nos concitoyens et voisins par environ 80 clubs soutenus par la ville, pratiquées par plus de 13000 licenciés. De plus, l'*Office seynoïse des sports (OSS)*, association de coordination, de réflexion partagée, de formation, de soutien aux pratiques sportives et de valorisation des engagements bénévoles, également soutenue par la commune, réunissant nombre de dirigeants et animateurs engagés dans les divers clubs, comme diverses commissions consultatives communales, permettent d'affiner la politique sportive territoriale par les avis, remarques et demandes qu'ils formulent.

### ***DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS "GRAND PUBLIC"***

Tous les responsables des clubs et les sportifs, et pas seulement ceux qui évoluent au plus haut niveau – car il en est chaque année, dans diverses disciplines, jusqu'à des podiums internationaux –, outre le fait qu'ils créent les conditions d'une vie saine, engagée, citoyenne, pour des milliers de Seynois, concourent à l'image dynamique de la ville. Les événements publics, dont certains ont un rayonnement national, qu'ils soient récurrents ou exceptionnels, dont nos clubs sont à l'initiative ou auxquels ils apportent leur contribution, jalonnent les années. Malgré les difficultés financières, nous nous sommes efforcés de les maintenir et même de permettre l'organisation d'autres, publics ou associatifs : évidemment l'événement annuel grand public « *Faites du sport* », mais aussi l'arrivée ou une étape du Tour de France à la voile, des matchs internationaux, la coupe de France et le championnat de Méditerranée d'aviron, le challenge Jeunes rameurs, la coupe des Lyons de voile, le challenge *Spi Dauphine*, La Seyne capitale de la lutte, le championnat régional de longue-côte, le « *RCT au cœur des quartiers* », tournoi de rugby inter-quartiers à l'initiative du président du Rugby Club Toulonnais, le tournoi l'école de rugby de l'USS,

---

<sup>24</sup> – l'aïkido, l'athlétisme, l'aviron, le badminton, le basketball, les boules, la boxe, la chasse, le cyclisme, les danses, l'équitation, l'escalade, l'escrime, les fléchettes, le football, le football en salle, le football-loisirs, la force athlétique, la baby-gymnastique, la gymnastique rythmique, la gymnastique sportive, la gymnastique volontaire, le handball, les handisports, le hockey subaquatique, le ju-jitsu, le judo, le karaté, le kayak et les pirogues, la lutte, les majorettes, le modélisme, les clubs de multi-activités et remise en forme, la pêche, la plongée, le quan-khi-dao, les randonnées, la marche nordique et le long-côte, le roller, le rugby, le ski, le ski nautique, les sports de contact, le street-workout, le taekwondo, le tai-chi-chuan, le tennis, le tennis de table, le tir, le trampoline, le triathlon, le twirling, le viet-vo-dao, la voile et le nautisme, le volleyball, le yoga ou encore la zumba

l'opération « *Mouillez vos baskets* » de découverte des activités nautiques en club (aviron, kayak, voile), le dispositif « *J'apprends à nager* » d'apprentissage de la natation pour les enfants des QPV, la « *course d'orientation en ville* », sous l'égide du comité départemental, pour la découverte de cette discipline par les particuliers ou adhérents des associations, et tant d'autres. C'est aussi pour encourager les organisateurs volontaires bénévoles et honorer les sportifs qui portent haut les couleurs seynois, dans toutes les disciplines, que nous remettons régulièrement des prix d'honneur de la ville. Le sport seynois, ça a été tout ça, de l'initiation du plus grand nombre à la valorisation des champions qui servent de modèles aux plus jeunes, de la politique communale à l'engagement associatif, du Nord au Sud de la ville et en brassant les pratiquants de tous les quartiers, de l'intégration des invalides à l'offre d'activités aux féminines, un vrai vecteur de faire ensemble et de cohésion sociale, pour lequel nous nous sommes attachés à assurer le maximum possible de moyens.

Le mérite ne nous revient pas. Nous n'avons fait que nous inscrire dans la longue histoire pluridécennale du sport à La Seyne, peut-être tout de même en nous étant appliqués à reléguer aux oubliettes ou au moins apaiser des tensions politiques remontant aux années 80 qui n'avaient vraiment pas lieu d'être autour des enjeux sportifs, même s'il reste parfois chez certains des réminiscences de la tentation d'utiliser le sport pour activer des conflits politiques, dans lesquels nous nous sommes refusés d'entrer, ainsi que ça a bien semblé être le cas autour du problème du site de tennis de Barban, évoqué plus haut, qui n'est rien d'autre qu'un « *simple* » sujet technique de domanialité à résoudre en conformité aux règlements.

De même, on l'a vu, que le « *programme de rénovation urbaine* », élément de la « *politique de la ville* » conduit sur le quartier Berthe a bénéficié à l'ensemble des Seynois, le programme « *cité éducative* », scolaire, périscolaire, socio-éducatif, culturel et sportif, doit profiter à l'ensemble de nos enfants, adolescents et jeunes scolarisés. Il était donc vital, pour que le maximum de nos jeunes concitoyens, quel que soit leur lieu de résidence, tirent parti des efforts accomplis en vue de leur insertion sociale et citoyenne et donc des actions de formation professionnelle, précédées de l'éducation de la crèche à la fin de la scolarité et de toutes les actions éducatives complémentaires à l'instruction scolaire, que les temps et les lieux où sont proposées ces actions leur soient accessibles aisément et en toute sécurité. C'est pourquoi nous avons prêté une attention toute particulière aux déplacements urbains...

## Chapitre 8

### DES MODES DE MOBILITÉ PROPRES ET ACTIFS POUR UNE VILLE DURABLE

**« 90 % des propositions de La Seyne ont été reprises, et par conséquent intégrées au Plan de déplacements urbains 2015-2025. La mise en œuvre rapide du “RER toulonnais” par SNCF Réseau, pour une livraison avant 2030, est à présent actée. Et la mobilité à haut niveau de service s'articulera autour du RER. »**

(déclaration de la direction des transports et de la mobilité de TPM, lors d'une réunion du comité des usagers des mobilités – juillet 2019)

**« Chaque mètre gagné [de voie cyclable] est une bonne nouvelle. J’y vois une conséquence de la pression populaire, du travail des associations, mais aussi de la loi Laure, ce texte qui impose aux collectivités de réaliser des aménagements cyclables lorsqu’elles réalisent ou rénovent des routes. »**

(Éric Lambert, collectif *La masse critique* – novembre 2019)

**« A l'échelle locale, l'adoption du nouveau Plan de Déplacements Urbains dont l'un des objectifs est de réduire l'utilisation de l'automobile pour les déplacements domicile/travail ou de courte distance, la réalisation de plusieurs grands travaux d'infrastructures routières à l'entrée du Pôle d'activités et sa desserte plus fine par les transports collectifs, s'inscrivent dans une démarche d'amélioration de la mobilité. L'ensemble de ces initiatives contribue au développement du territoire et de son attractivité, pour le futur. »**

(Michel Cresp, président de l'Association pour le développement des entreprises de Toulon Ouest – automne 2017)

Enjeu capital pour la formation des publics jeunes, mais aussi pour la vie sociale des plus âgés, pour l'emploi résultant de la dynamisation économique autant que pour la lutte pour le développement durable du territoire, l'amélioration des mobilités vers un usage accru des modes doux et des transports collectifs a été une constante de notre action. On a évoqué plus haut la *zone de rencontre* que nous avons créée en cœur de ville, à vitesse limitée à 20 km/h, donnant priorité aux piétons et deux-roues, lesquels peuvent emprunter les voies à contresens, préfigurant la mutation de l'hypercentre en *zone piétonne*, dès lors que les itinéraires de contournement auront pu être réalisés.

### **LA SEYNE EN BONNE PLACE DANS LE "PLAN VÉLO" MÉTROPOLITAIN**

Mais nous avons poursuivi, accompagnés par la Métropole et le Département du Var, la réalisation de pistes cyclables, dans le cadre d'un plan intercommunal qui a permis en douze ans de doubler le nombre de kilomètres en service (de 125 à 269 kilomètres, avec un objectif de 400 à l'horizon 2025). Pour notre commune, ainsi qu'en atteste le *plan vélo* édité et mis à jour par la Métropole, les avancées les plus notables ont été la liaison La Seyne–Toulon par la piste et la *voie verte* (piétons et vélos) de la RD559 nord-est (avenue de la Première Armée Française Libre), la liaison La Seyne–Six-Fours par la RD559 ouest (avenue Maréchal-Juin), les pistes réalisées au cœur de la cité Berthe rénovée, le long de la RD26 longeant le complexe sportif Léry, et le long du parc de la Navale (boulevard Toussaint-Merle). À noter toutefois un « *couac* » dont la Ville doit assumer la responsabilité et imaginer la correction, car elle a, sans en mesurer les conséquences, autorisé le Conseil départemental, qui répondait à la demande de la conseillère départementale du canton, à planter des palmiers aux Sablettes, sur un terre-plein au milieu de l'avenue Charles-de-Gaulle, oubliant que cette voie est inscrite au schéma des aménagements cyclables et que, désormais, la largeur des voies est devenue insuffisante pour que la piste projetée soit réalisée, sans compter que cet aménagement ne respecte pas les prescriptions découlant du classement du quartier en *Site patrimonial remarquable (SPR)*.

Mais, ce hiatus mis à part, les choses avancent. La Seyne compte désormais 17 parkings à vélos sécurisés, et ses habitants figurent parmi les 3500 ayant pu bénéficier de l'aide financière accordée par la Métropole depuis 2015 pour l'achat de vélos à assistance électrique. Le programme se poursuit avec comme

objectifs prioritaires l'aménagement de la Corniche de Tamaris que la Métropole s'est engagée à mettre en œuvre, la liaison *voie verte* RD559 nord-est avec la *zone de rencontre* du centre-ville (traversée sécurisée du carrefour du 8 mai 1945), et l'un des deux seuls programmes varois retenus par l'État en 2019 dans le cadre du « *Plan vélo du Gouvernement* » qui permettra sous peu l'aménagement d'un tronçon de *voie verte* reliant Ollioules au centre de La Seyne.

### ***UNE EXPLOSION DE L'OFFRE ET L'USAGE DU TRANSPORT EN COMMUN***

Nos efforts pour l'amélioration du réseau de transports en commun, de telle sorte qu'il devienne de plus en plus attractif, ont porté leurs fruits. Le nombre de déplacements en bus et bateaux-bus a augmenté de 78 % en quinze ans. Et c'est sur les lignes desservant La Seyne, internes à la commune et de liaison avec les autres sites de la Métropole, qu'en 2018, dernière année pleine évaluée, l'accroissement a été le plus significatif, avec 17 % de fréquentation supplémentaire (pour 8 à 9 % ailleurs). Avec la création de notre *comité des usagers des mobilités*, instance de vie démocratique locale qui permet aux citoyens et associations volontaires de contribuer à l'analyse des besoins et formuler des demandes d'amélioration des services de transport, que nous avons relayées auprès de la Métropole et de son opérateur *Réseau Mistral*, nous avons su être convaincants. Les « *lignes structurantes* » 8 et 18 reliant La Seyne à Toulon, ont vu leurs fréquences renforcées, tout comme la ligne 12, reliant La Seyne à Ollioules, et, de façon encore plus patente, la ligne 70, reliant La Seyne à Six-Fours d'une part et à la gare *SNCF* de Toulon d'autre part, qui, trois mois après sa modification obtenue en 2018, a connu un accroissement spectaculaire de fréquentation de 34 %. Les « *petites lignes* », permettant le rabattement sur les lignes de bus et bateaux-bus à plus forte desserte, ont aussi été améliorées : création de la ligne 82 qui offre une desserte supplémentaire de la gare *SNCF* et de la base marine du *Pôle Mer* et désenclave le *Mont-des-Oiseaux*, modification des lignes 83 et 84 pour assurer une meilleure desserte du pôle d'activités de Léry et notamment du parc aquatique *Aquasud* et des *Espaces Santé*, mise en double sens pour la ligne 85 qui dessert mieux nos collines, augmentation des fréquences de la ligne 87 très prisée des collégiens et lycéens des zones résidentielles du Sud et de l'Ouest, modification de la ligne 72 et création de la zone *AB80 d'appel-bus* pour irriguer l'ensemble de la zone d'activité économique des Playes et desservir celle de Camp-Laurent, dont le crématorium

et le nouveau cimetière, création de la ligne 120 qui offre une desserte de la gare *SNCF* depuis Ollioules et notamment la base terrestre du Technopôle de la Mer. Il nous reste toutefois à convaincre la Métropole de prendre en compte d'autres demandes seynoises. Nous avons ainsi réclamé une étude de faisabilité du remplacement de tout ou partie des lignes 84, 85A, 85B et 86, qui desservent toutes nos collines, par un système d'*appel-bus* évitant aux minibus utilisés de circuler souvent à vide, permettant d'offrir un plus grand nombre d'arrêts, plus proches de lieux d'habitation des usagers, et desservant des quartiers aujourd'hui non couverts, tels qu'Artaud, Hugues et Pignet. Le remplacement des lignes 85A, 85B et 86 par un système couplant *appel-bus* en journée et horaires fixes aux heures de forte affluence est désormais programmé sous l'intitulé AB88 pour septembre 2020. Nous avons également réclamé la desserte du quartier de Gai-Versant désormais très urbanisé, mais collinaire donc pénible d'accès à pied depuis les actuels arrêts les plus proches, et une révision qui va s'avérer indispensable des dessertes des quartiers en plein développement de Bois-Sacré, L'Éguillette, Balaguier et Tamaris.

La Seyne profite aussi des offres du premier réseau de bateaux-bus de France (2,8 millions de voyageurs), avec ses deux lignes maritimes 8M (Port de La Seyne – Porte Marine – Port de Toulon) et 18M (Les Sablettes – Tamaris – Port de Toulon), dont nous avons obtenu le renforcement des dessertes et, enfin, après des années de sollicitation pugnace, dans l'attente d'une ligne de cabotage faisant le tour de la Rade, que nous réclamons à cor et à cri avec le maire de Saint-Mandrier, la création, enfin programmée, qui sera mise en œuvre dès l'obtention des autorisations de la Marine Nationale, de l'appointement à Bois-Sacré, évoqué plus haut, qui permettra une correspondance entre les deux lignes maritimes actuelles, permettant de relier nos quartiers Sud à notre centre-ville, sans devoir passer... par Toulon (et payer deux fois) ! Les embarcadères des Sablettes et de Porte-Marine ont par ailleurs été améliorés.

Nous avons enfin obtenu une amélioration des dessertes nocturnes. Désormais ce sont deux lignes de bus (18 et 70, cette dernière que nous avons fait prolonger jusqu'aux nouveaux quartiers des Mouissèques) et une ligne de bateaux-bus (18M) qui fonctionnent en soirée, jusqu'après minuit, et un soir supplémentaire – le jeudi – en plus des vendredis et samedis. Nous avons aussi obtenu que les abribus soient remplacés, les plus importants dotés d'écrans d'informations en temps réel, et que les trottoirs sur lesquels les arrêts sont positionnés soient mis aux normes d'accessibilité pour les *personnes à mobilité*

*réduite (PMR)*. Un parc-relais a aussi été réalisé à Tamaris, mais il convient d'en revoir le fonctionnement car il demeure fort peu utilisé, la plupart des potentiels usagers le délaissant, échaudés par le fait que le bateau-bus de la ligne 18M vers Toulon ne s'arrête parfois pas à l'embarcadère du fait que la capacité maximale de passagers a été atteinte au départ des Sablettes. Et nous avons réclamé une étude pour la création d'un autre parc-relais aux Sablettes.

### ***DES TRANSPORTS COLLECTIFS ACCESSIBLES À TOUS***

La question de la gratuité des transports publics de *Réseau Mistral* aura été récurrente et régulièrement portée en demande auprès de la Métropole, mais la récente publication d'une étude très complète réalisée par le *Groupement des autorités responsables de transport (GART)* nous conduit à relativiser quelque peu son urgence. Il est clair que la gratuité n'existe pas dans l'absolu (si ce n'est pas l'utilisateur qui paye, c'est le contribuable), qu'elle est d'abord et avant tout une décision politique, et qu'elle a un impact en matière de fréquentation, mais que celui-ci ne peut pas être durable sans une politique d'offre volontariste. Aucune étude ne permet par ailleurs de démontrer que la gratuité apporte des réponses à des problématiques sociales telles que l'isolement de certaines catégories de population, ou encore l'insuffisance de mixité sociale. En outre, les enjeux financiers sont tels qu'il n'est pas envisageable pour les réseaux de se priver de recettes tarifaires importantes sans lesquelles leur capacité d'investissement serait drastiquement réduite, et l'impact de la gratuité sur le report modal de la voiture particulière vers les transports publics reste très difficile à mesurer. Confrontée au fait que les tarifs du *Réseau Mistral*, qui n'ont connu aucune augmentation en 12 ans, sont aujourd'hui les moins chers des 15 plus grandes métropoles de France, et qu'il est vital et urgent que notre réseau dispose des moyens d'investissement pour son développement (*TCSP*, nouvelles lignes de bateaux-bus, parcs-relais, dématérialisation des titres de transport, remplacement des moyens de transport à moteurs thermiques par des véhicules propres, etc.), cette étude justifie qu'on mesure très finement l'intérêt de promouvoir la gratuité pour le futur immédiat dans notre territoire métropolitain, même si elle doit demeurer un objectif. Pour mémoire, les tarifs demeurent largement en dessous de la moyenne des autres métropoles françaises : le ticket unitaire est à 1,40 € (tarif moyen national : 1,65 €) , le carnet de 10 voyages à 10 € (tarif moyen : 13,36 €), soit 1 € le ticket, l'abonnement mensuel à 36,50 € (tarif moyen : 53,72 €), l'abonnement annuel à

345 € (tarif moyen : 526,96 €), et les *tarifications solidaires* ramènent à 0,69 € le prix du ticket pour les plus de 65 ans, les salariés et les demandeurs d'emploi avec la carte spéciale 10 voyages, dont diverses entreprises remboursent d'ailleurs une partie à leurs employés, à l'instar de la mairie elle-même qui couvre 50 % de la dépense pour ses propres agents, et même à 0,47 € par jour en illimité pour les moins de 26 ans avec l'abonnement annuel jeune. Pour l'heure, il semble utile de conforter les *tarifications solidaires* et d'étudier si elles ne pourraient pas concerner d'autres catégories d'usagers dont les situations les excluent de l'usage des transports, tout en avançant vers une dématérialisation des titres de transport dont nous sommes en train de préparer l'unification avec celles des transports régionaux *Zou !* et avec celles des *TER* et du futur *RER*. N'oublions pas non plus que les produits de la tarification servent aussi à financer les coûts des personnels spécialisés qui conduisent les mesures de prévention des incivilités – voire de la délinquance – à bord des véhicules, qui s'inscrivent dans le cadre des actions initiées dans le cadre de notre *CLSPD*, s'avèrent très efficaces (80 % de faits relevés en moins en 10 ans), et qu'il faut prendre garde de ne pas fragiliser.

### ***À DÉFAUT DU TRAMWAY ESPÉRÉ, AU MOINS UN BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE...***

Également déjà rappelée plus haut, notre abnégation a été constante pour obtenir la réactivation du projet de *TCSP*, fût-ce sous la forme d'un *BHNS* en lieu et place du tramway espéré dont la majorité métropolitaine ne veut hélas pas (nous sommes minoritaires sur ce sujet, et il faut respecter la démocratie), qui n'avait cessé d'être retardé. C'est désormais chose faite et les démarches visant à la *déclaration d'utilité publique (DUP)* du *BHNS* sont engagées par la Métropole. Le tracé d'environ 6 kilomètres sur notre commune prévoit bien, en venant de La Garde et Toulon, la desserte de la gare *SNCF*, la traversée du quartier Berthe via le site propre déjà réalisé depuis 1997 par l'équipe municipale de gauche d'alors, le retour vers le centre-ville par l'avenue Gambetta et la place Ledru-Rollin devant être requalifiées en voies apaisées pour modes doux, la traversée du port sur la future place urbaine que la Métropole va réaliser sur l'emprise des actuelles voiries en reportant la circulation automobile sur la mer, et la desserte, dont nous avons prévu les emprises foncières, des nouveaux quartiers des Mouissèques, jusqu'aux environs du terminal de croisières de Bois-Sacré.

Ce moyen de transport propre viendra conforter les efforts que nous avons menés avec constance pour procéder à un rythme soutenu au remplacement de nos véhicules par d'autres non polluants. Nous avons ainsi largement atteint et dépassé l'objectif légal de 25 % de véhicules propres avant 2025, avec 43 % de nos 317 bus répondant aux normes écologiques et, d'ores et déjà, deux *éco-bateaux-bus* hybrides, tandis que nous avons passé commande pour une livraison en 2020 de 109 nouveaux bus propres pour 61 millions d'euros.

Mais ces évolutions positives de *Réseau Mistral* déjà constatées et à venir demeurent insuffisantes dans une métropole étirée en longueur entre mer et montagne. Il faut pouvoir « doubler » les lignes Ouest-Est de *TCSP-BHNS* et de *bateau-bus* pour les déplacements intra et inter-métropolitains, mais aussi harmoniser les offres avec les territoires voisins à l'Ouest et au Nord de notre commune.

### ***UN RÉSEAU RÉGIONAL À PARFAIRE...***

C'est pourquoi on aurait pu espérer, lorsque le Département était en charge des cars des lignes *VarLib*, un engagement des élus départementaux seynoïses, puis des conseillers régionaux de notre ville, lorsque la Région, devenue autorité organisatrice des transports par cars départementaux, a intégré le réseau *VarLib* dans son réseau régional *Zou !*, pour que les liaisons avec la communauté d'agglomération voisine de *Sud Sainte Baume* ne restent pas une offre anecdotique, comme si le fleuve *La Reppe* était considéré comme une frontière infranchissable ! Jusqu'en 2013, cinq lignes départementales desservaient La Seyne<sup>25</sup>. On en est loin aujourd'hui. Seule ligne desservant tous les jours Sanary et Bandol depuis La Seyne, la 8805 ne comporte qu'un arrêt sur notre commune, à l'École Georges-Brassens, à l'extrême Nord-Ouest de La Seyne, que l'on ne peut rejoindre que par une seule ligne de *Réseau Mistral*, la 12. Le service offert par la ligne 8826, uniquement les jours ouvrables, pour rejoindre Sanary et Bandol, ne comporte que deux arrêts à La Seyne, à Curie et à Langevin, comme la ligne 8822 qui nous relie aux autres communes du Nord de *Sud Sainte Baume*. Il est manifeste que le Département et la Région s'en sont tenus à leurs obligations de transport des lycéens des secteurs scolaires de nos lycées. Sinon, on a le sentiment que, vue des réseaux de cars départementaux, La Seyne, comme Six-

---

<sup>25</sup> – Les lignes 8806, 8813, 8822, 8826 et 8833

Fours, n'existent pas, avec ses trois malheureux arrêts excentrés, en comparaison de Toulon, irriguée par 10 lignes *VarLib-Zou !*, et Hyères, bénéficiant de 13 lignes ! En revanche, pour occuper des places de stationnement pour ses cars sur la voirie publique de La Seyne, *VarLib-Zou !* n'oublie pas notre commune...

C'est pourquoi, aussi, nos élus régionaux de La Seyne et de l'Ouest de *TPM* auraient pu être inspirés de se joindre à nous lorsque nous avons regretté la suppression de la seule *ligne express régionale (LER)* reliant en autocar La Seyne à une destination du reste de la région Provence Alpes Côte d'Azur, en l'occurrence à Aix-en-Provence, qui était très prisée de nos étudiants, lesquels doivent aujourd'hui transiter en train par Marseille ou repartir vers Toulon pour utiliser la ligne 19 du réseau *LER Zou !*. On ne s'étonnera d'ailleurs pas plus de relever que, sur les seize destinations touristiques proposées en utilisant le réseau des *LER Zou !* sur le site Internet de la Région, aucune ne concerne la métropole toulonnaise, pourtant, avec ses 3,5 millions de visiteurs en 2018, première destination touristique du Var, lui-même premier département touristique de France, hors Paris, et une seule (Sainte-Maxime) le reste du département du Var...

### ***DÉTERMINATION SEYNOISE POUR LE FUTUR "RER" DE L'AIRE TOULONNAISE***

Et c'est donc pourquoi, eussions-nous été presque les seuls dans l'Ouest-Var, nous avons soutenu dès le début et avec constance la mise en œuvre du projet de la *SNCF* de réaliser la *Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur*. Nous l'avons fait au regard de la nécessité absolue d'un report modal de l'automobile et du camion vers le ferroviaire, tant pour les personnes que pour le fret. Outre les efforts à accomplir pour réduire les émissions de gaz d'échappement au vu de l'évolution climatique (1 habitant de la région sur 5, dont les Seynois et Toulonnais, sont exposés à des dépassements des seuils de pollution), il est vital pour l'économie et l'emploi de renforcer la ligne ferroviaire Marseille-Italie, l'actuelle datant des années 1850-1870, à une époque où la population de la région était de 1,5 millions d'habitants (pour plus de 5 millions aujourd'hui), celle de la France de 36 millions d'habitants (pour 66 millions aujourd'hui), où le tourisme était inexistant alors qu'on compte aujourd'hui une moyenne de 1,8 millions de visiteurs par jour en Provence, et où les échanges commerciaux entre

pays de l'arc nord-méditerranéen ne génèrent qu'un infime trafic de marchandises. Malgré la mise en service du tunnel de Toulon, le temps annuel de congestion routière sur la Métropole *TPM* est aujourd'hui équivalent à 15 jours de travail, et sera de l'ordre de 36 jours en 2025. Or, sans infrastructure nouvelle digne des besoins du XXI<sup>e</sup> siècle, on continuera à connaître chez nous le plus fort taux (32 %) de trains retardés ou annulés de toute la France, on ne pourra plus augmenter le nombre de dessertes, et on ne parviendra pas à rendre l'usage du train attrayant comme alternative aux déplacements routiers. Le projet d'une ligne nouvelle d'Aubagne aux Arcs via Toulon, libérant totalement des *TGV* et des trains de fret le réseau actuel pour développer les *TER*, était donc indispensable, afin de ne pas assister, bras ballants, aux élargissements, voire doublements, réalisés, en cours, et qui nous attendent, des voies autoroutières entre Aix-Marseille et l'Italie, et d'en finir avec l'enfer dû à la saturation du réseau routier en site urbain littoral.

Hélas, les mouvements *anti-LGV* varois – fussent-ils pour partie fondés, notamment au regard de l'activité viticole – auront malheureusement donné prétexte à l'État, qui a reculé dès 2013 quant à beaucoup de projets d'infrastructures ferroviaires, pour réduire à sa plus simple expression le programme initialement imaginé en ce qui concerne la partie varoise du tracé. Le projet de ligne nouvelle, pour partie en tunnel, entre Aubagne et Toulon, comme entre Le Muy et Cannes, est reporté *sine die*, donc probablement enterré, et les *TGV* et trains de marchandises continueront de passer par la voie actuelle sur laquelle ils sont prioritaires sur les dessertes locales. Le seul aménagement désormais programmé est la réalisation d'une *navette RER diamétrale* de l'aire toulonnaise reliant une gare à définir à l'Ouest de Toulon à Carnoules d'une part et à Hyères d'autre part. Si l'initiative est louable, le Var est tout de même désormais le parent pauvre des mobilités ferroviaires de la région. Alors que des infrastructures de la *Ligne nouvelle* seront financées à hauteur de 2307 millions d'euros dans les Bouches-du-Rhône et de 589 millions d'euros dans les Alpes-Maritimes, elles ne le seront qu'à hauteur de 184 millions d'euros dans le Var. C'est seulement 6 % du budget dédié au développement des voies ferrées régionales par la *Ligne nouvelle*, alors que le Var compte 20 % de la population provençale et qu'il est le département le plus touristique de France. Mais, dans l'Ouest Varois, nous avons été bien seuls à défendre notre territoire...

Il n'empêche que nous n'avons pas baissé les bras. Nous avons tout de même obtenu que les travaux du *RER toulonnais* démarrent en 2023, alors que

l'intervention sur le Var était prévue vers 2030. On passera ainsi, aux alentours de 2028, de 32 *TER* par jour aujourd'hui à 72 *RER*, soit un tous les quarts d'heure, et une gare sera – on devrait en avoir confirmation début 2020 – créée aux Playes, au cœur de la zone d'entreprises de Toulon-Ouest, qui accueille chaque jour 17000 employés, de même que sont décidées les créations de deux autres gares, à l'Escaillon (Toulon-Ouest) et à Sainte-Musse (Toulon-Est). Cela devrait, si nous développons concomitamment des parkings-relais, des transports en commun desservant les gares *RER*, dont le *TCSF* devenant plus que jamais indispensable, des voies cyclables et parcs à vélos sécurisés, et une tarification unique *SNCF – Réseau Mistral – Zou !*, avoir un effet incitatif à délaissier la voiture pour les trajets de proximité de notre grande aire urbaine.

La *SNCF* oppose cependant des contraintes techniques au fait que la gare de l'Ouest toulonnais soit implantée plus à l'Ouest que la gare d'Ollioules-Sanary, car les *RER* retarderaient les *TGV*. De plus, le conseil municipal d'Ollioules s'oppose – avec des arguments compréhensibles fondés – à ce que la gare de sa commune accueille ce terminus. Il ne reste qu'une solution : l'implantation du terminus à la nouvelle gare des Playes. Avec le maire d'Ollioules, nous avons plaidé pour cette solution pour apporter une réponse dans un premier temps et ne surtout pas bloquer le projet. Mais nous avons aussi indiqué que ce n'est pas suffisant et nous avons engagé une plaidoirie en direction de l'État et la *SNCF* pour que soit prévue, dès la première phase de 2023, la réalisation d'une troisième voie – ou d'une autre solution infrastructurelle technique – sur le tracé entre Ollioules-Sanary et Saint-Cyr-sur-Mer, à défaut de pouvoir le faire jusqu'à La Ciotat, pour reporter la gare terminus du *RER* le plus à l'Ouest possible de Toulon. Sans cette solution, les potentiels usagers du train de l'Ouest du département viendront saturer le réseau automobile pour atteindre la gare des Playes ou celle de La Seyne. À un coût kilométrique similaire à celui de la création de la quatrième voie entre Marseille-Blancarde et La Penne-sur-Huveaune (9 km – 316 millions d'euros), la réalisation de cette troisième voie entre Saint-Cyr et Ollioules (14 km) représenterait un surcoût de 442 millions d'euros. L'intervention sur le Var serait ainsi réévaluée de 184 à 626 millions d'euros, soit 18 % du budget global de la *Ligne nouvelle*, ce qui serait tout de même plus en concordance avec le poids que représente la population varoise (20 %) dans la région. Notre exigence est donc loin d'être farfelue. Et il est dommage qu'un front unique de prétendants de toutes sensibilités à la fonction de maire de La Seyne, y compris d'élus départementaux et régionaux seynoïses, ne se soit pas constitué en ce sens, puisqu'on n'a enregistré aucune intervention de

la part de ceux, rares, de droite ou d'extrême-droite, qui ont assisté (mais en silence) aux concertations engagées par la *SNCF* en 2019, les autres n'ayant même pas fait le déplacement...

La conjugaison du vélo, des lignes de *RER*, de *TCSP-BHNS*, de bus et de bateaux-bus à fréquence d'environ un quart d'heure, avec des « *lignes de rabattement* » et des systèmes d'« *appel-bus* » permettra ainsi, désormais à court terme, d'offrir une alternative la plus complète possible au « *tout voiture* ». Ainsi, au-delà de l'offre de services concourant à la mobilité pour la dynamique économique et l'emploi, nous avons objectivement déjà « *fait acte écolo* » – et entendons poursuivre – en matière de mobilités urbaines et interurbaines. D'ailleurs, au-delà des transports collectifs, plusieurs autres initiatives sont venues compléter nos efforts en faveur des *mobilités propres*. Nous avons entamé le remplacement des véhicules de services de la Ville et de la Métropole par des véhicules 100 % propres. Nous avons acquis des vélos à assistance électrique pour les déplacements de travail de nos personnels communaux entre les divers sites municipaux. Nous avons engagé avec la Métropole un programme de 1,8 millions d'euros d'installation de 328 prises de recharge des véhicules électriques particuliers, qui seront réparties d'ici à 2021 dans tout notre espace urbain. Nous soutenons pour fin 2019 le remplacement par des cars électriques des actuels cars régionaux de la ligne 19 du réseau *LER-Zou !* qui relie Toulon à Aix-en-Provence (90000 voyages par an avec 11 allers-retours par semaine). Alors, bien sûr, il se trouvera toujours quelques puristes qui nous reprocheront d'avoir répondu à la demande de recréer la « *montée historique du Mai* », un jour par an, qui, offrant à des centaines de spectateurs un spectacle d'anciennes voitures de rallye, génère l'émission de gaz d'échappement au cœur du Massif de Sicié, mais il faut reconnaître que l'impact négatif est tout de même mineur au regard de l'ensemble des efforts déployés de réduction des émissions néfastes, d'autant que, la semaine suivant cet événement, l'opération « *Tamaris pour tous* », consistant à fermer quelques heures la route de la Corniche à la circulation automobile pour l'offrir aux piétons, cyclistes, usagers des trottinettes et patins à roulettes, compense les émissions de gaz néfastes...

## Chapitre 9

### **LA SEYNE, TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE**

**« Ce label [territoire à énergie positive pour la croissance verte] couronne un travail pour élaborer un plan à court, moyen et long terme afin de réduire notre consommation énergétique, développer les énergies renouvelables, protéger notre biodiversité. »**

(site Internet d'Europe Écologie - Les Verts Var – janvier 2016)

**« Désormais charge à ces collectivités <sup>26</sup> [dont La Seyne] d'être forces d'entraînement, et d'accompagner en tant que précurseurs la montée en puissance des actions de transition énergétique. En partageant leur expertise avec celles qui sont moins avancées ou manquent parfois de moyens et d'ingénierie. »**

(Ségolène Royal, ministre de l'Environnement – juillet 2016)

**« [La centrale de thalassothermie de La Seyne] utilise une ressource inépuisable, l'eau de mer, dans le cadre d'une économie durable. »**  
(syndic de l'Association syndicale libre des copropriétés Porte Marine – novembre 2011)

---

<sup>26</sup> – les toutes premières collectivités à avoir obtenu de l'État le label "Territoires à énergie positive pour la croissance verte" (TEPOS) en 2016

Les mobilités maritimes propres n'ont pas été oubliées. Si, selon le classement 2019 de l'institution « *Transports & Environnement* », le port de Toulon – La Seyne, est le 2<sup>ème</sup> port le moins pollué des 50 plus grands ports d'Europe accueillant des croisières, et en particulier moins pollué que les ports de Cannes (41<sup>ème</sup> position dans le classement), Monaco-Monte-Carlo (40<sup>ème</sup> position), Nice (39<sup>ème</sup> position), Le Havre (21<sup>ème</sup> position) et Marseille (8<sup>ème</sup> position), nous avons néanmoins lancé en 2019 un vaste projet d'électrification de l'ensemble de nos quais, inscrit dans le plan régional « *Escapes Zéro Fumée* ». D'ores et déjà, nous avons signé en 2018 une « *charte d'éco-responsabilité de l'activité de transport maritime* » avec la Compagnie « La Méridionale », et nos deux principaux ports d'escale et de plaisance seynoises, notre « *Vieux port* » du centre historique et notre port du Lazaret, comme six autres ports de la métropole, bénéficient de la certification européenne « *Ports propres* ». Enfin, comme déjà évoqué, nous avons commencé, avec deux premières acquisitions, le remplacement progressif de nos bateaux-bus à moteurs thermiques par des « *éco-bateaux-bus* » à propulsion hybride. Ces mesures, s'inscrivant dans le cadre de notre deuxième « *contrat de baie* », auront grandement contribué à l'évolution positive de la qualité de l'air de notre territoire.

### ***LA MEILLEURE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR DE LA RÉGION***

Et c'est parce que les résultats sont encourageants qu'il ne faut surtout pas baisser la garde. Peu de Seynoises le savent, mais nous avons, en 2009, demandé à la structure agréée par le ministère en charge de l'Environnement pour la surveillance de la qualité de l'air en région Provence (à l'époque *AirMarAix* devenue *AirPaca* puis *AtmoSud*) de remettre en service notre station de mesure implantée au quartier Tortel. Bizarrement, sauf à penser qu'un raisonnement simpliste avait antérieurement conduit à considérer que « *pas de mesure = pas de pollution* », notre station avait en effet été arrêtée depuis plusieurs années par nos prédécesseurs, contrairement aux autres de notre métropole (Hyères et Toulon). Si l'on compare aujourd'hui l'évolution depuis 2014, année de mise en service du tunnel routier de Toulon, au cours de laquelle on a constaté un impact fort de baisse de la pollution, on réalise que les taux des fameux NOx, c'est-à-dire les divers oxydes d'azote, résultant du trafic routier, du transport maritime et de l'industrie, de même que ceux des particules fines, de mêmes origines que les NOx auxquelles s'ajoutent les rejets du chauffage par combustion (bois, charbon, fuel, etc.), sont en diminution constante. Sur la période des cinq dernières

années, il faut se réjouir que les taux de NOx ont diminué sur l'ensemble des villes de la Région Provence. Mais on doit avoir une satisfaction particulière pour Toulon qui progresse d'une place en données brutes et obtient le 3<sup>ème</sup> meilleur taux de diminution de cette pollution. Quant à La Seyne, si elle demeure à la troisième place des communes urbaines à l'air le moins pollué, elle est celle qui, avec 28 % de polluants en moins sur la période, a le plus progressé vers une amélioration.

Il est bien sûr difficile de relier les évolutions positives de nos communes à telle ou telle action, mais il est probable que, pour La Seyne, elles résultent d'effets conjugués de l'augmentation de l'usage de nos transports en commun qui, on l'a vu plus haut, ont connu de nettes améliorations, de la mise en service des nouvelles voies cyclables, de l'acquisition de vélos électriques pour les déplacements professionnels de nos personnels communaux, et de notre aide de 250 euros aux particuliers pour l'achat de vélos électriques, actions déjà évoquées. Mais l'impact positif découle aussi des rénovations thermiques de 2500 logements à Berthe, et du raccordement en constante progression d'habitations et d'équipements publics, dont notre casino de jeux, à nos deux réseaux de chaleur, celui de notre centrale de thalassothermie<sup>27</sup> du Parc de la Navale et celui de l'usine d'incinération des déchets de Lagoubbran à laquelle nous nous sommes raccordés depuis quatre ans (La Seyne est à ce jour la seule commune de France à combiner deux systèmes écologiques propres de production d'énergie publique pour le chauffage et la climatisation). On doit également nos résultats très encourageants à la création de notre service de collecte des végétaux verts remplaçant leur brûlage (à propos de végétaux, nous avons achevé le remplacement des plantes consommatrices d'eau de nos espaces verts publics par des essences méditerranéennes plus « *sobres* », par la réalisation de forages pour l'arrosage des jardins publics, et nous avons cessé d'utiliser les herbicides au glyphosate dès 2009, dix ans avant l'interdiction de vente aux particuliers...). On le doit encore aux limitations de vitesse sur nos voies urbaines, dont notre *zone de rencontre* du centre ancien (la toute première du Var), aux trois « *lignes de pédibus scolaires* » que nous avons créées, mais aussi aux efforts de nos acteurs économiques, notamment avec le plan de déplacement inter-entreprises de l'ADETO pour ses 1500 entreprises adhérentes

---

<sup>27</sup> – échanges thermodynamiques de l'eau de mer, labellisée par le pôle de compétitivité CapÉnergie, évitant l'émission de 1149 tonnes de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 900 voitures en circulation en moins sur le territoire, réalisée par nos prédécesseurs mais... qu'ils n'avaient pas mise en fonctionnement...

et le plan de déplacement de notre propre « *entreprise* » de 1400 salariés qu'est la mairie, à la progression de distributions en circuits courts, à l'instar des productions maraîchères de notre Domaine de Fabrégas, à la généralisation du tri sélectif des déchets ménagers et à l'accompagnement de celui des entreprises et commerces, au traitement des déchets de notre service de restauration scolaire, au remplacement de la plupart des véhicules de collecte des ordures et de propreté des zones urbanisées par des engins fonctionnant à l'électricité, à la « *sanctuarisation* » de nos espaces naturels et agricoles, et plus généralement à nos actions de sensibilisation et d'éducation à la maîtrise des énergies, en direction du grand public, des scolaires et des personnels communaux.

### ***ÉCONOMIES D'ÉNERGIES ET ÉNERGIES PROPRES***

Nous avons en effet agi en direction des particuliers en matière d'économie d'énergie. La Seyne est désormais partenaire de l'*Espace Info Énergie* pour la sensibilisation à une gestion domestique économe. Nous avons mis en place un programme « *Familles à énergie positive* » pour aider, dans une démarche de « *défi-concours* », des familles en précarité énergétique, avec une formation en ce sens des travailleurs sociaux qui les accompagnent. Nous avons signé une charte avec *EDF* pour prévenir la précarité énergétique dans le cadre de nos programmes de rénovation de l'habitat dans notre centre ancien, et une autre charte avec *GDF-Suez* pour la réalisation d'un diagnostic des consommations énergétiques des locataires de l'office d'HLM « *Terres du Sud Habitat* » que, par ailleurs, nous avons engagé, pour ses nouveaux immeubles, bien avant leur récente généralisation, dans les certifications de constructions « *Haute Qualité Environnementale* » et « *Bâtiments Basse Consommation* ».

La commune elle-même, après que nous l'avons dotée d'un ingénieur spécialisé et d'un service du développement durable, a réalisé des diagnostics de performance énergétique sur l'ensemble de ses propres bâtiments, créé un dispositif de gestions techniques centralisées pour maîtriser le chauffage des écoles, installé des chaudières à condensation lors de la rénovation des chaufferies des bâtiments communaux, mis en service la toute première chaufferie à granulés de bois dans un équipement public varois, à la crèche Irène Joliot-Curie, et même – ça peut prêter à sourire – assuré le chauffage des salles de notre nouveau crématorium grâce à la récupération de la chaleur... de ses propres fours...

Il serait fallacieux de ne pas reconnaître que nous sommes sur la bonne voie en matière de transition écologique et solidaire, attestée par le fait que La Seyne a été la première commune varoise labellisée par l'État « *Territoire à énergie positive pour la croissance verte* ». Nous sommes d'ailleurs engagés à mettre à profit les toutes prochaines années pour confirmer – et accroître – cette évolution positive, et c'est pourquoi nous nous sommes inscrits, avec la métropole, avec détermination dans de nouveaux dispositifs. Nous avons signé avec l'État en 2018 pour la création d'une « *Zone à Faibles Émissions* » (ZFE), comme celles qui ont été mises en place à Paris, Grenoble et Strasbourg, avec une programmation d'actions pour réduire les émissions de polluants atmosphériques, dont la définition de zones et périodes régulant la circulation des véhicules en fonction de leur degré de pollution (identifiables grâce aux vignettes *Crit'air* apposées sur les pare-brises). Nous sommes aussi entrés en 2018 dans la démarche *Cit'ergie*, qui permet d'accompagner la mise en œuvre de la politique air-énergie-climat de la métropole et de l'inscrire dans une démarche d'amélioration continue en valorisant les actions déjà entreprises, en fixant des objectifs et des actions d'amélioration et en mesurant les progrès accomplis. Et nous avons enfin adhéré à la démarche « *Bâtiments durables méditerranéens* », référentiel français de qualité environnementale, qui consiste à intégrer systématiquement la nature, le végétal et le bio-climatisme dans la conception de projets d'aménagements et de réhabilitation portés dans la métropole.

### ***TRI, COLLECTE, RECYCLAGE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS EN NETTE AMÉLIORATION***

Parallèlement aux efforts accomplis quant à la qualité de l'air et la maîtrise des énergies, c'est sur les déchets ménagers et la propreté urbaine que nous avons fait porter une attention constante. Nous aurions souhaité avancer vers une reprise en gestion publique de la collecte des ordures ménagères et du nettoyage urbain, confiés au privé depuis les années 80, pour en contenir les coûts et en tirer le meilleur parti. Mais cela nécessitait du matériel, des véhicules, représentant une dépense immédiate que la Ville ne pouvait pas – et ne peut toujours pas – se permettre au regard de la réalité financière dont nous avons hérité. Les personnels chargés de diriger et contrôler le travail des entreprises se sont donc attachés à réduire les coûts, pour la ville comme pour

les particuliers, à parfaire le service rendu, et à travailler plus écologiquement qu'avant. La municipalité a fait appliquer la loi : les gros producteurs de déchets ont progressivement dû se charger eux-mêmes de leur enlèvement (établissements hospitaliers, certaines maisons de retraite, les entreprises de nos zones d'activités, puis les collèges et lycées, enfin toutes les entreprises). Par une négociation ferme à l'occasion des renouvellements des contrats passés avec le privé, d'abord de la part de la Ville, puis de la Métropole lorsque cette compétence a été transférée en 2017 à notre intercommunalité, nous avons pu à la fois réduire les coûts pour les particuliers et accroître la qualité du travail. Malgré l'augmentation de notre population, environ 500000 euros annuels sont économisés sur la collecte et le nettoyage, auxquels s'ajoutent 180000 euros annuels sur le marché de mise à disposition et d'entretien des conteneurs. Pour les usagers, alors que le coût de la tonne d'ordures traitées a augmenté de 25 % en cinq ans, nous avons ainsi pu diminuer de 8 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères avant qu'elle ne soit gérée par la Métropole (à ce propos, le transfert de cette taxe à la métropole n'a eu aucune incidence sur son taux pour les Seynois). Et pourtant le dispositif a été amélioré : matériel roulant neuf, cartes informatisées pour la déchetterie municipale, installation de présentoirs de sachets pour le ramassage des déjections canines en 20 points d'accueil de la ville, mise en service de « *moto-crottes* », d'aspirateurs de déchets urbains, de colonnes de récupération de vêtements usagés, enfouissement des conteneurs de tri sélectif et achèvement de la couverture des derniers quartiers.

Avec notre institution partenaire, le *Syndicat mixte intercommunal de transport et de traitement des ordures ménagères de l'aire toulonnaise (SITTOMAT)*, les efforts sur le traitement ont largement porté leurs fruits. 98 % des déchets ménagers sont désormais valorisés, soit en recyclage, soit en production d'énergie, soit en compostage. Et nous avons mis en place un ensemble de dispositifs permettant le traitement écologique des déchets en fonction de leurs particularités propres. Ainsi le brûlage des déchets verts étant désormais interdit par la préfecture du Var pour des raisons sanitaires et environnementales, nous avons mis en place un dispositif permettant soit de les porter à la déchetterie, soit de les faire collecter à domicile, soit de se servir d'un composteur individuel et de sacs de compost que nous mettons gratuitement à disposition, et qui sert également au compostage des matières organiques des déchets ménagers. Après notre cuisine centrale, les cantines scolaires sont petit à petit équipées de dispositifs de valorisation des bio-déchets. Nous avons aussi lancé une expérimentation de « *compostage partagé* » dans quelques

copropriétés volontaires. Et, en 2019, dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets, nous avons commencé des distributions gratuites de poulaillers, permettant aux particuliers disposant de 10 m<sup>2</sup> de terrain de réduire leurs déchets grâce aux poules (environ 150 kg de déchets alimentaires et fermentescibles issus des repas en moins par poule dans chaque poubelle d'ordures ménagères). Par ailleurs, chaque année sont déposées en déchèterie plus de 2000 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (en augmentation moyenne de 10,5 % par an), ce qui représente plus de 200000 appareils électroniques, dont plus de 1500 tonnes sont valorisées, évitant l'émission de plus de 1000 tonnes de CO<sub>2</sub> et économisant près de 2500 barils de pétrole. D'autre part, 88 % des déchets dangereux sont désormais traités dans un rayon maximal de 8 km par des entreprises spécialisées locales plutôt que d'être remis sur la route pour un transport lointain. Nous combinons enfin œuvre écologique et œuvre sociale, par exemple en ayant adhéré au programme « *éco-mobilier* » qui équipe les déchèteries d'une « *benne mobilier* » pour récupérer les meubles usagés qui sont recyclés en fonction des matériaux qui les composent, en reversant 1 euro à la *Ligue Contre le Cancer* pour chaque tonne de verre collecté, ou encore en confiant certaines missions de nettoyage urbain à des entreprises d'insertion de personnes en rupture d'insertion sociale et professionnelle.

Nous avons en outre mené de nombreuses campagnes de sensibilisation au tri sélectif et au respect des bons usages sur la question des déchets, pour nos habitants comme pour nos visiteurs (jeu *RecyQuizz* pour permettre de tester ses connaissances sur le tri, semaine européenne de réduction des déchets, visites et portes ouvertes des centres de tri, conférences sur le thème « *zéro déchet* », telles que celle menée avec l'association *Zero Waste France* et le collectif *Zéro Déchet Toulon*, en partenariat avec le théâtre Liberté, scène nationale de Toulon, campagne d'incitation au tri pendant les périodes de fêtes hivernales où le poids des emballages ménagers recyclables peut augmenter de 10 à 20%, opération « *vacanciers, pensez à trier* »), distributions de cendriers de plage, signature avec l'État de la charte nationale « *zéro plastique sur les plages* », pour laquelle la secrétaire d'État à la transition écologique, Brune Poirson, a salué sur place « *le caractère pionnier* » de La Seyne, remplacement des bouteilles d'eau et gobelets en plastique par des carafes en verre et des verres en carton pour les réunions et événements communaux, vidéos courtes de sensibilisation publiées sur *Facebook*, *Instagram* et *YouTube*, salon gratuit et ludique « *Planet'R* » (deux jours d'animations, conférences, visites, ateliers, autour de la thématique des 3 R :

*Réduire, Réutiliser et Recycler* ses déchets), enquête publique pour la définition de notre « plan régional de prévention et gestion des déchets », participation des « *ambassadeurs du tri* » et agents des services de collecte et traitement des ordures aux événements publics, dont la « *cérémonie d'accueil des nouveaux Seynois* » que nous organisons chaque quadrimestre.

Et nous avons soutenu les initiatives permettant de redonner une deuxième vie aux objets usagés, à la fois en accompagnant les structures historiques d'insertion, à l'instar d'*Envie-Var*, qui remet sur le marché des appareils d'électroménager, et en accompagnant les initiatives citoyennes qui vont dans ce sens, comme les *Services d'échanges locaux (SEL)*, le *Repair'café* et ses *Répar'acteurs*, auxquels nous avons attribué des espaces communaux. Plus globalement, nous avons soutenu toutes les initiatives promouvant le recyclage et les « *circuits courts* » de distribution, notamment « *bio* », pour favoriser la consommation locale, mais également la récupération et la remise en service, et plus globalement tout ce qui a pu conduire à sensibiliser le grand public pour que cessent les mauvaises habitudes. On a ainsi pu offrir à notre population un panel d'initiatives vertueuses présentées par la *Jeune chambre économique du Var (JCE)* qui a choisi La Seyne pour l'organisation de la première journée « *Localissime* » varoise, projet initié en 2016 au lendemain du *Forum de l'énergie circulaire*. Et le succès rencontré par la démarche « *Planète Seyne* », qui regroupe sous un même label l'ensemble des initiatives publiques, économiques et associatives qui se conjuguent dans le même sens, avec des temps forts festifs dédiés au grand public, comme le premier *Forum* organisé en 2019, atteste d'une réelle appropriation des défis par nos concitoyens.

### ***PROPRETÉ URBAINE, EAUX USÉES ET GUERRE AUX ANIMAUX NUISIBLES***

La Seyne, comme tous les communes, est confrontée à la présence d'animaux nuisibles dans la ville. Nous avons mené des campagnes de dératisation fréquentes mais devenant de moins en moins efficaces du fait des normes écologiques imposées pour les produits utilisés – ce qui est en soi évidemment une bonne chose – et de l'adaptation des animaux à ces produits. Nous avons avancé vers la création, d'ici quelques mois, d'un pigeonnier contraceptif. Nous avons apporté une aide financière annuelle à l'association « *Les Amis de l'Arche de Noé* » qui mène des campagnes de stérilisation des chats errants. Nous avons aussi soutenu avec constance notre société de chasse locale

« *L'Union de chasseurs seynoïis* » qui, non seulement participe à la préservation des espèces endémiques de notre massif forestier, mais aussi qui, avec son homologue six-fournaise « *Le Lièvre* », et sous la tutelle de la préfecture et de l'*ONF*, organise des battues de régulation pour prélever le maximum de sangliers, naguère inexistants dans les forêts du Cap Sicié, s'y sont développés par dizaines et occasionnent des dégâts considérables dans les propriétés avoisinantes du massif, et même beaucoup plus loin dans les quartiers urbains. Mais tous les animaux ne sont pas nuisibles et nous avons été une des rares communes du territoire à avoir délégué un élu à la « *condition animale* », qui a pu animer un ensemble d'événements et d'actions continues : campagnes contre les abandons d'animaux, forum sur la condition animale ayant regroupé autour de conférences une quinzaine d'associations spécialisées, installations de nichoirs, création d'un rucher pédagogique communal, interventions d'un éducateur animal et d'un lama auprès des locataires de nos « *résidences seniors* », etc.

En matière d'assainissement, enfin, notre station d'épuration et de dépollution *AmphitriA*, qui traite 22 millions de m<sup>3</sup> d'effluents par an, aura bénéficié de plus de 35 millions d'euros d'investissement entre 2014 à 2018, investis dans la réhabilitation du collecteur long de 6,4 kilomètres, ainsi que de 4 millions d'euros engagés pour le confortement et de la sécurisation du front rocheux de la station. Ces dernières années, cette usine, seule du bassin méditerranéen à être conforme à la réglementation européenne, a été équipée d'un traitement biologique permettant d'épurer les eaux à 98 %. Et le programme *Rémora*, porté par l'*Institut océanographique Paul-Ricard*, engagé en 2015, a d'ores et déjà montré, suite à l'immersion de récifs artificiels, que se restaurent de façon très positive les fonctions écologiques de la faune marine dans un milieu qui avait été terriblement dégradé pendant des décennies avant la mise en service de la station en 1997.

Ce n'est donc sûrement pas pour rien que notre territoire s'est vu gratifié de diverses récompenses attribuées pour ses efforts en matière de développement durable :

- « *Quali-Tri* » pour l'implication de la commune en matière de tri sélectif des collectes ménagères et de protection de l'environnement, depuis 2011,
- « *Marianne d'or* » pour nos programmes écologiques de rénovation urbaine et de logement social, depuis 2012,

- prix « *Ville d'avenir* » dans le cadre des « *Trophées éco-actions* » de l'association nationale des « *éco-maires* »,
- « *Territoire à énergie positive pour la croissance verte* » pour nos efforts de réduction des besoins en énergie des habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs, dans un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe, depuis 2015,
- « *Pavillon bleu* » pour nos plages, et nos efforts pour la gestion de leurs déchets, de leurs eaux de baignade et de leur environnement général, et nos actions d'éducation à l'environnement marin, depuis 2016,
- label « *Écoréseau de chaleur* », créé par l'association d'utilité publique *AMORCE*, qui distingue les collectivités pour leurs réseaux de chaleur répondant à trois critères : environnementaux, économiques et sociaux, comme c'est le cas pour le réseau de chaleur reliant l'usine de valorisation énergétique de Lagoubran au quartier toulonnais de La Beaucaire et, désormais, aux quartiers Nord de La Seyne, en 2016,
- « *Ville Nature 2 libellules* » et « *Parc +* » pour notre démarche d'aménagement, de gestion et de développement durable, obtenu en 2018,
- « *Ports propres* », obtenu en 2018,
- « *Commune en marche* » du programme régional « *Agir pour l'énergie* »,
- nouvelle « *Marianne d'Or* » en 2018 pour l'exploitation de notre usine de valorisation énergétique,
- « *Territoire engagé pour la Nature* » par l'Agence Française pour la Biodiversité en 2019.

## **Chapitre 10**

# **LA SEYNE A CORRIGÉ LES GRAVES ERREURS DE SON OUVERTURE EFFRÉNÉE À L'URBANISATION**

***Les chiffres parleront <sup>28</sup> d'eux-mêmes.  
Par rapport aux règles antérieures,  
avec les évolutions du Plan local d'urbanisme de 2010, 2015 et 2019...***

**√ + 8 % D'ESPACES NATURELS**

**√ + 40 % DE TERRES AGRICOLES**

**√ - 65 % DE SURFACES D'ULTRA-URBANISATION <sup>29</sup>**

**√ - 78 % DE SITES D'URBANISATION FUTURE <sup>30</sup>**

**√ - 50 % DE DROITS À BÂTIR SUR LES ZONES LES PLUS CONSTRUCTIBLES <sup>31</sup>**

**√ AU MOINS 40 % DE SURFACES NON IMPERMÉABILISÉES  
IMPOSÉES SUR LES PARCELLES**

**√ 89 % DU TERRITOIRE COMMUNAL ARBORÉ, 29 % EN MILIEU URBAIN**

---

<sup>28</sup> – comparaisons en hectares de territoire entre 2006 et 2019 après adoption de notre 3<sup>ème</sup> modification du PLU qui sera soumise au Conseil métropolitain de TPM en décembre 2019

<sup>29</sup> – zones “UA” où, avant les révisions et modifications du PLU, il était possible de construire sur 100% de l'assise foncière, sans retrait par rapport aux limites séparatives, sans limitation de hauteur, et avec une seule place de stationnement par logement

<sup>30</sup> – zones “AU” d'urbanisation future

<sup>31</sup> – mêmes zones “UA” que pour la note 20 ci-dessus : après évolutions du PLU, retrait de 5 mètres des limites, hauteur limitée à 5 puis 4 niveaux, deux places de garage au-delà de 70 m<sup>2</sup>

Il faut dire que, comme plusieurs communes urbaines de notre métropole, La Seyne est aidée dans ses efforts par sa configuration héritée de son passé, qui a permis de « *sanctuariser* » un pourcentage significatif d'espaces verts naturels ou urbains concourant avec efficacité à la régulation de la qualité de l'air et au cadre de vie.

### ***UN PATRIMOINE ARBORÉ SUR 89 % DE LA VILLE***

L'étude « *villes vertes* » réalisée par un opérateur travaillant en matière d'ingénierie publique pour l'*Institut géographique national (IGN)* et dévoilée en 2019 révèle que le patrimoine arboré de La Seyne représente 89 % de notre territoire. Bien sûr, la préservation des massifs forestiers (Janas-Sicié, Fort Napoléon, Vignelongue, arc collinaire de Brémond à l'Ouest à Gaumin et Balaguiet à l'Est) et la création de parcs urbains explique cette réalité, mais nos efforts de développement de la nature en ville l'ont confortée, y compris les opérations, petites en surface mais ambitieuses en impact, permettant à nos concitoyens d'être eux-mêmes acteurs du verdissement de leur ville (place de la Lune, quartier Beaussier, square Baudoin, jardinets verticaux dans les rues du centre ancien, jardins de Berthe, etc.). Désormais, avec 29 % d'espaces arborés en milieu urbanisé, l'étude met en évidence que La Seyne est largement plus arborée en ville que la moyenne nationale (19 %) et que, sur les 22000 communes françaises les plus peuplées, seules 1705 ont un taux de surfaces vertes en ville plus important que chez nous. Notre surface arborée en ville représente celle de 687 terrains de football, soit 78 m<sup>2</sup> par habitant. Tout aussi intéressant est un autre enseignement de cette étude qui révèle que nous avons mis un coup d'arrêt à l'étalement urbain, c'est-à-dire à l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels ou agricoles, dont nous avons ramené le taux de croissance à 0 % entre 2012 et 2018, la fixant durablement à 3 % malgré l'accroissement de notre démographie et notre développement économique, notamment du *technopôle de la mer*, à comparer aux 20 % de la France entière, aux 12 % d'Hyères et Bandol, aux 13 % de Six-Fours et La Garde, aux 23 % de Sanary, aux 39 % de La Ciotat, aux 50 % d'Aubagne, ou aux 175 % d'Ollioules. Et, avec ça, on veut laisser croire que nous aurions... « *bétonné la ville* » ! Non ! Nous, conformément aux recommandations des gouvernements successifs, de toutes tendances politiques, nous ne nous sommes pas étalés sur la campagne, mais, pour répondre aux besoins, nous avons fait « *de la ville sur la ville* » !

## **UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DE NOS MASSIFS FORESTIERS**

Bien au contraire, nous avons signé un protocole avec l'*Office national des forêts (ONF)*, repris par la Métropole qui a désormais compétence en matière de massifs forestiers, pour fixer, pour vingt ans, les modalités de notre coopération pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel exceptionnel que représente notre poumon vert du Massif de Sicié, que nous avons par ailleurs inscrit dans le dispositif *Natura 2000*. La forêt est désormais gérée durablement par les techniciens spécialisés, dans une démarche n'empêchant pas son appropriation par ses usagers et visiteurs, mais préservant des incendies et tendant à permettre le regain des essences d'origine, en particulier les diverses espèces de chênes, sur celles, notamment le pin, qui y ont été importées. On en a entendu des vertes et des pas mûres, certaines années, lors des coupes d'arbres dans la forêt communale de Janas ! Qu'on se le dise : si on coupe des arbres, c'est pour couper l'aliment dont se nourrit le feu. Et ça se fait suivant les recommandations et sous le contrôle de l'*ONF*, dans le cadre d'un « *PIDAF* », c'est-à-dire un *Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier*, agréé par la très officielle Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, dans le cadre des règlements édictés par le ministère en charge de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Pour faire simple, du côté seynoïse de la forêt de Janas, ça consiste, le long de quatre pistes forestières suffisamment larges, avec des points d'eau et des espaces permettant le croisement des véhicules des pompiers, à débroussailler de façon à ne laisser sur les 50 mètres bordant ces voies que des arbres espacés de cinq mètres les uns des autres. Et les arbres coupés ne sont pas récupérés par quelques petits malins pistonnés, comme nous l'avons parfois entendu. Ils sont broyés, sur place ou dans un site spécialisé, pour fabriquer des « *plaquettes forestières* » destinées à la *filière bois-énergie*. Et les faits sont têtus, avec l'ensemble des bénévoles de notre *Réserve communale de sécurité*, que nous avons redynamisée, avec les personnels de l'*ONF* et du service communal de prévention des risques, renforcé en été par des volontaires d'autres services communaux, avec les pompiers, avec les associations, et les citoyens eux-mêmes, jeunes et moins jeunes, sensibilisés par de nombreuses campagnes d'information, nous devons reconnaître que notre forêt communale a été préservée des affres du feu.

Corrélativement à ce parti pris de gestion protectrice pour notre forêt communale, ainsi que l'a titré *Var-matin*, annonçant en 2019 à sa une « *un*

*concept écolo à La Seyne* », notre camping municipal, à l'orée de Janas, est « *passé à l'écotourisme* » et « *joue la carte du développement durable* ». Les mobil-homes ont disparu et seront remplacés par des hébergements de bois, des tentes de toile à structure de bois, des emplacements pour tentes, caravanes et camping-cars, et un espace spécialement dédié aux groupes. Le nombre global de places sera considérablement diminué pour « aérer » et intégrer au mieux les lieux de vie dans le domaine forestier.

### ***LES 60 HECTARES FORESTIERS ET AGRICOLES DU DOMAINE DE FABRÉGAS SANCTUARISÉS ET OUVERTS AU PUBLIC***

À l'extrémité orientale de notre massif de Sicié, en 2009, le Domaine de Fabrégas a été mis en vente par le Conseil général du Var, avec un vrai risque que la promotion immobilière s'y intéresse ! Or il était financièrement impossible à la commune de racheter le domaine. Des contacts ont été pris avec le Conservatoire du Littoral : il a acheté le domaine et en a confié la gestion à la Ville. Une équipe d'employés communaux volontaires, compétents et très motivés a été mise en place. En deux ans, plus de 50 hectares de forêt et de champs ont retrouvé leur visage d'antan. Nombre de travaux forestiers ont été effectués avec des « entreprises d'insertion » et des détenus en fin de peine préparant leur retour à la vie ordinaire. En 2015, en acquérant une grande propriété privée voisine, entre le ruisseau de l'Oïde et le Plan d'Aub, le Conservatoire a porté à plus de 60 hectares le site désormais durablement protégé et ouvert au public. Après deux années de jachère obligatoire du fait des processus définis par la filière de l'agriculture bio, a été mise en exploitation une partie de 3,5 des 9 hectares des anciennes terres agricoles du Domaine par un agriculteur spécialiste du maraîchage biologique. Un verger et un rucher pédagogiques communaux y sont aussi exploités. Les 5500 enfants de tous les quartiers et de toutes catégories sociales bénéficiant de la restauration scolaire et des centres de loisirs des mercredis et des vacances ont été les premiers consommateurs de nos productions saines, nous permettant d'être en conformité avec la recommandation du « *Grenelle de l'environnement* » : 20 % de produits bio dans les services de restauration collective. Et ce dans un « circuit court » de distribution. Le producteur assure par ailleurs une vente sur place au « *grand public* » pour le reste de sa production. La bâtisse principale a commencé à être réparée pour être préservée et mise en valeur et en partie aménagée pour accueillir des groupes et séminaires thématiques. Et des visites

de découverte et pédagogiques sont organisées, animées par les quatre personnels communaux (désormais devenus métropolitains) qui ont aussi le statut officiel de « *gardes du littoral* ».

### ***LE DOMAINE FORESTIER LITTORAL DE SAINT-ELME SAUVEGARDÉ***

C'est avec la même détermination que celle que nous avons déployée en 2009 pour le Domaine de Fabrégas que, en 2016, lorsque le ministère en charge de la défense nationale a annoncé son intention de mettre en vente la colline boisée du Fort de Saint-Elme, nous avons sollicité une nouvelle fois le Conservatoire du Littoral pour concevoir avec lui un projet permettant de préserver de l'ouverture à l'urbanisation cet autre poumon vert de notre commune. Si les négociations ont été longues avec les responsables des armées, qui ont pour objectif, du fait de la loi de programmation militaire, de réaliser un profit maximum avec la vente de ce foncier pour disposer des moyens financiers nécessaires à ses investissements à réaliser par ailleurs, donc d'obtenir de la Ville ce qu'elle refuse, à savoir rendre le domaine le plus constructible possible, nous sommes sur le point d'aboutir à un accord. Seule la partie aujourd'hui construite, jouxtant les zones déjà urbanisées de Saint-Elme, à l'exception du fort historique lui-même, sera confirmée dans sa fonctionnalité permettant de la valorisation immobilière. Le reste de la forêt passera du statut de zonage militaire à celui de zonage naturel, en continuité avec les espaces forestiers également préservés de la commune voisine de Saint-Mandrier. La pinède de la partie basse de la propriété, à proximité du port de Saint-Elme, avec ses espaces boisés classés mais aussi ses petits hangars, pourra être ouverte au public et aux associations développant leurs activités nautiques et portuaires à proximité. La bande littorale fera l'objet d'un dispositif de préservation et de confortement. Le sentier du littoral sera réaménagé par la métropole. Un bâtiment des années 80 est d'ores et déjà mis par l'État à la disposition de la « *Fondation des apprentis d'Auteuil* », chargée par le Conseil départemental du Var de la protection des mineurs non accompagnés, qui achèvera sa réhabilitation dans les tout prochains mois pour y abriter et former la quarantaine d'adolescents migrants qui lui sont confiés, y assurer des formations professionnelles ouvertes aussi d'autres jeunes et adultes, et y installer un restaurant pédagogique qui sera accessible au grand public. Les associations et entreprises d'insertion présentes depuis plusieurs années sur le site pourront y poursuivre leurs activités, notamment de jardinage pédagogique, mais également être mobilisées pour

l'entretien et la valorisation de la forêt, puis, si elles le souhaitent et dès lors qu'un projet aura été élaboré, pour la mise en place de chantiers supports d'insertion professionnelle pour la rénovation, la mise en valeur et l'utilisation du fort militaire lui-même, bâtisse de la fin du XIXe siècle dont l'intérêt patrimonial est incontestable. Là encore, seuls puis avec la Métropole, nous avons investi une réelle pugnacité pour convaincre d'éviter une catastrophe environnementale, préserver le village patrimonial de Saint-Elme, ouvrir aux Seynois et aux visiteurs un espace qui leur était interdit par l'activité militaire, et profiter du projet pour conduire une œuvre sociale d'insertion.

### ***MARCHE ARRIÈRE SUR LES OUVERTURES À L'URBANISATION DÉCIDÉES PAR NOS PRÉDÉCESSEURS***

Les deux exemples significatifs par leur ampleur et leur caractère innovant du Domaine de Fabrégas et du Fort Saint-Elme ne doivent pas masquer les autres réalisations, de moindre envergure mais s'inscrivant dans une stratégie globale et durable que nous avons concrétisée par une première révision, en 2010, de notre *Plan local d'urbanisme (PLU)*, suivie d'une modification intervenue en 2015, confortée aujourd'hui par une nouvelle modification en cours d'achèvement, de telle sorte que, chaque fois que possible, La Seyne regagne en espaces naturels et agricoles. Ainsi, après avoir « verrouillé » les zonages des sites déjà classés, nous avons entrepris de protéger de nouvelles surfaces pour lesquelles, certes en lésant un peu des propriétaires espérant voir leurs terrains ouverts à l'urbanisation pour des raisons économiques compréhensibles, nous avons opté pour figer en sites naturels ou agricoles les opportunités qu'ils représentent, afin de traduire l'arc collinaire boisé seynoïse et six-fournaïse, de la collégiale Saint-Pierre à Balaguier, notre volonté de préserver la biodiversité et de bien marquer notre « *trame verte* ». C'est notamment le cas aux quartiers Brémond, Pignet et Gaumin, trois de nos cinq périmètres classés par nos prédécesseurs en « *zones à urbaniser* ». À l'issue de la modification en cours du *PLU*, La Seyne comptera ainsi de nouvelles surfaces agricoles ou boisées. Le quatrième, au quartier du Crotton, faisait l'objet d'une veille constante, facilitée par son classement en zone non constructible et sa situation en *Site patrimonial remarquable (AVAP)* qui, pratiquement, y interdisait tout projet d'ampleur, mais, malheureusement, saisie par le propriétaire, la justice nous a contraints à y autoriser la construction de trente villas, ainsi qu'en atteste l'extrait ci-après du jugement : « (...) cette zone NAc est située dans un

*environnement immédiat très largement et densément urbanisé, proche du centre de l'agglomération (...) le classement des parcelles en cause en zone NAc est devenu illégal par suite de modifications dans les circonstances en fait (...) le classement en zone NA des parcelles litigieuses est entaché d'illégalité (...) ».* Quant au dernier de ces sites, au quartier de Costechaude, quoi que disent certains détracteurs qui en font de façon mensongère un cheval de bataille politique, il a en réalité été ouvert à l'urbanisation il y a plusieurs décennies. Le sujet, emblématique, mérite que nous rétablissions des vérités historiques.

### ***OPÉRATION VÉRITÉ SUR LE PROGRAMME DE "COSTECHAUDE" MONTÉ EN ÉPINGLE POUR D'ÉVIDENTES RAISONS POLITIQUES...***

Les mandats des quatre maires qui nous ont précédés se sont déroulés sans que nul ne trouve à redire à la décision d'ouverture à l'urbanisation du terrain du quartier Costechaude proposée au conseil municipal en 1987, puis, après son annulation, en 1991 par le maire de droite Charles Scaglia. Et c'est notre prédécesseur Arthur Paecht, lui aussi de droite, qui, en 2006, a enclenché les procédures pour entamer cette urbanisation. Il est tout de même étrange que le sujet revienne sur le tapis 28 ans après la décision originelle, sous une forme d'une rare violence, activée par des élus d'une même sensibilité que ceux qui furent à la genèse de l'histoire, laissant entendre que, nous levant un bon matin, nous aurions décidé, sans en référer à quiconque, de supprimer un espace naturel et de faire tourner les bétonnières. Après débat sur l'opportunité d'acheter le terrain où se trouve aujourd'hui la caserne des pompiers de Mauvèou et sa partie haute, au Nord, jouxtant le chemin de Costechaude, Charles Scaglia (UDF) a opté en 1991 pour une ouverture totale à l'urbanisation de ce périmètre. Ni François Hérisson (UMP) ni Maurice Paul (PCF), ses successeurs, n'ont modifié le *Plan d'occupation des sols (POS)* de l'époque. Le suivant, Arthur Paecht (UMP), a confirmé ce choix, par un maintien en zonage « à urbaniser » (AU) dans le *Plan local d'urbanisme (PLU)* voté en 2004 que, alors minoritaires, les élus de notre sensibilité... n'ont pas voté. C'est encore notre prédécesseur qui, en 2007, a fait lancer les acquisitions des parcelles par l'*Etablissement public foncier régional (EPF)*, dans le cadre d'une convention signée par l'agglomération TPM, considérant qu'il s'agissait d'un « site à enjeu stratégique d'habitat ». Nul opposant au projet, personne physique du voisinage ou d'ailleurs, ni comité d'intérêt local des environs ou d'ailleurs, ni association de défense de l'environnement, qu'elle soit de quartier, communale, nationale ou de

l'univers cosmique, n'a alors fait connaître quelque opposition au projet. Seuls ou en groupes structurés, les gens avaient conscience des besoins de réponses à la crise de l'habitat, même les voisins des alentours immédiats qui auraient bien sûr préféré conserver cet ancien espace agricole qui s'est peu à peu arboré. Autres temps d'harmonie...

De 2006 à 2015, l'*EPF* a poursuivi les acquisitions des parcelles, investissant 2 millions d'euros. Ça s'est fait d'autant plus publiquement que, dans cette période, s'est déroulée la révision du *PLU* qui a confirmé la vocation résidentielle modérée de ces terrains. D'innombrables réunions publiques, au-delà de celles imposées par la loi pour la révision d'un *PLU*, se sont tenues : aucune réserve n'a été enregistrée sur ce dossier. Et le *PLU* révisé a été voté à l'unanimité (gauche et droite) par le Conseil municipal en 2010. En 2013, le *Comité d'intérêt local (CIL)* du quartier, représentant des habitants, a validé l'idée en réunion ouverte, tout en demandant à être tenu au courant « *pour ne pas laisser courir la rumeur publique (...) qui dit tout et n'importe quoi* ». En 2015, un projet résidentiel a donc été soumis aux divers *CIL*. Une réunion publique sur les enjeux pavillonnaires du *PLU* s'est tenue le 30 juin de cette année-là, au cours de laquelle un projet de 150 logements à Costechaude a été présenté. En octobre 2016, dans une salle pleine, s'est tenue une autre réunion publique, où les avis exprimés ont été en substance : « *Ce n'est pas mal, on s'attendait à pire* ». En 2009, 2010 puis 2017, le *Plan d'aménagement et de développement durable (PADD)*, qui « *fixe l'économie générale du PLU et exprime donc l'intérêt général* » a été débattu en séances publiques du conseil municipal et aucun avis négatif n'a été exprimé par quiconque sur ses orientations explicites pour le site de Costechaude : pour le document de 2010, on y relève « *1AU : un développement à moyen terme conditionné par une amélioration des conditions de desserte. En toute hypothèse : développer des produits répondant à la solvabilité des ménages et notamment des actifs, favoriser les opérations de mixité, encourager des formes urbaines économes de l'espace* » ; et, pour le document de 2017, il est explicitement indiqué : « *poursuite de l'aménagement de la zone, dans le cadre d'un aménagement global à vocation d'habitat soucieux d'une bonne intégration dans le site et inscrit dans une dimension écologique affirmée* ». En outre, le *Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)* de l'aire toulonnaise, approuvé à l'unanimité en 2009 et révisé, encore à l'unanimité, en 2019, identifie depuis l'origine ce site comme un espace d'urbanisation prioritaire à vocation d'habitat. Quelles que fussent les sensibilités politiques des élus, personne n'a donc douté de la pertinence du projet. Et donc, vu les avis favorables recueillis et l'absence

d'avis contraires, ni de la part des élus majoritaires, ni des élus minoritaires, de gauche, de droite et d'extrême-droite, du conseil municipal, du conseil métropolitain, et du conseil syndical du *SCoT*, nous avons donc demandé à l'*EPF* la poursuite du travail sur le programme. Il a lancé un appel à projets auquel les élus communaux n'ont délibérément pas pris part. Le projet qui a été retenu par l'*Établissement foncier* comprend finalement 145 logements, dont 61 logements libres, 35 logements intermédiaires, dont 20 à 30 % sous les prix du marché, et 49 logements sociaux dont nous avons demandé qu'ils soient gérés par *UNICIL*, filiale du groupe « *Action Logement* », spécialisée dans le logement des salariés des entreprises locales. Dans le même temps, nous avons demandé à la Métropole de prévoir la requalification des voiries adjacentes à la propriété remembrée. Et, depuis, les porteurs du projet se concertent avec les riverains pour y apporter les modifications que ceux-ci souhaitent, tout en en conservant l'esprit général de réponse aux besoins et d'intégration paysagère. Les textes en vigueur imposent d'ailleurs un quota de 40 % d'espaces non imperméabilisés, et des prescriptions et recommandations y compris en matière d'espaces non construits et de paysage :

- Une urbanisation équilibrée tout en préservant des espaces boisés de respiration, l'objectif étant de maintenir une trame paysagère de qualité à l'échelle globale du quartier ;
- Le projet devra prévoir également un reboisement sur les franges du terrain ;
- Le projet pourra élargir la réflexion à la valorisation et l'introduction d'espèces végétales locales adaptées au climat. Des propositions pourront également être faites en faveur de la faune (nichoirs, clôture ajourée en partie basse pour favoriser les déplacements animaliers, abris pour chiroptères, ruches, etc.).

Et, pour assurer leur pérennité, les espaces à enjeux significatifs en terme de boisement, de mise en valeur paysagère, de détente et de jeux pourraient être identifiés comme ayant vocation à intégrer le domaine public, ainsi que nous l'avons imposé pour d'autres programmes, comme à Bois-Sacré.

### ***UNE OBLIGATION LÉGALE DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE LOGEMENTS***

Nous nous sommes ainsi inscrits dans la continuité républicaine des choix de nos prédécesseurs de toutes tendances politiques, desquels nous aurions d'ailleurs eu du mal à nous dégager car, entre temps, les obligations de productions de logements se sont imposées aux maires par la Loi et par sa

traduction en objectifs annuels concrets et chiffrés, commune par commune, et quartier par quartier, qu'est le *Programme local de l'habitat (PLH)* de *TPM*. L'objectif légal est de produire 10989 logements dans la métropole *TPM*, initialement entre 2010 et 2016, terme prolongé depuis lors, dont 4313 logements sociaux (39 %). Pour La Seyne, l'objectif légal contraint est de 1458 logements, parmi lesquels 435 logements sociaux (31 %). Et pour nos quartiers Sud et Est seynoïses, le *PLH* impose la construction de 965 logements, dont 300 logements sociaux (31 %).

Ce sujet de Costechaude nous donne l'occasion de rappeler...

- que le *PLH* résulte de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 votée par la majorité de droite du Parlement ;
- que le *PLH* est élaboré avec des consultations publiques, et qu'il fait l'objet de bilans d'étape votés chaque année à l'unanimité des élus de droite et de gauche de *TPM* et publiés ;
- que les élus de gauche seynoïses de *TPM* ont été les seuls à ne pas voter le *PLH* de l'agglomération en 2009-2010, estimant que l'effort devait être mieux réparti sur les douze communes de la Métropole ;
- que, à notre initiative, la révision du *PLU* de 2010 a permis de réduire de moitié la surface des zones de plus haute densité de construction et, au sein de chaque parcelle, de réduire de moitié la constructibilité, et de protéger de nouveaux espaces naturels ou agricoles ;
- que, sauf à disposer des moyens financiers d'acquérir au prix pharamineux du terrain constructible et d'y réaliser un équipement d'utilité publique, la Loi interdit – heureusement pour les particuliers ! – à une collectivité de déclasser une parcelle constructible ; or chacun connaît la situation financière seynoïse que, avec les efforts que nous déployons depuis onze ans, nous avons d'ores et déjà améliorée mais qui, demeurant fragile et à conforter, nous interdit tout nouvel investissement public autre que ceux engagés, obligatoires ou imposés par la sécurité ; et, quand bien même, quel équipement public pourrait trouver sa place en pareil site ?...
- que, à La Seyne comme dans tout le Var, 7 foyers sur 10 sont éligibles au logement social, que la Loi impose à chaque commune 25 % de logements sociaux, que La Seyne est « *hors-la-loi* » avec moins de 19 %, que la Loi interdit de construire de nouveaux logements sociaux à Berthe et au centre ancien, qu'il est infligé depuis 2018 à la commune une « *amende* » sous forme de réfaction de plus de 320000 euros sur les versements des impôts locaux,

et que, la Ville ne rattrapant pas assez vite son retard, la réfaction pour 2019 a atteint 600000 euros.

Oui, c'est une réalité : à La Seyne comme ailleurs, nous sommes loin d'avoir atteint les objectifs légaux de création de logements, tandis que l'offre diminue, la population augmente du fait de notre attractivité, le logement secondaire et saisonnier chez nous commence à être prisé, n'incitant pas les propriétaires à louer à l'année malgré la taxe spéciale que nous avons imposée, les propriétaires de logements privilégient les locations meublées de vacances, les familles monoparentales et séparées se multiplient et accentuent les besoins pour l'accueil alterné des enfants. Pour beaucoup, se loger est hors de prix, à moins de s'exiler de plus en plus loin hors la ville. On compte en permanence 12000 familles en attente d'un logement social dans la métropole, dont 3000 à La Seyne. Malgré ce, la loi de solidarité urbaine est combattue, les prés carrés résistent. Pour une juste répartition qui ne dénature ni les paysages ni les sociologies, nous devons être des maires bâtisseurs qui régulent les excès, organisent les espaces, équilibrent la ville, exercent la solidarité intercommunale. Or certains, ultimes réfractaires, choisissent encore de payer des « *amendes* » toujours plus élevées, surcoût du privilège préservé. Alors, oui, au cas par cas, comme au sujet de Costechaude, nous comprenons que ça regimbe ! Faut-il s'en étonner ? Pour certains politiciens patentés, exacerbés qu'ils sont par de prochaines échéances électorales, c'est déjà une outrance d'espérer les voir raison garder, rappeler les faits historiques avec objectivité, reconnaître qu'ils n'ont jamais exprimé aucune réserve lors des débats publics officiels en conseil municipal lorsque le *PADD* et le *PLU* étaient à l'ordre du jour, ne pas faire flèche de tout bois pour attiser de légitimes soucis. Cette situation n'aurait d'autre effet que muer la démocratie participative en camp retranché électoral, interdisant l'échange libre et serein, seul à même de faire entendre des questions et suggestions que les riverains peuvent par ailleurs, légitimement, exprimer encore sur le projet et sa mise en œuvre.

Ceux – heureusement très rares à La Seyne – qui souhaitent rester dans leur quant-à-soi, à la fois vendent des terrains à bâtir et déplorent que leurs enfants, devenus adultes, n'arrivent pas à se loger. Leur logique nous affirme en filigrane : « *parquez les pauvres entre eux, pas de pauvres chez nous* ». Et, dans le même temps, les voilà qui s'insurgent des dépenses réalisées pour la rénovation urbaine des quartiers populaires (pourtant mise en œuvre à La Seyne par nos prédécesseurs de droite...). À tous ceux qui s'inquiètent pour Costechaude, nous

disons avec respect : « *Revenez à une lecture objective et honnête du projet et vous constaterez qu'il est respectueux de l'environnement, raisonnable dans ses dimensions, moderne dans sa conception* ». Très loin des outrances proférées pour l'empêcher au nom des égoïsmes et des ambitions électives. Depuis 2008, année de notre première élection, tout s'est déroulé conformément aux orientations initiales et avec un souci de clarté et de transparence. Nous mettons en œuvre le projet que les Seynois nous ont demandé de réaliser en nous élisant et nous réalisant, tout en respectant les engagements pris par nos prédécesseurs, en appliquant la Loi, en recherchant l'harmonie entre tous les quartiers, en recueillant avec constance les avis de nos concitoyens, et en respectant les minorités politiques qui ont, comme nulle part ailleurs dans notre métropole, un droit permanent à l'information et à l'expression. Aurions-nous dû changer de méthode, de dialogue, et d'éthique ?

### ***DÈS 2010, DES CONTRAINTES IMPOSÉES AUX CONSTRUCTEURS PARTOUT OÙ ÇA A ÉTÉ POSSIBLE***

Il nous semble plus raisonnable de « *regarder le verre à moitié plein plutôt que le verre à moitié vide* ». Plutôt que focaliser l'attention citoyenne sur un point de difficulté, il serait préférable de poser un regard global sur les choix que nous avons portés et mis en œuvre en matière d'urbanisme durable de l'ensemble de notre territoire communal. Nous avons en effet modifié de façon très substantielle nos prescriptions d'urbanisme. La Seyne est désormais mieux protégée, plus harmonieuse. Il fallait limiter les constructions en nombre mais aussi en taille et en emprise au sol. Dans un premier temps, il fallait diminuer la surface de « *construction dense* » (zones UA) : nous l'avons réduite de moitié, passant de 400 hectares à 200 hectares avec le *PLU* révisé en 2010 ! Nous avons en outre modifié les prescriptions sur ces zones constructibles pour diminuer, d'environ 50 %, les droits à construire sur une parcelle urbanisable par rapport à ce qui était antérieurement autorisé : nous avons pour ce faire interdit d'y construire au-delà de 50 centimètres plus haut que l'immeuble voisin, et, dans tous les cas, nous l'avons interdit au-delà de 5 niveaux, dont le dernier sous forme d'attique (« *la villa sur le toit* ») ; nous avons empêché d'y construire sur la totalité de l'assise foncière en imposant des retraits par rapport aux limites de propriétés ; et nous avons obligé à ce que des places de stationnement soient réalisées sur la parcelle.

Ce sont ces décisions courageuses qui nous ont permis de tenir bon lorsque des promoteurs de programmes immobiliers d'envergure ont exercé des pressions (amicales !) sur nos services pour tirer le meilleur parti économique de leurs projets d'habitats en cherchant à réaliser le plus de logements possible sur une parcelle. Si nous avons, pour affirmer notre volonté de mettre au « *bétonnage* » inconsideré de la ville, retiré un permis de construire pour un projet aux Mouissèques accordé suivant les règles d'urbanisme de nos prédécesseurs, nous avons été contraints de le rétablir par la justice administrative. Mais l'important a été que le message soit passé et que notre détermination soit affirmée. Chacun a su que, certes dans le cadre permis par la Loi, nous tenterions tout pour éviter que ne se reproduisent les errements qu'ont connu certains quartiers défigurés et aux fonctions urbaines ravagées. L'exemple le plus patent est assurément celui du programme envisagé au quartier de Bois Sacré, sur un vaste terrain propriété d'un grand groupe pétrolier, arboré mais très pollué aux hydrocarbures. Après avoir durement négocié, après avoir obtenu de l'État qu'il impose une étude d'impact, après avoir refusé un premier permis de construire, nous sommes parvenus à ramener de près de 600 à 250 le nombre de logements programmés dans cette zone, tout en imposant des contraintes d'aménagements de circulation et d'accès, des espaces dédiés à des services, un parti pris architectural et une localisation adaptée aux impacts visuels et paysagers des immeubles et villas à construire, la dépollution, la préservation et la mise en valeur des espaces boisés, un pourcentage de 30 % de logements à faibles loyers pour actifs pouvant être comptabilisés comme logements sociaux, et la création d'espaces ludo-naturels et de cheminements ouverts au public extérieur au site résidentiel, en particulier aux habitants de la cité HLM de La Rouve qui jouxtent la propriété sur l'autre versant de la colline.

### ***UNE "SAISON 2" DE LA RÉDUCTION DES DROITS À BÂTIR DÈS 2015***

Toutes ces mesures ont été prises dès notre premier mandat, même si les effets de l'ancien contexte d'extrême permissivité d'urbanisation voulue par nos prédécesseurs se sont fait sentir jusqu'en 2016. En effet, mis en chantier immédiatement après notre première élection, en mai 2008, le nouveau *PLU* a été adopté fin 2010 du fait des délais légaux et de notre volonté de concertation. La Seyne a même été plutôt rapide, tout en travaillant avec efficacité. Elle n'a pas connu de recours en annulation, ni par des tiers, ni par des associations, ni par les services de l'Etat, ce qui n'est pas si fréquent dans notre département. Mais

ce nouveau *PLU*, il faut le savoir, n'a commencé à prendre effet qu'en 2011, du fait des délais règlementaires de recours. Et une municipalité ne peut pas interdire de bâtir sur un terrain privé constructible, de même qu'un permis de construire peut être mis en œuvre jusqu'à trois ans après son attribution. C'est la loi. Et donc des programmes dont les permis ont été accordés dans le cadre de l'ancien *PLU* ont continué de sortir de terre jusqu'en 2014 pour être livrés, pour certains... en 2016.

Mais nous avons tout fait et continuons à tout faire pour protéger la ville et la qualité de vie des Seynois, anciens et nouveaux. Les quartiers les plus impactés par le *PLU* de nos prédécesseurs font l'objet de toutes les attentions pour atténuer les effets de la folle urbanisation qui avait été permise : Vignelongue-Châteaubanne, Gai Versant, Les Mouissèques. Et c'est pourquoi nous avons engagé, au cours du second mandat, en 2015 et en 2019, deux nouvelles modifications de notre *PLU* pour poursuivre notre stratégie de diminution de l'urbanisation et d'augmentation des espaces protégés. Comme indiqué plus haut, nous avons proposé au conseil municipal de nouvelles réductions, de l'ordre de 60 hectares, s'ajoutant aux 200 déjà acquises, des zones d'urbanisation dense, qui, en dix ans, seront ainsi passées de 400 à 140 hectares. Certaines de ces zones déclassées de leur fonction d'habitat, comme aux quartiers Mouissèques, Léry, Gai Versant, La Gare, ou Brégaillon, en pleine zones industrielles, artisanales ou commerciales, sont réorientées vers l'activité économique. D'autres, comme aux quartiers Vignelongue ou Peyron, voient leur zonage de forte urbanisation transformé en zonage de moyenne constructibilité d'habitat. D'autres encore, comme aux quartiers Léry ou du Nord du Fort Napoléon, voient leur zone de moyenne constructibilité changé en zone pavillonnaire. Aux quartiers Gaumin, Brémond et Pignet, comme évoqué plus haut, les zones urbanisables sont transformées en zones agricoles, voire même en zones d'agriculture biologique, avec maintien de petits espaces en site pavillonnaire pour ne pas léser les propriétaires. À proximité de la forêt de Janas et aux Baruelles, d'anciennes zones agricoles qui étaient classées en sites constructibles, fût-ce faiblement, retrouvent leur fonction agricole. Quatre zones cultivées situées en sites constructibles, aux quartiers Farlède, Pas-du-Loup, Les Plaines et Barban, sont préservés en espaces de culture et d'ambiance paysagère protégée. De Tamaris à Balaguier, en passant par Le Manteau, de la mer à la colline du Fort Napoléon, tout le grand secteur patrimonial, anciennement considéré comme urbain, devient zone naturelle pour assurer la protection du paysage et maintenir la « *coupure verte* », c'est-à-dire que toutes les parcelles

sans bâti deviennent inconstructibles et que celles déjà construites ne peuvent pas être modifiées, comme c'est le cas sur les hauts de la colline de Saint-Elme.

À elle seule, la dernière modification de 2019 du *PLU* que la Métropole, désormais compétente en la matière et qui suit à la lettre nos choix communaux, aura permis d'accroître de 40 % les surfaces de nos zones agricoles, de 8 celles de nos espaces naturels, et de diminuer de nouveaux de 20 % celles de nos zones d'urbanisation dense (près de 60 hectares), portant à 65 % la réduction des zones de « *super-urbanisation* » depuis le début de notre gestion en 2008, et de 76 % celles de nos zones d'urbanisation future !...

Et de nouvelles contraintes sont imposées sur les parcelles, telles que, pour les zones d'urbanisation dense, où nos prédécesseurs n'avaient pas spécifié de limite explicite en nombre d'étages, la réduction de trois mètres de hauteur de l'autorisation de bâtir, ramenant, après notre première contrainte de 2010, la hauteur maximale des immeubles de 5 à 4 niveaux, dont le dernier en attique, mais aussi l'accroissement du nombre imposé de places de stationnement sur l'emprise de la propriété, l'obligation de localiser les conteneurs à ordures ménagères sur les terrains, l'obligation d'une part minimale de 40 % de surface non imperméabilisée ou éco-aménageable, et le caractère impératif du raccordement des immeubles du centre-ville élargi, des Mouissèques à Brégaillon, au réseau de production écologique d'énergie de notre centrale de thalassothermie par l'eau de mer.

Pour les zones de moyenne constructibilité, nous avons imposé l'obligation d'emplacements de stationnement pour visiteurs pour les lotissements à partir de quatre villas, la contrainte de traitement paysager et de plantation de la bande de recul par rapport à l'alignement, la réduction à 15 % d'emprise au sol des constructions pour les grands terrains des quartiers pavillonnaires, et la diminution des hauteurs des villas.

Notre nouveau *PLU* prend aussi en compte la connaissance du risque d'inondations et de submersions marines découlant de la funeste évolution climatique que nous subissons. A ce titre, un règlement spécifique à chaque secteur développe des prescriptions et des interdictions. Les reconstructions et les constructions neuves sont ainsi sujettes à des particularités. Afin de lutter durablement contre ce risque et notamment ses conséquences sur le réseau pluvial, des emplacements réservés pour bassins de rétention ont été confirmés,

réduisant encore les possibilités d'urbanisation, tant dans nos collines que sur notre littoral. La conversion de zones à urbaniser en zones agricoles ou naturelles, au-delà de leur intérêt en terme de « *trame verte* », sert également à limiter les risques découlant du ruissellement. Quant aux risques d'incendies, l'accroissement des surfaces de nos « *espaces tampon* », notamment agricoles, œuvre au renforcement de la prévention.

À ceux qui manient à des fins politiciennes la contrevérité et le « *y a qu'à* » le plus simpliste, nous préférons opposer la réalité des faits et des décisions. Ceux-ci ne sont sûrement pas parfaits, mais résultent d'une réflexion qui nous ont conduits à exposer ce que nous nous proposons de faire avant l'élection de 2008, à le mettre en œuvre dans la concertation avec le maximum de concitoyens, d'associations, d'institutions et d'entreprises, à rendre compte de nos choix et actes, en recherchant l'harmonie entre la « *qualité de ville* », les besoins d'infrastructures urbaines, sociales et économiques, la préservation écologique et le développement durable du territoire, les besoins de logements de tous standings, et, en fil rouge, le respect des dispositions règlementaires et légales. L'exercice est parfois délicat. Comment, en effet, concilier l'obligation légale de produire en trois ans plus de 1400 logements, dont plus de 400 labellisés « *sociaux* », faute de quoi la commune est durement sanctionnée financièrement, tout en réduisant des deux-tiers les espaces à urbanisation dense et des trois-quarts les sites urbanisables ? On l'a vu, on peut avancer, certes non sans mal, sur cette voie équilibrée et convenable. Il faut doter la ville de logement de toutes typologies, pour toutes les catégories sociales, dans tous les quartiers, dans une démarche combinée de développement soutenable et de rupture avec la ségrégation urbaine.

Pour ce faire, grâce aux orientations gravées dans le marbre de notre *PLU*, imposant 30 % de logements sociaux dans les opérations immobilières de plus de 1000 m<sup>2</sup>, mesure dont s'inspirent peu à peu les communes voisines, astreintes comme nous au respect de la loi instaurant une obligation de 25 % de logements sociaux, La Seyne n'oppose plus logement « de luxe » et logement à loyer modéré. La Ville est devenue la vitrine d'un logement diversifié, d'un logement social modernisé, à taille plus humaine, plus beau et plus confortable, accueillant des actifs, plus jeunes. Avec le coup de frein donné au bétonnage et la révision du *PLU*, deux promesses respectées, c'est une vraie rupture avec le passé récent d'une ville trop longtemps à deux visages et à deux vitesses. On a diversifié l'offre et favorisé la mixité sociale.

## *Chapitre 11*

# **OBJECTIF MAXIMAL : 70000 HABITANTS OU COMMENT CONJUGUER LA MAÎTRISE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN ET LA QUALITÉ DE VILLE AVEC LES RÉPONSES AUX BESOINS DE LOGEMENTS POUR TOUS**

***« Dans notre contexte régional défavorable en matière de mal-logement (PACA est la 3<sup>ème</sup> région la plus pauvre de France, la 2<sup>ème</sup> pour la cherté du coût de l'immobilier et la 5<sup>ème</sup> la moins dotée en logements sociaux) faire le constat du fossé existant entre l'affichage politique et la réalité des politiques publiques mises en œuvre peut, effectivement, être décourageant. »***

(Fondation Abbé-Pierre 23<sup>ème</sup> rapport sur l'état du mal logement – 2018)

***« Vivre dans un décor de cinéma pour certains, dans un logement indigne pour d'autres. »***

(même source que ci-dessus, à propos du logement en Région Provence)

***« Nous voulons stopper la construction de logements sociaux, même si l'État nous inflige des pénalités financières.***

***Notre territoire n'est pas adapté pour en accueillir. »***

(interview d'une candidate membre du parti "Les Républicains" (LR) à l'élection municipale de 2020 dans une commune de l'Ouest Var, qui ne compte que 4,8 % de logements sociaux sur son sol, très loin des 25 % obligatoires, et dont le maire (de gauche) actuel vise à combler une partie du retard par la construction de 200 logements – *Var-matin* – novembre 2019)

Cette nécessité de mixité sociale le cas en centre-ville où il faut plus de dynamisme et de pouvoir d'achat des ménages, en réhabilitant des logements mis à la location, non pas de familles économiquement très déstructurées, mais de jeunes couples actifs ou de retraités disposant d'une pension. C'est la raison pour laquelle, après dix ans d'attente des attributions de moyens financiers que l'État, via l'ANRU, doit accorder à la Métropole au titre du renouvellement urbain, nous allons enfin pouvoir, dans les tout prochains mois, avec l'adaptation de notre PLU, poursuivre, dans un grand quadrilatère entre la rue d'Alsace, l'église paroissiale, le quartier Beauossier et les Maristes, nos premières opérations de rénovation d'immeubles anciens qui seront complétées de remembrements de parcelles permettant d'attirer en cœur de ville des familles de salariés ou retraités à pouvoir d'achat convenable en faisant construire un ensemble de logements en accession à la propriété, écologiques et intégrés dans l'architecture locale, dans un site qui sera aménagé avec espaces verts, circulation piétonne, ouverture vers le marché provençal et le centre historique par des traversées piétonnes franchissant la rue d'Alsace, et où sera reconstruite la crèche Josette-Vincent. Nous préparons dans le même but de diversification sociale « *par le haut* » des opérations de même nature sur des « *îlots* » d'immeubles du vieux centre, pour lesquelles des opérations structurantes de lourde réhabilitation seront confiées à des opérateurs privés.

### ***ASSURER - ET ASSUMER - AVEC RAISON LA MIXITÉ SOCIALE DANS TOUS LES QUARTIERS***

Nous avons aussi commencé à faire sortir le logement social des seuls traditionnels quartiers d'HLM, en faisant construire par « *Terres du Sud Habitat* » et d'autres bailleurs sociaux des petits ensembles de bonne qualité architecturale et de confort dans d'autres quartiers, y compris hors de La Seyne. Et nous avons incité à la construction de logements en accession à la propriété dans le grand ensemble de Berthe, sur les espaces libres et ceux où les vieux immeubles HLM ont été démolis. Et ça marche ! Une population nouvelle moins paupérisée s'y installe. D'anciens locataires d'HLM ont pu entamer un parcours résidentiel, libérant des appartements en locatif social qui peuvent être attribués à des familles plus humbles. On a réalisé de telles opérations au Floréal, à Berthe et au Germinal. Elles se poursuivent sur les terrains rendus vacants par les démolitions, notamment à l'emplacement des trois tours du Germinal. Cette réussite nous a incités à engager un programme de bon niveau

de gamme sur le site libéré par l'ancienne barre « *La Banane* », à Berthe, dont le chantier est en voie de démarrage, qui mêlera habitat en accession ordinaire à la propriété et, faute d'avoir la possibilité légale de réaliser du logement social, fût-ce pour actifs, nous ferons produire du logement accessible sous forme de *bail réel solidaire (BRS)* qui est un bail de longue durée permettant à des *organismes fonciers solidaires (OFS)* de distinguer le bâti du foncier dont ils restent propriétaires et ainsi de céder des droits réels sur le bâti à des familles modestes, qui occuperont le logement à titre de résidence principale. Nous permettrons ainsi à des ménages, sous conditions de plafond de ressources, d'accéder à un logement en-dessous des prix du marché. Ces ménages ne pourront revendre le logement qu'à un prix de cession encadré, inférieur au prix du marché, et à un ménage répondant aux mêmes critères de ressources que ceux auxquels ils étaient soumis.

C'est par cette mobilisation diversifiée de la puissance publique communale et métropolitaine, des opérateurs privés et des bailleurs sociaux que nous sommes engagés à répondre peu à peu aux besoins très divers, en inversant patiemment la courbe de la stigmatisation de quelque population ou de quelque quartier que ce soit. Pour autant, le contexte de vie de nos ensembles de logement très social, où continuent de résider et où s'installent les nombreuses familles les plus économiquement défavorisées, toujours plus en difficulté, demande une attention particulière constante.

Attributions des logements sociaux, prévention et exécution des expulsions locatives, tranquillité et sécurité sur fond de délinquance et de criminalité récemment accrues, nécessité d'hygiène urbaine qui se dégrade, contraintes de saine gestion à maintenir après plus d'un quart de siècle d'efforts drastiques pour sauver notre ancien office communal d'HLM, devenu de par la Loi « *Terres du Sud Habitat* » (*TSH*), un établissement de l'habitat au statut semi-privé dans la mesure où il n'est plus dépendant de la collectivité locale, et est même devenu métropolitain, ces sujets récurrents alimentent les conversations – trop souvent sur fond d'inexactitudes et d'arrière-pensées – entre des milliers de Seynois, locataires ou aspirant à la devenir. S'arrêter un peu sur les enjeux du droit au logement locatif social et la façon avec laquelle on s'est employé à agir à La Seyne devrait couper le cou à beaucoup d'interprétations et contre-vérités trop souvent insidieusement instillées...

## **LES SITES DE LOGEMENT SOCIAL GANGRÉNÉS PAR LES TRAFICS CRIMINELS**

Il faut reconnaître que le problème est d'une rare complexité. Depuis deux ans, l'actualité est celle d'affrontements entre bandes rivales pour tenir le trafic de stupéfiants, et trop d'habitants de nos quartiers, notamment *Berthe* et *La Présentation*, vivent dans la gêne et la peur. En effet, plusieurs immeubles où ces délinquants sévissent ont fait l'objet de dégradations, les visiteurs sont fouillés, quelques-uns subissent des intimidations physiques, tous ont leur qualité de vie dégradée. Une délégation de locataires a exposé son mal-vivre en des termes sans équivoque en mai dernier au ministre de l'Intérieur, en visite à La Seyne après dix-huit mois d'appels au secours que nous avons lancés à l'État. Sur notre demande municipale, TSH a fait ce qui relève de sa compétence pour atténuer la gêne : réparations multiples, propreté, évacuations de tout ce qui est entreposé pour ralentir l'intervention éventuelle de la police. La difficulté est qu'il faut recommencer chaque jour car, chaque jour, des barrières, des pneus, divers encombrants, sont redéposés. La situation est telle que ce qui est fait sans cesse n'est pas reconnu. C'est à la fois beaucoup et peu au regard de l'ordinaire et des terreurs. Toutes les autorités ont été alertées. Dans ces circonstances, ceux qui subissent exigent un déménagement immédiat. Pour chacun, si cela était réalisé, ce serait peut-être une solution, mais, pour le quartier, hélas, non ! Le problème resterait entier : inmanquablement, un autre bâtiment verrait la même situation se profiler. Pour autant, ceux qui en ont fait la demande la voient traitée selon les règles établies. À La Seyne comme ailleurs, il n'y a pas de solution miracle, le problème est profond et ses racines ne datent pas d'hier. C'est l'affaire de notre société dans son ensemble : que faisons-nous pour empêcher les pauvres d'avoir recours au trafic pour survivre ? Les sociologues analysent les cadres désormais perdus depuis des décennies d'une gestion collective bâtie sur un projet commun, les principaux ciments qui assuraient la cohésion de la société aux côtés des familles et de l'école : l'instruction religieuse, le syndicalisme, les partis politiques, les cercles laïques, les sociétés diverses d'entraide, de jeux, de culture ; ils enserraient l'individu mais lui fournissaient aussi des repères. Aujourd'hui, l'individu veut le pouvoir pour lui seul, l'écoute disparaît au profit du seul point de vue que chacun veut imposer à tous ; le paradoxe réside désormais dans la quête du bonheur privé et du malheur public. Et que faisons-nous aussi pour que les consommateurs ne trouvent pas dans la drogue le substitut à leur quête de bonheur ? La drogue est le premier « employeur » des jeunes des quartiers populaires français : 230000 « emplois », c'est plus que *La*

*Poste*, plus que la *SNCF*, analyse le sociologue Jean Viard. Les familles sont en échec parce qu'elles vivent au jour le jour et parce que le miroir aux alouettes de l'argent gagné vite et sans effort est puissant. Pour l'heure, ceux qui viennent acheter et ceux qui vendent devraient être empêchés. C'est pourquoi nous n'avons eu de cesse de réclamer à l'Etat d'y mettre les moyens de façon urgente et efficace. Rappelons les mots de Victor Hugo : « *Vous n'avez rien fait, rien fait, tant que dans cette œuvre de destruction et de ténèbres, qui se continue souterrainement, l'homme méchant a pour collaborateur fatal l'homme malheureux !* ». À trop tarder, la situation deviendra irréversible, et les oiseaux de mauvais augure s'en donneront à cœur joie, désignant des boucs émissaires et des coupables, dont le bailleur, puisqu'il est en première ligne. La bonne volonté et les promesses ne suffisent pas. Une chose est sûre : nos quartiers populaires toulonnais, hyérois, seynois, et désormais ollioulais, sont rendus à un point de bascule – c'est le ministre de l'Intérieur lui-même qui l'a dit chez nous –. Nous pouvons enrayer cette violence, il ne tient qu'à nous, élus, autorités, bailleurs, locataires, de ne pas abandonner les quartiers à l'irréversible. D'accord ou pas avec sa politique générale, nous avons fait nôtres les paroles du Président de la République tenues lors d'une conférence de presse : « *L'ordre public doit revenir et avec lui la concorde* ». Nous avons également pris note de la volonté affichée par le ministre de l'Intérieur de revenir à l'ordre républicain. Et nous devons être justes et objectifs : nos exigences ont été entendues, et des moyens policiers sont arrivés à l'automne 2019, ainsi que relaté plus haut.

Cela dit, il ne faudrait pas que ces violences, malheureusement bien réelles, cachent l'embellissement du cadre général et réduisent à néant les efforts consentis. Les actions de réhabilitation ont transformé un ensemble de tours et de barres à l'urbanité défailante en un quartier résidentielisé, fait de rues et de croisements repérés par des noms et des adresses, pour la plus grande satisfaction de ses résidents qui, dans leurs *curriculum vitæ*, leurs tâches administratives, ne se singularisent plus. De même, n'oublions pas, avant de pointer les manquements de *TSH*, que la propreté, l'hygiène et la tranquillité dépendent aussi des locataires et de leur sens civique, que les dégradations, nombreuses, répétées, sont le fait d'habitants certes très peu nombreux, mais en déficit d'éducation civique, ou malveillants, en tous cas peu soucieux des autres, mais qui agissent sous le regard passif de la majorité de tous ceux qui subissent. Notre mission est d'abord de construire et d'entretenir, elle ne devrait pas être de réparer, réparer et réparer encore, même si cela est nécessaire, et que, dans l'ensemble, nous nous y sommes employés. Certes, nous sommes perfectibles.

Certes, il y a des exemples à charge, mais on ne parle jamais des trains qui arrivent à l'heure ! Sur un parc accueillant plus de 5000 foyers, les manquements, inadmissibles pour ceux qui les subissent, représentent moins d'une centaine de situations. Enfin, il faut tout de même rappeler qu'un bailleur social n'a pas de pouvoir de police, et que quelques locataires refusent obstinément tout traitement sanitaire, rendant inopérants ceux qu'on réalise. Réparer coûte très cher, pour parfois ne rien apporter de plus.

Pourtant, aujourd'hui, les finances de *TSH* sont équilibrées. Elles ne pourront le rester que si tous les habitants comprennent que la ligne des dépenses est limitée. Et nos tutelles doivent admettre que la situation est « *extra... ordinaire* » et qu'il faut en sortir, que le calme doit revenir, que la tranquillité se réinstaller, et que cette issue a un coût. Nous nous sommes tournés vers les autorités de l'État, elles ont reconnu nos quartiers fragiles de logement social comme *QRR*, « *quartiers de reconquête républicaine* », elles ont accordé une présence accrue des forces de police, une doctrine d'actions concertées, des moyens d'agir. Et, depuis ces tout derniers temps, notamment avec les opérations « coup de poing » menées en coopération entre les polices nationale et municipale et le bailleur social, les actions convergentes de prévention et de répression ont permis de faire avancer ces quartiers populaires vers des lieux de droit républicain.

### ***L'ÉTAT FREINE NOS AMBITIONS EN MALMENANT LE LOGEMENT SOCIAL***

Le travail conduit depuis 2008 pour sauver notre office d'HLM a enfin porté ses fruits. Il était en très grave situation financière depuis 25 ans du fait de gestions hasardeuses passées et de l'hésitation à agir drastiquement de certains qui devraient peut-être hésiter à donner des leçons en se rappelant qu'ils présidèrent jadis aux destinées de « *Terres du Sud Habitat* ». Mais les fruits de ces toutes dernières années d'efforts de gestion ont été récoltés sans garantie que l'arbre renouvelle sa floraison dans les années à venir du fait des intentions gouvernementales qui risquent de peser lourd dans le budget de tous les bailleurs sociaux. C'est pourquoi nous nous sommes investis au niveau national avec l'ensemble des opérateurs d'HLM, et les discussions sur les contraintes imposées au logement social ont pour partie abouti. Elles portent sur des mesures qui permettent une adaptation à la baisse de 5 euros des *Aides Personnalisées au Logement (APL)*, qui limitent le niveau de la *Réduction du Loyer*

*de Solidarité (RLS)*, qui rétablissent le taux de TVA à 5,5 % pour les *Prêts Locatifs Aidés d'Insertion (PLAI)*, tandis que les autres *Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS)* et les *Prêts Locatifs Sociaux (PLS)* restent à 10 %. Mais l'exonération de la *Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)* est levée, et ce n'est pas une bonne nouvelle. Pour notre organisme seynois, les incidences négatives pourraient être d'un montant de 1,5 million d'euros. La vigilance est donc toujours de mise. Pour autant, ces derniers mois, nous avons enfin pu nous doter d'un budget augmenté d'un million supplémentaire d'euros, concernant la proximité, pour rendre un meilleur service aux locataires, tout en choisissant de ne pas augmenter les loyers pour 2020.

Après le travail accompli pour le rétablissement des finances, nous nous sommes donc résolument engagés pour la réalisation de ces objectifs d'action de proximité. C'est, avec la rigueur budgétaire, la priorité que nous avons assignée à *TSH* : améliorer le service de proximité, faire en sorte que les aléas de la vie du locataire trouvent des traitements efficaces dans des délais raisonnables. En premier lieu, un postulat : lorsque le dialogue fonctionne, lorsque les faits sont éclairés, lorsque bailleur et représentants des locataires travaillent ensemble pour l'intérêt général, les difficultés sont souvent comprises et surmontées. Désormais *TSH* a des relations suivies avec les trois associations élues représentant les locataires. La volonté de notre organisme HLM est de « *faire société* », c'est-à-dire interagir entre individus en se référant à des règles et des valeurs communes de manière à ce que le cadre de vie partagé soit entretenu et respecté par les uns et les autres. Par valeurs, nous entendons : intégrité, rigueur, vérité, inventivité, générosité car, contrairement à ce qui est propagé, nos loyers sont parmi les plus bas de France. Et, par règles, nous voulons dire : partir du réel, négocier, parler vrai, agir juste.

### ***ATTRIBUTIONS, SERVICES, PRÉVENTION DES EXPULSIONS : UNE VOLONTÉ D'AMÉLIORER LA RELATION AUX LOCATAIRES***

Aussi, *TSH* a préparé un livret du locataire qui permet désormais à ce dernier, pas à pas, sur sa tablette ou son ordinateur, de créer et de suivre son propre dossier, ses demandes et le suivi de celles-ci, depuis chez lui. Evidemment, ce même livret conduit le bailleur à une obligation de moyens et, si possible, le plus souvent, de résultats. Nous pourrions, en miroir, aborder la question d'un point de vue négatif. Il s'agirait alors de combattre les désirs

d'insatisfaction, ceux qui ne trouvent grâce à rien. Pas même au fait que *TSH* a installé un standard performant, qui permet l'enregistrement et le suivi de la quasi totalité des demandes.

Les contraintes s'imposent au cadre de notre action, malheureusement lorsqu'elles sont un frein, et heureusement lorsqu'elles sont un aiguillon : d'un côté la *Caisse des Dépôts* et la *Caisse de Garantie du Logement Locatif Social*, en gardiens de la rigueur, exigent des économies ; de l'autre, les locataires exigent des moyens supplémentaires au nom de leur droit au bien-être. Nous, nous avons demandé à *TSH* de ne pas dévier des buts de son action et de concilier les deux.

L'attribution des logements est une tâche complexe car elle crée, *de facto*, des mécontentements. Nous sommes confrontés à trop de demandes pour trop peu de disponibilités, et, par définition, une seule demande satisfaite à la fois. Les listes d'attente sont longues, en nombre et en durée. Les refus, pour dossiers mal remplis, incomplets ou par inadéquation entre la typologie demandée et la composition familiale, sont nombreux. Cette réalité entraîne des frustrations, des incompréhensions. À cette situation s'ajoutent les logements réservataires de la préfecture, des collectivités, d'entreprises et d'autres encore, qui nourrissent le sentiment que certains bénéficient d'un « *coupe-file* ». Cela se complique avec les incohérences des dossiers présentés au nom de la « *loi Droit Au Logement Opposable* » (*DALO*) qui assure à chacun un logement : l'État ne tient guère compte du lieu géographique de vie dans la présentation des candidats ! Résultat : beaucoup d'attributaires, des familles sans toit de l'Est de Toulon par exemple, refusent le logement. Non seulement l'appartement reste vacant, mais son attribution « saute un tour », aggravant la vacance, l'incompréhension et les insatisfactions sur l'air de « *tel appartement est vide depuis trois mois : pourquoi ne me l'attribue-t-on pas ?* » ! Pourquoi la préfecture ne propose-t-elle pas des logements « *DALO* » à des bénéficiaires de proximité ? Pour contrer la difficulté, nous avons demandé à *TSH* d'instituer une double grille de cotation, l'une pour hiérarchiser la demande, l'autre pour décider de l'attribution, instaurant mécaniquement une équité de traitement et une transparence, puisque la grille et les critères sont publics. De plus, à notre demande, la *Commission d'Attribution des Logements (CAL)* est désormais présidée par le représentant de la Caisse d'Allocation Familiales, ce qui est un gage de respect des règles. Et nous avons obtenu de *TSH* que la *CAL* statue au rythme d'une réunion mensuelle. Pour complexifier l'affaire, il est à souligner

que la *loi logement* de 2018 (*loi ELAN*) conditionne, encore plus strictement que par le passé, l'attribution d'un type de logement à la composition familiale correspondante. Elle prévoit, en outre, une mise à jour triennale sur l'ensemble du parc. C'est une donnée nouvelle qui suscite des difficultés de mise en pratique et des réactions d'incompréhension de la part de familles qui n'entendent pas se voir imposer l'abandon de l'appartement qu'elles occupent depuis des années et l'attribution un nouveau logement, voire la perte de droit à l'habitat social, au prétexte que leur situation a évolué. Mais c'est la Loi.

Quoique rarissimes, de l'ordre d'une dizaine par an pour plusieurs centaines de foyers légalement « *expulsables* », les évictions auxquelles un bailleur social est contraint sont bien souvent un constat d'échec, une source d'incompréhensions, d'interprétations, et d'enjeux qui sont bien éloignés des intérêts des familles. De même qu'il ne faut pas se dérober aux responsabilités qui sont les nôtres pour ne pas donner de mauvais signaux aux rares « *locataires de mauvaise foi* », il s'est avéré vital, à la fois pour l'organisme qui, après avoir éliminé toutes les voies de recours, se tourne vers le préfet qui autorise l'expulsion, et pour les représentants des associations qui défendent le droit à être sous un toit, de ne pas laisser grandir la démesure, « *l'hubris* », cette volonté d'aller dans l'excès, au-delà des possibles. En ce domaine aussi, nous avons choisi de conjuguer, discerner, ce qui relève de la compréhension et ce qui serait une complaisance malvenue, discriminer solvabilité et abus, enfin ne pas désespérer tous ceux – l'immense majorité – qui acquittent leur loyer, nonobstant les difficultés qu'ils rencontrent aussi. C'est pourquoi nous avons demandé à TSH de participer, en plus des procédures déjà en place – activation des services sociaux jusqu'à examen en *Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)* que préside le préfet et le président du Département – à la création d'une *Commission d'Ultime Recours (CUR)* qui, *in fine*, est appelée à décider de la bonne ou de la mauvaise foi des personnes endettées.

En matière de gestion du quotidien, la situation de TSH peut être décrite en paraphrasant le philosophe Baruch Spinoza, dans *L'Ethique* : « *Porter secours à ceux qui ont besoin dépasse largement les forces et les moyens [de TSH], cela s'impose donc à la société toute entière et concerne l'intérêt commun* ». Et nous devons ajouter : « *et donc l'Etat, en l'état !* ». La sécurité publique, la lutte contre la délinquance et la criminalité, relèvent de la responsabilité de l'Etat. Il revient à un organisme d'HLM et à une mairie d'assurer une mission de « tranquillité ». Il

s'agit de gardiennage au sens civique du terme : propreté, respect des parties communes, des voisins, etc. Nous devons le concéder, nous sommes largement perfectibles. C'est bien pourquoi nous avons demandé à *TSH* de s'employer à corriger les manquements. L'office s'est engagé à remobiliser ses gestionnaires d'immeubles, nous sommes vigilants sur les attendus. Bien sûr, nous savons que cela ne peut se faire d'un claquement de doigts, qu'il y faudra du temps. Le service de proximité est en réorganisation de manière à rectifier ce qui n'allait pas. Par ailleurs, et devant l'ampleur du désarroi des habitants, soumis aux agressions verbales et physiques de quelques-uns, nous avons incité *TSH* à missionner une entreprise spécialisée qui, sur le terrain, montre les bonnes directions à prendre. Et voici, entre autres, ce que les responsables de cette société nous ont dit après leur évaluation initiale de la situation : « *Finalemnt, peu de troubles à la tranquillité dits "classiques", mais deux vrais problèmes persistent : la présence de narcotrafiquants et les perturbations qu'ils entraînent, et la présence des rats risquant d'entraîner un sérieux souci sanitaire.* »

### ***SÉCURITÉ ET HYGIÈNE DES QUARTIERS D'HLM : UN ENJEU MAJEUR***

Sur le premier de ces problèmes, nous connaissons les contraintes de la puissance publique d'État, sa volonté de faire cesser les trafics, ses réussites réelles suite à des interventions d'envergure. Mais, pour nos populations, c'est un fait, elle est perçue comme cette horloge qui indique l'heure et en sonne une autre. Les arrestations n'arrivent pas à cacher l'impuissance constatée à stopper définitivement le narcotrafic, l'occupation des appartements par des dealers, les tirs à l'arme de guerre. Avec les nouveaux moyens que nous avons obtenus pour elle, nous formons le vœu que la police d'Etat saura très vite donner au citoyen l'assurance qu'il peut entrer et sortir de chez lui en toute sécurité, même à une heure avancée de la nuit. Les premières opérations d'intervention globale, sur le trafic, sur les épaves de voitures, sur les occupations illicites d'appartements, sur l'hygiène, semblent porter leurs fruits. Les faisant accompagner par notre police municipale et nos services communaux, nous avons insisté auprès de la police nationale et de *TSH* pour qu'elles soient reconduites le plus souvent possible. Ce n'est qu'avec la mobilisation et l'action constantes et répétées de tous les acteurs que ces dérèglements, ces intimidations, ces violences, peuvent être bannis. Ou du moins réduits.

L'hygiène, enfin, second problème relevé, est devenue depuis quelques années un souci majeur. Les rats prolifèrent, les cafards aussi. Cela découle, affirment les spécialistes, des négligences de trop de résidents. On ne cesse de le répéter : il faut ne rien jeter par terre et surtout pas de la nourriture ! Les cafards, c'est vraiment une affaire qui relève du comportement de chacun. D'abord, en période de crise de prolifération, il est impératif d'autoriser l'intervention des techniciens : un seul appartement non traité dans un immeuble suffit à anéantir les efforts de tous. Nous avons triplé le nombre annuel d'interventions. Ensuite, au quotidien, c'est l'affaire de tous : nettoyer régulièrement, ne pas laisser traîner de nourriture, de miettes... ainsi les cafards ne proliféreront pas ! Comme l'a écrit il y a longtemps le savant maghrébin Ibn-Khaldûn (1332-1406), « *[comme il n'y a rien à manger], il n'y a pas d'insectes dans les maisons des pauvres* ». Quant aux rats, c'est plus délicat. Cependant les mêmes règles sont valables : ne pas laisser de nourriture, jeter ses ordures dans des sacs fermés mis dans les containers à poubelle dont on doit refermer les couvercles pour éviter que les mouettes ne les en extraient et les déchiquètent sur le sol. Ça, c'est de la responsabilité individuelle. Mais il faut que les conteneurs existent, suffisamment nombreux et en logettes : nous avons exigé une vigilance et une promptitude de remplacement lorsque, malheureusement, certains sont incendiés. Le rat est un animal intelligent. Il faut réduire son territoire pour que lui-même régule sa population. On a indiqué que la prolifération de ces bêtes s'arrêterait à la fin des chantiers de rénovation urbaine. On y est depuis des mois, et les rats demeurent. En réalité, nos spécialistes soupçonnent que les conduites du réseau de chaleur installé il y a quelques années sont une autoroute pour les muridés ! Si c'est le cas, agressés d'un côté, ils se transportent de l'autre... et ressortent en un autre lieu. Les empêcher d'y pénétrer réduirait le périmètre et rendrait plus efficaces les traitements. Il semble que les techniciens en charge du réseau de chaleur refusent pour l'instant la fermeture des accès. Nous avons été clairs dans notre exigence : il n'est pas imaginable que la situation ne soit pas prise à bras-le-corps.

Toutes ces difficultés auxquelles nous avons demandé à *TSH* de s'atteler plus et mieux que jamais ne doivent pas masquer la réalité qui atteste tout de même que, plus que dans bien des communes voisines, nous sommes engagés dans le maintien et le développement de l'offre locative sociale pour laquelle les besoins sont immenses dans une région où le locatif privé est hors de prix. Autant que l'accès aux mobilités, l'accès à un logement abordable est vital pour

que les employés, ouvriers et techniciens ne désertent pas La Seyne dont la dynamique économique exceptionnelle doit être confortée par des salariés issus du territoire qui, autant que le patronat, doivent pouvoir tirer profit des emplois qui se confortent et se créent. 5500 familles bénéficient de nos logements sociaux et c'est encore largement insuffisant. Il faut poursuivre nos constructions, judicieusement réparties à La Seyne et dans nos communes voisines, pas seulement pour ne plus être redevables de « *l'amende* », mais parce que des besoins criants existent. Et, d'ailleurs, pour boucler le cercle vertueux dans lequel nous sommes engagés, la construction du logement social, c'est en soi de l'emploi... non délocalisable : chaque logement construit ou rénové, c'est 1,8 emploi maintenu dans les entreprises du bâtiment et des travaux publics...

Ce n'est donc sûrement pas pour rien que La Seyne a été honorée ces dernières années de la « *Marianne d'or* » pour l'action sociale, urbaine et environnementale que mène son bailleur historique *TSH*, institution vieille de 70 ans, dont la collectivité de rattachement est désormais métropolitaine, et que la Loi va contraindre à fusionner en 2021 avec son « *cousin* » toulonnais « *Toulon Habitat Méditerranée* » (*THM*), dans une démarche à laquelle nous nous investissons avec une grande attention, pour que *TSH*, plus petit que *THM*, ne soit pas « *absorbé* », mais que la future entité bénéficie du meilleur des expériences de chacun des deux offices et, surtout, que la relation de proximité entre le bailleur et ses locataires ne se délite pas.

## Chapitre 12

# LE SERVICE PUBLIC D'ÉTAT, OUTIL DE L'ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE

**« Les services publics démocratisés peuvent et doivent avoir ce triple effet d'amoinrir la puissance du capitalisme, de donner aux prolétaires plus de garanties et une force plus directe de revendication, et de développer en eux, en retour des garanties conquises, ce zèle du bien public. »**

(Jean Jaurès, directeur du journal *L'Humanité* – *Service public et classe ouvrière* – février 1911)

**« La continuité est de l'essence même du service public. Elle exige la permanence des services essentiels pour la vie sociale comme les services de sécurité, les services de santé, les services de communication, certains services techniques, etc. Elle implique que tout service doive fonctionner de manière régulière. »**

(*Charte des services publics* – Conseil des ministres présidé par Édith Cresson – février 1992)

**« Nous ne pouvons, quoi qu'il en soit, poursuivre les baisses d'impôts sans baisser le niveau global de notre dépense publique. Quelles sont les économies qui vous semblent prioritaires à faire ? Faut-il supprimer certains services publics qui seraient dépassés ou trop chers par rapport à leur utilité ? »**

(Emmanuel Macron, président de la République – *Lettre aux Français* – janvier 2019)

La relation de proximité avec les usagers est bien, en effet, un des enjeux du service public local, celui dont la vocation est de corriger, au plus près des habitants, les inégalités sociales et territoriales, de telle sorte que la République puisse offrir à tous le service égalitaire auquel chacun a droit. Dans un contexte de politique nationale tendant au démantèlement et à la privatisation, la défense du service public a été pour nous une préoccupation constante.

### ***LA MATERNITÉ DE LA SEYNE : UN COMBAT PERDU, MAIS MENÉ***

Le plus symptomatique des combats que nous avons menés aura sans doute été celui, qui n'a hélas pas abouti, que nous avons engagé en 2011 pour la défense de la maternité de notre hôpital George-Sand, l'établissement de l'Ouest toulonnais, implanté à La Seyne, service majeur du *Centre hospitalier intercommunal de Toulon – La Seyne (CHITS)*. La maternité de La Seyne, avec ses 1500 naissances par an, était en effet le site d'accouchements le plus important du Var, et on pouvait imaginer, avec un gouvernement d'alors serinant que les réorganisations de la carte hospitalière ne contraindraient à la suppression de services de natalité que lorsque moins de 250 nouveau-nés y verraient le jour, notre service ne serait pas concerné. Mais l'affaire avait été sournoisement préparée par le bras armé de l'État, à savoir l'*Agence régionale de santé (ARS)* de la région Provence, avec la complicité active de la direction du *CHITS*. Tout avait été planifié pour que les médecins invoquent eux-mêmes le danger, dans un hôpital pourtant loin d'être insalubre et vétuste puisqu'il avait ouvert ses portes à peine vingt ans auparavant... En fermant d'abord le service de biologie médicale, on a justifié le risque encouru, faute d'analyses rapides, pour le service de chirurgie pédiatrique. On a donc ensuite fermé celui-ci. Et, à partir du moment où on n'a plus disposé de plateau pédiatrique, on a expliqué qu'il devenait périlleux d'accoucher à La Seyne. Mais ce qui allait devenir dangereux, c'était surtout le temps de trajet entre les communes de l'Ouest Var et l'hôpital toulonnais de Sainte-Musse, alors que le second tube du tunnel de Toulon n'était pas en service. Nous avons tenté de plaider la cause, en écrivant, en étant reçus par toutes les autorités, quitte à forcer leurs portes, en sensibilisant les maires voisins qui, hormis ceux de Six-Fours et de Bandol, ont été très actifs à nos côtés, comme la plupart des organisations politiques, syndicales et associatives, de toutes sensibilités, et en mobilisant nos populations pour d'importantes manifestations publiques. À l'issue d'un périple de quinze jours où, accompagnés de volontaires, nous avons gagné Paris à vélo depuis La Seyne, en faisant halte

chaque soir dans une commune connaissant aussi les affres des politiques libérales de santé publique, comme d'autres fermetures de maternités, de services d'urgences, voire d'hôpitaux entiers en milieu rural, ce qui a donné un retentissement national à notre combat – et même international, avec un article dans un journal chinois, *Le Quotidien du Peuple* ! –, nous avons, avec notre prédécesseur Arthur Paecht, lui-même ancien médecin des hôpitaux et cheville ouvrière de la construction de notre hôpital deux décennies auparavant, qui nous avait rejoint à Paris, remis au cabinet de la secrétaire d'État à la Santé de l'époque, Nora Berra, une pétition de plus de 22000 signatures. Début 2012, alors que le gouvernement faisait obstinément la sourde oreille à nos appels de détresse, François Hollande, candidat à la présidence de la République, a répondu à notre invitation à venir à La Seyne, accompagné de Marisol Touraine, alors secrétaire nationale du *Parti socialiste* chargée des questions sanitaires. À nos côtés, devant les caméras de la presse, alors que nous avions planté notre tente sur les pelouses de l'hôpital pour confirmer notre détermination à sauver notre service public, il a alors affirmé, la main sur le cœur, que, s'il était élu, « *il y aurait toujours, ici, des accouchements* »... Il le fut, Madame Touraine fut nommée ministre de la Santé, on nous expulsa du ministère où nous étions venu rappeler la promesse présidentielle, et, moins de deux mois plus tard, la maternité était subrepticement déménagée, sur fond de menaces constantes proférées par une hiérarchie sans scrupule à l'endroit des personnels hospitaliers qui, comme les Seynois et leurs voisins, refusaient l'irréparable. Nous n'avons jamais pardonné le mensonge et le renoncement de ceux qui étaient supposés partager notre vision d'un service public d'autant plus égalitaire que notre hôpital, au service d'un bassin de 200000 habitants, est implanté au cœur du plus important quartier populaire urbain fragilisé du Var, dont les résidents, plus que les autres, faute de pouvoir s'offrir les services sanitaires du privé, ont besoin d'une bienveillance publique en matière de prévention et de soins. Mais le bulldozer du démantèlement du service public était sur sa lancée, et les populations de l'Ouest-Var ont appris à leurs dépens que ce n'était là qu'un épisode de nombreux autres renoncements à défendre les acquis républicains du Conseil National de la Résistance...

C'est pourquoi nous exerçons une veille constante dans ce domaine vital de la santé. Nous sommes ainsi depuis des mois aux côtés des personnels médicaux, soignants et non-soignants de notre *CHITS* qui se mobilisent dans relâche, non pour eux-mêmes qui exercent leurs missions avec abnégation dans des conditions d'extrême difficulté faute de moyens humains et logistiques, mais

pour que le service d'urgence hospitalière dû à nos populations puisse être assuré dans les meilleures conditions possibles, et dans la durée. C'est aussi pourquoi, avec les maires d'Ollioules et de Saint-Mandrier, nous n'avons pas hésité à nous mobiliser aux côtés des personnels de la clinique Malartic voulant sauver leur établissement en difficulté financière, qui relève certes du secteur privé puisque du domaine mutualiste, mais qui, conventionné et ne pratiquant pas de dépassements d'honoraires, exerce dans l'ouest de notre département une véritable et irremplaçable mission de service public.

### ***LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : DES SUCCÈS... ET DES COMBATS À POURSUIVRE***

Nous n'avons d'ailleurs jamais eu de cesse d'engager des bras de fer et soutenir des initiatives syndicales ou populaires pour la défense de tous les services publics, chaque fois qu'ils ont subi chez nous les coups de boutoir des politiques nationales et européennes. Il ne se passe ainsi pas une année sans que nous ne soyons conduits à défendre le maintien ou la nécessité d'ouverture de classes d'établissements scolaires publics, et, aux côtés des syndicats de l'Éducation nationale et organisations de parents d'élèves, nous parvenons assez souvent à retenir l'attention bienveillante des autorités académiques.

Au nombre des succès également enregistrés, même si nous ne baissons pas les bras et entendons bien obtenir plus que ce qui a été accordé, ont aussi été évoquées plus haut les actions que nous avons menées pour le renforcement des moyens de la police nationale, rappelant que *« la protection est un droit absolu, c'est la première obligation de l'État, c'est la première demande des citoyens »*. Certains prétendants à la fonction de maire se réveillent fin 2019 pour clamer sur leurs affiches électorales *« Ma priorité : la sécurité ! »*. Deux ans auparavant, déjà mobilisés depuis des mois contre la criminalité naissante du narcotrafic, nous revendiquions quant à nous dans un dossier dédié du magazine municipal *Le Seynois* : *« La sécurité ? une priorité ! »*. Nous pourrions réclamer des droits d'auteur ou hurler au plagiat, mais le plus important est que nous avons pris au sérieux depuis des années cet enjeu majeur du vivre ensemble tandis que d'autres semblaient se frotter les mains de l'évolution funeste d'une partie de la délinquance que connaît notre métropole. Dès que nous avons ressenti les prémices du développement de la criminalité découlant du trafic de drogue, nous avons évalué les moyens de prévention et de réponse. Et nous avons vite mesuré l'impact désolant de ce que nous avons appelé *« les trois 10 »* : en 10 ans,

notre population avait crû de 10 % et les effectifs opérationnels de notre commissariat avaient... diminué de 10 % ! Et c'est notre action revendicative pressante et persévérante auprès de l'État, au plus haut niveau, puisque nous avons obtenu de plaider cette cause auprès des Premiers ministres et ministres de l'Intérieur successifs, qui a permis d'obtenir la création d'une *zone de sécurité prioritaire*, l'affectation d'une vingtaine de policiers nationaux avec la création d'une *brigade spécialisée de terrain*, la reconnaissance de nos quartiers fragiles comme *quartiers de reconquête républicaine (QRR)*, d'où a découlé l'affectation supplémentaire d'une nouvelle vingtaine de policiers aguerris pour les forces d'intervention, plus quelques-uns pour conforter le travail d'élucidation mené par la police judiciaire. Conscients de l'ampleur géographique du problème et du fait que, sans action territoriale large, les effets positifs d'interventions policières strictement locales auraient été annihilés par le remplacement des délinquants seynois empêchés ou interpellés par d'autres venus du voisinage, nous avons porté nos réclamations exigeantes pour La Seyne, mais également pour les trois autres communes de la métropole où le phénomène se manifestait. Il serait mensonger de ne pas reconnaître nos efforts pour partie couronnés de succès, d'autant que l'obtention de ces moyens d'État ont été confortés par notre décision d'augmenter de neuf postes les effectifs de notre police municipale, par la signature avec le préfet d'une *convention de coordination des polices municipale et nationale*, levier considérable pour combiner et rendre ainsi plus performantes les forces sur le terrain, une adaptation des patrouilles aux horaires utiles à la sécurité des commerçants qui sont souvent les victimes de première ligne, le doublement d'équipes le week-end, des moyens financiers pour rendre plus efficace l'utilisation de la vidéosurveillance à des fins de prévention et d'élucidation, qui permet de rassurer nos concitoyens, le remplacement des armements de nos agents par des outils plus modernes, la préparation de la mise en service de *caméras-piétons* pour laquelle nous sont prêts dès lors que les textes réglementaires seront publiés, la signature d'un *contrat local de sécurité (CLS)* couvrant tous les domaines : tranquillité publique, sécurité routière, justice de proximité, cellules de prévention des addictions, prévention et traitement des violences intraconjugales, prévention de la radicalisation, exercice du pouvoir de « *rappel à l'ordre* » du maire, avec une cellule regroupant la Ville, l'Education nationale, la Police et la Justice, qui reçoit solennellement à la mairie les jeunes en danger de rupture scolaire, avec leurs parents, et connaît un taux de réussite proche des 100 %, et plus généralement toutes les préventions que les spécialistes appellent « *primaires* », coordonnées par notre *conseil communal de sécurité et de prévention de la délinquance*

(CLSPD) reconnu par le ministère de la Justice comme le plus actif du département du Var, d'autant qu'il conduit aussi des dispositifs d'aide aux victimes, de réinsertion comme l'accueil de détenus en fin de peine pour des chantiers forestiers, et de réparation pénale, La Seyne étant la seule commune varoise offrant la possibilité d'effectuer dans ses services des *travaux d'intérêt général (TIG)* imposés par un juge d'application des peines et suivis par le *service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)*. Autant de sujets sur lesquels nous reviendrons plus loin, dans un chapitre dédié à la police municipale...

Ce n'est peut-être pas pour rien que c'est la commune de La Seyne qui est désormais choisie par les autorités pour accueillir le « *Forum des métiers de la sécurité et de la défense* », qui propose des informations sur l'emploi, le fonctionnement et le recrutement au sein des forces armées et de sécurité auprès de la population, tout comme la journée départementale des « *Rencontres de la sécurité* » organisées officiellement par chaque préfecture du pays, qui permettent d'aller à la rencontre des policiers, des gendarmes, des pompiers, des personnels de la sécurité civile et des préfectures et de découvrir leurs métiers grâce à la visite de stands et à des démonstrations (identité judiciaire, maîtres-chiens, plongeurs, sauveteurs,...), s'inscrivant dans le mouvement de rapprochement des forces de sécurité avec la population et contribuant au renforcement du lien de confiance, basé sur l'écoute et l'échange.

Et ce n'est peut-être pas pour rien, non plus, que c'est notre commune qui a été retenue en 2018 pour accueillir l'étape thématique nationale sur les questions de prévention, de sécurité et de tranquillité publique du « *Tour de France des solutions* », un rendez-vous de plusieurs centaines de représentants de l'État, de collectivités locales, d'acteurs économiques et associatifs, organisé en réponse à l'appel lancé par le président de la République et le gouvernement à rédiger les « *cahiers de la co-construction* » d'une « *nouvelle saison* » de la rénovation urbaine et de l'action nationale en faveur des habitants des quartiers prioritaires, à partir des expériences locales initiées, expérimentées, réussies et transférables... en matière de prévention mais aussi en ce qui concerne « *la répression* ». Le mot a souvent choqué, à gauche... mais c'est une idée reçue : ce qui a tendance à choquer, profondément, c'est plutôt l'absence de règles ou de respect des règles, c'est le laisser-faire, le laisser-aller, bref, le recul de la République dans notre vie quotidienne. Lorsqu'il s'agit de faire respecter la loi républicaine, que serait la prévention s'il n'y avait jamais sanction ? C'est un tout, indissociable, auquel nous travaillons, sans relâche, avec les pouvoirs

publics, la police nationale et la justice, auxquelles l'État régalien doit assurer les moyens de leur action. Et nous nous sommes engagés avec détermination et avec ténacité pour le lui rappeler, voire l'exiger.

### ***LES FINANCES PUBLIQUES : DES ANNONCES POSITIVES OBTENUES***

Tout récemment, nous étions aussi aux côtés des agents du ministère de l'Action et des comptes publics, à juste titre inquiets des restructurations entreprises pour réduire de façon drastique le nombre de ses agents, risquant d'entraîner pour les usagers un éloignement des services, pourtant indispensables dans la proximité pour régler les questions relatives au règlement de leurs impôts et pour payer les services publics tarifés. Nos efforts de conviction auprès du *directeur départemental des finances publiques (DDFiP)*, en accompagnement des revendications des fonctionnaires des finances publiques, semblent avoir porté leurs fruits. S'il n'y a pas de revirement ultérieur, les Seynois devraient être épargnés, ainsi qu'il nous l'a écrit dans un message accompagnant le document « *portant sur les conditions de mise en œuvre à compter de 2021 du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) des finances publiques dans le ressort de la métropole TPM* ». Il y écrit que « *le document confirme que la situation des administrés seynoïses n'est en rien pénalisée par cette évolution organisationnelle de la DGFIP [direction générale des finances publiques] dans votre commune. Les impôts des particuliers – comme des entreprises – continueront à être gérés au SIP [service des impôts des particuliers] de La Seyne, mais ils le seront dans le tout nouveau centre des finances publiques des Playes, où la DGFIP s'installe dans la durée. La gestion mais aussi la présence physique d'agents pouvant répondre au guichet sont donc bien pérennisées. C'est un engagement formel fort. Les questions relevant pour les particuliers de la sphère communale (sur des titres de recette de cantine, des délais sur créances communales,...) seront également gérées dans le même centre, à la Trésorerie municipale fusionnée (au 01/01/2020) de La Seyne–Six-Fours. Les paiements en numéraire des créances publiques (impôts, SPL, amendes) seront payables exclusivement dans l'un quelconque des 4700 débiteurs de tabac à compter de juillet 2020. Au-delà de 300 €, seuls les paiements hors numéraire sont autorisés (carte bancaire, virement prélèvement, chèque, ...) et se font dans le réseau DGFIP, ou chez les débiteurs de tabac pour les paiements par carte bancaire* ». Gageons que les efforts conjugués des agents, de leurs syndicats et des élus de La Seyne auront donc bien préservé dans la durée ce service d'autant plus

important que nombre de nos concitoyens seynoïses, en difficulté économique, ont, plus qu'ailleurs, besoin d'une relation directe, en proximité, avec des personnels à l'attention bienveillante.

### ***LE GUICHET DE LA GARE SNCF : L'HUMAIN INDISPENSABLE***

Mais le service public d'État ne s'arrête pas à ses fonctions régaliennes de la sécurité, de l'éducation, de la santé ou des finances publiques. Si ces volets de l'action publique sont des perles rares à préserver et développer dans une nation républicaine, nous avons été de tous les combats pour le maintien des autres services dont ont besoin nos concitoyens. On a évoqué plus haut nos efforts pour l'amélioration des transports collectifs, notamment ferroviaires. Nous en attendons confirmation, mais nous espérons aussi que notre revendication de voir maintenu en service le guichet de la gare SNCF de La Seyne-Six-Fours aura été entendue. Notre plaidoirie auprès de la société nationale ferroviaire a été ferme pour exiger le maintien d'une présence humaine d'accueil et d'accompagnement. La Seyne est la deuxième ville du Var, et celle qui abrite le plus fort pourcentage de gens fragiles. Chez nous, nombre des usagers du train comptent au nombre des personnes qui sont touchées par la « *fracture numérique* » et « *l'illectronisme* ». Beaucoup vivent des situations sociales et économiques leur interdisant l'usage des services bancaires et des paiements électroniques. Et la barrière de la langue, notamment écrite, comme la méconnaissance de la géographie régionale et nationale, accroissent leurs difficultés à programmer leurs déplacements, pourtant nécessaires pour beaucoup d'entre eux à leur insertion professionnelle, donc sociale et citoyenne. Ceux-là ont besoin d'une relation humaine bienveillante pour qu'ils soient à égalité de droits avec l'ensemble de la population en matière de mobilités. Il est du devoir absolu d'une société dont l'État est actionnaire majoritaire de ne laisser personne sur le quai de l'intégration républicaine. La *SNCF* semble l'avoir entendu. Mais nous restons en veille sur le sujet...

### ***LE SERVICE POSTAL ET BANCAIRE : NOS PLAIDOIRIES ENTENDUES***

Quelle qu'ait été la politique promue par leurs instances dirigeantes, nous avons heureusement eu à échanger avec nombre de responsables de services, toujours relevant de la fonction publique ou concédés en gestion à des sociétés

privées, faisant preuve d'une réelle attention à ce que les choix de libéralisation au service du profit plutôt qu'à celui du service rendu également ne nuisent pas – ou pas trop – aux habitants du territoire. Ainsi, le groupe *La Poste*, il faut le reconnaître, a été à notre écoute. S'il n'a pas toujours été facile, aux côtés des postiers souhaitant défendre à la fois leur service et leurs conditions de travail, d'obtenir que leurs revendications soient entendues, il faut avoir l'honnêteté de reconnaître que nos voix ont pu être écoutées en ce qui concerne la présence postale, même si nous ne sommes pas toujours parvenus aux fins telles que nous nous les étions fixées. À chaque tentative de révision à la baisse des horaires d'ouverture au public des bureaux de poste des Plaines et de Garibaldi, nous avons pu, en coordination avec les organisations syndicales, obtenir une contrepartie ou un moyen terme garantissant la continuité du service.

En outre, *La Poste* a été exemplaire en ce qui concerne son bureau de Berthe. Le groupe aurait pu profiter du fait que vieil établissement était installé au rez-de-chaussée de la barre d'immeubles de *La Banane*, vouée à la démolition, pour décider de sa suppression pure et simple, arguant notamment que le nombre d'actes postaux était modeste et que les faibles volumes des transactions financières de *La Banque Postale*, dans un quartier paupérisé, pouvaient justifier un arrêt de l'exploitation. Il n'en a rien été, au contraire. Nous avons travaillé ensemble à la création d'un nouveau bureau, en rez-de-chaussée d'un immeuble neuf, sur la toute nouvelle *Place Saint-Jean*, lieu de centralité du quartier, doté des meilleurs développements technologiques, mais aussi de personnels compétents et disponibles, notamment des agents assurant des fonctions de médiation linguistique et fonctionnelle, qui ont de surcroît accepté de travailler dans des bâtiments modulaires sans confort et moyennement sécurisés pendant toute la durée du chantier. Oui, *La Poste* a bien joué le jeu, permettant ainsi, notamment, de sauvegarder l'unique guichet bancaire existant au cœur de notre grand ensemble après les départs successifs des autres banques au cours des décennies écoulées. Sa localisation en bordure d'une voie structurante permet par ailleurs à de la clientèle de passage, traversant le quartier, de s'y arrêter pour effectuer des opérations et, ce faisant, de modifier de façon positive la représentation que ces usagers extérieurs au quartier et à la commune pouvaient se faire de cette partie de notre environnement urbain qu'ils avaient plutôt tendance à contourner.

Et, nous devons le reconnaître, les dirigeants locaux de *La Poste* ne se sont pas arrêtés en chemin. Poussés par leurs instances nationales, fortes de chiffres

de fréquentation en baisse continue au petit bureau de Tamaris, ils avaient pris la décision de fermer le très patrimonial petit bureau de nos quartiers littoraux, privant les habitants de nos quartiers résidentiels du Sud-Est seynois d'une offre de proximité. Nous avons alors par principe refusé la proposition de l'entreprise *La Poste* d'ouvrir une « *agence postale communale* », comme l'ont accepté nombre de communes : il n'était pas normal que la collectivité locale, si elle tient à ce que celui-ci soit maintenu sur son territoire, doive assumer l'intégralité du coût d'un service confié par l'État à une entreprise nationale. Il aura fallu des mois de négociations pugnaces pour parvenir à une formule qui, joignant l'utile à l'agréable, est pratiquement inédite en France : la commune a mis à disposition un espace dédié aux services postaux au sein d'un équipement public municipal, en l'occurrence la bibliothèque du Clos Saint-Louis ; *La Poste*, quant à elle, y a assuré l'installation et la gestion de la logistique nécessaire, et a confié les fonctions d'accueil à des personnes en situation d'exclusion, prises en charge dans la cadre de *FACE-Var* qui est un « *club d'entreprises* », à savoir une association de patrons locaux voulant faire œuvre de bénévolat, agréée pour l'insertion de gens en rupture, et a assuré leur formation aux métiers postaux en vue d'une insertion professionnelle durable. Le service postal de proximité a ainsi été maintenu et une action sociale a pu être développée. Quand on peut s'arranger, pourquoi s'en priver, d'autant que l'effet induit de ce projet a permis à des gens, qui n'auraient jamais franchi le pas de la porte de notre médiathèque, de la découvrir à cette occasion et d'en devenir usagers durables ?...

***L'ENVIRONNEMENT, L'EMPLOI, LES POMPIERS, LES ÉCOLES, LA JUSTICE, LE PATRIMOINE, AUTANT DE SUJETS DE VEILLE ACTIVE***

Notre mobilisation endurente en faveur du maintien du service public est parfois passée inaperçue. Malgré un contexte budgétaire local délicat, il n'y aura pas eu, dans la dernière décennie, une seule année où la Ville n'aura fait le choix, pourtant coûteux, d'investir pour persuader, voire contraindre, telle ou telle institution gestionnaire d'un service public à ne pas délaisser notre territoire communal. On ne réalise sûrement pas quelles ont été nos démarches pour que, en contrepartie de la rénovation et la mise à disposition de la maison forestière de Janas, propriété municipale, soit maintenu sur place un garde de l'*Office national des forêts* afin de veiller sur notre forêt communale. On n'a peut-être pas souvenir ni de notre engagement pour éviter que ne disparaisse l'agence seynoise de *Pôle Emploi*, et même qu'en soit construite une toute neuve

sur un foncier mis à disposition par la ville, ni de nos démarches pour empêcher la fermeture de la trésorerie principale de La Seyne, service d'État si utile, sinon indispensable, car offrant aux usagers, parfois en lourde difficulté financière, un contact direct avec des agents publics les guidant pour régler leurs impôts, leurs loyers d'HLM ou la cantine de leurs enfants. On ne doit pas oublier nos efforts pour que le Domaine de Fabrégas demeure dans le giron public et que ses 60 hectares, désormais protégés, valorisés et ouverts à la population, ne deviennent pas une propriété privée. On a certainement entendu parler de notre implication pour que les forts de Balaguier et de Saint-Elme, éléments patrimoniaux majeurs de l'État sur notre commune, ne soient pas cédés par le ministère des Armées à quelque riche propriétaire privé. Mais on ignore probablement que c'est la commune qui a acheté les vélos permettant le maintien des patrouilles de proximité des policiers nationaux, comme les dispositifs de vidéosurveillance. On ne sait pas vraiment que, sans financement et appui logistique communal, les services maritimes de l'État n'auraient plus pu assurer leur rôle d'enlèvement des épaves échouées sur notre littoral. On ne sait sûrement pas combien nous avons investi de persuasion et de proposition de terrain communal pour que, plutôt que disparaître comme c'était envisagé par le Département, soit prévue la rénovation de la caserne Nord de nos sapeurs-pompiers. On ne mesure pas forcément que, sans adaptation des locaux scolaires, sans paiement de l'électricité et du chauffage, sans dotation de matériel pédagogique, sans prise en charge du ménage et de la maintenance, autant de charges assumées par la Ville, l'État n'aurait pas pu assurer le dédoublement des classes de CP et CE1 des écoles des quartiers prioritaires qu'il a décidés mais... pas financés. On n'a pas idée de l'effort financier qu'a représenté pour la Ville le maintien de la *Maison des Services* de Berthe, voulue – on devrait presque dire imposée, à l'époque – par l'État à la fin des années 90 pour rapprocher ses propres services des habitants, à partir du moment où ces mêmes services s'en sont retirés les uns après les autres, à l'exception d'un de ses volets, la *Maison de la justice et du droit (MJD)*, qui a tout de même enregistré en 2018 une diminution spectaculaire de sa fréquentation du fait du manque de moyens dévolus par le ministère de la Justice permettant d'assurer les permanences d'accueil indispensables. On ne réalise pas, tandis que, après le retrait financier de l'État, la Région et le Département ont dû réduire leurs subventions, que c'est le financement communal qui a permis le maintien, hélas seulement jusqu'au bout du possible, du festival de cirque contemporain, pourtant fleuron d'un pôle national qui est un dispositif public du ministère de la Culture. Et il y a tant d'autres domaines où, sans implication volontaire municipale, soit pour plaider la cause du

maintien des administrations d'État, soit pour compenser le désengagement de celui-ci, des pans entiers de services à nos concitoyens, relevant de compétences qui ne sont pas communales, auraient cessé d'être rendus dans la proximité sur notre territoire seynois. Mais, s'il est possible de trouver des solutions par l'imagination, l'initiative et la mobilisation, il n'en demeure pas moins vrai que l'inquiétude ne faiblit pas. Après que les précédents gouvernements ont durement mis à mal le service public, l'actuel ne déroge pas à cette logique dévastatrice, et Emmanuel Macron, il y a un an, dans sa lettre aux Français, a confirmé le cap de la fragilisation d'un peu plus de notre édifice républicain en écrivant : « *Nous ne pouvons, quoi qu'il en soit, poursuivre les baisses d'impôts sans baisser le niveau global de notre dépense publique. Quelles sont les économies qui vous semblent prioritaires à faire ? Faut-il supprimer certains services publics qui seraient dépassés ou trop chers par rapport à leur utilité ?* ». Plus que jamais, il faut que La Seyne ne désarme ni sur sa capacité de mobilisation, ni sur ses efforts pour ses propres services, ni sur son ingéniosité pour coopérer avec la puissance publique de l'État, de la santé et des autres collectivités, afin de prévenir toute tentative de démantèlement des services que nous avons hérités de ceux qui, au nom de la République résistante se relevant de l'enfer nazi et collaborationniste, et sous la conduite de Charles de Gaulle, fédérateur de toutes les sensibilités politiques, ont placé l'humain au cœur des enjeux de la nation.

## *Chapitre 13*

### **LE SERVICE PUBLIC TERRITORIAL, AUTRE OUTIL DE L'ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE**

***« Le dépérissement des services publics entraîne une érosion continue des bases de la citoyenneté individuelle, dont les effets se donnent à voir tant dans le désenchantement politique que dans le délitement des comportements sociaux. »***

*(Tony Andréani, philosophe – Actuel Marx – 2003)*

***« Il est de la responsabilité des collectivités locales, et c'est leur droit, de décider démocratiquement et de leur propre initiative des meilleurs moyens de fournir, de faire exécuter et d'organiser des services d'intérêt général et des services d'intérêt économique général, dans l'intérêt des populations locales et des utilisateurs de ces services. »***

*(Charte européenne sur les services locaux et régionaux d'intérêt général – mars 2009)*

La commune a elle-même pris sa part de l'effort de l'offre publique de services, avec ses propres compétences, et malgré les vicissitudes financières infligées aux collectivités.

### ***DE LA RESTAURATION COLLECTIVE AUX FEUX D'ARTIFICES, RETOURS EN RÉGIE PUBLIQUE***

Ainsi, plutôt que laisser aller à vau-l'eau le service communal de restauration préscolaire, scolaire et périscolaire, qui nourrit et éduque à l'hygiène alimentaire et au goût près de 6000 de nos petits concitoyens, ainsi que l'avaient choisi nos prédécesseurs en n'entreprenant rien pour remettre à niveau de sécurité et de qualité nos cuisines collectives, ce qui aurait, tôt ou tard, conduit au constat de la nécessité de faire appel à un prestataire privé, produisant certes des repas équilibrés et sains, mais pas toujours goûteux, variés, originaux et de belle présentation, en tous cas souvent onéreux, nous avons opté pour le confortement de notre gestion publique en construisant une cuisine centrale ultra-moderne et écologique qui fait référence dans notre région et engagé un plan pluriannuel de remise à niveau de nos restaurants scolaires. Amortissements de l'investissement compris, le coût de production d'un repas s'établit, en intégrant tous les coûts, des denrées aux énergies en passant par les salaires, la gestion des acheminements et des déchets, et l'entretien courant des espaces, aux alentours de 8 euros. Aucun prestataire commercial ne pourrait, sauf à rogner sur la qualité et la quantité, proposer un tel coût. Et c'est bien normal car il est une des charges que le contribuable et l'utilisateur n'ont pas à supporter : la distribution aux actionnaires des bénéfices résultant de l'exploitation du service concédé. C'est pourquoi, à l'image de la restauration collective, nous avons remunicipalisé tous les secteurs d'activités confiés à des opérateurs privés pour lesquels il nous est apparu que c'était possible, non par « *dogme collectiviste* » comme certains voudraient le faire croire, mais pour en réduire le coût sans en diminuer la qualité, tout en maîtrisant les orientations et la mise en œuvre. C'est ainsi que nous avons repris en régie communale des secteurs qui avaient été confiés à des entreprises privées : les espaces verts, l'éclairage public et les illuminations de Noël, le stationnement, le ménage, l'entretien et les petits travaux des bâtiments communaux et des écoles, la gestion de la vidéoprotection, et même les prestations techniques des spectacles et événements, notamment l'organisation des créations pyrotechniques en son et lumière offertes à des dizaines de milliers de Seynois et visiteurs qui vantent

aujourd'hui l'évolution très positive de ces temps d'émerveillement festif qui rythment la vie de la cité.

### ***UN SYMBÔLE : LE STATIONNEMENT REMUNICIPALISÉ***

Au nombre des services publics locaux, le stationnement en centre-ville, en particulier, est un exemple d'une démarche vertueuse. Petit rappel historique... En 2007, nos prédécesseurs avaient décidé de s'attaquer au problème du stationnement dans le centre ville. C'était une bonne chose, car le sujet est complexe, mais déterminant pour la qualité de vie d'un quartier qui se paupérise, pour l'activité commerciale, pour l'image et la promotion de la ville historique. Ils avaient décidé de trois programmes, sur lesquels il n'y avait rien à dire : la réfection du parking municipal Martini, qui en avait bien besoin ; la construction d'un parking à étages sur la place des Esplageolles déjà dédiée au stationnement ; et la construction d'un nouveau parc sur le site des chantiers navals. C'était logique et bien pensé. Vu l'état des finances de la ville, déjà inquiétant, il a opté pour confier la construction des deux nouveaux parkings à une société privée, *Omniparc*, qui en contrepartie du fait qu'elle paierait la construction des parkings, pourrait ensuite les exploiter, rentrer dans ses frais, et, naturellement, réaliser ensuite des bénéfices grâce à son investissement. Ça pouvait s'entendre. Beaucoup de maires, de droite comme de gauche, procèdent ainsi. Il ne faut pas être doctrinaire du « *tout public* » si les circonstances de gestion l'exigent. Où, avec la minorité municipale de l'époque, nous avons été plus perplexes, c'est lorsque nous avons appris que la ville faisait aussi un cadeau à cette entreprise : le parking Martini, construit dans les années 70, qu'il fallait bien sûr rénover, mais pour un coût que nous estimions de l'ordre de 2 à 3 millions d'euros, tout à fait supportable par le budget de la commune. Avec ce petit investissement, *Omniparc* allait vite pouvoir engranger des jolies sommes ! Mais il y avait aussi une cerise sur le gâteau, et, là, nous n'étions plus d'accord du tout. La ville décidait également d'offrir à la société délégataire plus de 1000 places de surface, le long de toutes les rues du centre et le petit parking du Parc de la Navale. C'est-à-dire que toutes les places du centre-ville, sauf une dizaine d'arrêts-minute, allaient devenir payantes ! Belle affaire pour *Omniparc* et sale coup pour les usagers ! Et, myrtille sur la cerise du gâteau, si l'on peut dire, la ville avait l'obligation de faire assurer le contrôle du stationnement par la police municipale ! Les trois quarts des voitures devaient, soit afficher qu'elles avaient bien payé, soit être verbalisées, faute de quoi la commune devait payer des

pénalités à la société privée ! Il y avait bien une infime contrepartie : *Omniparc* versait 50000 euros par an à la ville pour qu'elle remplisse cette mission... soit l'équivalent des salaires de deux agents... alors qu'il en fallait plus de dix pour assurer cette surveillance ! Ça faisait beaucoup. En clair : c'était tout bénéfique pour cette entreprise privée, pour la durée maximale autorisée par la Loi d'alors, soit 32 ans, avec un investissement de l'ordre de 15 millions d'euros qui devait lui en rapporter... 33, ce qui représentait une belle affaire ! Comment avait-on pu imaginer un tel montage, totalement défavorable à nos concitoyens ? Les élus minoritaires que nous étions à l'époque n'avions pas suivi la proposition du maire. Et nous nous étions engagés, si nous revenions aux affaires, à tout faire pour essayer, sinon de dénoncer le contrat, ce qui nous paraissait tout de même difficile car il aurait fallu verser des sommes importantes de dédommagement, du moins de le renégocier pour le rendre plus acceptable. Ce fut l'un des premiers chantiers que nous avons ouverts. Il fallait donc négocier avec *Omniparc* pour tenter de corriger le plus possible d'effets néfastes du contrat : revenir à la première heure gratuite au parking Martini, ou obtenir des abonnements avantageux pour un stationnement de courte durée pour les parents des élèves des écoles voisines venant déposer leurs enfants, ou réduire le nombre de places payantes sur la voirie communale, ou installer une caisse avec carte bancaire. Les discussions ont été âpres et difficiles et nos gains n'apparaissaient pas évidents. Pendant ce temps, l'entreprise, qui avait été rachetée par le groupe *Q-Park*, réhabilitait (très bien, d'ailleurs) le parking Martini et commençait les travaux du parking des Esplageolles. Et, surprise, pour une raison que nous ne nous expliquons toujours pas vraiment aujourd'hui, la société délégataire arrêtait ce dernier chantier, sans en informer la ville et sans donner d'explication ! C'était là une faute qui ouvrait une brèche dans nos négociations compliquées et pouvait donner l'avantage à la ville. Deux solutions s'offraient à nous. Ou bien entreprendre une démarche de contentieux qui aurait probablement donné raison à la commune mais qui l'aurait contrainte à constituer une provision (de l'ordre de 10 millions d'euros) au cas où la justice lui aurait donné tort, afin d'indemniser la partie adverse. Ou bien négocier avec *Q-Park* une sortie amiable du contrat. Nous avons opté pour la deuxième voie. Et bien nous en a pris car, au terme de longs mois de discussions... le « *divorce par consentement mutuel* » a été décidé, la ville n'a eu aucune indemnité à verser à *Q-Park*, et a seulement dû rembourser à la société les travaux de rénovation du parking Martini (2,1 millions d'euros), ainsi que les études, frais d'architecte et début des travaux du parking des Esplageolles (1,6 millions d'euros). Nous avons alors créé un *comité des usagers du stationnement*, regroupant des

utilisateurs, des habitants, des parents d'élèves, des commerçants et autres personnes qui travaillent dans le centre historique, des membres des comités d'intérêt local, des conseils de quartiers, des élus, cadres et agents des services communaux, qui s'est chargé d'établir un plan de stationnement, que le conseil municipal a adopté tel quel à la suite de ses travaux, faisant confiance, dans une vraie démarche de démocratie participative, au sérieux qui a présidé à la mission de cette instance citoyenne. Ce *comité* a imaginé et contrôle la mise en œuvre d'un système conjuguant du stationnement raisonnablement payant avec 400 places au parking Martini, avec un ensemble de tarifs adaptés aux divers besoins et des abonnements aux prix très attractifs, régulièrement plein aux trois-quarts le matin et à moitié l'après-midi, et dont le budget est ainsi quasiment à l'équilibre, mais aussi du stationnement gratuit avec 58 places classées en « *zone rouge* » limité à une demi-heure, 400 places à durée limitée à 90 minutes en « *zone bleue* », et plus de 600 places sans limite de durée en immédiate périphérie de l'hypercentre, aucune située à plus de six minutes à pied de tout point du cœur de ville. Le *comité* a poursuivi son travail en évaluant régulièrement ses propres choix et proposant régulièrement des améliorations, au nombre desquelles le déploiement des zones à durée limitée dans d'autres quartiers, notamment à proximité de commerces, ou en validant le principe de la *vidéoverbalisation* évoqué plus haut. La gestion des parkings ayant été transférée à la Métropole, celle-ci a maintenu à notre demande le dispositif en place. On ainsi pu à la fois répondre aux besoins des usagers, les préserver d'un stationnement coûteux qui aurait pu les éloigner des commerces et services du centre dont la fragilité n'aurait pas eu besoin de ça, réaliser une économie substantielle pour le budget communal, et faire vivre la démocratie participative.

### ***LA FIN DE TROIS DÉCENNIES DE GESTION PRIVÉE DE L'EAU POTABLE***

Dans un autre domaine, un objectif fixé de rupture avec la gestion entièrement privée a également été atteint. Avec le terme de la délégation à une société commerciale de la gestion de l'adduction de l'eau potable, qui aura duré trois décennies, il fallait trouver la bonne formule pour parvenir à la diminution du prix du mètre-cube pour les familles, tout en leur assurant le maintien de la qualité de service qu'elles connaissaient. Comme nous le craignons, les études ont montré que notre vœu le plus cher de reprendre totalement la gestion de l'eau sous forme d'une régie publique communale ne pourrait pas être exaucé,

sauf à faire payer le service plus cher aux foyers seynoïses. Mais nous avons innové en mettant sur pied un dispositif mixte public-privé, avec droit de veto pour la commune et association des usagers à la gestion, qui, dès sa première année de fonctionnement, a montré sa pertinence. C'est ainsi qu'est née, fin 2017, « *La Seynoise des Eaux* », la toute première *société d'économie mixte à opération unique (SemOp)* de la Région Provence, et la quatrième de France, suite à un patient travail d'élaboration d'un innovant projet. La Ville et une société privée, Suez en l'occurrence, retenue parmi d'autres ayant répondu à un appel d'offre, ont constitué le capital de la *SemOp*, dans les proportions respectives de 35 et 65 %. La société est dirigée par un Conseil d'administration composé à parité de représentants de la société et d'élus de la métropole TPM, qui a relayé la Ville car exerçant désormais la compétence de l'adduction d'eau potable pour nos douze communes, tous membres à la fois du conseil municipal seynoïse et du conseil métropolitain, dont une élue minoritaire, et présidé par notre adjoint chargé de l'économie. En outre, les usagers disposent d'une représentation auprès de cette instance dirigeante mixte, toujours dans la démarche de citoyenneté active à laquelle nous sommes tant attachés. Pour les familles seynoïses, l'effet espéré ne s'est pas fait attendre. La comparaison des prix des 120 mètres-cubes, consommation moyenne habituelle des foyers, pour les douze communes de la métropole, met nettement en évidence que celui de La Seyne est de loin le moins cher (198,27 euros), bien en-deçà de la moyenne de la métropole (257,71 euros), et très loin du plus onéreux (333,34 euros). Cela représente une économie substantielle de près de 19 % dès l'année 2018, confirmée en 2019, unique sur notre territoire. Grâce une négociation « serrée » du prix d'achat de l'eau, car nous n'en avons pas dans notre sous-sol, ayant permis de le diminuer de 25 %, l'effet moyen sur le prix du mètre-cube est de moins 10 %, les gros consommateurs, notamment les entreprises, étant moins bénéficiaires que les particuliers. En outre, en installant en centre-ville le siège et le centre d'accueil-clientèle de « *La Seynoise des Eaux* », nous avons aussi voulu apporter notre contribution semi-publique à la redynamisation de notre cœur urbain historique. Et de nouveaux chantiers sont en gestation, notamment pour les habitants des résidences, en particulier les publiques sociales, n'ayant pas encore de compteurs individuels, qui, de ce fait, ne bénéficient pas à ce jour pleinement de l'effet important que représente sur le budget des ménages la baisse de presque 19 % qui profite aux consommateurs de la moyenne des 120 mètres-cubes annuels. Là encore, naturellement, la métropole s'est engagée à maintenir le dispositif novateur imaginé à La Seyne, qui permet aux foyers

seynois de réaliser une économie substantielle pour leur budget de ménage, et fait vivre la démocratie participative.

### ***LE CHOIX DU PUBLIC LORSQUE LE SERVICE EST TECHNIQUEMENT POSSIBLE ET À MOINDRE COÛT POUR LA COLLECTIVITÉ ET LES USAGERS***

Il est en revanche des services et équipements publics dont nous avons estimé, pour certains à regret, qu'il n'aurait pas été possible de gérer, ni en régie publique communale ou métropolitaine, ni en gestion mixte public-privé. C'est le cas du nettoyage urbain et de la collecte des déchets ménagers, pour lequel l'état des finances communales ne nous permettait pas d'obtenir les prêts indispensables à l'acquisition des matériels et véhicules que la Ville ne possédait plus depuis la privatisation intervenue en 1987, malgré une lutte de 1000 jours des agents communaux de ce service, ceux qu'on a appelés « *les 81* », dont on a voulu rappeler le caractère exemplaire, puisqu'elle a été à l'origine de la fondation du statut des fonctionnaires territoriaux, en dénommant « *place des 81* » un lieu du centre-ville. Faute des moyens de l'investissement, nous avons dû nous résoudre à lancer de nouveaux appels d'offre pour contractualiser avec une entreprise privée.

Nous n'avons pas non plus pensé utile de créer et gérer nous-mêmes le crématorium dont nous avons initié le projet, d'une part parce que, lors du lancement de ce programme, nos finances ne nous autorisaient pas d'en assurer l'investissement nécessaire, d'autre part parce qu'il ne pouvait pas être déconnecté des services de pompes funèbres, confiés au privé depuis de très nombreuses décennies. Il n'empêche que l'opération s'est réalisée, répondant à une énorme demande au vu de l'évolution des usages funéraires, un nombre croissant de nos concitoyens préférant la crémation à l'inhumation. C'est donc dans le cadre d'une délégation de service public que nous avons concrétisé cet engagement, permettant, là encore, de gagner en égalité républicaine car, même autour de la mort, les réalités socio-économiques des gens nuisent aux plus pauvres : à certaines périodes, avec les seuls crématoriums de Cuers et d'Aubagne, les longs délais d'attente pour disposer d'un créneau pour une crémation imposaient à certaines familles de faire réaliser de coûteux soins de conservation des corps de leurs défunts, que certaines ne pouvaient assumer financièrement, les contraignant à renoncer à exhausser le vœu de leurs proches disparus d'être incinérés, l'enterrement, réalisable plus rapidement, étant la

seule solution à portée de leurs moyens. Si l'on peut s'exprimer ainsi, le « succès » rencontré par ce nouveau service public, bien au-delà des frontières communales, ce qui a justifié qu'il soit désormais transféré de notre Ville à notre Métropole, a été fulgurant. Les besoins d'inhumation étant devenus moindres, cela nous a permis de repousser à un moment où nos finances seraient plus stables la poursuite de la réalisation du nouveau cimetière de Camp Laurent, jouxtant justement le crématorium. C'est désormais chose faite, et une première partie de ce nouvel équipement va ouvrir ses portes dans les semaines à venir, avec notamment un jardin du souvenir recueillant les cendres des défunts, un carré pour les enfants, ou encore des caveaux répondant aux besoins des familles des décédés de certaines confessions qui interdisent la crémation et supposent une orientation particulière des tombes.

### ***OBLIGATIONS REMPLIES EN MATIÈRE DE LOI SUR LES CULTES***

À propos de croyances religieuses, la loi de 1905 de séparation des cultes et de l'État imposant aux communes d'assurer l'entretien des édifices religieux bâtis antérieurement à la loi, nous avons rempli nos obligations vis-à-vis de l'église paroissiale Notre-Dame-de-Bon-Voyage, seul bâtiment cultuel dont la commune a légalement la charge. Avec la réfection de l'électricité, avec le traitement de la chapelle adjacente Notre-Dame-de-Stora, avec la réfection du parvis et la création d'un stationnement pour handicapés, avec la réparation du mécanisme des cloches, et, bientôt, de l'assainissement et d'un système parafoudre, les moyens financiers investis par la Ville auront représenté quatre fois ce qui avait été investi lors des deux précédents mandats municipaux.

### ***LE SERVICE PUBLIC PEUT AUSSI ÊTRE PRODUCTIF DE RESSOURCES***

Pour les mêmes raisons budgétaires que pour les services déjà évoqués, nous n'avons pas non plus imaginé de construire et gérer nous-mêmes, en régie communale, notre casino de jeux qui est pourtant bien, dût-ce en surprendre plus d'un, un service public. Nous avons donc opté pour une délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation de cet établissement sur le site de nos anciens chantiers navals, à l'emplacement que nos prédécesseurs avaient dédié à la création d'un pôle théâtral et d'un centre de conférences. Ce choix d'abandon aura été le seul en rupture avec les projets antérieurement initiés. Si

nous avons fait cet unique accroc à notre volonté de continuité républicaine, à laquelle nous attachions du prix après les ruptures continues vécues par les Seynois au gré des alternances politiques parfois violentes que la Ville avait traversées depuis 1984, c'est uniquement pour des raisons d'ordre budgétaire, et non parce que nous aurions jugé superflu de disposer d'un équipement d'accès à la culture et au savoir. La raison est simple : au-delà du coût de la construction, déjà difficilement assumable, le déficit annuel prévisionnel de fonctionnement de cet équipement aurait dû être comblé par la commune à hauteur d'environ 1,6 millions d'euros. A contrario, le prélèvement pour la commune d'une part des recettes du casino de jeux s'établit aux alentours de 2 millions d'euros annuels, même s'il a été enregistré une légère diminution de l'ordre de 7 % après l'ouverture du casino de Sanary. Mais nous avons « *joint l'utile à l'agréable* » et imposé au porteur de projet que l'établissement, au parti pris architectural et écologique remarquable, chauffé et climatisé par raccordement à notre réseau thermodynamique d'eau de mer, offre des activités de loisirs autres que les jeux de hasard, des espaces de restauration, et une salle pouvant accueillir suivant sa configuration de 250 à plus de 1000 personnes pour des événements, des salons, des spectacles, dont... du théâtre et des conférences ! On n'a donc rien perdu au change, au contraire. Mais il aura fallu six longues années pour y parvenir, pas tant du fait de l'opposition municipale de droite qui, sans vraiment en exposer la raison, s'y opposait politiquement, mais du fait des mêmes que ceux qui, on se demande bien pourquoi, s'évertuent à faire capoter d'autres projets structurants pour le territoire, tels que le chantier de refit de yachts *Monaco Marine* ou le projet de cinémas, d'hôtels et de commerces de bouche et de loisirs de l'*Atelier mécanique*, et se sont acharnés à empêcher, au prétexte d'incroyables considérations de droit d'urbanisme démontées par la justice administrative, la sortie de terre de cette réalisation désormais reconnue comme utile aux Seynois et à la dynamisation économique et culturelle de notre territoire.

## *Chapitre 14*

# **SANTÉ, SOLIDARITÉ, INSERTION URBAINE ET SOCIALE DES SENIORS ET DES HANDICAPÉS, PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS, DROITS DES FEMMES, UN COÛT, BIEN SÛR, MAIS UNE NÉCESSITÉ POUR L'ÉGALITÉ ET LA FRATERNITÉ RÉPUBLICAINES**

*« L'égalité de traitement entre les plus aisés et les plus démunis doit rester un objectif absolu dans de nombreux domaines au premier rang desquels figurent l'accès aux systèmes de santé et d'éducation mais aussi le droit à la culture et aux pratiques sportives. (...) Il est révélateur à cet égard que l'on utilise à tout va le vocable de "client" là où l'on disait avant "usager". Ce dernier est au contraire un citoyen, membre d'une collectivité, et cela lui intime des devoirs mais également des droits. On ne peut à la fois constater les incivilités croissantes à l'égard des services publics et promouvoir une conception consumériste et marchande de leur usage. La défense des services publics se comprend par le modèle de société que l'on souhaite promouvoir, par le refus de voir l'argent être le moteur exclusif de toute activité, le seul langage entre les hommes. »*

(Robert Rochefort, député européen 2009-2019 [Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe] – Les Échos – mars 2009)

Si nous avons estimé que certains services publics communaux gagnaient en performance ou en coût en étant délégués, si nous avons n'avons pas pu assurer la gestion strictement publique d'autres faute de ressources ou de compétences, et si nous avons trouvé des moyens termes mixtes public-privé pour d'autres encore, nous avons en revanche aussi maintenu et même développé volontairement d'autres services, même s'ils n'ont pas un caractère obligatoire pour une commune. Les actions culturelles, sportives, d'éducation autre que scolaire, qui ne relèvent pas de nos compétences obligées, évoquées plus haut, en attestent.

### ***GAGNER EN ÉGALITÉ FACE À LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION SANITAIRE***

C'est également le parti pris qui a été le nôtre dans les champs de l'action solidaire et sanitaire. Rien ne contraint une municipalité à mener une politique en faveur de la santé. Certains de nos prédécesseurs de droite ont d'ailleurs fait le choix de fermer le *centre médico-social municipal Danielle-Casanova* qui assurait depuis les années 1950 une mission de prévention sanitaire, mais également des soins infirmiers, des consultations de médecins généralistes et spécialistes, de dentisterie et de radiologie. Nous aurions pu en rester là, considérant que l'hôpital public, le monde mutualiste et les centres de santé privés remplissent ces fonctions. C'est en partie vrai, même s'il nous a fallu plaider pour obtenir des dessertes de transports collectifs pour permettre aux usagers de se rendre au grand espace de santé privé habilement installé depuis 20 ans en *zone franche urbaine* pour bénéficier d'exonérations fiscales et sociales, mais concourant gravement à la désertification médicale de notre centre-ville. C'est d'ailleurs pour cette raison, aggravée par le fait que les cabinets médicaux de la vieille ville sont pour beaucoup très vétustes, difficiles à céder pour les médecins en fin de carrière, que nous avons lancé un appel à projet pour la réalisation d'une *maison médicale* sur le site du parking des Esplageolles, évoquée plus haut. Nous avons également fait le choix de renoncer au projet de *maison de santé* que nos prédécesseurs envisageaient face à l'hôpital George-Sand pour « *désengorger les urgences* » de la « *bobologie* » en assurant une présence compensant le déficit de gardes nocturnes et de week-end qu'assurent de moins en moins les médecins de ville, car, après échange avec les professionnels des services d'urgence de l'hôpital, ceux-ci ont craint que l'ouverture de cet équipement ne donne prétexte à la direction du *Centre hospitalier intercommunal de Toulon – La Seyne (CHITS)* et à l'*Agence régionale*

*de santé (ARS)* pour réduire, voire supprimer, le service des urgences hospitalières voisin, voire les consultations de médecine générale de notre hôpital public. En revanche, nous avons développé une stratégie partenariale avec ladite ARS et l'ensemble des acteurs de la santé et de la prévention sanitaire dans le cadre d'un *Contrat local de santé (CLS)*.

Partant du principe de l'existence d'un lien entre désavantage social et inégalités sociales de santé l'ARS a travaillé à la construction d'un *indice de désavantage social (IDS)*. Cet IDS permet de mesurer les disparités sociales à l'échelle des petites communes et des quartiers. Il a été calculé à partir du recensement de thèmes sociaux, avec un classement du moins au plus précaire (de 1 à 5) : les revenus médians, la part des résidences principales en location, le taux de chômage, la part de non diplômés chez les plus de 15 ans, la part des familles monoparentales. Sans surprise, La Seyne est classée en IDS 5 (très désavantagé). Compte tenu de cette classification, l'ARS de PACA a choisi de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé de la commune en soutenant les actions que nous avons initiées, en particulier par le schéma régional de prévention, pour l'éducation à la santé des tout-petits de 3 à 6 ans et la prévention de leurs accidents de la vie courante, des enfants, adolescents et jeunes, en particulier sur les problématiques de la souffrance psychique et des addictions, et de la population générale, notamment en matière de nutrition, d'addictions et pour le développement des dépistages divers (cancers divers, diabète, VIH, ...), par la mise en place de programmes d'éducation thérapeutique du patient pour les malades chroniques (diabète, obésité, pathologies cardio-vasculaires, ...). Nous avons donc choisi de développer différentes actions médico-sociales.

La Seyne a notamment été la deuxième des neuf seules parmi les 153 communes varoises à être labellisée « *Ville active Programme national nutrition santé* » (PNNS) grâce aux actions menées par notre service de restauration scolaire au sein des écoles mais également des structures municipales « petite enfance » et des accueils de loisirs de mineurs. Ce service mène notamment la semaine du goût, du bio et, en complémentarité avec les activités proposées par notre service des sports, la ville promeut le « *bien manger-bien bouger* ». Plus de 5000 enfants fréquentent nos cantines scolaires, dont plus de 2000 bénéficient d'un soutien financier par notre *Centre communal d'action sociale (CCAS)*. Engagée dans la réhabilitation du centre ancien, la ville contribue aussi à la lutte contre l'habitat indigne et l'insalubrité. Notre service d'hygiène, en partenariat

avec notre *mission habitat* et notre *service santé*, œuvre pour favoriser la réhabilitation des logements dont l'état de salubrité peut être facteur de pathologies. En outre, la ville, comme toutes les communes, participe à l'identification des publics fragiles dans le cadre du *plan canicule*. Plus de 2000 personnes sont inscrites sur notre « *registre canicule* » qui permet d'assurer un contact quotidien, pendant toute la période estivale à risque, avec ces habitants répertoriés. Une campagne d'information est menée chaque année en direction de l'ensemble des personnes de plus de 65 ans, des professionnels de santé et des acteurs médico-sociaux œuvrant dans le secteur du handicap et de la gériatrie.

Par ailleurs, notre démarche *Atelier Santé Ville* s'est inscrite dans le cadre de la « *politique de la ville* » dont elle est un outil pour la mise en œuvre de son volet santé sur les territoires identifiés vulnérables, copilotée entre la Ville et l'Etat. Notre *Atelier Santé Ville* a été créé à titre expérimental sous la municipalité de gauche de 1995 à 2001, laissé en quasi jachère du temps de nos prédécesseurs, puis relancé à notre initiative pour être labellisé en 2011. À l'origine, il s'agissait de lutter contre le saturnisme infantile au centre ancien et la souffrance psychosociale dans les territoires des quartiers nord et du centre ancien. Pour répondre à l'objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, nous avons développé une politique de promotion et de prévention de la santé à travers des programmes « nutrition », « santé des jeunes », « coordination santé et logement », « souffrance psychosociale », « santé des migrants » et « santé des femmes », sous forme de 22 événements et 10 dispositifs, ayant concerné plus de 500 personnes par an. Parallèlement, des actions santé ont été engagées au titre de la « *politique de la ville* », axées à la fois sur le soutien et le renforcement du lien parents-enfants, la prévention en milieu scolaire et la prévention et le dépistage des conduites à risque. À partir de cette expérience unique dans le Var, nous avons signé en 2015 avec l'État un *Contrat local de santé (CLS)* qui porte sur l'ensemble de la Ville avec un focus sur les quartiers prioritaires fragiles, en lien étroit avec les « *conseils citoyens* » et « *conseils de quartiers* » du Nord et du Centre-Est. Nous nous sommes ainsi engagés dans des actions d'éducation à la santé par la promotion des comportements favorables à la santé des femmes enceintes, des enfants et de leurs parents dans les quartiers prioritaires, par des ateliers d'éducation à la santé des enfants, adolescents et jeunes, et par la promotion des comportements favorables en santé des publics vulnérables. Nous avons favorisé l'accès aux programmes de prévention médicalisée et de dépistage par des programmes

adaptés à notre commune pour les personnes en situation de vulnérabilité, par des aides à l'accès aux dépistages organisés du cancer du sein et colorectal en établissement médico-social. Nous mettons en place des actions de lutte contre l'obésité et le diabète, par un programme *DAPHOD-1 (développement des activités physiques adaptées dans la prise en charge des personnes atteintes d'obésité et de diabète)*. Nous permettons une meilleure prise en charge des conduites addictives, par des actions d'accompagnement des situations d'usage de substances psychoactives. Nous permettons une meilleure prise en charge des maladies chroniques par des actions de promotion des programmes d'éducation thérapeutique, par notre programme « *Ob'session DAPHOD-2* ». Nous menons des programmes de développement de la prise en charge adaptée destinée aux publics précaires en permettant l'accès aux examens complémentaires après un dépistage des cancers du sein et colorectal, en assurant une offre de recours à une *complémentaire santé* destinée aux personnes en situation de précarité non bénéficiaires des aides de droit commun, et en assurant un accès à la prévention et aux soins des migrants vieillissants ainsi qu'aux jeunes précaires. Nous avons créé un *Conseil local de santé mentale (CLSM)*. Nous accompagnons la perte d'autonomie des seniors par un accompagnement au retour à domicile après une hospitalisation et en promouvant le lien social auprès des personnes âgées isolées.

### ***LA SEYNE LABELLISÉE « BIEN VIEILLIR, VIVRE ENSEMBLE »***

La commune a également développé une politique en direction des seniors, mis en place un *Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC)*, chargé de l'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation des personnes de plus de 60 ans, leur famille ou leur entourage, l'animation du réseau des acteurs médico-sociaux du champ gérontologique, et l'élaboration des documents obligatoires préconisés par l'évaluation externe, mais également d'un dispositif d'*Ateliers du Bien Vieillir*, ce qui a conduit à la Ville à obtenir dès 2010 le label « *Bien Vieillir – Vivre ensemble* » décerné par le ministère de la Solidarité et de la Cohésion sociale, que n'avaient reçu à ce moment-là que trois villes du Var (La Garde, La Londe et La Seyne) et seulement 72 des 36700 communes françaises. Environ 150 de nos « *aînés* », pour les deux tiers de plus de 75 ans, bénéficient chaque année de nos *Ateliers du Bien Vieillir*, répartis entre le Sud de la commune (Maison intergénérationnelle de quartier) et le centre-ville (Espace Jean-Baptiste Coste), avec des participations annuelles

allant de la gratuité à 15 euros pour les Seynois, et 40 euros pour les non-résidents. Plus de 350 autres bénéficient de diverses conférences thématiques, des actions de prévention de la perte d'autonomie, avec plus de 120 séances et rendez-vous actifs annuels autour de la nutrition, de la mémoire, de l'équilibre, du bien-être, de l'activité physique adaptée, de sécurité routière pour le « *piéton senior* » et le « *conducteur senior* », et même atelier de « *slam* ». cette expression poétique qui, à La Seyne, n'est pas que l'apanage exclusif des jeunes. Les « *journées senior* » ont permis l'accueil de plus de 1000 personnes en mai pour diverses manifestations ludiques. Les temps de « *semaine nationale bleue* », en octobre, ont proposé des actions de prévention et d'éducation à la santé. Et nous avons bien sûr poursuivi la distribution des colis de Noël aux plus humbles de nos seniors, qu'ils résident chez eux ou qu'ils soient hospitalisés, hébergés en foyer-logement, ou logés en foyer d'anciens travailleurs migrants. Nous avons organisé diverses rencontres intergénérationnelles en partenariat avec des structures s'occupant d'enfants, mais également les banquets annuels des seniors, mais aussi des tours de chants, une cérémonie annuelle des noces d'or et de diamant, des spectacles de la troupe de théâtre *Daniel-Paganelli* de seniors acteurs amateurs.

C'est dans le cadre de partenariats avec des associations que nous mis en place un nouveau fonctionnement permanent pour nos trois « *foyers municipaux de loisirs et de rencontres des anciens* », après que nous avons « *remis un peu d'ordre* » tant quant aux conditions d'occupation, certains espaces étant parfois trop appropriés de façon exclusive par tel ou tel groupe social, que quant aux modalités de gestion, la commune ayant placé certaines des associations en situation non pas d'utilisateurs, mais de véritables gestionnaires de fait, ce qui était illégal. Les choses sont désormais éclaircies et les règles fixées conventionnellement, au bénéfice des temps libres de plusieurs centaines de nos aînés, au Nord avec le « *foyer Marcel-Traversa* », au centre avec le « *foyer Aristide-Briand* », et au Sud-Est avec le « *foyer François-Cresp* ».

Et c'est par notre *centre communal d'action sociale (CCAS)* que nous avons accru les services aux seniors, pour l'obtention d'une carte d'invalidité, ou de stationnement, d'une aide ménagère ou du portage de repas à domicile, voire d'une aide financière, ces derniers services étant également proposés aux seniors valides qui peuvent aussi bénéficier d'autres actions sociales, telles qu'une aide à la mobilité ou qu'un logement avec nos deux « *résidences autonomie* » que nous avons redynamisées et modernisées alors que la

précédente municipalité avait commencé à « vider » l'une d'entre elles, le *foyer Jean-Bartolini*, dont les 41 petits appartements (T1 et T2) qu'elle offre aux personnes âgées non dépendantes sont tous loués, de même que les 70 de l'autre, le *foyer Ambroise-Croizat*. Quant à l'ancien foyer de travailleurs migrants géré par l'association « *API-Provence* », devenu avec le temps une résidence de retraités à très faibles ressources, il tellement était vétuste que nous l'avons remplacé par deux résidences sociales neuves, l'une au quartier Saint-Jean, l'autre au Vendémiaire. Toutes ces actions ont valu à La Seyne, depuis 2018, d'être intégrée au « *Réseau francophone des villes amies des aînés* ».

### ***LA SEYNE, VILLE INCLUSIVE DES PORTEURS DE HANDICAPS***

Et La Seyne s'est attachée, malgré le fait que la compétence « *handicap* » relève du Département, à maintenir et développer une politique communale transversale en ce domaine. Les mêmes services accordés aux seniors<sup>32</sup> par notre CCAS sont offerts aux personnes handicapées. Une commission communale, ouverte aux associations agissant dans cette thématique, pilote cette politique. Elle a œuvré avec notre service dédié, et avec l'ensemble des services communaux auxquels nous avons demandé d'intégrer « *la question handicap* », pour la définition de nos programmes d'adaptation aux personnes porteuses de handicaps de l'aménagement urbain et des bâtiments accueillant du public, pour l'accès des handicapés de tous types et de tous âges aux sports, à la culture, aux loisirs, à l'éducation scolaire et extrascolaire (afin de scolariser les élèves en situation de handicap dans les meilleures conditions, nous avons accompagné le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour le déploiement à La Seyne du dispositif « *Cap école inclusive* », plateforme d'accompagnement, de ressources pédagogiques et d'appui à la formation pour les professeurs de tous les niveaux et de toutes les disciplines, ainsi que pour les *accompagnants d'élèves en situation de handicap [AESH]*), au logement (920 personnes reçues en entretiens individuels pour obtenir une mutation vers un logement HLM adapté, dont plus de 20 % ont débouché sur une solution), au travail (convention avec le *service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés [SAMETH]*, ayant permis de nombreux aménagements de postes de travail et le maintien dans l'emploi, mise en place avec l'*Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés [ADAPEI]* d'une

---

<sup>32</sup> – carte d'invalidité, aide ménagère, portage de repas à domicile, voire aide financière

permanence au CCAS pour l'accompagnement vers l'emploi des handicapés de 16-25 ans), autant de services assurés par la ville elle-même que par nos bailleurs et de nombreuses associations partenaires de notre démarche, pour l'élaboration de deux « chaînes de déplacement », l'une au centre-ville, l'autre aux Sablettes, et de plans de stationnement, au Sud, au Nord, et au centre de la commune, pour l'aménagement de dispositifs adaptés, avec un personnel ad hoc, sur deux de nos plages et au centre aquatique *Aquasud*, pour l'accompagnement des handicapés dans leurs démarches, pour le transport sur demande des personnes handicapées sur les lieux de vote les jours d'élections, pour l'intégration de travailleurs handicapés dans les services de la commune, autant que pour l'organisation d'événements festifs, sportifs, culturels, d'envergure, rythmant la vie de La Seyne, destinés aux personnes handicapées ou mêlant dans des pratiques communes valides et porteurs de handicaps, et ayant un rayonnement dépassant largement les limites communales : « *handi sur Seyne* », jeu de boules « *handi'boules* », journée « *handi'café* » pour l'insertion professionnelle, conférences thématiques telle que la rencontre sur le thème « *Accessibilité au droit et handicap* ». Et, bien sûr, nous avons aidé à l'organisation du Téléthon sous sa forme « *Tous sur le pont* » (depuis 2009) et de l'opération *La Seyne solidarité*. De son côté, la Métropole a équipé tous ses bus de palettes électriques et les bateaux-bus de rampes d'accès manuelles pour permettre l'accès aux fauteuils roulants. Et, n'oubliant pas nos visiteurs handicapés, nous avons obtenu que notre Office de tourisme métropolitain soit labellisé « *T & H* » (*Tourisme et Handicap*), apportant ainsi la garantie d'un accueil efficace et adapté aux besoins des touristes porteurs d'une infirmité. C'est la seule marque d'État qui labellise des établissements et sites touristiques accessibles à tous, en garantissant une information fiable, objective et homogène. En plus de s'adresser à tous les touristes ayant des besoins spécifiques, *T & H* répond en particulier aux besoins des personnes en situation de handicap en s'appuyant sur les quatre principales familles de handicaps : auditif, mental, moteur et visuel. Ainsi, *T & H* les accompagne tout au long de leur séjour : hébergements, restauration, lieux de visite, activités sportives et de loisirs, offices de tourisme.

Par ailleurs, nous avons amélioré les prestations du CCAS aux personnes sans domicile fixe, à celles ayant besoin de construire un dossier en vue de l'obtention du *revenu de solidarité active (RSA)*, d'obtenir des titres de transport collectif à tarif social, une aide financière ponctuelle sous forme de *chèque service*, ou une réduction du coût de la restauration scolaire.

Contrairement à d'autres communes, La Seyne a ainsi opté pour une gestion la plus publique possible des missions d'action sociale, de santé, d'accompagnement des handicapés et des seniors, même si elle favorise le prolongement de son engagement en soutenant, en locaux, en appui logistique et en subventions de nombreuses associations concourant aux mêmes objectifs solidaires et intégratifs <sup>33</sup>.

### ***PLACE AUX FEMMES, POUR UNE SEYNE ÉGALITAIRE EN GENRES***

Dès 2010, La Seyne s'est ainsi engagée dans un plan local de lutte contre les discriminations, celles liées à l'origine, ainsi qu'on l'a vu avec, notamment, les actions s'inscrivant dans le cadre de la « *politique de la ville* », mais aussi celles ci-dessus évoquées découlant du handicap. Nous avons aussi considéré que l'égalité femme-homme est un défi qu'une collectivité locale se devait de relever et, outre les actions du quotidien, dans nos propres services, dans l'accès aux services publics, aux activités associatives, au sport, à la culture, à la citoyenneté, l'idée a mûri de mobiliser le territoire sur la question des droits des femmes en organisant en 2015 une première journée « *droit des femmes* » sur le Parc de la Navale autour d'échanges et de débats ayant réuni des dizaines de participants de tous quartiers. Cette première édition a amorcé un questionnement sur le sens de cette journée, les messages véhiculés, ce qui restait des combats féministes et comment lutter contre les régressions des droits des femmes. Souhaitant engager tous les services dans cette démarche, une équipe projet pluridisciplinaire, constituée de plusieurs cadres de la Ville, a été créée pour structurer les actions autour de cette question. En 2016, la Ville a décidé de ne pas se limiter à une journée qui ne peut suffire pour permettre à un territoire entier de s'approprier les questions de la condition des femmes, mais d'y consacrer une semaine entière d'animations, d'expositions, de débats et de conférences en laissant la parole à des femmes connues qui s'engagent pour d'autres femmes, avec une thématique différente chaque année au mois de mars.

---

<sup>33</sup> – *Activ'Santé, Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance, Aidons la Vie à l'Hôpital, Association des retraités municipaux seynois, Association nationale des visiteurs de prison, Association varoise d'accueil familial, Association varoise pour l'insertion par l'économique "Le petit prince", Banque alimentaire, Cap'école, Chambre régionale du surendettement social "Crésus", Citez des talents, Entr'aides, Femmes dans la cité, Forts ensemble, France Alzheimer Var, Ligue contre le cancer, Le cap d'azur, Les restaurants du cœur, Loisirs et solidarités des retraités, SOS amitié, Sud fraternité, Toulon La Seyne Handi, etc*

Il s'est agi d'afficher notre engagement pour l'égalité femme-homme pour inviter tous les acteurs du territoire à se mobiliser, à se questionner et à agir. Durant ces périodes annuelles, afin de cibler tous les publics, tous les acteurs municipaux et associatifs ont proposé des programmations en lien avec la thématique annuelle retenue; les samedis matin étant généralement consacrés à la mise à l'honneur de huit Seynoises qui ont été valorisées pour leurs engagements dans la vie quotidienne. Ce sont plus de trente acteurs qui se sont mobilisés chaque année autour de cette programmation pour permettre à tous les Seynois d'être sensibilisés à la cause des femmes en France mais aussi dans le monde. Depuis cinq ans, et chaque année, la programmation de la semaine des droits des femmes a proposé sur plusieurs jours à plus de 1000 personnes des ateliers d'information et de débat, des conférences, des expositions, des séances de sport-santé, des ateliers créatifs, proposés par les services de la ville et de nombreux partenaires associatifs. En 2017, cette programmation a été complétée par une opération « *Place aux femmes* » par l'installation de supports géants sur différentes places de la ville, présentant chaque année des femmes qui ont fait ou font avancer la cause des femmes en France ou dans le monde. En 2018, une priorité a été faite à la jeunesse qui construira le monde de demain, la programmation a été renforcée d'actions en sa direction dans les différentes structures éducatives de la ville et par un concert.

Notre engagement ne s'est pas limité à ces semaines de temps forts, mais a fait l'objet d'un travail toute l'année, menés par différents services municipaux : le *CLSPD*, la *politique de la Ville*, la *direction des 0/25 ans*. Le *CLSPD* s'est mobilisé autour de la question des droits des femmes, notamment en lançant, dès 2011, le réseau des acteurs des violences conjugales en fédérant les acteurs associatifs, les institutions et les travailleurs sociaux autour d'un protocole seynois. Une plaquette d'information a été construite autour des lieux ressources de soutien aux femmes victimes de violences conjugales. Et ce travail a été complété par la mise en place d'un logement d'urgence à destination des femmes victimes de violences. La *direction 0/25 ans* pilote le plan de lutte contre les discriminations et inscrit dans tous les projets éducatifs enfance et jeunesse, la question de l'égalité femme-homme comme une priorité. Au fil des années le *CLSPD*, le service *politique de la ville* et la *direction 0/25 ans* ont accompagné le développement d'actions sur le territoire en accueillant de nouveaux partenaires associatifs comme le *centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF)*, ou l'*association d'aide aux victimes d'infractions du Var (AAVIV)*, qui sont venues conforter les actions déjà portées depuis de nombreuses années par

*l'association Vivre en famille (AVEF)* autour de la famille des auteurs de violences. Un soutien a également été apporté aux opérateurs associatifs intervenant auprès des femmes de la ville qui œuvrent à l'émancipation et à l'insertion des femmes.

## *Chapitre 15*

### **PRÉVENTION, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, LUTTE CONTRE LES INCIVILTÉS, SÉCURITÉ,**

### **DES RÉPONSES VOLONTAIRES À UNE DÉGRADATION ALARMANTE**

**Été 2014 : « *Le sentiment d'insécurité et les agressions aux personnes,  
une préoccupation quotidienne de votre maire.* »**

(Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, en visite à La Seyne – 2014)

**Printemps 2015 : « *La sécurité est un droit !* »**

(Claude Astore, adjoint au maire de La Seyne – *Le Seynois* – juin 2015)

**Printemps 2018 : « *La sécurité ? une priorité !* »**

(Marc Vuillemot, maire de La Seyne – *Le Seynois* – mai 2018)

**Automne 2019 (coucou, j'arrive !) : « *Ma priorité : la sécurité !* »**

(Slogan d'une affiche électorale du candidat *Rassemblement National* à l'élection municipale de La Seyne – automne 2019)

**Heureusement qu'on n'a pas attendu les hérauts du *yaka fokon*...**

Si rien n'oblige une commune à se doter de services culturels, sportifs, socio-éducatifs, sociaux, sanitaires, d'intégration des handicapés dans la vie de la cité, d'actions dédiées à la place des femmes dans la ville, rien ne la contraint non plus à disposer d'une police municipale.

### ***UNE POLICE MUNICIPALE AUX MOYENS HUMAINS ET LOGISTIQUES RENFORCÉS***

Pourtant, non seulement nous avons maintenu la nôtre, mais elle est, avec ceux dédiés aux 0-25 ans, le seul service communal à avoir vu ses moyens significativement renforcés depuis 2008, et en particulier depuis 2014. Et quoi qu'aient pu, en 2018, laisser entendre certains élus minoritaires selon lesquels, à l'instar d'importantes communes françaises (Brest, Créteil, Le Mans ou Nanterre), La Seyne serait favorable à la suppression pure et simple de sa police municipale. Nous nous sommes élevés en faux contre cette manipulation d'autant plus cynique que tel autre contempteur a proposé un sondage demandant si la police municipale doit être armée, laissant ainsi entendre qu'elle ne l'est pas, alors que c'est le cas depuis des décennies et que ce sont même des policiers municipaux seynoïses qui sont agréés pour assurer la formation de leurs collègues d'autres communes. Il est des sujets avec lesquels il est désolant de faire de la petite politique politicienne. La tranquillité publique et la sécurité des personnes en sont un, majeur, la triste réalité dans la métropole toulonnaise le confirme hélas depuis presque trois ans. Oui, qu'on se le dise : les policiers nationaux et communaux en poste à La Seyne font bien leur travail. Ils ont la considération de l'équipe municipale et de la population. C'est justement pour cela que nous n'avons eu de cesse de conforter les effectifs de policiers municipaux, d'agents de sécurité de la voie publique et de médiateurs urbains.

Face aux contrevérités et remarques désobligeantes pour les fonctionnaires de la sécurité et leurs hiérarchies, nous avons souvent dû préciser les choses à partir de données officielles que chacun peut à loisir vérifier sur les sites Internet de l'open-data du gouvernement pour les effectifs et du ministère de l'Économie pour les données budgétaires. On y découvre que, contrairement aux dires de certains, La Seyne était fin 2017 (dernière année statistique disponible) dans la bonne moyenne varoise en matière d'effectifs de policiers municipaux rapportés au nombre d'habitants. Avec 9,43 policiers municipaux pour 10000

habitants, elle était 7<sup>ème</sup> sur les douze communes de la métropole (moyenne 10,81), devant d'importantes communes comme La Garde, La Valette ou Toulon. Elle était également 7<sup>ème</sup> des 15 communes les plus peuplées du Var (moyenne 10,03). Et, après que nous avons finalisé neuf recrutements en 2018, avec 10,82 agents pour 10000 habitants, La Seyne a gagné une place dans les classements métropolitain et varois. Et on peut encore mieux mesurer l'effort budgétaire consenti par La Seyne pour sa police municipale quand on rapporte notre effectif à la dette par habitant (hélas la 3<sup>ème</sup> plus importante du Var, depuis vingt ans, derrière Saint-Raphaël et Fréjus), plaçant notre commune, malgré ses difficultés financières structurelles, en 9<sup>ème</sup> position sur les 15 plus importantes communes varoises.

### ***LA POLICE MUNICIPALE ENFIN DOTÉE D'UNE DOCTRINE D'EMPLOI***

Mais, au-delà des questions quantitatives d'effectifs humains, c'est tout autant le rôle et les fonctions de notre police municipale qui ont sensiblement été améliorés ces dernières années, en concevant et appliquant une « *doctrine d'emploi* » qui définit la politique de sécurité dans le respect du *Code de la Sécurité Intérieure*, duquel découle une convention de coordination entre police municipale et police d'État, qui fixe, en partenariat avec des autorités telles que le préfet ou le procureur de la République, les activités de la police, les agréments et assermentations diverses. En l'absence d'un cadre établi à l'échelon national et dans un souci d'apporter à la population une réponse conforme à ses attentes en matière de sécurité et de tranquillité publique, il nous est apparu opportun de formaliser le fonctionnement global de la police municipale pour clarifier le domaine d'emploi des personnels agissant sur la voie publique en complément de l'intervention des autres acteurs de la sécurité sur le territoire communal. On l'a vu, La Seyne compte deux *Quartiers Prioritaires Politique de la Ville* qui sont, par ailleurs, classés *Zones de sécurité prioritaire*, et un quartier dit « *de veille active* » (La Présentation). Ces sites connaissent depuis quelques années une recrudescence de trafics de stupéfiants qui contribue gravement à l'insécurité. Mais le sentiment d'insécurité se nourrit également de comportements inciviques qui nuisent à la tranquillité publique et qui détériorent le cadre de vie : stationnement anarchique, voitures ventouses, garages sauvages, dépôts d'encombrants, tags, prédation de l'espace public, tapage diurne et nocturne, ivresse sur la voie publique, animaux errants, affichage sauvage, etc. Notre commune, classée station balnéaire, voit aussi sa

population croître conséquemment durant la période estivale, notamment dans nos quartiers Sud. Ce surcroît de population entraîne des troubles à la tranquillité publique qu'il convient de réguler afin que notre territoire conserve son attractivité. Et, enfin, le contexte sécuritaire national nous a conduits à devoir assurer une surveillance accrue des édifices publics, des manifestations festives et des cérémonies pour répondre aux directives du préfet au regard du « *plan Vigipirate — Sécurité renforcée – Risque attentat* ».

### ***UNE COOPÉRATION RENFORCÉE AVEC LA POLICE NATIONALE ET LA JUSTICE***

Notre service municipal est composé d'agents de police municipale, d'agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), d'agents chargés de la police de l'environnement, et de médiateurs. Les agents de police exécutent leurs missions sur la voie publique, dans les lieux privés ouverts au public, ainsi que dans les espaces communs des immeubles collectifs d'habitation. Outre les agents précités, le service dispose également d'une direction administrative, d'opérateurs de vidéoprotection, de gardiens de parcs, d'agents chargés de la sécurité des entrées et sorties scolaires. La vidéoprotection a été développée ces dernières années et comptabilise, à ce jour, plus de 60 caméras de voie publique. Des opérateurs vidéo sont chargés de surveiller en temps réel le domaine public, bien au-delà de leurs missions de vidéo verbalisation. Ce dispositif répond aux finalités prévues par la loi : sécurité et secours aux personnes, défense contre l'incendie, prévention des risques naturels ou technologiques, prévention des atteintes aux biens, protection des bâtiments publics, régulation du trafic routier, prévention du trafic de stupéfiants et constatation des infractions aux règles de la circulation. Par ailleurs, la police municipale entretient maintenant un lien très étroit avec la police nationale dans le cadre, notamment, du *Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)*, coprésidé par le maire, le préfet et le procureur de la République. En ce sens, la Ville s'est dotée d'une *cellule de veille et de prévention de la délinquance* qui coordonne les acteurs de la prévention et de la sécurité du territoire. Ainsi les informations sont mutualisées, les problèmes particuliers d'insécurité et de délinquance identifiés, et des réponses collectives sont apportées, dans un cadre de confidentialité. De son côté, la police nationale, dont le cœur de métier est la sécurité des biens et des personnes, assure également à titre préventif et répressif ses missions au quotidien par une présence dynamique et visible sur la

voie publique. Prise en charge des victimes, accueil du public, réception des appels 17 et interventions dites de « *police secours* », surveillance de la voie publique, sont des missions effectuées de jour comme de nuit par les policiers nationaux du commissariat de La Seyne. Leur compétence judiciaire leur permet de constater les infractions pénales, de rechercher les éléments de preuve nécessaires à la qualification des faits et à la manifestation de la vérité. Elle dispose de « *brigades anti-criminalité* » (*BAC*). Ces agents peuvent être renforcés sur notre territoire par la « *brigade spécialisée de Terrain* » (*BST*) que nous avons obtenue pour La Seyne et l'Ouest de Toulon, ainsi que par des renforts par des *compagnies républicaines de sécurité (CRS)*, même si ceux-ci se font de façon très aléatoire, au regard d'évènements particuliers et suivant leurs disponibilités... et le bon vouloir de l'administration régionale de l'État.

Notre police municipale s'inscrit donc dans une complémentarité avec la police nationale suivant le *Code de la Sécurité intérieure*. La convention communale de coordination, évoquée plus haut, signée en 2014 par le maire et le préfet après avis du procureur de la République, définit le champ d'action de la police municipale suivant un diagnostic de sécurité piloté par le *CLSPD* et selon le contexte local. Ce diagnostic a fait apparaître divers besoins et priorités :

- La prévention de la violence dans les transports ;
- La lutte contre la délinquance routière ;
- La lutte contre la toxicomanie ;
- La prévention des violences scolaires ;
- La protection des centres commerciaux et commerces de proximité ;
- La lutte contre les pollutions et nuisances sonores ;
- La lutte contre la délinquance de voie publique ;
- La prévention des conduites addictives ;
- Le traitement des violences intrafamiliales.

### ***UNE BRIGADE DU CADRE DE VIE***

La police municipale a vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire communal. Elle assure à titre principal la surveillance des établissements scolaires, les foires et marchés, les diverses cérémonies, les manifestations organisées par la commune, la circulation et le stationnement ainsi que les opérations de mise en fourrière. Elle effectue également des opérations de contrôle routier et de constatation d'infractions qu'elle assure dans le cadre de

ses compétences. La convention avec la police nationale définit, par ailleurs, certaines modalités opérationnelles telles que les échanges quotidiens d'informations, des opérations communes, des missions préventives pour lutter contre les hold-up, des patrouilles de la police municipale entre 18 heures et 20 heures pour la surveillance des fermetures de commerces. La présence sur la voie publique est désormais assurée 7 jours sur 7, de 6 heures à 24 heures durant toute l'année, et jusqu'à 2 heures du matin durant la période estivale. De son côté, la « *brigade du cadre de vie* » que nous avons créée réunit des agents de surveillance de la voie publique, des agents de la police de l'environnement, des médiateurs et des gardiens de parcs. Les agents interviennent donc maintenant en « *brigades mixtes* ». La *brigade du cadre de vie* privilégie la prévention, la dissuasion, le dialogue et le service aux administrés. Polyvalente, à l'image consensuelle et rassurante, elle complète les missions des policiers municipaux. Elle est chargée de prévenir et de sanctionner les incivilités afin de maintenir la qualité des espaces publics, d'améliorer le service rendu aux administrés en se saisissant de leurs problèmes afin d'en référer aux services concernés, lorsque cela ne rentre pas dans le champ de compétence du service de la police municipale. Véritable police de proximité, elle assure des contacts journaliers avec les commerçants et les administrés sur l'ensemble du territoire de la commune avec une priorité accrue sur le centre-ville et dans les quartiers Sud en période estivale. De par leurs missions traditionnelles, les agents assurent la prévention des troubles à l'ordre public en amont de la constatation des infractions. Ainsi, grâce à une présence constante sur le terrain et à une bonne connaissance de la ville et de sa population, ils participent au maintien de rapports sociaux apaisés entre les individus, à la prévention du sentiment d'insécurité, au bien-être des administrés en les protégeant contre les nuisances de toutes sortes. C'est pour cette raison que la police municipale est maintenant une force de police de présence, visible, qui agit aussi en qualité de primo-intervenant sur le terrain pour veiller au respect des règles nécessaires à l'harmonie de la vie en collectivité. La brigade du quotidien utilise, de manière privilégiée, les transports en commun pour se déplacer afin de rassurer et de maintenir la tranquillité dans ce moyen de transport. Bien sûr, si le mode d'intervention doit privilégier la prévention et la médiation afin de garantir la propreté et la tranquillité des espaces publics, cela n'exclut pas l'usage de la répression si la situation l'exige afin de garantir l'autorité et le respect qui est dû à la puissance publique républicaine. L'activité des agents relève en effet, d'une part de la surveillance générale, et d'autre part, du contrôle, de la verbalisation et, le cas échéant, pour les crimes ou délits flagrants, de l'interpellation de

l'auteur afin de le conduire devant l'officier de police judiciaire territorialement compétent. Le travail qualitatif est privilégié à une « *politique du chiffre* ». Une attention toute particulière doit être portée envers les personnes vulnérables et les agents de police municipale doivent, en toutes circonstances, avoir un comportement conforme au code de déontologie.

On le voit, le développement et la rénovation du service public a été un objectif permanent... et une réalité. Notre action s'est construite sur quatre partis pris :

- les citoyens payent des impôts et ils doivent en retour « *en avoir pour leur argent* » gratuitement ou à très bas tarif, qu'ils soient jeunes ou âgés, qu'ils résident au Nord, au Sud, ou centre de la commune ;
- le service public est garant de la réduction des inégalités entre habitants ;
- la priorité doit être donnée aux missions obligatoires de la commune ou de la métropole (écoles, état civil, voiries, propreté, ...), aux choix stratégiques de développement du territoire (aide à l'économie, développement durable, ...), sans négliger les actions volontaires non obligatoires mais que nous avons jugées indispensables pour la qualité de vie (tranquillité et sécurité publiques, loisirs, culture, sports, santé, seniors, social, ...), et, en période de difficulté financière, on évite le « *superflu* » ;
- tout ce qui peut être réalisé par les personnels communaux ou métropolitains doit l'être, le recours au privé se justifiant lorsque le coût est moindre, ou lorsque les compétences techniques ou le matériel font défaut en interne.

On le verra plus loin, c'est un fait incontestable, la Ville a bien amélioré son offre de services publics à moindre coût pour la collectivité, malgré la baisse constante des dotations de l'État et des aides des autres collectivités départementale et régionale, l'augmentation de près de 14 % de la population (environ 8000 habitants) depuis 2007, la dette à financer et à réduire, et la hausse des prix à la consommation. Les économies réalisées et la capacité d'autofinancement redonnée à la Ville passaient forcément par un renforcement et une réorganisation du service public municipal. Et cette consolidation, au-delà des enjeux de gestion, a visé à ce nul ne soit exclu d'un accès aux services qui lui sont dus par la nation. Ça a été notre leitmotiv républicain. C'est d'ailleurs l'une des raisons d'être de la contribution fiscale. Chacun participe en fonction de ses moyens pour que tous puissent bénéficier du service public selon leurs besoins, à un tarif abordable, voire gratuitement. Ainsi, si tous les foyers seynois n'ont pas une personne âgée dans leur famille, ils contribuent quand même par

l'impôt aux services dédiés aux seniors ; de même, les retraités, qui n'ont généralement pas d'enfant en crèche ou devant déjeuner à la cantine, contribuent eux aussi à financer ces offres pour les jeunes couples. Les services pour les populations les plus fragiles, en particulier, doivent être assurés par la contribution collective. C'est le cas des adaptations pour les personnes handicapées avec, depuis 2008, une commission de concertation pour le handicap à laquelle participent diverses associations spécialisées, qui définit les priorités des réalisations matérielles (accès aux lieux publics, aux transports collectifs, aux logements adaptés, ...) et a obtenu que des services éducatifs, sportifs, culturels, et d'autres, assurent l'intégration urbaine et sociale des citoyens de tous âges porteurs de handicaps. Il en est de même, par exemple, pour l'accès à la prévention pour la santé, où les inégalités sont criantes, avec des « *ateliers santé-ville* » qui assurent, par des activités régulières ou au cours des événements sportifs, culturels ou festifs, des initiatives de sensibilisation, de détection, de prévention, et, si besoin, d'accompagnement vers une démarche médicale.

Des réorganisations et modernisations des services communaux ont permis que les démarches du quotidien soient facilitées, qu'on gagne en équité et en proximité, et que les remarques, alertes ou doléances soient gérées plus rapidement et plus efficacement. On a pour cela créé un « *guichet unique* » pour l'inscription aux écoles, à la cantine, aux activités périscolaires, aux écoles de sports ou des Beaux-Arts. On a institué un « *Accueil info seniors* ». On a imaginé et mis en œuvre le service « *Allô La Seyne* » pour recueillir de visu, par courrier, par téléphone ou par courriel les doléances, demandes et suggestions des administrés, complété de quatre « *relais citoyens* » répartis sur la commune (un au centre-ville, un à Berthe, un à la Maison intergénérationnelle Saint-Georges au Sud, et un à l'espace Eugénie-Cotton pour les quartiers Ouest), cogérés avec les *conseils de quartiers*, et d'un véhicule « *Info Mairie* » pouvant se positionner dans l'ensemble des quartiers lors d'événements publics. On a adapté les horaires d'ouverture aux publics. On a aménagé des accès pour les personnes à mobilité réduite. On a demandé à TSH de se rapprocher de ses locataires avec des « *agences de secteurs* ». On a réalisé une connexion police nationale–police municipale pour les appels d'urgence. On a créé un poste de délivrance des passeports biométriques.

## Chapitre 16

# LA SEYNE À L'HEURE DU NUMÉRIQUE INCLUSIF POUR LUTTER CONTRE UNE NOUVELLE FRACTURE SOCIALE

**« Combien de points de PIB perdons-nous à cause de cela ? »**

(Jean-Louis Borloo, ancien ministre de la Ville, présentant le volet dédié à la lutte contre *l'illectronisme* <sup>34</sup> du rapport que lui a commandé le président de la République <sup>35</sup> – *Les Échos* – avril 2018)

**« Favoriser l'accès de toutes et tous aux droits, aux biens et aux services demande aujourd'hui d'avoir accès aux outils numériques et d'être autonomes sur leur utilisation. Pour la Fondation FACE <sup>36</sup>, le renforcement de l'engagement des entreprises pour réduire la fracture numérique est donc un enjeu clé. »**

(site Internet de la Fondation FACE – *F@ce au numérique : l'engagement des entreprises pour un numérique inclusif* – octobre 2019)

---

<sup>34</sup> – *l'illectronisme* est l'absence de compétences en matière numérique qui concerne 13,5 millions de personnes en France

<sup>35</sup> – ce rapport, à la rédaction duquel ont participé pendant six mois plus de 200 élus (dont le maire de La Seyne), fonctionnaires, acteurs économiques, sociaux et associatifs, répondait à une demande d'Emmanuel Macron de formuler des propositions pour une relance de la *“politique de la ville”* en faveur des quartiers urbains fragilisés. Il a hélas été *mis au pilon* par le Chef de l'État sans autre forme de procès dès sa remise et sa présentation en mai 2018.

<sup>36</sup> – *FACE-Var* est un club de chefs d'entreprises qui s'investissent avec la Ville de La Seyne dans l'accompagnement social des personnes précaires et avec lequel, en coopération avec *La Poste*, nous avons pu sauver le bureau de poste de Tamaris (voir ci-dessus chapitre 12)

Nous sommes également passés avec détermination à l'ère du service public assisté par le numérique, mais sans bousculer les habitudes et en veillant à n'exclure quiconque ne maîtriserait pas les outils informatiques d'aujourd'hui.

### ***UN PORTAIL NUMÉRIQUE D'ACCÈS AUX SERVICES***

Ayant commencé par la mise en place d'un service de réservations en ligne des médiathèques, puis les démarches d'État Civil en ligne, nous avons mis en place un portail Internet, accessible depuis le site de la Ville, qui offre petit à petit de plus en plus de services télématiques aux usagers. On nous dira que cela n'a rien d'extraordinaire que d'offrir une possibilité d'effectuer des démarches en ligne. C'est vrai, nombre de collectivités se sont déjà dotées de cet outil informatique moderne, quoique, au sein de notre métropole toulonnaise, après avoir survolé les sites de nos communes voisines, si certains offrent quelques « *espaces citoyens* » ou un accès au portail du service public, il n'y a pas encore d'offre véritablement « *intégrée* » de services. La Seyne figure donc comme quasi précurseur dans notre coin du Var. N'en soyons pas spécialement fiers, d'autant que l'instrument est aux prémices de son fonctionnement, une sorte de rodage qui permet de déceler des imperfections à corriger, des limites et des besoins de compléments et de développements. Nous avons pris le parti de mobiliser les responsables des *Comités d'intérêt local (CIL)*, des *Conseils de quartiers* et *Conseils citoyens*, que nous avons conviés à une démonstration et qui ont accepté de jouer le rôle d'expérimentateurs et d'ambassadeurs auprès de notre population. L'originalité de ce portail Internet est qu'il regroupe en une seule entrée la possibilité pour les particuliers, les entreprises, les commerces et les associations, d'effectuer diverses démarches dématérialisées depuis n'importe où et à n'importe quel moment, de stocker dans un « *coffre-fort virtuel* » sécurisé des documents personnels utiles, de payer en toute tranquillité divers services (restauration scolaire, centres de loisirs, etc.), et d'apporter leur contribution à l'amélioration de la vie urbaine en signalant tout dysfonctionnement repéré en ville, localisable précisément, et en étant informé régulièrement de la suite donnée à la doléance. Cette offre dématérialisée a bien sûr été conçue pour être évolutive, de nouvelles fonctionnalités pouvant être ajoutées au fur et à mesure de l'adaptation des services communaux, et son « *ergonomie* » est aussi en phase d'amélioration et d'embellissement.

## ***NE PAS REMPLACER L'HUMAIN ET FORMER AU NUMÉRIQUE***

Et, naturellement, ce nouveau service n'a pas été créé pour contribuer à la réduction des dépenses communales, notamment de personnel, imposée depuis plusieurs années par l'État. Les hommes et les femmes de la fonction publique territoriale sont bien toujours là pour faire le travail, gérer les suites à donner aux requêtes formulées par le portail Internet, aider, en étant confortés dans leurs missions par des jeunes adultes expérimentés que nous accueillons à cet effet sous la forme d'un engagement en « *service civique* », ceux qui seraient hésitants ou peu rodés à l'usage d'un ordinateur, et naturellement continuer à assurer la relation aux publics suivant les bonnes vieilles méthodes du courrier écrit, des courriels et de l'accueil physique en direct. Mais, constatant que d'autres services publics que ceux de la commune suppriment peu à peu les formes traditionnelles de relations avec leurs usagers pour leur imposer l'usage d'échanges froids et anonymes au travers d'un écran informatique, et afin d'accompagner les plus éloignés du numérique à s'emparer des outils d'aujourd'hui et de demain, nous avons développé des permanences de formateurs compétents, en particulier à la mairie et dans les quatre « *relais citoyens* », et des mini-stages, comme à la Médiathèque du Clos Saint-Louis, où un tel dispositif formatif, mis en place avec l'aide du club d'entreprises *FACE-Var*, a rencontré un vif succès, notamment de la part de personnes plutôt parmi les plus âgées, peu entraînées à la maîtrise des nouveaux médias, afin qu'aux fractures culturelles, sociales et urbaines, ne vienne pas s'ajouter une fracture numérique.

## ***CYBERSÉCURITÉ PUBLIQUE ET TRÈS HAUT DÉBIT***

Nos avancées ont également été utiles en matière de renforcement de la sécurité publique, car nous avons bien avancé en nous préoccupant de la cybersécurité, pour garantir l'intégrité et la performance des services numériques pour les citoyens et les agents, l'application du *règlement général sur la protection des données (RGPD)*, et en améliorant la gestion des crises, comme celles résultant des événements climatiques, inondations et submersions, de plus en plus fréquentes et que nous risquons de connaître de plus en plus souvent, en nous appuyant sur la diversité et la robustesse de nos réseaux. De

même, nous déployons peu à peu, car l'investissement est coûteux, l'informatisation de nos écoles.

Avec le déploiement du *très haut débit* pour le grand public, commencé par nos quartiers de l'Est, puis du Sud, des Mouissèques, de Sainte-Messe et du Vallon des Signes, et en cours d'achèvement pour l'ensemble de la commune qui aura été la deuxième du Var à être entièrement couverte par la fibre optique, et du *très haut débit* pour les entreprises et institutions, avec la modernisation des offres des services communaux et l'appui aux citoyens pour l'appropriation et la maîtrise des nouveaux outils, le numérique est ainsi sur la bonne voie à La Seyne. On pourrait dès lors se dire que la dématérialisation de certains services aux particuliers, entreprises, associations et institutions, comme l'automatisation d'outils de travail et l'informatisation de tâches administratives, est de nature à réduire les effectifs des personnels territoriaux.

## Chapitre 17

### LES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX, PREMIERS PILIERS DU SERVICE LOCAL AUX CITOYENS

**« Quant à vous, Messieurs, vous ressemblez étonnamment à ceux qui vous ont précédés, en ce sens que vous êtes, comme eux, des hommes appelés par votre vocation et vos capacités à exercer la fonction la plus importante et la plus noble qui soit dans l'ordre temporel, je veux dire : le service de l'État. »**

(Charles de Gaulle – *adresse aux fonctionnaires*<sup>37</sup> – novembre 1959)

**« Pris dans leur ensemble, les fonctionnaires ne sont pas les champions de l'absentéisme que l'on a coutume de dépeindre. (...) Si l'on compare le nombre moyen de jours d'absence, la fonction publique ne totalise que 8,6 jours par personne quand le privé atteint 9 jours par salarié. »**

(Anne-Hélène Pommier – *Le Figaro* – article présentant les enquêtes réalisées par l'Insee, la Dares (ministère du Travail), la Drees (ministère de la Santé) et la DGAFP (fonction publique) – novembre 2019)

---

<sup>37</sup> – Relevons le « Messieurs », et non « Mesdames et Messieurs », utilisé par le Chef de l'État... il y avait encore du chemin à faire, il y a soixante ans... Heureusement, on a enfin emprunté cette voie...

Mais les machines et le numérique, s'ils améliorent et facilitent le service rendu, ne constituent nullement une alternative à l'investissement humain. Sans personnels qualifiés, en nombre suffisant, gérés dans le respect de leurs droits et de telle sorte qu'ils accomplissent au mieux leur devoir, le service public national, territorial ou hospitalier ne pourrait être rendu conformément aux besoins de la population. En ce sens, les ressources humaines doivent faire l'objet d'une attention cohérente de gestion, d'autant – on le verra plus loin en abordant les charges de personnel – que la commune de La Seyne, attachée à la gestion directe et à une offre importante de services publics, emploie depuis des décennies plus de fonctionnaires que la plupart des communes de taille moyenne. Or nous avons hérité d'une forme de pilotage des cadres et agents qui aurait effrayé plus d'un « *manager* », avec un service qui fonctionnait comme un service du personnel et non comme une direction des ressources humaines, sans vision de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, dans l'exécution plutôt que force de proposition, pour l'aide au développement des projets de service issus des orientations politiques. Ce fut d'autant plus difficile que l'organigramme des services communaux était une incroyable arborescence découlant de modes historiques de gestion consistant, plutôt que régler les difficultés entre personnes travaillant ensemble, à scinder des services en deux, avec deux chefs, deux équipes de sous-chefs, deux supports administratifs, des outils logistiques doublés, pour accomplir sans coopération ni mutualisation des missions similaires.

### ***UNE LONGUE RÉVISION DU MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES***

Le renversement de cette tendance fut difficile et long, et demeure inachevé, d'autant que la direction des ressources humaines, avec son propre personnel, malgré tout investi dans ses fonctions et à l'écoute des agents, était elle-même un service cloisonné dans ses secteurs : médecine, carrière, paie, retraite, recrutement, mobilité, hygiène et sécurité, formation. Nous nous sommes donc donné comme objectif de renforcer en compétences et réorganiser le service afin de gérer les demandes des agents territoriaux, mettre en place un service social pour aider ceux qui sont en difficulté, ainsi qu'un dispositif juridique. Mais c'est un chantier de longue haleine, loin d'être achevé. On a cependant avancé sur la politique du recrutement et sur la mobilité interne des personnels, en donnant priorité à divers objectifs parallèles. En premier lieu, il s'est agi de mettre en place des jurys pour le recrutement de personnels

compétents pour un développement d'un service public de qualité, pour assurer une transparence afin d'éviter les procès en clientélisme, et pour répondre à l'équité de la mobilité interne lors des vœux de changement d'affectation. D'autre part, nous avons voulu prendre toute notre part dans l'insertion professionnelle en développant, malgré nos contraintes budgétaires et l'implication supplémentaire attendue de « *tuteurs* » volontaires, l'accueil dans les services de jeunes en « *service civique* », d'étudiants stagiaires, d'apprentis, y compris au niveau du *master*.

### ***DES RÉFORMES POUR UN MEILLEUR SERVICE PUBLIC***

Nous avons agi sur les conditions de déroulement et de progression des carrières de nos personnels, par la mise en place de l'entretien professionnel pour une évaluation de leurs compétences, une définition des objectifs et la prise en compte de leurs demandes. Nous avons renégocié à plusieurs reprises avec les représentants des personnels et leurs syndicats les critères retenus par les *commissions administratives paritaires (CAP)* afin que celles-ci puissent rendre des avis les plus justes possible sur la promotion des agents. Nous avons engagé un travail sur la précarité de l'emploi, visant à la stagiarisation des agents contractuels sur des emplois permanents. Nous avons amélioré les conditions d'emploi des animateurs socio-éducatifs de la ville, parvenant enfin à leur proposer des contrats sur l'année scolaire, tandis que nous avons agi pour la professionnalisation des directeurs des activités périscolaires en vue de leur stagiarisation. Nous avons revu notre politique de formation pour une amélioration et un développement du plan formation construit en lien avec le besoin des services. Devant l'impossibilité budgétaire résultant des contraintes budgétaires d'appliquer la totalité d'un accord sur le *régime indemnitaire (RI)* que nous avons passé avec les personnels en 2013-2014, nous avons harmonisé celui-ci par mission afin que l'octroi de ce *RI* n'apparaisse plus comme une prime « *à la tête du client* ». Dans le même temps, nous avons entamé un travail sur la baisse du nombre d'heures supplémentaires afin de limiter celles qui avaient été antérieurement accordées de manière régulière et systématique. Et, même si nous sommes en retard comme beaucoup de collectivités, nous sommes avancé pour parachever la mise en place du nouveau régime indemnitaire, le *RIFSEEP*, dispositif tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Corrélativement, les chefs de services ont été sensibilisés sur les droits et devoirs des fonctionnaires, sur la rédaction de

rapports pour des demandes de sanctions financières ou disciplinaires, toutes chose qui n'étaient naguère pas très ancrées dans la culture seynoise du *mangement*...

### ***DES RÉORGANISATIONS PATIENTES DES SERVICES***

Nous avons procédé à une refonte de l'organigramme général de nos services afin de mieux répondre à nos objectifs prioritaires, et, tout en compressant peu à peu les effectifs, notamment à partir de l'année 2014 où l'État a entamé sa baisse des dotations aux collectivités, nous avons opté pour un renforcement de la prévention par un encadrement accru et mieux qualifié de nos actions en direction des jeunes, tout en accroissant, pour la lutte contre les incivilités et l'insécurité, les moyens de la police municipale dont nous avons opéré la profonde réorganisation exposée plus haut. Nous avons aussi réalisé une réorganisation des équipes des bibliothèques et médiathèques, du service des *ATSEM*, avec maintien de leurs effectifs, du service des sports : en vue de l'amélioration de la gestion administrative et réglementaire des éducateurs sportifs et du développement des activités sportives au service des agents pendant le temps méridien. Nous avons enfin créé une « *direction des 0-25 ans* » pour globaliser, mutualiser, harmoniser et donner de la cohérence et de la complémentarité à l'ensemble des actions visant à l'éducation et l'insertion des mineurs et jeunes adultes, un service « *portail des commerçants* », ainsi que le service du « *guichet unique* » présenté plus haut.

Pendant que nous conduisons ces longues mais nécessaires mutations en vue de l'amélioration et du maintien du service public communal, nous avons avancé en matière de protection sociale, de handicap, de santé et de sécurité au travail, même si nous ne sommes pas pleinement satisfaits au regard de la lenteur de ce chantier. Notre service « *sécurité et santé au travail* » est enfin en passe d'être réorganisé par le recrutement d'un ingénieur spécialisé afin de suivre le dossier important du *document unique*, pas encore généralisé à tous nos services. Nous nous dotons d'une assistante sociale pour accompagner les agents en difficulté, en recherche de conseil, d'aides sociales et de logement, en lien avec la psychologue et le service habitat. Nous sommes prêts pour la mise en place en janvier 2020 d'une *complémentaire santé*, ce qui constituera un acquis social important venant en compensation de l'application du jour de carence, dont toutes les études montrent, à l'échelle nationale, qu'il est très loin

d'avoir eu l'effet escompté de prévention de l'absentéisme. Nous avons atteint le pourcentage légal d'agents en situation de handicap et renouvelé la convention avec le *SAMETH* pour l'accompagnement au travail des agents en situation de handicap que La Seyne est, avec Toulon et Hyères, l'une des trois seules parmi les 153 communes du département à avoir signée. Après presque deux ans sans médecin du travail, nous avons enfin pu remettre en place une médecine préventive par convention avec le *centre de gestion du Var*, nous avons remis de la règle dans le fonctionnement, la sécurisation des pratiques, et l'amélioration de la mise en invalidité, et réalisé une enquête sur les risques psycho-sociaux dont nous avons commencé à tirer les conséquences.

### ***UN DIALOGUE AVEC LES SYNDICATS ET LES PERSONNELS***

Toutes ces évolutions se sont déroulées dans un dialogue constant avec les organisations syndicales, nous avons été ouverts et à l'écoute dans les *commissions paritaires*, de nombreux dossiers ont été traités ou suspendus lorsque des réticences des représentants du personnel ont été manifestées. Nous avons relogé les syndicats dans des locaux confortables et nous étudions une solution pour un syndicat nouvellement créé. Et nos deux adjoints successifs, chacun pour un mandat, chargés du dialogue social, s'ils ont été au rendez-vous, chaque fois que nécessaire, avec les représentants du personnel et les syndicats, ont été disponibles pour des contacts directs avec des dizaines d'agents sur des problématiques d'évolution de leur carrière, de logement, ou de mal-être au travail.

Alors que la très contestée *loi de transformation de la fonction publique* a été votée, la gestion des collectivités en matière de ressources humaines se révèle particulièrement vertueuse. La Seyne, malgré ses difficultés, n'y échappe pas. Tel est l'enseignement d'« *HoRHizons 2019, baromètre territorial* », fruit d'un partenariat que l'*Association des maires de France (AMF)* a impulsé avec d'autres institutions et associations d'élus, qui démontre la qualité de la gestion des ressources humaines des collectivités, à la fois responsable et dynamique. Ce « *baromètre* » met ainsi en évidence les efforts du secteur public local pour stabiliser les dépenses de personnel : 55 % des collectivités déclarent que ces dépenses sont en stagnation. Ce résultat est en nette progression et atteint son plus haut niveau depuis 2015. Il est d'autant plus important qu'il intervient dans un contexte de contrainte croissante sur les budgets des collectivités. Les

dépenses des collectivités sont d'abord la traduction des services publics locaux qui répondent aux besoins des populations. Les élus locaux doivent avoir les moyens de conserver une fonction publique locale de haut niveau, c'est-à-dire attractive pour les agents et où la qualité des conditions de travail est reconnue. À ces menaces financières s'ajoutent les injonctions de l'État, qui ne cesse de méconnaître la libre administration des collectivités. Ces dernières n'ont ainsi jamais adhéré à la préconisation absurde du gouvernement de supprimer 70000 postes dans la fonction publique territoriale. Une telle mesure n'est ni réaliste ni responsable. La *loi de transformation de la Fonction publique* ne répond pas aux attentes et introduit de nouvelles menaces sur la fonction publique territoriale. Le texte élargit le recours aux contractuels bien au-delà de toute demande des élus locaux. Cette concurrence du statut de la fonction publique est une remise en cause pernicieuse de ce dernier, sans considération de ses atouts considérables : continuité du service public, compétences des agents, spécificités du secteur public. Le dogme consistant à calquer les règles de la fonction publique sur le code du travail est un aveuglement qui traduit une méconnaissance des collectivités et du secteur public en général. Tel est le cas avec l'affaiblissement des instances du dialogue social prévue par la loi ou encore la volonté présidentielle exprimée en début de mandat – heureusement demeurée sans suite – d'une décorrélation du point d'indice entre les trois versants de la fonction publique. Les nombreuses ordonnances prévues par la loi suscitent aujourd'hui nos inquiétudes.

## *Chapitre 18*

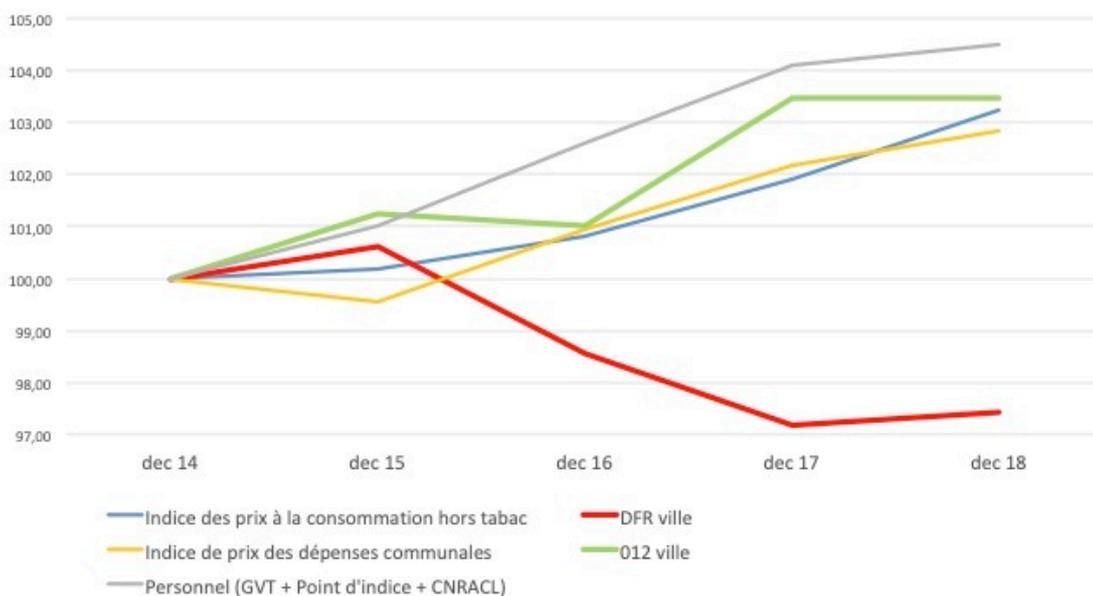
### **LES FINANCES COMMUNALES, DEUXIÈMES PILIERS DU SERVICE LOCAL AUX CITOYENS**

*Les chiffres parlent d'eux-mêmes pour expliquer pourquoi La Seyne  
n'a plus au-dessus de sa tête l'épée de Damoclès  
d'un placement sous tutelle...*

- √ *En 10 ans, + 14 % d'habitants et - 14 % de frais de fonctionnement*
- √ *99 ans pour éteindre la dette en 2009, 12 ans en 2019*
- √ *Un encours de dette réduit de plus de 20 millions d'euros*
- √ *27 millions d'euros d'emprunts toxiques renégociés à taux fixes*
- √ *Les charges de gestion courante ramenées à leur niveau de 2002*
- √ *Frais de communication : de 1,4 millions en 2008 à 0,2 million en 2019*
- √ *Évolution de l'augmentation de la masse salariale :  
de + 19,4 % entre 2001 et 2008 à + 2,4 % entre 2008 et 2016*
- √ *Heures supplémentaires : - 27 %*

Les ressources humaines d'une collectivité constituent le premier pilier de sa performance. L'autre pilier est celui du budget et des finances. Il nous a donc fallu sécuriser la situation financière communale qui était d'une très grande fragilité. D'importantes économies ont été réalisées (- 14 % sur les frais généraux), d'où une plus grande capacité d'autofinancement. La durée nécessaire au remboursement de la dette, passée de 99 ans en 2008 à 12 ans en 2018, a été spectaculairement réduite. Pour la première fois depuis 25 ans, les services de l'Etat ont jugé eux-mêmes, dès 2010 et de façon constante par la suite, que La Seyne est parvenue à inverser la tendance qui l'amenait vers un gouffre, voire une « *mise sous tutelle* » qui aurait provoqué une perte totale de maîtrise de la gestion de la ville, une hausse des impôts, la suppression ou la diminution de services rendus à la population, l'abandon de certains projets indispensables à long terme, une diminution aveugle des subventions aux associations. Malgré les baisses et stagnations des dotations de l'État, imposées dès 2014, nous obligeant à redoubler d'efforts, La Seyne dispose désormais d'un budget rigoureux, mais dont nous n'avons pas voulu qu'il devienne pour autant un budget de rigueur.

Nous n'avons en effet eu de cesse de maîtriser les dépenses de la commune. Le graphique ci-dessous permet de comparer l'évolution des dépenses seynoises (achats de fournitures, de fluides et de services pour le fonctionnement du service public communal, charges de personnel, subventions et participations accordées, frais financiers dont les intérêts des emprunts, etc.) à celles de l'ensemble des communes de même taille que la nôtre.



## ***DES DÉPENSES BIEN MAÎTRISÉES, ÉVOLUANT MOINS QUE L'INFLATION***

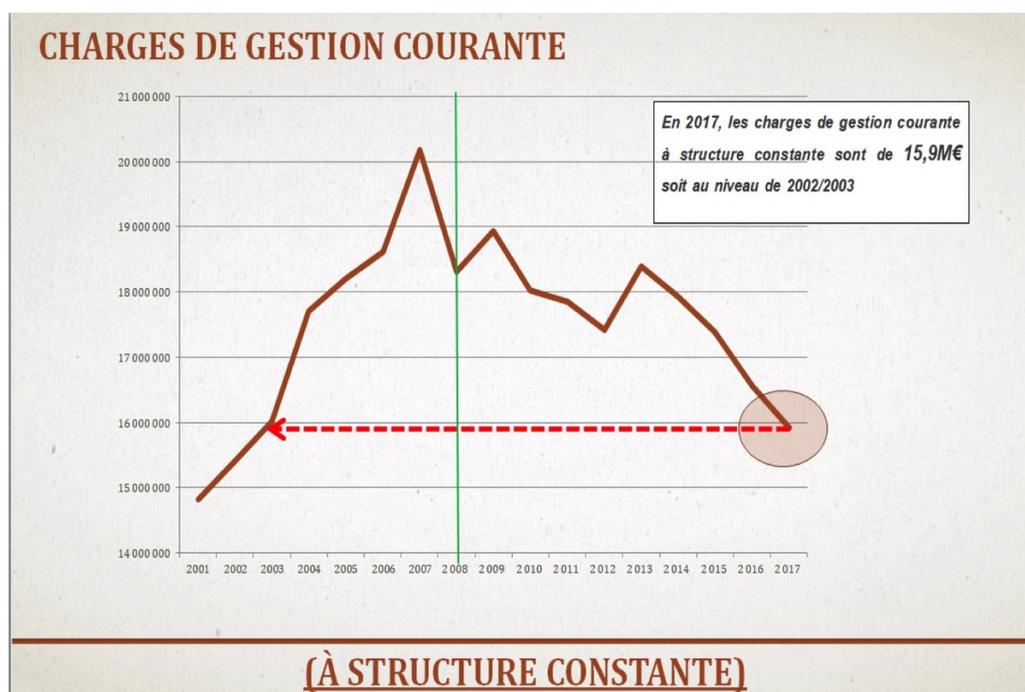
Il met en évidence que l'évolution de nos dépenses (*courbe rouge - DFR = dépenses réelles de fonctionnement*) continue à être maintenue bien au-dessous de l'évolution du coût de la vie (*courbe bleue - indice des prix à la consommation*). Il confirme également que La Seyne produit plus d'effort de maîtrise de ses dépenses que la moyenne des communes de la même « strate » qu'elle (celles de 50 à 100000 habitants) dont l'évolution annuelle (*courbe jaune - indice de prix de l'Association des maires de France*) suit à peu près celle du coût de la vie. Il atteste enfin que, contrairement aux allégations fallacieuses de certains acteurs politiques locaux, l'évolution des dépenses de personnel (*courbe verte - chapitre 012 = salaires et cotisations*), même si elle croît malgré les non-remplacements de départs à la retraite du fait de l'ancienneté acquise par les agents, de leurs évolutions de carrière et de l'augmentation de la valeur du point d'indice décidée par l'État, progresse moins que celles de la moyenne nationale des autres collectivités locales (*courbe grise*).

## ***NOUS N'AVONS PAS ATTENDU LES CONTRAINTES DE L'ÉTAT***

Le même graphique, permettant de mesurer l'évolution de nos dépenses sur cinq ans, montre bien que, même si certains contempteurs déflorent la vérité en prétendant que c'est l'État qui a contraint les communes à maîtriser leurs frais à partir de 2018, nous n'avons pas attendu l'injonction qu'a représenté le « *pacte financier dit "contrat de Cahors"* » pour déployer nos efforts. Notre *courbe rouge* est en effet en constante décroissance depuis 2014, première année des baisses puis de la stagnation des dotations que les collectivités reçoivent de l'État. Pour mémoire, ce « *contrat* », que nous avons à juste raison qualifié de « *léonin* », prévoit que, à partir de 2018, les 322 des 35000 collectivités locales aux plus importants budgets doivent contenir l'augmentation annuelle de leurs frais de fonctionnement au dessous de 1,2 %, plus ou moins 0,45 % suivant les situations particulières de chacune. Pour La Seyne, l'objectif d'accroissement a été fixé à 1,18 %. En contrepartie, l'État s'est engagé, pour l'année suivante, à ne pas pénaliser la commune en réduisant ses dotations. C'est un jeu de dupes, contraire à l'esprit de la Constitution française qui sanctuarise le fait que « *les collectivités s'administrent librement* », que nous avons alors dénoncé mais auquel, réalisme oblige, nous avons bien dû nous soumettre au nom de l'intérêt général.

|  | 2017       | 2018       | Variation     |
|--|------------|------------|---------------|
| Objectif de dépenses (plafond cible autorisé par l'État) | 92 513 550 | 93 605 209 | 1,18 %        |
| Dépenses <b>effectives</b> réalisées par la Ville        | 92 513 550 | 93 385 204 | <b>0,94 %</b> |

En tous cas, le tableau ci-dessus en atteste, nous avons atteint – et même dépassé – l'objectif accepté sous la contrainte, puisque, alors que nous pouvions voir augmenter nos dépenses de 1,18 % sans être pénalisés, nous ne les avons fait croître que de 0,98 %. Nos dépenses sont donc plutôt mieux maîtrisées qu'ailleurs. Mais ce ne doit pas être une satisfaction en soi. Nos concitoyens ont droit à un service public communal de qualité, permettant, surtout dans une ville comme la nôtre qui abrite beaucoup de foyers vivant chichement, pour beaucoup sous le seuil de pauvreté, de « *faire République* », c'est-à-dire de réduire les inégalités sociales, économiques, culturelles et urbaines dont souffrent trop de Seynois. Toute la difficulté, avec les contraintes budgétaires européennes que, depuis M. Hollande, l'État relaie sans discuter auprès des territoires communaux, réside dans l'exercice cornélien qui consiste à dépenser moins, alors que la vie ne cesse d'augmenter, tout en offrant plus et mieux de services. Pour l'instant, à La Seyne, on y parvient à peu près. Jusqu'à quand ?...



Nous avons obtenu ces résultats en agissant avec rigueur et dynamisme sur l'engagement des dépenses. Une gestion rigoureuse de l'argent public a été mise en place. Ainsi que l'illustre le graphique ci-dessus, les dépenses ont été ramenées dès 2014 au niveau de 2004, puis en 2018 à celui de 2002, malgré une

augmentation de 15 % de la population depuis cette époque. Une politique de rationalisation des moyens a été menée. Les frais généraux ont diminué de 14 % sans que cela ne nuise à l'offre de services publics. À titre d'exemple, le budget de la « *communication* » est passé de 1,4 millions d'euros en 2007 à 450.000 euros en 2019, pour atteindre moins de 200.000 euros en 2019 ; il a ainsi été divisé par 7 et représente désormais 0,2 % du budget communal contre une moyenne de 1 % en France. Les compétences des personnels ont été optimisées, puisqu'ils assurent des services redevenus communaux. Certains contrats avec des délégataires de service public ont également été renégociés, comme ceux de l'enlèvement des ordures ménagères ou du centre aquatique, réduit de 30 % par rapport à 2007. En clair, avec quatre fois moins d'argent, et avec plus de 1 % d'habitants en plus chaque année, nous avons réussi à faire fonctionner l'édifice des prestations communales et même à accroître l'offre de services.

### ***DES RÉDUCTIONS DIFFÉRENCIÉES DE DÉPENSES***

Nous n'avons pas pour autant opté pour diminuer toutes nos dépenses dans des proportions identiques. Il est des incontournables comme les denrées alimentaires pour notre restauration scolaire et périscolaire, sur lesquelles, même en privilégiant les circuits courts, on ne peut faire des économies avec un nombre constant de convives. Il est des frais, comme l'électricité, dont les tarifs ne cessent de croître, que l'on peine à réduire, même en installant des dispositifs permettant des économies, en remplaçant les ampoules et appareils par d'autres moins consommateurs, et en sensibilisant les agents. Mais les contraintes ont aussi permis d'améliorer la qualité de l'offre : n'est-il pas plus éducatif, par exemple, d'organiser une randonnée-aventure de pleine nature pour un groupe d'ados plutôt que les amener « *consommer* » une activité très coûteuse dans un parc de loisirs commercial ? Et nous avons opéré des choix avec des priorités. Il ne fallait ainsi pas, par exemple, que nos obligations de gestion ne nuisent trop à la dynamique associative, si importante à La Seyne, et tellement essentielle au vivre ensemble, à l'initiative partagée, à l'émancipation et à la régulation du climat social ; si l'on exclut l'aide de plus de 200000 euros que nous apportions à *Théâtre Europe*, porteur du projet du festival national de cirque, que nous avons dû supprimer à contrecœur lorsque les subventions de l'État et des autres collectivités ont disparu et que l'association porteuse a dû se résoudre à la disparition de cet événement culturel au beau rayonnement, la subvention communale ne suffisant pas à le maintenir, le montant total des aides financières

aux associations seynoises n'a été réduit que de 2,3 %, passant de 2,48 millions à 2,42 millions d'euros, taux de baisse très éloigné du pourcentage global de 14 % de diminution de nos dépenses générales. Et, au sein même des subventions aux associations, nos diminutions ont été différenciées : ainsi, si celles dédiées aux associations intervenant dans le cadre du « *contrat de ville* » ont été réduites de 13 % (sachant que le Département, pourtant signataire dudit *contrat*, n'en a jamais alloué, que la Région a annulé les siennes en 2018, et que l'État a restreint les siennes de 9 %), celles attribuées aux associations s'occupant d'enfance et de jeunesse n'ont diminué que de 1,5 %.

### ***UN SYMBÔLE DE PUGNACITÉ : ENFIN DE L'ÉQUITÉ DANS LA CONTRIBUTION DES COMMUNES DU VAR AU FINANCEMENT DES POMPIERS !***

Il a donc fallu rogner avec une réflexion discriminante et différenciée sur les dépenses de tous les services où la réduction de frais s'est avérée possible. Mais il a aussi fallu se battre contre des injustices dont La Seyne était victime. Ce fut en particulier le cas lorsque, après l'avoir réclamée pendant plusieurs années car nous suspicions une inégalité de traitement entre les communes varoises, nous avons fini par disposer des montants que chacune d'elles devaient régler chaque année comme contribution au financement du *service départemental d'incendie et de secours (SDIS)*. Et la réalité est apparue : selon qu'un Varois réside dans une commune ou dans une autre, l'effort financier qui lui était demandé pour couvrir les dépenses de ce service absolument indispensable était très anormalement différent. Si l'on demeurait à La Verdière, on était appelé à régler moins de 7 euros par habitant et par an, et si l'on habitait à Saint-Tropez, on devait s'acquitter d'une participation annuelle de 221 euros par résident ! Et les Seynois étaient parmi les plus importants contributeurs, les 89 euros dus chaque année plaçant nos concitoyens en 8<sup>ème</sup> position parmi les Varois de nos 153 communes. C'est donc à la fois pour défendre les intérêts de La Seyne, qui était appelée à participer à hauteur de plus de 5,5 millions d'euros, et pour plaider en faveur de l'égalité républicaine entre territoires, que, ainsi que le titra à l'époque un quotidien local, nous avons dû « *déterrer la hache de guerre* ». Après avoir tenté de discuter avec le président du Conseil général d'alors, qui présidait aussi le conseil d'administration du *SDIS*, qui n'a pas daigné nous recevoir, après avoir évoqué la question avec l'ensemble des élus varois lors d'une réunion de l'Assemblée générale de l'association des maires du département, après avoir voté contre le budget de ce service, nous avons saisi le préfet du Var pour que,

garant du droit de la République, il se penche sur cette étonnante situation. La délibération qui avait été proposée au conseil d'administration du *SDIS* – et votée par tous hormis le représentant seynoïse – était éloquente. Sur les 72 communes sur lesquelles étaient implantés un ou plusieurs *Centres d'incendie et de secours (CIS)*, 39 étaient appelées à participer à une hauteur inférieure à la moyenne départementale des contributions de ces communes qui s'établissait à 51,96 €, et 33 autres à une hauteur supérieure. Nous étions là dans un rapport d'environ 55 % de communes « privilégiées » pour 45 % de « lésées », les populations de ces dernières représentant tout de même 529535 des 1120262 habitants des 153 communes du Var, soit 47% de notre population. Les contributions qui étaient appelées s'établissaient de 6,28 € à La Verdière à 221,24 € à Saint-Tropez, dans un rapport allant de 1 à 35 pour nos 153 communes varoises. Si l'on ne considérait que les communes disposant d'un *CIS*, la contribution allait de 12,43 € à Vinon à 221,24 € à Saint-Tropez, soit un rapport allant tout de même de 1 à 18. Pour les communes sans *CIS*, le rapport allait de 6,28 € à La Verdière à 126,80 € à Bauduen, soit un rapport de 1 à 20. Et, si même l'on excluait des calculs les 5 communes les plus contributrices, celles où la participation était très exagérément appelée au-dessus de 100 € par habitant, le rapport était tout de même de plus de 1 à 15. Dans un même territoire, celui des 12 communes de *TPM*, les contributions allaient de 22,29 € à Saint-Mandrier à 89,37 € à La Seyne, soit un inexplicable rapport de 1 à 4. D'autant moins explicable que ces deux communes disposent du même centre de secours, celui de Mauvèou ! On retrouvait à peu près le même rapport dans la communauté de *Sud-Sainte-Baume*, où les contributions allaient de 32,11 € à Évenos à 122,41 € à Bandol, deux communes voisines et d'à peu près même configuration géographique, sociale et économique. Si l'on ne considérait que les 21 plus importantes communes du Var, celles où la population dépasse 10000 habitants, l'écart allait de 35,93 € à Saint-Maximin à 89,37 € à La Seyne où elle était donc 2 fois et demie plus importante que pour la première citée, celle de résidence... du président du Conseil général. Si l'on s'en tenait aux cinq plus peuplées, la contribution allait de 41,11 € à Draguignan à 89,37 € à La Seyne, soit plus du double. Et, entre les deux plus peuplées, Toulon et La Seyne, l'écart était encore de plus d'une fois et demie. Après six années de réclamations, on avait enfin tenté de nous expliquer, sans nous l'écrire, que l'une des raisons de l'écart exagéré résultait de l'augmentation de notre population en période estivale. L'argument ne tenait pas. Pourquoi les communes de la communauté *Var Estérel Méditerranée*, où l'apport de population estivale était autrement supérieur à celui de La Seyne, ne contribuaient-elles qu'à hauteur de 57,35 € ?

On nous avait alors indiqué, toujours oralement, que la présence d'activités industrielles à La Seyne justifiait cet écart. Ce deuxième argument ne tenait pas plus. D'une part, la compétence économique relevait de la communauté d'agglomération qui, d'ailleurs, percevait la taxe professionnelle, et les activités industrielles s'exerçaient sur des zones relevant toutes de celle-ci, soit sur ses propres zones d'activités, soit sur celles gérées par l'autorité portuaire, à savoir le syndicat mixte « *Ports Toulon Provence* » regroupant à cette époque-là ladite communauté et le Département. D'autre part, les activités dangereuses, de type *Seveso*, étaient réparties entre les communes d'Ollioules, de Toulon et de La Seyne, dans l'enceinte de l'arsenal militaire qui dispose de ses propres moyens de secours. Il n'y avait donc pas lieu de faire subir un surcoût injustifié à une seule commune qui, de surcroît, accueillait des activités productrices de dynamique économique et d'emploi pour l'ensemble du territoire. On nous avait enfin indiqué, toujours pas par écrit, que la présence de tours d'habitation, dans le plus grand ensemble d'habitat social du département, offrant un logis à 13000 de nos concitoyens, à l'accès « *réputé dangereux du fait de la délinquance* » et dans lesquelles les interventions s'avéraient plus complexes alors même que ce ne sont pas des *immeubles de grande hauteur (IGH)*, expliquait l'appel d'une contribution plus élevée. Nous fîmes alors observer que les mêmes réalités se retrouvaient à Toulon qui ne contribuait qu'à 54,95 € par habitant. Mais, surtout, nous indiquions au préfet que nous trouvions ignoble que l'une des rares communes importantes du territoire qui s'efforçait de tendre au respect de l'article 55 de la *loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU)* en offrant du logement très social aux plus humbles des Varois, soit pénalisée par rapport à d'autres qui revendiquaient de ne pas respecter la Loi. Ça s'appelait une double peine. Après des mois, le président du *SDIS* a fini par nous répondre par courrier. Celui-ci n'abordait en rien la question de fond que nous soulevions, mais se contentait de nous rappeler l'historique des dispositions prises pour arrêter les contributions communales dans le Var. Nous avons donc demandé que la délibération fixant les contributions annuelles soit retirée et remplacée par une autre qui établirait la contribution des communes disposant d'un *CIS* à la moyenne départementale des contributions de celles-ci, soit 51,96 € par an et par habitant pour chacune d'elles, et que les communes ne disposant pas d'un *CIS*, parmi lesquelles on comptait essentiellement les plus petites, soient consultées pour définir des modalités de répartition du total de leurs contributions qui s'établissait à environ 3350000 €. Notre demande fut rejetée par le président du Conseil général du Var et du conseil d'administration du *SDIS*, qui s'étonna par ailleurs que le Département ait été saisi d'une question

dont il indiqua qu'elle ne le concernait pas, alors même que les lois 2002-276 du 27/2/2002 (relative à la démocratie de proximité) et 2004-811 du 13/8/2004 (sur la modernisation de la sécurité civile) placent cette collectivité en position de régulateur financier des *SDIS* ! Nous avons donc sollicité le préfet, en sa qualité de garant du Droit de la République, pour qu'il exerce ses prérogatives de contrôle, tant au regard du droit budgétaire que légal, tant il nous semblait que le budget proposé n'était pas sincère car fondé sur des éléments de calcul opaques, injustes, inéquitables, et, quoi qu'il en soit, de nature à rompre l'égalité des territoires, donc des citoyens varois, devant les charges publiques. Sans plus de succès ni, d'ailleurs, de soutien du conseiller général de La Seyne de l'époque, Patrick Martinenq, pourtant ancien du *Parti socialiste* qui participe à la majorité de notre ville, mais certes, en rupture à l'époque et, paraît-il, aujourd'hui membre de *LREM*. Les choses ne se sont pour autant pas améliorées dans le sens d'un soutien à notre détermination avec les successeurs de M. Martinenq, résultant d'un redécoupage des cantons et de l'élection de 2015 désignant les nouveaux *conseillers généraux*, devenus *conseillers départementaux*. La Seyne comptait désormais trois élus dans cette nouvelle assemblée, pourtant tous conseillers municipaux de la commune et supposés plaider la cause des intérêts des Seynois, l'une, Nathalie Bicais, élue *Les Républicains*, une autre, Virginie Sanchez, alors *Front National* et qui serait désormais aussi membre des *Républicains*, faisant à présent équipe avec Sandra Torres, autre élue du même parti, et le dernier, Damien Guttierrez, alors *Front National* après avoir été *UMP*, puis *MoDem*, et, semble-t-il, participant à présent à la « *coalition* » autour de Nathalie Bicais. Il est bien regrettable qu'aucun d'eux n'ait alors jugé utile d'appuyer nos démarches. Il aura fallu que nous décidions de suspendre le versement de la contribution annuelle de 5,5 millions due par la Ville de La Seyne au *SDIS*, regrettant de le mettre en difficulté budgétaire car notre commune était un important contributeur, pour que, avec la nouvelle présidence du *SDIS*, confiée par le nouveau président du Conseil départemental à Françoise Dumont, élue *LR* de l'Est du Var, beaucoup plus à l'écoute et consciente de l'enjeu républicain de gagner en équité territoriale que ses propres collègues seynois, nous obtenions enfin satisfaction, certes au grand dam de certains maires, notamment ruraux, appelés à contribuer davantage qu'auparavant, et qu'un rééquilibrage, encore insatisfaisant mais nettement moins qu'antérieurement, soit décidé. Notre « *bataille* » fut longue et incertaine quant à son issue. Mais le résultat est là : la contribution annuelle de La Seyne au *SDIS* a été ramenée de 5,5 à 4 millions d'euros. Un million et demi d'euros ont été économisés par le fruit de notre pugnacité, situation qui profite aujourd'hui à

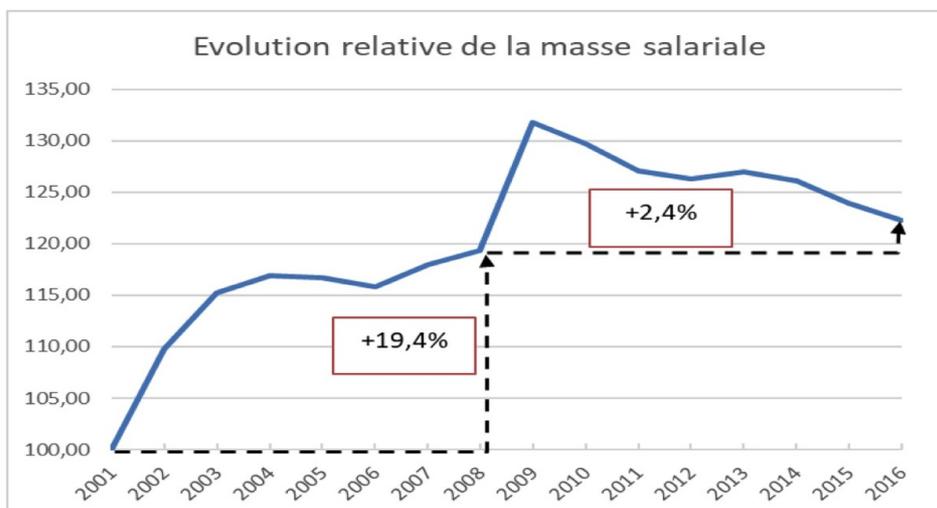
notre métropole qui a la compétence des services d'incendie et de secours depuis 2018, de même, dans des proportions diverses, qu'à plusieurs dizaines de communes varoises qui étaient lésées depuis des années par le flou entretenu, à dessein ou pas, on ne le saura sûrement jamais, par le Département.

### ***LES VRAIS CHIFFRES DU NOMBRE ET DU COÛT DES PERSONNELS***

Nous sommes probablement allés au maximum des efforts de compression des frais de matières, de petits matériels, d'achats de services, de subventions allouées, qu'il était possible d'accomplir sans fragiliser l'offre de services communaux. Cependant, le gros du budget d'une collectivité ne se situe pas là mais dans le budget du personnel qui, lui, fût-il géré avec application, est chaque année en légère progression. Il y a trois raisons à cela. En premier lieu, entre 2007 et 2019, la population de La Seyne a augmenté de 13,9 %, soit 8128 nouveaux Seynois. Et qui dit plus de population, dit plus de services à rendre, des équipements supplémentaires dont il faut assurer le fonctionnement, et donc des effectifs à compléter. Ensuite, l'un des moyens d'économiser de grosses dépenses de sous-traitance a été de replacer en gestion municipale certains travaux jadis confiés au privé, comme, par exemple, pour l'entretien du Parc de la Navale, permettant une économie de 400000 euros par an ; il a donc bien fallu un peu adapter les effectifs. Enfin, les fonctionnaires progressent en ancienneté et, pour être encore plus performants, ils ont été incités à se former, passer des concours et, de ce fait, ont progressé en grade et donc en salaire ; de plus, un plan de résorption de l'emploi précaire a été mis en œuvre. Malgré ce, avec 1362 employés statutaires (titulaires et stagiaires) et 186 vacataires, occasionnels, saisonniers, apprentis et remplaçants, qui ne travaillent pas tous à temps complet ou pas toute l'année (si l'on compte en équivalents temps plein, ça représente 1337 titulaires et stagiaires et 155 autres employés non fonctionnaires), nous sommes parvenus à maîtriser l'évolution de notre masse salariale.

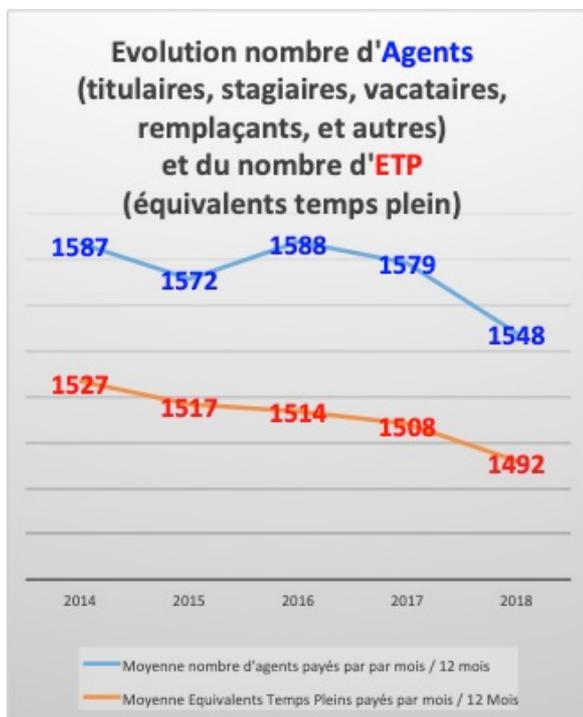
Nous avons toutefois contenu au maximum et avec constance le taux d'évolution de notre masse salariale depuis notre élection de 2008 comme le montre le graphique ci-dessous, au contraire de nos prédécesseurs qui, sur la période de leur mandat, l'ont fait croître 8 fois plus que nous ne l'avons fait. Ces dernières années, notamment, ainsi que le montre les courbes ci-dessous, le taux

d'accroissement de la masse salariale est d'un tiers plus faible à La Seyne qu'il ne l'est dans l'ensemble de la fonction publique territoriale.



Ce n'est ni par dogme ni par plaisir d'afficher de beaux résultats que nous nous y sommes astreints. Car nous aurions bien aimé pouvoir renforcer nos services en moyens humains pour disposer d'une action publique permettant de mieux lutter contre les inégalités sociales et économiques dont souffrent trop de Seynois. Mais, depuis cinq ans désormais, l'État mène la vie rude aux collectivités locales en baissant ses dotations, les contraignant à réduire chaque année un peu plus les ressources humaines dont elles disposent en ne

remplaçant pas tous les départs à la retraite. Ainsi, comme en attestent la courbe et les graphiques et tableaux ci-après, nous avons été forcés depuis 2014 de nous employer à réduire nos effectifs, heureusement avec modération, et nos heures supplémentaires, là de façon significative.



| Heures supplémentaires | Total Année | %      | % cumulé |
|------------------------|-------------|--------|----------|
| 2015                   | 627 983     |        |          |
| 2016                   | 516 034     | -18%   | -18,00%  |
| 2017                   | 460 262     | -11%   | -26,71%  |
| 2018                   | 457 268     | -0,65% | -27,18%  |

***SUPPRIMER DES CENTAINES DE POSTES PERMET D'ÉCONOMISER... MAIS... APRÈS 12 ANNÉES !***

Notre gestion contrainte a été bien plus raisonnable que ce qu'aurait fait le conseiller municipal et départemental Damien Gutierrez s'il avait été à notre place, lui qui a naguère exposé la nécessité de supprimer 400 de nos 1400 postes, sans préciser que la Loi nous contraindrait à les payer, certes dégressivement, pendant... 12 années. En effet, la suppression d'emplois territoriaux par fermeture de postes n'entraîne pas mécaniquement une économie pour une commune, car, s'ils ne sont pas reclassés dans une autre

collectivité, il faut douze ans pour que s'éteigne pour la commune qui les a supprimés les dépenses de salaires et cotisations. La Seyne continue d'ailleurs à en faire les frais suite à des choix hasardeux opérés il y a trois décennies. Diverses communes ont ainsi été citées à propos du cas d'agents territoriaux qualifiés par la presse de « *fonctionnaires fantômes* », soulevé par la *Chambre Régionale des Comptes*, qui révèle un dysfonctionnement d'un dispositif administratif dont leurs budgets souffrent pour certaines depuis une trentaine d'années. La situation résulte de choix d'anciennes équipes municipales de supprimer certains services publics communaux. La Seyne a subi une telle décision. Loin d'avoir entraîné une économie budgétaire, des communes, dont la nôtre, en payent encore le prix. Ainsi que le prévoit la loi, suite à la fermeture de leurs postes dans les collectivités qui les employaient, des fonctionnaires communaux ont en effet été versés au *Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Var*, mais jamais réaffectés, et ont continué percevoir leur salaire et à voir leur carrière évoluer. Si la plupart ont pris leur retraite, La Seyne compte aujourd'hui encore deux cas d'adjoints techniques parmi les 81 cadres et agents dont les postes ont été supprimés en 1987 suite à la décision du maire d'alors, Charles Scaglia, de confier au privé le service de collecte des déchets ménagers. Leur nouvel employeur, le *Centre de gestion*, a vocation à les aider à retrouver un poste dans une collectivité. Les avis de vacances de postes des communes, intercommunalités, départements et régions sont à cet effet transmis au *Centre de gestion*. 25 des 81 fonctionnaires seynoïses sont ainsi devenus sapeurs forestiers du Département dès 1990, et autant ont rejoint la mairie de La Seyne au fil des ans, notamment dans les années 1995-1996. Mais ce ne fut pas le cas de tous... Les textes officiels stipulent que, en situation normale d'équilibre budgétaire d'un *Centre de gestion*, la contribution que verse la commune d'origine des salariés sans poste, couvrant les coûts des salaires et cotisations de ses anciens agents non reclassés, est dégressive au fil des années, le relais étant pris au fur et à mesure par les cotisations solidaires de l'ensemble des communes affiliées au *Centre de gestion*. Mais le budget du *Centre de gestion varois* est déficitaire depuis 1999 de façon récurrente. Et, de ce fait, conformément à la loi, la commune de La Seyne, comme celle de Toulon qui connaît une situation analogue, a dû apporter au *Centre de gestion* une contribution couvrant la presque totalité des frais de salaires et cotisations. Notre commune règle encore aujourd'hui environ 50000 euros annuels, mais ne peut imposer à ces agents, qui ne sont plus ses employés depuis des années, de travailler pour ses propres services. C'est la raison pour laquelle nous avons indiqué il y a un an à la *Chambre régionale des comptes (CRC)* que, s'il était établi

que les calculs justifiant cette situation déficitaire s'avéraient erronés, la commune pourrait faire une réclamation indemnitaire au *Centre de gestion*. Et il semble bien qu'il y ait eu erreur puisque le rapport de la *Chambre régionale des comptes* publié en 2019 indique que « *les prévisions de dépenses de fonctionnement sont délibérément majorées pour présenter un budget en déficit et appeler la cotisation des non affiliés à taux plein* », même s'il est certain qu'il n'y a là ni négligence ni malveillance, mais le seul souci d'éviter de faire supporter aux petites communes varoises les choix de gestion hasardeux d'anciennes municipalités des deux plus grandes villes du département. En tout état de cause, cette situation est d'autant moins acceptable dans une période où la volonté politique de réduction des services publics, découlant de choix libéraux européens traduits par des contraintes nationales, a occulté l'absolue nécessité de ces missions publiques sur les territoires, au plus proche des habitants, et notamment des plus fragiles. Il serait plus que fâcheux que le cas particulier du Var ne fournisse un prétexte supplémentaire à raser à blanc les services qu'une commune doit rendre – et rend – à sa population. Et cet embrouillamini historique coûteux devrait conduire ceux qui proclament vouloir supprimer des centaines de postes d'employés communaux à réfléchir à deux fois aux conséquences financières.

### ***LES INDEMNITÉS ET AVANTAGES DES ÉLUS EN NETTE DIMINUTION***

Enfin, fût-ce symbolique au regard du faible montant total qu'elles représentent, nous avons aussi opté pour compresser les indemnités de maire et d'adjoint au maire. Nous avons renoncé aux majorations auxquelles nous avons droit – et que s'étaient attribuées nos prédécesseurs – du fait que La Seyne est chef-lieu de canton (anciennement + 15 %), qu'elle est station classée de tourisme (anciennement + 15 %), et qu'elle est attributaire de la *dotation de solidarité urbaine (DSU)* (anciennement + 10 %). Nous avons également supprimé l'indemnité supplémentaire de 500 euros mensuels pour frais de représentation que le maire précédent s'était fait voter. Nous avons enfin réduit nos indemnités de maire et adjoints pour permettre de porter d'environ 200 à environ 500 euros les indemnités allouées aux conseillers municipaux auxquels ont été attribuées des délégations. Pour couper court aux folles informations qui circulent régulièrement, l'indemnité nette mensuelle allouée au maire est de 2449 euros, et celle des adjoints représente 44% de celle du maire, lequel perçoit également une indemnité de vice-président de la Métropole d'un

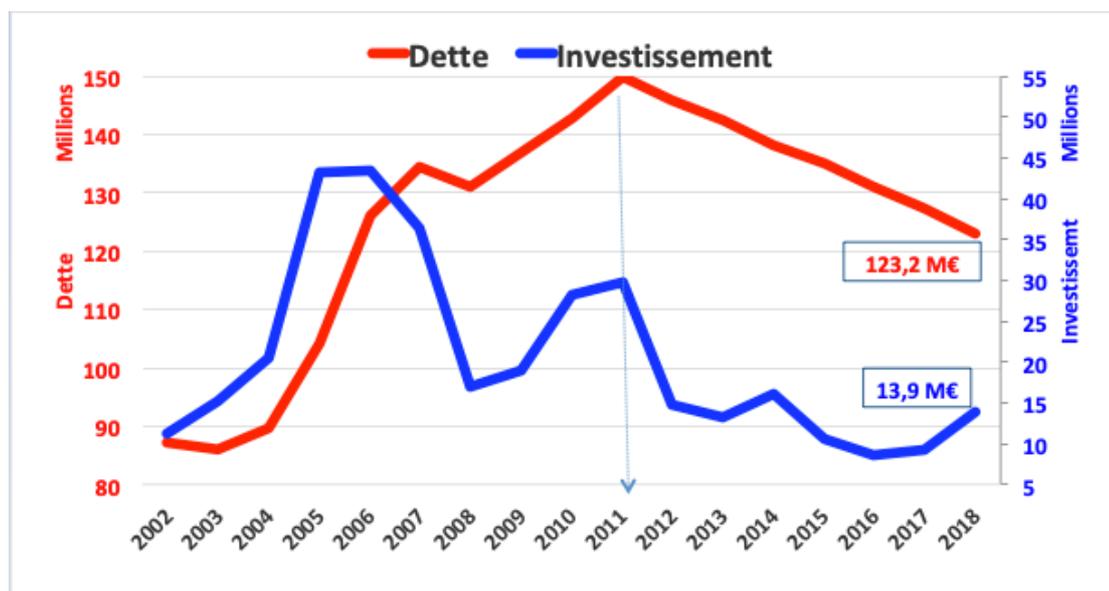
montant de 1201 euros, portant à 3650 euros le total des indemnités qu'il reçoit au titre de ses deux mandats, soit 200 euros de plus que le salaire et les primes indemnitaires d'un professeur en fin de carrière... Et, fût-ce pour la petite histoire, nous n'avons pas pourvu le poste de chauffeur du maire lorsque celui-ci est parti en retraite, nous avons supprimé les véhicules de fonction des membres du cabinet, et nous avons remplacé la voiture de fonction haut-de-gamme du maire par une Renault Clio, et celle du directeur général des services par... un scooter de fonction.

### ***LA PATIENTE GESTION D'UNE DETTE TRÈS IMPORTANTE***

La gestion d'une dette extraordinairement inquiétante nous a également mobilisés pendant toutes ces années. La durée nécessaire au remboursement des emprunts contractés par la commune de La Seyne au cours des mandats ayant précédé la crise financière de 2008 s'établissait en 2009 à... un siècle, dans le meilleur des cas (si le Département maintenait sa subvention annuelle exceptionnelle à La Seyne, finalement supprimée car jugée anormale par la *Chambre régionale des comptes*), et presque deux siècles dans la pire des éventualités (ce qui fut le cas) ! Si nous n'avons jamais contesté le besoin d'emprunter pour réaliser les investissements pouvant favoriser la redynamisation économique, sociale, culturelle et urbaine d'une ville à terre après le drame de l'arrêt de la construction navale, nous avons en revanche hérité d'une dette de plus de 150 millions d'euros difficile à gérer. Et il aura fallu une décennie pour, peu à peu, réduire l'encours de la dette, renégocier 27 millions d'euros « *d'emprunts structurés* » – pour ne pas dire « *toxiques* » – c'est-à-dire ceux souscrits à des taux d'intérêts risquant de flamber à tout moment car alignés sur la parités très fluctuantes de diverses devises, et dégager, en nous serrant la ceinture, les moyens permettant de ramener la durée nécessaire au désendettement à une durée proche de l'acceptable.

L'encours de la dette, c'est ce qu'il reste à rembourser aux établissements bancaires prêteurs. Nous sommes partis de très haut, avec plus de 150 millions d'euros, soit une fois et demie le budget de fonctionnement annuel de la commune. Si l'on disposait d'une santé financière permettant de payer chaque année les intérêts des emprunts sans trop grignoter sur les budgets dédiés au fonctionnement des services publics, peu importerait le montant de l'encours, mais c'était loin d'être le cas. Il fallait donc réduire l'encours, c'est-à-dire freiner

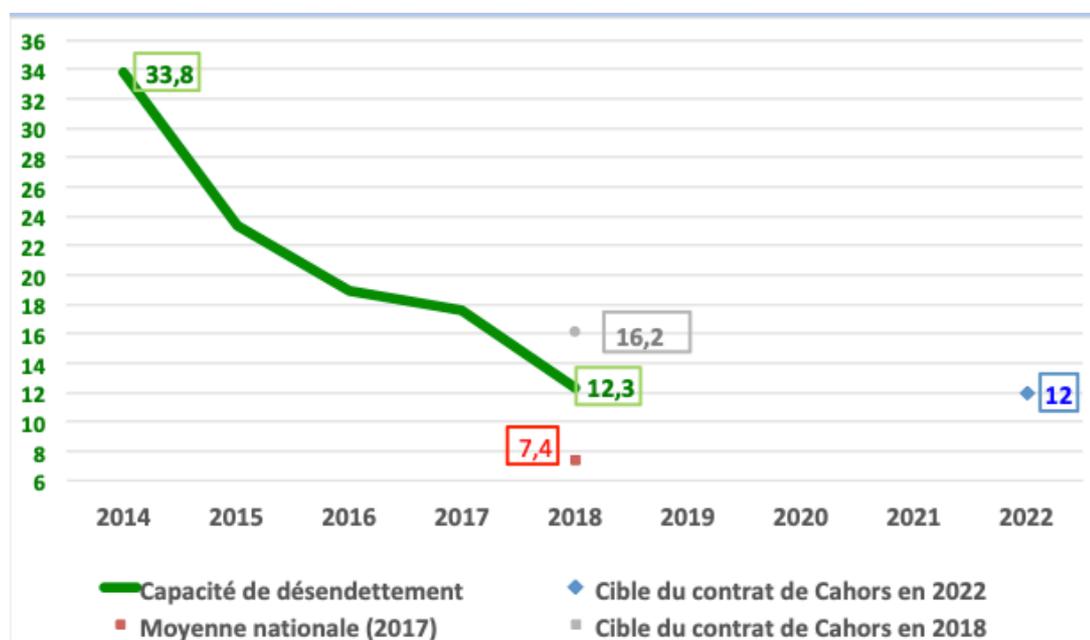
les investissements pour avoir à contracter moins de nouveaux prêts que ce que l'on rembourse du capital des anciens emprunts.



Le graphique ci-dessus montre bien le lien entre les investissements (*courbe bleue*) et la dette (*courbe rouge*). On ne peut pas à la fois réduire la dette de 30 millions d'euros et maintenir le budget des investissements au niveau de près de 45 millions d'euros annuels où il avait été porté par nos prédécesseurs. L'obligation de gérer un endettement important, qui mettait en péril l'équilibre budgétaire au point de risquer une mise sous tutelle, a donc conduit à réduire de plus des deux-tiers les travaux sur les infrastructures et le renouvellement des équipements. À titre d'exemple, l'état discutable de certaines chaussées ou équipements publics ne résulte donc pas, comme certains voudraient le faire croire, d'un laisser-aller coupable des agents communaux couverts par des élus négligents, mais de la contrainte de programmer sur quatre années les chantiers qu'on réalisait jadis en un an. En 2018, ce sont encore 4 millions d'euros de moins qui ont été enregistrés sur le montant de la dette. Mais nos efforts ont porté leurs fruits. Tandis que l'encours (*courbe rouge*) continue de diminuer, la *courbe bleue* des investissements a vu sa pente s'infléchir dès 2015 pour repartir, certes prudemment, à la hausse l'année suivante. Oui, Jean-Pierre Colin, élu minoritaire de droite, n'a pas eu tort lorsqu'il a relevé que « *le budget de fonctionnement est l'un des plus importants de France par rapport à l'investissement* », mais... la faute à qui, sinon à ceux de son camp qui ont fait flamber en sept ans la dette locale, fragilisant gravement et durablement les possibilités d'investissement ?

## ***DURÉE NÉCESSAIRE AU DÉSENDETTEMENT : DE 99 ANS À 12 ANS !***

La gestion de l'endettement n'est toutefois pas limitée à la réduction de son encours. Il fallait aussi pouvoir réduire notre capacité de désendettement, c'est-à-dire la durée nécessaire à l'extinction de la dette. Pour mémoire, elle frôlait les 100 ans il y a une décennie, alors qu'on considère qu'une collectivité dispose d'une santé financière normale lorsque cette durée ne dépasse pas les 10 ans. Il y avait donc du pain sur la planche ! Pour ce faire, il a donc fallu nous astreindre à dégager de l'épargne, c'est-à-dire à la fois comprimer les dépenses de fonctionnement, objectif réalisé ainsi qu'exposé plus haut, et, malgré les baisses drastiques de nos dotations de l'État depuis cinq ans (- 16 millions d'euros depuis 2013 !), accroître les recettes. C'est cette épargne brute qui permet le désendettement.



L'État veille d'ailleurs au grain, puisque le « *pacte financier dit "de Cahors"* » quasi-imposé aux collectivités fixe un objectif-cible à atteindre, en l'occurrence une durée de désendettement à ramener pour La Seyne à 12 années à l'horizon 2022, ainsi qu'il apparaît sur la *cible bleue* sur le graphique ci-dessus. Là encore, nos efforts n'auront pas été vains puisque, avec 12,3 années, nous avons quasiment atteint notre objectif-cible en 2018, avec quatre ans d'avance (*cible verte*), alors même que le « *pacte de Cahors* » nous recommandait une cible de 16,2 ans (*cible grise*) pour cette année 2018. Mais nous ne devons pas pour autant nous considérer comme tirés d'affaire. Nos résultats encourageants sont à consolider et la Ville doit relever le challenge de devenir « *une commune*

*comme les autres* », en se donnant par exemple pour objectif de passer d'ici 2020 sous la barre symbolique des 10 années de capacité de désendettement pour atteindre deux ans plus tard la moyenne nationale qui s'établit à 7,4 années (*cible rouge*).

### ***HÉLAS, IMPOSSIBLE, POUR L'INSTANT, DE RÉDUIRE L'IMPÔT LOCAL***

Dans un tel contexte d'extrême rigueur de gestion, nous avons été bien inspirés de ne pas promettre avec démagogie des réductions d'impôts locaux. Ceux-ci n'ont pour ce pendant pas été augmentés depuis 2009, année où, découvrant la situation financière de la commune, faute d'avoir pu agir en une première année de mandat sur la réduction des dépenses et la recherche de recettes comme celles que nous avons pu ensuite tirer du crématorium ou du casino, nous n'avons eu d'autre solution pour équilibrer notre budget et éviter la mise sous tutelle que d'accroître les produits de la fiscalité. Réduire la pression reste bien sûr un objectif à atteindre. Mais la ville revient de très loin. Il faut encore qu'elle affermissse sa position. Après avoir réduit l'impôt pour les foyers dans lesquels vit une personne handicapée (2010) et ceux de condition modeste (2011) par la création d'abattements spéciaux, et après avoir instauré une taxe sur les résidences secondaires pour ne pas avoir à augmenter les taux des résidences principales, nous avons poursuivi l'objectif de cette réduction vers les classes moyennes, mais il aura été prudent, en 2013, de ne pas avoir annoncé de baisse concrète au vu des baisses de dotations de l'État depuis 2014, même si, symboliquement, nous avons pu diminuer d'un tout petit 0,5 % le taux de la taxe d'habitation. Il faut cependant regretter que certains de nos concitoyens, mal informés par l'État des décisions que celui-ci impose aux territoires, pensent à tort que la commune est responsable d'augmentations qu'ils découvrent aux bas de leurs avis d'imposition, parfois alors même que les maires ont choisi de baisser les taux : évolutions des taux d'autres collectivités, nouvelle taxe pour la prévention des inondations, mises à jours régulières par le ministère en charge des finances de la valeur des biens immobiliers, sur lesquelles sont appliqués des taux d'imposition qui, eux, sont décidés par la collectivité, suppression des exonérations entamée en 2016 sur la taxe foncière, la taxe d'habitation ou la contribution à l'audiovisuel public, dont la demi-part dont bénéficiaient les parents isolés et certains contribuables âgés ou veufs.

## **À LA RECHERCHE DE NOUVELLES RECETTES...**

Il donc fallu rechercher de nouvelles recettes. Comme les autres collectivités sont, elles aussi, en difficulté du fait des réductions des appuis de l'État, on n'a guère pu compter sur les aides de la Région (qui a par exemple supprimé sans prévenir en 2018 sa participation au financement du « *contrat de ville* ») et du Département (qui a supprimé sa participation de 3 millions d'euros au titre de son *aide aux grandes communes*). Alors, nous avons fait la chasse à toutes les ressources possibles, par exemple aux tricheurs qui ne déclarent pas la réalité des constructions de leurs propriétés, mais nous avons surtout voulu valoriser notre patrimoine communal productif de ressources. Ainsi, par exemple, rien qu'avec le casino de jeux, l'accueil de la grande plaisance et le crématorium, pour 100000 euros investis en tout par la ville sur ces projets, nous avons perçu, dès 2014, environ 450000 euros de produits, portés ensuite à près de 3 millions annuels avec l'ouverture du casino et avant le transfert à la métropole des quais de plaisance et du crématorium. Et nous avons surtout été en première ligne pour nous battre avec dynamisme contre l'État qui, à partir de 2014, a réduit ses dotations aux collectivités, leur imposé de nouvelles dépenses obligatoires, et diminué certaines des compensations aux communes des réductions de fiscalité locale qu'il octroyait à divers contribuables, tels que les bailleurs sociaux, suivant le principe confortable de « *j'offre une tournée générale, et l'addition, ce sera pour le maire, là-bas, au bout du comptoir !* ». Trop facile...

## **LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES CONFIRME NOS ANALYSES ET VALIDÉ NOS CHOIX**

C'est ainsi que, en 2016, après la notification de nouvelles réductions d'aides d'État, nous avons opté pour voter un budget en déséquilibre, situation que l'État s'autorise en permanence et interdit aux collectivités locales. La *Chambre régionale des comptes (CRC)*, saisie par le préfet du Var en pareil cas, a investigué nos comptes et rendu son délibéré. Son avis a confirmé notre analyse des difficultés, nous a encouragé dans nos efforts de gestion, a pointé l'exactitude de nos comptes, et a écarté, pour résoudre nos difficultés, les choix douloureux de hausse de la fiscalité locale, de baisses de subventions au monde associatif, ou de coupes drastiques dans les effectifs de personnels titulaires. Mais la *CRC* a aussi permis à l'État et aux banques de disposer d'un éclairage sur

la réalité budgétaire et financière seynoise qui a ouvert des perspectives, tant pour l'immédiat que pour le futur. Elle a reconnu que la situation financière était structurellement tendue du fait de deux raisons indépendantes de la gestion municipale actuelle. Elle a évoqué d'une part l'endettement historique de la commune, malgré les efforts de gestion opérés ces dernières années par notre équipe, dont elle a confirmé qu'ils avaient déjà porté leurs fruits dans trois domaines :

- la réduction de la dette contractée pour les trois-quarts avant 2008 ;
- la sécurisation, des emprunts « *structurés* », presque « *toxiques* », c'est-à-dire dont les taux pouvaient « *s'envoler* » en fonction des parités respectives de certaines devises, contractés par nos prédécesseurs dans les années 2000, que nous avons en partie réalisée (2014-2015), et qui était en partie en voie de l'être (2016) ;
- le dégagement d'un excédent de fonctionnement (recettes moins dépenses), qui demeurait cependant insuffisant pour financer l'annuité en capital de la dette.

La *CRC* imputait d'autre part nos difficultés à la baisse des dotations de l'État, dont elle notait qu'elle n'était que très partiellement compensée par la solidarité nationale et territoriale (« *péréquation* ») dont devait bénéficier une commune comme la nôtre, qui recevait la *dotations de solidarité urbaine (DSU)* au regard de la pauvreté de certains de ses quartiers. La *CRC* constatait que la *direction départementale des finances publiques (DDFIP)* du Var avait reconnu que notre suspicion d'erreur était fondée en ce qui concernait la compensation de l'exonération des taxes foncières sur les propriétés bâties des logements sociaux situés dans les périmètres prioritaires de la politique de la ville, même si la proposition d'augmentation de recettes formulée par la *DDFIP* et donc reprise par la *CRC* était inférieure à nos estimations. La *CRC* notait que les dépenses et recettes de fonctionnement n'appelaient pas, quant à leur exactitude, d'autre observation qu'une erreur d'écriture, et deux mises à jour budgétaires suite à des notifications intervenues après le vote du budget le 15 avril, qu'il fallait rectifier ou intégrer. Il était rassurant de relever que certaines remarques hâtives de quelques opposants sur la supposée « *incompétence* » de notre équipe et de nos cadres communaux étaient infondées... La *CRC* notait que la commune avait poursuivi avec l'élaboration de son budget sa recherche d'économies de gestion, mais qu'il fallait les accentuer, en particulier sur la masse salariale, d'autant que la Chambre confirmait notre analyse selon laquelle qu'il n'était pas possible d'augmenter les taux de la fiscalité locale. Hélas, la *CRC* ne recommandait pas que l'État, de son côté, alloue une subvention d'équilibre,

la situation n'étant pas jugée dramatique au point de la justifier. Mais l'État s'est engagé sur appui accru pour la gestion sécurisée de la dette structurée, acceptant d'augmenter de 5 % l'aide du fonds de soutien aux collectivités locales ayant souscrit des emprunts à risque. Cela a permis de stabiliser sans délai les taux des derniers prêts à risque demeurant dans notre portefeuille d'emprunts, en l'occurrence ceux souscrits par nos prédécesseurs auprès de *Dexia*, dont le capital restant dû excédait alors les 21 millions d'euros. En outre, le cas soulevé par La Seyne au plus haut niveau de l'État ayant permis de révéler des difficultés identiques dans d'autres communes, la secrétaire d'État à la politique de la ville a jugé utile, pour 2017, une relecture de la compensation de l'exonération de taxe foncière sur les logements sociaux des quartiers prioritaires, en plus du premier résultat obtenu pour 2016. Pour les mêmes raisons, dans la perspective du projet de loi de finances 2017, le chantier a été ouvert d'une revisite de la *dotation de solidarité urbaine (DSU)* dont l'accroissement à peine symbolique était loin de compenser la baisse des dotations ordinaires, visant notamment à gommer les effets de seuil pour les communes, comme La Seyne, qui ne figurent pas au nombre des 250 les plus pauvres (dites « *DSU-cible* »). Nous fûmes donc satisfaits que les magistrats de la *CRC* partagent notre analyse des causes des difficultés, reconnaissent qu'elles n'étaient pas inhérentes à notre gestion, constatent l'exactitude de notre budget, et valident les efforts déjà engagés... et à poursuivre. Nous avons aussi apprécié que l'État ait consenti des efforts, dont deux à effet immédiat (exonération de la taxe foncière mieux compensée et fonds de soutien accru pour les emprunts « *quasi toxiques* »), et que les questions en suspens de solidarité nationale et de compensation des exonérations soient inscrites à l'ordre du jour de ses travaux, certes en vue de l'année suivante. Et, les années suivantes, nous avons pu aussi nous réjouir d'une première conséquence, du côté du monde bancaire qui, depuis des années, était plus que rétif à accompagner La Seyne, craignant pour sa solvabilité. Si la situation demeurait tendue, les efforts engagés et la « *caution morale* » qu'ont représenté l'avis de *CRC* et les réponses de l'État ont permis que, peu après, deux établissements bancaires ont accepté le principe de nous allouer des prêts (5 millions d'euros de *Dexia* pour 2017 et 7 millions d'une autre banque pour 2018), qui nous ont permis de mener à bien quelques investissements nécessaires. Les années suivantes ont confirmé cette amélioration. Mais que de temps et d'énergie auront été consacrés en efforts de gestion et en bagarres !

Au terme de onze ans de gestion, nous pouvons tout de même afficher des résultats indiscutables. Ainsi, en 2007, dernière année de gestion de la droite

locale, avec 1488 euros par habitant de dépenses de fonctionnement, La Seyne dépassait de 15 % les dépenses de la moyenne des villes de même taille (1293 euros), et, en 2018, dernier exercice de notre gestion, elle est désormais, avec 1444 euros, 5 % en dessous de la moyenne des communes (1520 euros). Dans le même temps, entre 2009 et 2018, tandis que, pour l'ensemble des communes, les coûts des salaires et charges des personnels augmentaient de 16 %, passant de 701 à 813 euros par habitant, ils ne progressaient à La Seyne que de 10 %, passant de 846 à 932 euros. Ce coût des salaires par habitant, qui était 21 % supérieur à La Seyne par rapport la moyenne des villes, ne l'est plus que de 15 %, même si les choix historiques de la ville, auxquels nous avons continué d'adhérer, d'avoir un service communal important, génèrent évidemment un coût supérieur à celui des villes qui achètent beaucoup de services à des entreprises privées. Dans la même période, nous avons quadruplé notre capacité d'autofinancement, passant de 25 à 104 euros par habitant, tandis que nous avons ramené de 2500 à 2117 euros par habitant l'encours de la dette dont nous avons héritée, le réduisant de 16 %, même s'il demeure hélas une fois et demie plus important que pour la moyenne des autres communes.

Nos concitoyens seynois auront sûrement mesuré qu'il aura fallu deux mandats municipaux pour rétablir, non sans mal, une situation d'une grande fragilité héritée du passé. Et, peut-être, faut-il l'espérer, qu'il serait hasardeux d'accorder une confiance aveugle à d'autres qui promettaient du grandiose, forcément coûteux et fragilisant pour un édifice financier qui restera, pour des années encore, à étayer solidement.

### ***UNE MÉTROPOLE EN APPUI À SES COMMUNES GRÂCE À SA BONNE SANTÉ FINANCIÈRE***

Nous devons en revanche nous satisfaire de la bonne santé financière de notre métropole car, depuis 2018, elle a pris le relais de la commune pour un grand nombre de services et d'équipements dont l'efficience doit être maintenue et accrue. Les comptes de cette première année avec de nombreuses nouvelles compétences, donc d'autant plus importante pour les communes membres, attestent de cette santé qui fait rêver les élus seynois. Le maintien d'efforts de gestion importants en matière de dépenses de fonctionnement a permis d'honorer les engagements inscrits dans le « *contrat de Cahors* » signé par TPM avec l'Etat, en respectant largement la limitation à 1,35% de la hausse des

dépenses réelles de fonctionnement, avec une évolution constatée qui n'est que de 0,48%... ce qui devrait permettre de « *nous lâcher* » un peu, tout de même, pour l'avenir. En outre, l'ensemble des taux d'imposition directs locaux n'a jamais augmenté depuis 2011. Et, enfin, une épargne importante, de 55,7 millions d'euros sur le budget principal, a permis de diminuer l'endettement de la Métropole et d'abonder l'investissement, qui, comme l'a indiqué le président Hubert Falco, « *a été soutenu sur l'ensemble de notre territoire, à travers une politique ambitieuse et volontariste, qui est avant tout celle des maires dans leur commune* ». Le montant de l'investissement s'est en effet élevé à 100 millions en 2018 et le Conseil métropolitain a voté, pour le budget 2019, 250 millions d'investissement pour le budget principal. Le désendettement est aussi soutenu : avec une dette de 195,5 millions, la capacité de désendettement se situe à 3,5 ans (elle se situait à 4,1 ans en 2017, 5,5 ans en 2016 et à 6,2 ans en 2015) et l'encours de dette au 31 décembre 2018 s'établit à 428 euros par habitant pour le budget principal, contre 927 en moyenne pour les grandes métropoles. Eu égard à cette situation favorable, *TPM* doit maintenant s'autoriser à accélérer ou lancer les projets structurants dont la métropole a désormais la charge, parmi lesquels ceux relatifs aux mobilités qui sont indispensables. Les communes n'ont pas à être inquiètes : si l'on rapporte les finances engagées au nombre des habitants, une seule ville a été mieux « *servie* » que les onze autres qui ont été aidées, en moyenne, à hauteur de 610 euros par habitant : c'est Toulon. Ce qui est normal car, en sa qualité de « *capitale* » de *TPM*, elle accueille des équipements et services qui bénéficient à tous les habitants du « *Grand Toulon* ». Pour notre commune seynoise, les projets métropolitains lancés ou en voie de l'être vont de la rénovation du centre ancien à la route de la corniche de Tamaris et la réfection d'autres chaussées, dont l'élargissement du chemin de Fabre à Gavet et de l'avenue Henri-Guillaume de part et d'autre du carrefour du Pont-de-Fabre, en passant par les quais pour l'accueil des bateaux de plaisance, les ports de Saint-Elme et du Lazaret, le *TCSP*, le pôle intermodal de la gare, de nouveaux parkings-relais, la réalisation de l'embarcadère de bateaux-bus de Bois Sacré, ou encore l'acquisition, pour le préserver d'un acquéreur privé, du Fort Balaguier que la Marine nationale met en vente.

Certes, un inquiétant article d'avril 2019 du journal « *Les Échos* », dont on connaît pourtant le sérieux, avait exposé que le budget de fonctionnement de la métropole *TPM* figurerait au plus bas du palmarès des 322 collectivités astreintes par l'État à ne pas accroître leurs dépenses de fonctionnement de plus de 1,2% entre 2017 et 2018. Notre territoire enregistrerait ainsi, selon le

journal, sur la période, une folle hausse budgétaire de plus de... 52 % ! En données brutes, ce n'est pas inexact. Mais il faut comparer ce qui est comparable. Car 2018 est l'année de la création de notre métropole, avec le transfert d'importantes compétences communales désormais assumées par notre intercommunalité. Les dépenses réelles de fonctionnement concernant les charges relatives aux compétences assumées par la métropole avant le transfert des nouvelles sont en fait passées de 174,08 millions d'euros en 2017 à 174,31 millions d'euros en 2018, ce qui représente une hausse limitée à... 0,13 %. On est bien loin d'un accroissement d'une fois et demie ! Et on est même largement en deçà de l'augmentation autorisée qui, du fait de la gestion prudente enregistrée entre 2017 et 2018, avait été portée de 1,2 à 1,35 %. Et, naturellement, les charges des communes auront été réduites entre 2017 et 2018 du coût des compétences transférées. Ainsi, le compte administratif 2018 de La Seyne met en évidence une diminution de ces dépenses sur la même période de l'ordre de 15,2 millions d'euros. Alors, le quotidien économique a certes ajouté sur son site Internet, en tout petits caractères pâles, au-dessus du graphique qui laisse croire que *TPM* serait un bien mauvais élève, la mention « *données avant retraitement des effets des transferts de compétences* ». Ouf ! Mais il valait mieux préciser les choses, les détracteurs de la coopération intercommunale pouvant s'en donner à cœur joie pour dénigrer une démarche de solidarité territoriale que nous avons été les premiers à appeler de nos vœux dès l'annonce du possible changement de statut de communauté d'agglomération en métropole en août 2016 et dont La Seyne n'a vraiment pas à se plaindre.

Cette solidarité gagnerait d'ailleurs à s'exercer avec un peu plus d'enthousiasme, mais il est facile de l'affirmer lorsqu'on gère la plus pauvre des douze communes, nos voisins plus aisés, on les comprend, ne voyant pas forcément la chose d'un si bon œil. Il n'empêche que, tôt ou tard, il faudra bien envisager, comme c'est le cas avec l'uniformisation par lissage sur dix ans du tarif de l'assainissement, celui réalisé de la *taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TOEM)*, envisager celui de la *taxe foncière sur les propriétés*. Les Seynois, qui ne sont pas concernés par les risques d'inondation dus à d'importants cours d'eau comme le sont d'autres communes de *TPM*, contribuent pourtant désormais, comme tous les habitants de la métropole, à la réalisation des investissements préventifs de ces risques par la nouvelle taxe pour la *gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)*. La réciproque pourrait être vraie pour le « *lissage* » de la *taxe foncière*...

## ***TOUS CES EFFORTS SERONT-ILS RÉDUITS À NÉANT PAR L'ÉTAT ?...***

En tout état de cause, ce survol de la situation budgétaire et financière de la commune, très largement améliorée, et de la métropole, très bonne, voire même trop prudente, ne doit toutefois pas cacher les inquiétudes que l'on doit avoir pour l'avenir. Les récentes décisions gouvernementales en matière d'exonération, pour beaucoup de foyers fiscaux individuellement, de la taxe d'habitation, si elles constituent une aubaine pour nombre de nos concitoyens, ne vont vraiment pas dans le bon sens pour les habitants dans leur ensemble. La compensation de la taxe d'habitation va réduire les moyens des collectivités. Le *projet de loi de finances (PLF) 2020* prévoit en effet de geler les bases de fiscalité locale, soit un manque à gagner pour les collectivités de plus de 250 millions d'euros. La pression exercée par les associations d'élus a conduit le gouvernement à proposer une revalorisation de 0,9% : cette revalorisation au rabais réduira néanmoins les ressources locales de 100 millions d'euros par an, car elle est inférieure à l'inflation. De plus, l'année de référence des taux pour le calcul de la compensation est également une nouvelle entourloupe : le manque à gagner pour les collectivités est de 160 millions d'euros, les hausses de taux de 2018 et 2019 étant sorties du calcul de la compensation. C'est-à-dire que les collectivités contraintes ou qui auraient dû ou pu choisir d'augmenter leur taux et qui ont attendu le plus tard possible pour le faire afin de ne pas pénaliser leurs habitants, comme La Seyne et la métropole *TPM*, seront doublement perdantes : elles subiront le coût politique de ces hausses, sans en retirer le bénéfice financier. Ces hausses restent cependant applicables aux 20% de contribuables encore assujettis à la taxe en 2021 et 2022, non plus au profit des communes et intercommunalités mais au profit... de l'Etat ! Pour la taxe d'habitation qu'il perçoit, l'Etat s'applique les taux 2019 pendant deux ans alors que la compensation versée aux collectivités est calculée sur les taux 2017. Sans vergogne ! Dans ce contexte, les collectivités locales voient leur autonomie de gestion reculer. Les budgets locaux seront établis pour partie par l'administration fiscale sur la moitié du prochain mandat. Le *PLF 2020* prévoit en effet d'empêcher les communes et les intercommunalités de délibérer en 2020 pour fixer les taux de taxe d'habitation, malgré les élections municipales. Il va plus loin en prévoyant d'annuler en 2020 les augmentations de taux décidées en 2018 et 2019. Pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants, le gel est prévu jusqu'en 2023. C'est une nouvelle atteinte à l'autonomie financière des collectivités. Alors que la révision des valeurs locatives serait une mesure de

justice pour les budgets locaux, le gouvernement a décidé de repousser sa mise en œuvre à 2026. L'achèvement de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est pourtant une nécessité impérieuse, tant pour la préservation des ressources fiscales et l'autonomie des communes et de leurs intercommunalités, que pour l'équité entre les contribuables. Il est tout à fait possible de prévoir des lissages, comme par exemple ceux déjà prévus sur dix ans sur le foncier bâti des locaux professionnels. Le gouvernement a de nouveau démontré son absence de parole. Un débat spécifique et une négociation étaient promises sur la suppression de la taxe d'habitation : il n'en est rien. Si le discours à l'endroit des élus a quelque peu changé, les faits sont têtus. Dans ces conditions, comment croire à la nouvelle promesse de compensation dans la durée de la suppression de la taxe d'habitation ?

À La Seyne, nos efforts de plus de dix ans de correction des situations budgétaires et financières héritées du passé et de confortement de la situation d'aujourd'hui seront-ils réduits à néant par l'État ? Le produit de la taxe d'habitation, c'est chez nous environ 25 millions d'euros par an, soit le quart de notre budget de fonctionnement. Qu'advient-il si l'État ne compense pas pour les communes et intercommunalités son cadeau fiscal à nos concitoyens ?...

## *Chapitre 19*

### **PLACE AUX CITOYENS, TROISIÈMES PILIERS DE LA VIE DÉMOCRATIQUE LOCALE**

**« La civilisation démocratique est entièrement fondée sur l'exactitude de l'information. Si le citoyen n'est pas correctement informé, le vote ne veut rien dire. »**

(Jean-François Revel, académicien – *Entretien avec Pierre Assouline* - novembre 1988)

**« Un homme ne se mêlant pas de politique mérite de passer, non pour un citoyen paisible, mais pour un citoyen inutile. »**

(Thucydide, historien grec – vers 400 avant J.-C.)

**« La démocratie n'est pas simplement la loi de la majorité respectant comme il convient le droit des minorités. »**

(Clément Attlee, homme politique britannique - 1944)

Troisième – mais tout aussi important que les autres – pilier de la vie d'une collectivité, en plus des cadres et agents qui sont clef de voûte du service public territorial et des finances nécessaires au fonctionnement et l'investissement, les citoyens eux-mêmes ont été considérés comme devant, sans dédouaner les élus de leurs responsabilités, être acteurs du quotidien, des orientations et du devenir de leur cité. C'est pourquoi nous nous sommes attachés à développer et faire vivre avec ardeur le maximum de démarches utiles une « *démocratie locale participative et citoyenne* ».

### **LA COMMUNICATION À COÛT RAISONNABLE MAIS MODERNISÉE**

La première des conditions de l'exercice de cette implication citoyenne réside dans une information permanente, qualitative et objective. À notre arrivée en 2008, c'était essentiellement une « *communication d'agence* ». Le journal municipal « *Fenêtre sur Seyne* » paraissait régulièrement à raison de 11 numéros par an pour donner les informations de la collectivité, des associations, du sport, de la culture, et valoriser les réalisations municipales et assurer la promotion politique de la municipalité. Le site Internet de la ville était « *dormant* », proposant très peu d'informations, rarement renouvelées. L'identité visuelle de la Ville existait, mais le logo remontait au mandat de Charles Scaglia, avant 1994, simplement « *retouché* » par une agence commerciale de communication arrivée trop tard pour rebâtir complètement la démarche communale. L'essentiel de la communication municipale « *qui se voit* » était assurée par cette agence, et celle des associations se faisait assez « *administrativement* », via un service municipal de la vie associative peu dynamique, sans travail en commun avec les autres services. Pour autant, le coût était impressionnant, situation exceptionnelle pour une commune : la direction de la communication gérait un budget de 700000 euros par an, et la société commerciale, via le service marketing-économie, qui faisait valider directement au maire ses bons de commande, gérait également 700000 euros annuels. C'étaient donc 1,4 millions d'euros qui étaient ainsi consacrés chaque année à la promotion municipale. Nous avons assigné dès 2008-2009 une nouvelle orientation, pour une communication rapprochée des gens et des services. Nous avons mis en chantier un magazine de la Ville, « *Le Seynois* », avec un travail avec un intervenant extérieur et toute la rédaction pour élaborer une ligne rédactionnelle. Le contenu est devenu plus journalistique, davantage vitrine de la Ville dans son ensemble que seulement de la mairie. Nous avons refondu complètement le site

Internet de la Ville, pour un coût très réduit, le service de la communication s'en chargeant seul, avec uniquement 5000 euros annuels pour disposer d'une sous-traitance technique. Nous avons mis en place une nouvelle charte visuelle, avec un nouveau logo – les deux poissons « tête bêche » et le ton turquoise foncé –, doté d'une charte d'utilisation. Nous avons sollicité l'ensemble des services communaux pour qu'ils désignent chacun en leur sein un « référent communication », participant à des réunions mensuelles avec le service de communication pour un meilleur travail et une élaboration partagée des messages et des plans de communication. De même, nous avons changé de méthode avec les associations, en travaillant avec elles sur les créations de leurs visuels et leurs plans de communication. Mais la baisse des moyens financiers découlant des diminutions des dotations de l'État n'a plus autorisé le maintien du magazine « *Le Seynois* » tel que nous l'avions conçu en 2009. Nous en avons donc à contrecœur réduit le format, le nombre de pages et de parutions annuelles, ramenées à huit. Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, nous nous sommes toutefois dit que nous contribuions ainsi à un moindre usage du papier, mais cette situation nous a également permis de donner un coup d'accélérateur aux mutations indispensables de la communication, afin de répondre à la nécessité écologique de dématérialisation et aux enjeux de réponse, le plus en temps réel possible, de l'usage s'accéléralant des réseaux sociaux. Il nous fallait développer l'Internet et le multimédia, combler notre retard quant au site web de la Ville, à l'absence d'Intranet pour nos services, à l'absence de communication par vidéo et de « *présence pensée* » de la collectivité sur les réseaux sociaux. Il fallait donc « *nous muscler en maigrissant* » ! Et c'est ce à quoi nous nous sommes employés, avec les prémices d'un « *service vidéo-multimédia* ». On a ainsi créé, en plus de la refondation du site web de la ville et de ceux de ses « *satellites communaux* » (CCAS, médiathèques municipales, école des Beaux-Arts, sports, Caisse des Écoles, etc.), une version numérique du magazine « *Le Seynois* ». Nous avons enfin développé la communication par la vidéo qui « *booste* » la fréquentation du web, avec, entre autres, la mise en ligne hebdomadaire, relayée sur diverses « *applis* » et réseaux sociaux, d'un petit film intitulé « *Le récap'* » qui a rencontré dès son lancement un succès fulgurant. Et, bien sûr, ne nous prenant pas pour le centre du monde n'ayant confiance qu'en nos propres « *instruments d'information* » hors desquels nous nous serions refusés de communiquer, nous nous sommes efforcés de nous rendre disponibles, chaque fois que nécessaire, pour répondre aux sollicitations des medias, locaux et nationaux, qu'ils soient publics, commerciaux ou associatifs, qu'ils soient informatifs, engagés ou satiriques, et quels que soient leurs

supports, de la presse écrite aux chaînes de télévisions. Nous avons tenu bon, chaque fois qu'une information nous a semblé mal retraduite, pour demeurer respectueux de la si précieuse liberté des médias et ne pas solliciter, voire, comme certains, exiger, des mises au point et autres rectificatifs ou droits de réponse, sauf, de mémoire, à trois ou quatre reprises en plus de dix ans, lorsqu'un fait avéré et incontestablement objectif a été mal ou inexactly exposé et qu'il était nécessaire de rectifier une erreur manifeste. C'est peut-être pour cela que la presse, bien sûr locale, a toujours répondu à nos sollicitations à « *couvrir un événement* » et a toujours été présente aux « *petits déjeuners de presse* » que nous avons mis en place, un matin par mois, pour faire un tour d'horizon des sujets d'intérêt général en cours et répondre aux questions que les journalistes souhaitaient aborder.

Tout ce travail a permis une dynamisation du service de la communication de la Ville qui n'a plus été un simple « *bureau d'information* » un peu passif quand il n'était pas, comme on a pu le connaître par le passé, un « *organe de propagande* ». Cette démarche active s'est prolongée par l'implication de notre service de communication dans la démocratie de proximité, en accompagnement des *conseils de quartiers*, *conseils citoyens* et autres *comités d'usagers* du service public, mais aussi avec l'organisation de plusieurs « *Assises de la ville* » sur des thématiques générales, mais aussi sur des sujets plus pointus, à l'instar des débats annuels « *Les finances, parlons-en* » sur notre situation budgétaire, les « *Assises de la jeunesse* », les « *Assises du sport* », le « *Forum de la petite enfance* » ou encore les « *Assises du handicap* ».

### ***DES ÉVÉNEMENTS DE PROMOTION DE LA VILLE***

En revanche, le budget et les missions d'une direction communale de la communication rendent difficile, voire impossible, toute promotion constante et significative de « *marketing territorial* » destinée à projeter à l'extérieur proche ou lointain du territoire la notoriété et l'image de la ville, pour attirer visiteurs, touristes et investisseurs. C'est pourquoi nous nous sommes résolument impliqués dans le *Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)* regroupant les villes d'Ollioules, La Seyne et Six-Fours pour favoriser la promotion touristique, culturelle, sportive, événementielle, économique et commerciale de l'Ouest du Var, puis, dans les instances métropolitaines qui en ont pris le relais, notamment le pôle Ouest-TPM où nos trois communes ont été rejointes par

Saint-Mandrier. Et c'est pourquoi aussi, parallèlement, nous avons lancé une communication par l'événement, valorisant l'identité locale, l'histoire de la ville, et l'implication des habitants. Les exemples significatifs de cette démarche nouvelle sont ceux qui ont tourné autour des événements successifs du Parc de la Navale, depuis l'inauguration du Pont rénové en 2009, qui donnera lieu aux « *Fêtes de la ville* », fin juin, et le festival « *Côté pont* » et « *Les nuits des Sablettes* » en juillet, que nous avons tenté d'instaurer durablement mais que nous avons dû regrouper à partir de 2015, au regard des baisses des appuis d'État aux finances communales, les remplaçant par les fêtes de « *La Navale enchantée* » d'aujourd'hui, tous les mois de juillet, avec leurs « *mapping vidéo* » thématiques et leurs grands spectacles de pyrotechnie et de son et lumière, initiées à l'occasion des *100 ans du Pont* en 2017. Et ce furent également les événements qui rythment désormais la vie seynoise, que nous nous avons initiés et, lorsqu'ils ont une vocation commerciale en plus de festive, dont nous avons contribué au lancement et à la promotion (sans pour autant nous mêler de l'activité marchande, ce qui est bien sûr interdit à une collectivité publique !), tels que *L'Alsace sur mer* (depuis 2008), *L'esprit du vin* (depuis 2008), etc, de l'organisation desquels nous avons petit à petit transmis le relais à une société spécialisée qui, bénéficiant d'une autorisation d'occupation du domaine public sur *l'Esplanade Marine*, a installé un site dédié à l'organisation de salons et événements commerciaux.

### ***DES INSTANCES DE DÉMOCRATIE LOCALE PARTICIPATIVE***

L'information, sous toutes ses formes, est indispensable mais ne suffit pas à assurer la participation des habitants. Pour la première fois à La Seyne, un service dédié à la démocratie participative a été créé. C'est la preuve, s'il en fallait une, que c'est un axe fondamental. Sans ce service, le fonctionnement des Conseils de quartiers, jusqu'alors en sommeil quoique prévus par la Loi sur la démocratie de proximité, le lien avec les huit *Comités d'intérêt local (CIL)* ou associations équivalentes que nous aidons financièrement et en logistique, les réunions dans les quartiers, le « *bus info mairie* », les supports d'information, tout cela n'existerait pas et la démocratie serait restée une bonne intention, au lieu de resserrer les liens entre la mairie et les citoyens. Ce service « *démocratie locale* » n'est pas un « *gadget* » coûteux. Mis à part trois jeunes en « *emplois d'avenir* » à sa création, puis une embauche extérieure au terme décidé par l'État de ce dispositif d'insertion professionnelle des jeunes, le service a été constitué

sans aucune création d'emploi, à partir d'une réorganisation interne, et les cadres et agents volontaires qui l'animent sont issus d'autres services qui peuvent fonctionner sans eux. Les permanences des « *adjoints de quartiers* » dans les « *relais citoyens* » qui sont des mini-mairies de secteurs que nous avons créées, sont installés dans des locaux communaux existants. Le « *bus info mairie* » est un minibus qui existait et n'était pas utilisé à 100 %. Ce service ne fait pas non plus double emploi avec les *CIL* qui ne sont pas des organismes municipaux. Ce sont de libres associations avec lesquelles nous avons en permanence un contact étroit, sans éviter les critiques, ni éluder les questions. Fait rarissime : la Ville et l'ensemble des *CIL* de La Seyne ont signé une « *charte de qualité de vie* » qui fait l'objet d'évaluations régulières avec la municipalité et d'un suivi permanent par les services.

Les acteurs économiques n'ont pas été oubliés des échanges citoyens. On le sait peu, parce que nous n'en avons délibérément pas fait état et n'en informons pas la presse, mais nous convions, tous les trois ou quatre mois, des acteurs économiques de la ville à une matinée d'échanges autour d'un petit déjeuner. C'est l'occasion d'aborder avec des chefs de petites et grandes entreprises, du champ des services comme des technologies et de l'industrie, les associations de commerçants, la chambre des métiers et celle du commerce, ou encore l'Union patronale du Var, non seulement les questions les intéressant directement au regard de leur activité, mais également les petits et grands enjeux de la commune et de l'agglomération. Ils sont pour la plupart d'entre eux éloignés de l'activité politique, notamment locale, et le regard qu'ils portent sur le territoire est très important, car objectif et détaché, pour ajuster les missions de la puissance publique aux besoins dont elle peut ne pas toujours mesurer l'importance ou l'urgence. En retour, ils sont très attentifs et intéressés par nos analyses, nos projets, nos succès et nos difficultés. Il est bien rare que, à l'issue de ces rencontres, des pistes nouvelles d'actions ou d'aménagements communaux ne soient trouvées, ou des réajustements envisagés, pour mieux coller aux nécessités.

Quatre *adjoints de quartier*, quatre *Conseils de quartier*, c'est la Loi pour une ville de 66000 habitants. Encore faut-il qu'ils fonctionnent. Ces conseils, avec plus de cent citoyens volontaires impliqués dans la durée, assurent le suivi des aménagements, de l'amélioration du cadre de vie et de la quiétude urbaine. Ils associent les citoyens à la réflexion et la gestion de leur secteur et, au-delà, de leur ville. Ils assurent aussi des animations - fêtes de quartiers, fête des voisins,

concours des balcons et jardins fleuris, jardins participatifs... Ces animations se sont multipliées et voient leur nombre de participants augmenter chaque année. Car ce sont de vraies initiatives de proximité qui permettent de tisser du lien social. En plus de nos *conseils de quartiers*, les « *comités d'usagers des services publics* » que nous avons créés, c'est beaucoup de travail... mais ça marche ! Stationnement, transports collectifs, déplacements, cœur de ville, nuisances sonores, rythmes scolaires, il ne manque pas de sujets majeurs où l'erreur n'est pas permise. Là encore, nous avons innové sur la méthode : sur des domaines donnés, des services municipaux, des élus et des citoyens représentatifs volontaires se rassemblent pour trouver ensemble des solutions. L'exemple du stationnement est éloquent : les tarifs horaires et des abonnements du parking Martini ont été discutés et élaborés en commun puis appliqués, affinés et modifiés au fil du suivi de l'expérience, un nouveau plan de stationnement en centre-ville, avec zones de diverses durées, a été conçu et amélioré au fil du temps, avec l'ensemble des usagers ayant fait part de leur expérience devenant expertise.

Dans le même ordre d'idée, l'urbanisme débridé et le bétonnage qu'a connus La Seyne dans les années précédant notre gestion, dont on voit aujourd'hui encore, hélas, les dégâts, ont provoqué toutes sortes de nuisances, vu le nombre de chantiers. Dès notre élection, tout en révisant de fond en comble notre *plan local d'urbanisme*, nous avons tenu à protéger les riverains. De multiples visites, avec les habitants, les services techniques, la police municipale, dans le cadre d'un « *comité de surveillance des chantiers* » que nous avons créé, ont été effectuées sur le terrain pour contrôler et parfois réprimander ou verbaliser les entreprises qui ne respectaient pas leurs obligations. Si, aujourd'hui, l'impact de la construction effrénée est bien moindre, puisque l'essentiel du mal est fait et que nous avons considérablement réduit les droits à construire, ainsi qu'on l'a vu plus haut, il reste que certaines opérations méritent que les riverains soit écoutés, entendus, afin que ne soient pas répétées les erreurs dont nous avons hérité. C'est le cas de certains sujets immobiliers complexes, déjà évoqués, comme le programme de construction d'un ensemble d'habitat, lancé par Arthur Paecht en 2007, résultant de l'ouverture à l'urbanisation, en 1991, d'un espace en jachère au quartier Costechaude-Mauvèou, qui, bien que nous ne l'ayons pas initié, est en passe de devoir être concrétisé sous notre responsabilité, au nom de la continuité républicaine, mais pour lequel nous nous efforçons de minorer les impacts en réfléchissant à des solutions de bon sens en créant les conditions d'échanges

entre les habitants du voisinage et les opérateurs du programme. C'est également le cas pour le projet prévu sur l'emprise des tours démolies au Germinal et celui envisagé sur l'emplacement de la barre d'immeubles de *La Banane*, pour lequel les inquiétudes ont pu être levées, les avis – et certaines exigences – entendus. Ensemble, si l'on se centre sur un sujet problématique, sans arrière-pensée, sans volonté d'exploitation d'une difficulté à des fins politiciennes, sans instrumentalisation des passions, on parvient très généralement à des solutions...

Nous devons être plus réservés, en revanche, sur la pertinence des *conseils citoyens*, ces instances de démocratie participative, créées par la « *loi Lamy* » pour associer les habitants des quartiers prioritaires bénéficiant de la *politique de la ville*, en l'occurrence Berthe et le centre ancien pour La Seyne, à la définition, au suivi et à l'évaluation des opérations de rénovation urbaine et d'accompagnement social. Outre le fait qu'ils sont vécus comme faisant double emploi avec nos *conseils de quartiers*, ce qui n'est déjà en soi pas très motivant, il a été très difficile de mobiliser des résidents dès 2014, ainsi que l'a prévu la Loi, sans qu'il soit possible de leur indiquer ni quand des moyens financiers allaient permettre la concrétisation d'hypothétiques projets, ni à quelle hauteur ils allaient être attribués, donc quelles réalisations il était possible d'envisager, et on vient à peine, fin 2019, de le savoir ! Sans compter que les dossiers, très techniques, au montage très encadré, supposent une expertise dont, pour la plupart, ni les élus, ni les citoyens, ne disposent. L'idée démocratique était louable, mais la mise en œuvre décourageante, au point que certains des citoyens volontaires, à juste titre, ont pu vivre cette démarche comme une illusoire volonté d'association de pure forme, de bonne conscience, quand ce n'était pas de démagogie.

### ***ALLÔ LA SEYNE, UNE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ***

Au-delà des grands projets, des enjeux généraux, nous nous sommes efforcés de créer les conditions de la gestion urbaine de proximité. À cet effet, le service « *Allô La Seyne ?* » n'a pas été mis en place tout de suite, et surtout pas comme une amulette. Il a d'abord fallu s'assurer de son efficacité. Nous avons voulu éviter l'erreur fréquente des villes qui mettent en place un « *numéro vert* ». Souvent, le numéro de téléphone ou l'adresse mail existent mais, derrière, il n'y a pas grand-chose : ni souci véritable des gens, ni vraie démarche de service

public, ni performance technique. Juste un numéro, un guichet de plus. À La Seyne, c'est le contraire : une équipe connaissant bien la ville et les services municipaux a été formée, à partir des forces existantes, et la direction des services techniques, qui est en première ligne lorsqu'il y a des problèmes concrets en ville, a réorganisé et dynamisé ses services. Du coup, « *Allô La Seyne ?* » est non seulement un contact repéré (par téléphone, courriel, courrier ou accueil en ses locaux) mais aussi un outil au service de la qualité de vie au quotidien, et il est précieux pour la démocratie locale. Il assure le lien, l'information, la garantie qu'un problème est traité... à défaut d'être immédiatement résolu. Les résultats sont impressionnants : délais de réaction des services ramenés de trois mois à trois semaines, pratiquement plus aucun dossier présenté par les *CIL* qui ne soit suivi. 21680 dossiers ont ainsi été traités en dix ans d'existence du dispositif.

Tous ces dispositifs, pour la plupart inexistantes lors de notre prise de responsabilité, ont évolué avec les années. Nous les avons adaptés aux nouvelles réalités, pour toujours plus de citoyenneté active. Nos collègues d'autres communes de la métropole nous ont indiqué s'en inspirer. Et c'est d'autant plus important que, avec le transfert à l'intercommunalité de nombreuses compétences jadis communales, les services interlocuteurs des citoyens risquent de s'éloigner et les réponses perdre en réactivité et en efficacité. Nous avons donc imposé, d'ailleurs sans difficulté, à *TPM* notre vision du lien entre citoyens et institution territoriale.

Mais force est de reconnaître rien ne remplace le contact permanent entre les élus et leurs administrés. C'est assez rare dans les grandes villes pour être souligné. On nous le dit, c'est encore une spécificité de notre gestion. Pas besoin d'afficher, comme certains, un objectif de projet « *ouvert et citoyen* » : à La Seyne, on le vit. Des élus, y compris le premier magistrat, sont systématiquement présents aux côtés des citoyens, sur le terrain. Et non pas soudainement, quelques mois avant les élections, en affichant – ce doit être une nouvelle mode, mais on ne va pas se plaindre si beaucoup se convertissent à la démocratie du quotidien... – qu'on promet... « *une liste, une démarche, un projet citoyens* » ! Jugeant que les réunions, les rencontres individuelles, les commissions de travail ne suffisaient pas, nous avons rencontré plusieurs fois par mois les Seynois devant chez eux, dans leurs quartiers, jusqu'aux plus reculés. Nous l'avons fait pour discuter de problèmes de voirie, de stationnement, de transports collectifs, de nuisances, de sécurité, etc. Et il aura été rare que, des échanges, n'aient

émergé des solutions pratiques de bon sens, réalisées dans les délais les plus brefs possible. Et, quand il a été impossible de trouver une solution concertée, parce que les finances ne le permettaient pas, ou parce que la réglementation ne l'autorisait pas, ou parce que la clé de telle difficulté imaginée par les habitants de l'environnement immédiat aurait nui à d'autres ou au plus grand nombre, ou à la concrétisation d'autres réalisations ultérieures, nous avons pu, avec franchise, avec simplicité, sans démagogie, et en apportant toutes explications utiles, dire notre refus ou justifier notre choix ou notre obligation de reporter la mise en œuvre. Il vaut toujours mieux parler vrai, quitte à vivre « *une bonne engueulade* » sur le moment.

### ***LES MINORITÉS RESPECTÉES AU CONSEIL MUNICIPAL***

C'est d'ailleurs ce même parti pris démocratique d'échanges sans contrainte, sur tous les sujets, opposition et majorité considérées à l'identique, que nous avons mis en œuvre à l'échelle du conseil municipal. Alors que la Loi ne nous fait obligation que de réunir l'assemblée délibérante communale qu'une fois par trimestre, nous avons choisi de tenir une séance presque chaque mois. Ce sont, en moyenne, 10,4 réunions publiques du conseil par an qui ont rythmé nos deux mandats, au cours desquelles, outre les points inscrits à l'ordre du jour, nous avons permis aux élus, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires, d'évoquer les questions qu'ils souhaitaient, très souvent même sans avoir informé auparavant de leur intention de les aborder. Cela a bien sûr entraîné des durées de réunions bien plus longues que celles qui se déroulent dans les communes environnantes ou dans des villes de même importance que La Seyne, pouvant aller jusqu'à huit heures, mais le respect des usages démocratiques et des électeurs qui n'ont pas opté pour notre majorité, représentés par leurs conseillers municipaux d'opposition, est à ce prix. Dans le même esprit, outre pour les diverses commissions et instances municipales où les groupes minoritaires sont présents de droit par désignation proportionnelle à leur représentativité, nous avons choisi d'ouvrir d'autres espaces exécutifs à des conseillers n'appartenant pas à la majorité, comme le conseil d'administration de notre office public d'HLM « *Terres du Sud Habitat* » pour lequel nous n'avons aucune obligation légale de le faire. C'est là un choix de notre équipe unitaire d'élus d'une majorité très diverse qui a eu en partage une vision globalement similaire du projet communal, mais aussi une conception commune de notre méthode de démocratie citoyenne. Nos deux majorités successives, celle de

2008-2014 et celle de 2014-2020, constituées d'élus sans étiquette, citoyens actifs dans les champs économiques, sociaux et culturels de la ville, et de personnes engagées dans divers partis de gauche, des plus « *socio-libéraux* » aux plus « *radicaux* », écologistes, régionalistes, tous républicains et humanistes, unies par l'essentiel sur le fond et sur la forme, n'ont d'ailleurs pas connu les vicissitudes des déchirements, désertions, luttes internes et autres ruptures de confiance, qui ont rythmé les mandats de tous nos prédécesseurs, de 1984 à 2008, les maires Charles Scaglia (1984-1994), François Hérisson (1994-1995), Maurice Paul (1995-2001), et Arthur Paecht (2001-2008), toutes les majorités s'étant succédées durant ce quart de siècle ayant « *volé en éclats* ». Ainsi, en près de douze ans, seules trois positions individuelles ont pu donner à penser (ou, pour certains, à espérer...) que l'unité majoritaire pouvait se fracturer. En 2006, un élu parmi les socialistes, et un autre parmi les communistes, ne se sont plus retrouvés dans certaines de nos orientations, mais, l'ayant manifesté par quelques votes divergents au conseil municipal, n'ont pas quitté la majorité ni n'en ont été exclus. La même année, une adjointe communiste, considérant que la mise en œuvre du programme n'était pas assez « *orientée à gauche* », a choisi de ne pas voter le budget annuel municipal ; sa délégation lui a été retirée, et un vote a confirmé qu'elle pouvait demeurer adjointe au maire, sans responsabilité, pour lui permettre de retrouver ses attributions l'année suivante si elle approuvait le budget, ce qui a été le cas. Et, à l'occasion des élections présidentielles et législatives de 2017, trois élus de notre majorité, ayant choisi de soutenir les candidatures nationales de *LREM*, ont été questionnés par certains de leurs collègues sur leurs intentions à l'égard de notre majorité ; ayant confirmé leur adhésion au projet municipal commun, choix qu'ils ont traduits dans leurs votes au conseil municipal, ils sont demeurés dans la majorité et ont poursuivi leurs missions. L'unité a donc été constamment préservée, même si, parfois, les échanges de points de vue ont manifesté des visions parfois différentes qui ont alimenté la recherche et l'obtention de positions communes que chacun a ensuite portées solidairement avec l'ensemble. En revanche, si le groupe minoritaire de droite de 2008 est demeuré relativement soudé, n'enregistrant que deux démissions sur ses douze membres, on ne peut pas en dire autant des groupes des oppositions élus en 2014 qui, même sans être en responsabilité de gestion, ont littéralement « *implosé en vol* ». Sur les sept élus de droite, un a démissionné du conseil, remplacé par une autre qui a quitté le groupe en adhérant au parti présidentiel *LREM*, et les six restants se sont scindés en deux « *sous-groupes* ». Quant au groupe des sept élus d'extrême-droite, élus sous l'étiquette du *Front national (FN)* auxquels ils

appartenaient tous, nous empruntons, pour relater la chronique de sa désintégration, à un érudit local, animateur d'un site Internet, véritable mine pour l'histoire de notre commune, les éléments ci-après – dont une partie extraite d'un article de Var-matin – qui narrent les annales de la véritable « balkanisation » à laquelle on a assisté au fil des ans : « *Reine Peugeot et Joël Houvet quittent le groupe Front national en octobre 2014 et rejoignent Debout la France. Damien Guttierrez, déjà suspendu pour deux ans du Front national le 8 mars 2016, quitte le groupe FN du conseil municipal au cours de la séance du 15 mars 2016. Il est exclu du FN le 16 mars 2016. Les élus FN, dont la chef de file est désormais Virginie Sanchez, mais réduits à quatre, ne peuvent plus constituer un groupe (minimum : cinq). Lors du Conseil municipal du 26 juin 2018, on constate que sur les sept conseillers élus en 2014 sur la liste Front national conduite, à l'époque, par Damien Guttierrez, plus aucun ne siège désormais sous cette étiquette. De fil en aiguille, ou plutôt de querelles d'ego en divergences de point de vue, le groupe a vu ses élus le quitter pour siéger, soit en indépendant, soit sous une autre étiquette. Le dernier qui portait encore la mention RN (nouveau nom du FN), Patrick Fouilhac, a en effet présenté sa démission du conseil municipal. Son suivant de liste, Cédric Auger, n'ayant pas voulu siéger, c'est Nathalie Miralles (en 10<sup>e</sup> position sur la liste de 2014), qui a accepté de le remplacer. Mais dès le début de la séance, hier, elle a annoncé "rejoindre le groupe Debout la France avec Reine Peugeot et Joël Houvet", renonçant à l'étiquette RN. Plus personne n'arbore donc la couleur du parti de Marine Le Pen au sein de l'hémicycle seynois. »*

Ces conflagrations internes à ces groupes minoritaires auraient pu en réjouir certains, mais ce ne fut pas le cas pour ce qui concerne notre majorité. Nous avons estimé que, si l'on tient à faire vivre la démocratie et la citoyenneté, comme beaucoup disent le souhaiter aujourd'hui, on se doit de respecter les électeurs ayant accordé leur confiance à un projet porté par une équipe identifiée qui, même en siégeant dans l'opposition, doit demeurer forte de sa cohésion et sa solidarité pour formuler ses critiques et ses propositions alternatives. Nous nous sommes d'ailleurs, aussi curieux que ça puisse paraître, employés à ce que les Seynois puissent continuer à au moins lire dans la page dédiée aux oppositions du magazine municipal « *Le Seynois* » et sur son site Internet les paroles aussi communes que possible des élus des deux listes minoritaires, telles qu'elles furent élues, même si ce n'était plus le cas d'aucune des minorités après leurs scissions successives, du fait du règlement intérieur du conseil municipal fixant à cinq le nombre minimum d'élus pouvant constituer un

groupe officiel. De même, nous avons maintenu les moyens mis à disposition des minorités, en local de travail comme en personnel mis à leur disposition.

### ***UNE ATTENTION PORTÉE À LA DÉMOCRATIE LORS DES ÉLECTIONS***

Nous avons aussi tenu à ce que la démocratie et l'équité président à toutes périodes électorales, et pas seulement à l'occasion des scrutins où un membre de notre majorité était candidat. La Seyne était ainsi en totale illégalité quant aux « *panneaux d'expression libre* » avant que nous ne réparions cette anomalie. Nous disposons désormais, répartis dans toute la commune, d'un nombre de ces supports d'affichage supérieur à ce que la Loi impose, à savoir un douze mètres carrés plus cinq mètres carrés par tranche de 10000 habitants à des emplacements réservés disposés de telle sorte que tout point situé en agglomération se trouve à moins d'un kilomètre de l'un au moins d'entre eux. Nous avons également proposé au conseil municipal, qui l'a voté à l'unanimité, un dispositif permettant aux candidats d'utiliser de façon équitable et gratuite trois salles municipales pour leurs réunions électorales, répartis au Sud, au centre et au Nord de la commune. Mais nous avons regretté que les propositions de « *chartes de bonnes manières* » que, comme candidats en 2008 et 2014, nous avons proposé à toutes les listes concurrentes de signer avec nous n'aient pas, sauf deux des huit listes de 2008 et une seule des huit listes de 2014, recueilli leurs assentiments. Ces engagements, forcément moraux, n'avaient pourtant rien d'extraordinaire, ainsi qu'on peut s'en rendre compte à la lecture de celle proposée en 2014 :

*« Candidats à l'élection municipale de mars 2014 à La Seyne, nous nous en tenons à la confrontation de bilans et projets, en nous refusant aux attaques personnelles orales, écrites ou "mises en ligne" contre les personnes qui les défendent.*

*« Nous respectons les électrices et électeurs, en nous refusant à user de manipulations, de communications mensongères, calomnieuses ou diffamatoires, et de présentations tendancieuses pouvant conduire à un cheminement intellectuel altérant la réalité.*

*« Nous considérons que la courtoisie dans nos échanges est une règle d'or et une marque de respect envers nos concitoyens ; nous ne nous interdisons ni l'humour, ni la dérision, ni la caricature, mais dans le respect des bonnes manières, de l'objectivité et de la réciprocité.*

*« Nous nous conformons aux règles légales de la campagne électorale : affichage sur les panneaux d'expression libre avant la campagne officielle, puis affichage limité aux panneaux officiels en respectant les espaces dévolus à chaque liste et les types d'affiches autorisés, respect de la date-buttoir de fin de campagne pour les tracts, les réunions et l'affichage, etc.*

*« Pour favoriser les analyses comparées de chacun de nos projets par nos concitoyens, nous affichons sur nos sites Internet des liens vers les sites de nos concurrents.*

*« Nous respectons l'environnement urbain en nous refusant à de l'affichage sauvage en utilisant, autant que possible, des supports écologiques de communication, et en invitant nos concitoyens à ne pas jeter nos documents sur la voie publique mais dans les conteneurs de tri sélectif.*

*« En cas de litiges entre nous, nous nous efforçons de les dépasser par la discussion, en ayant recours au droit en cas d'échec, et en nous interdisant toute forme de relation contraire aux usages et au respect des individus, notamment toute menace et, a fortiori, toute violence verbale ou physique. »*

## *Chapitre 20*

# **LA MÉTROPOLE PARTENAIRE ET LA COOPÉRATION ENTRE TERRITOIRES, QUATRIÈMES PILIERS DE LA VIE LOCALE**

**« Nul ne peut arrêter l'Histoire, l'avenir du Var passera forcément par une métropole toulonnaise. »**

(Hubert Falco, maire de Toulon – *Var-matin* - janvier 2014)

**« Force de proposition et de représentation, l'AMF intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, très en amont des projets, partout où se jouent l'avenir des communes, de leurs groupements, et les conditions de leur développement. »**

(Note de présentation de l'Association des maires de France)

**« En 2007, la France était en période de crise. Et nous avons rassemblé tous les acteurs politiques des communes qui se préoccupaient de cadre de vie urbain pour dire que la question de la banlieue n'est pas une question isolée, que c'était la société française tout entière qui devait s'améliorer. Ensemble, nous pouvons être entendus.»**

(Pierre Bourguignon, maire honoraire de Sotteville-lès-Rouen (76), ancien de président de l'association des maires Ville & Banlieue de France - 2013)

Nous avons survolé trois piliers de la vie locale : le premier, le service public et ses acteurs ; le deuxième, le « *nerf de la guerre* », à savoir les finances nécessaires au fonctionnement du premier ; et le troisième, les citoyens eux-mêmes qui n'aspirent pas à n'être sollicités qu'une fois tous les six ans au moment du renouvellement des exécutifs locaux. Il en est un quatrième, celui qui n'enferme pas la vie de notre commune dans ses limites territoriales, c'est-à-dire la coopération avec les autres, essentiellement les voisines mais parfois les plus lointaines, ou celles qui connaissent des situations similaires à la nôtre, qu'elles soient positives ou handicapantes.

### ***LA SEYNE ENGAGÉE DANS LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE***

La coopération intercommunale, à l'échelle du territoire du « *Grand Toulon* », et au-delà, à celle du *Schéma de cohérence territoriale (SCoT)*, on l'a vu tout au long de cet exposé, a très globalement répondu à nos attentes, notamment en 2018 lorsque la communauté d'agglomération *TPM* a changé de statut pour accéder à celui de métropole. Quatre exemples ci-après attestent que La Seyne, d'ici quelques années, n'aura pas eu tort de s'engager avec détermination dans la démarche intercommunale. Premier exemple : chacun des douze maires de *TPM* a en effet sûrement été confronté aux récriminations de tel citoyen lui reprochant des attermoissements dans la réfection d'un carrefour routier malcommode. Et, neuf fois sur dix, c'était parce que les voies qui s'y rejoignaient étaient pour certaines communales, pour d'autres intercommunales, et pour d'autres départementales. Faire caler les calendriers des programmations de travaux de chacune des trois collectivités propriétaires des voiries constituait un casse-tête chinois ! La « *métropolisation* », confiant la gestion de toutes les voiries essentielles à l'intercommunalité, a déjà simplifié les choses avec le transfert des voiries communales à *TPM* et on y gagnera encore plus lorsque le Département aura enfin transféré les siennes. Deuxième exemple : dans un autre ordre d'idées, on ne pouvait pas continuer avec une situation où, le logement « *super social* » accueillant nos concitoyens les plus paupérisés ayant historiquement été concentré sur quelques quartiers de deux de nos douze communes, Toulon et La Seyne, celles-ci ont à supporter, avec relativement peu de solidarité de la part du territoire métropolitain et départemental, le surcoût, normal dans une république égalitaire, de l'accompagnement solidaire des familles les plus fragilisées. Là encore, la « *métropolisation* » doit permettre, par le transfert au « *Grand Toulon* », rendu possible par la Loi mais pas encore

envisagé, de la compétence aujourd'hui départementale de l'action sociale et une fusion des organismes d'*HLM* œuvrant sur *TPM* en une entité unique, pour la gestion des attributions, les réhabilitations et les constructions à réaliser sur l'ensemble du territoire, de rationaliser cette politique de solidarité que, de toute façon, la loi a rendue obligatoire et que trop de communes rechignent encore à appliquer. Troisième exemple : par ailleurs, la mondialisation économique, certes largement critiquable en ce qu'elle est au service du capitalisme financier, est hélas une donnée aujourd'hui incontournable. La concurrence entre les territoires est rude pour garantir la dynamique économique et l'offre d'emploi. Les échanges entre les zones à enjeux de développement, notamment entre pays occidentaux et pays émergents, s'exercent désormais à des échelles qui dépassent largement les espaces communaux. Quand la ville de Qingdao, dans la province chinoise du Shandong, comme nous en plein développement de son économie liée à la mer, a cherché à établir des partenariats avec l'Europe dans le cadre du programme "*Chine villes d'avenir*", elle s'est adressée à La Seyne... qui s'est trouvée bien ridicule avec ses 66000 résidents face à une commune de près de 9 millions d'habitants. La « métropolisation » devrait contribuer à rétablir les échelles, dans l'intérêt partagé de tout le territoire, faute de quoi ce seront les seules métropoles européennes actuelles, comme Marseille et Nice pour notre région, qui tireront parti des dynamiques économiques. Quatrième exemple : enfin, à l'heure où les collectivités locales sont cruellement mises à mal par un État qui diminue de manière drastique ses dotations financières, l'heure est aux économies d'échelle, à la mutualisation, et à la commande publique groupée pour obtenir les offres les plus avantageuses. L'intégration, souvent volontaire, de compétences des communes aux intercommunalités, est longue et difficile, et en tous cas dans un calendrier qui voit l'écart se creuser entre le rythme infernal des baisses des aides publiques et celui, hésitant, des regroupements intercommunaux d'intérêts partagés. Et l'amoncellement des espaces de direction et de gestion, communaux, territoriaux et départementaux, outre qu'il est coûteux, rend illisibles et conflictuelles les conduites de projets. La recherche des équilibres financiers communaux devient chaque année plus hasardeuse, et, dans les communes historiquement pauvres, les contribuables sont appelés à payer des impôts locaux à des taux pharamineux, alors que leurs voisins immédiats s'acquittent de taxes locales bien plus raisonnables ; ainsi, en 2014, au sein de *TPM*, la taxe d'habitation variait de moins de 10 % dans certaines communes (7,23 % au Revest et 9,86 % à Ollioules) à plus de 25 % à La Seyne, et la taxe foncière sur le bâti de 16,51 % à Saint-Mandrier à plus du double

(34,11 %) à La Seyne. Demain, la « *métropolisation* » devrait permettre à la fois, au terme d'un « *lissage* » de quelques années, comme on l'a fait pour le coût de l'assainissement ou les ordures ménagères, de contenir les dépenses pour un service public égalitaire, et de viser l'égalité de contribution fiscale, quelle que soit la commune où l'on vit.

### ***LA SOLIDARITÉ S'EXERCE À L'ÉCHELLE TERRITORIALE***

On a tout à gagner, lorsqu'on est Seynois, à ce partage solidaire à l'échelle métropolitaine. On l'a vu avec les aires d'accueil des gens du voyage de La Chaberte à La Garde, de La Millonne à Six-Fours, de La Ripelle à Toulon, et l'aire de grand passage à La Crau, certaines communes ont su faire effort pour mettre notre territoire communautaire en conformité avec la loi. On l'a vu avec Toulon et La Seyne et leurs six quartiers périphériques d'habitat social ou de centres anciens dégradés, qui sont mobilisées pour conduire des opérations majeures de rénovation urbaine bénéficiant à toute l'agglomération. On l'a vu avec la moitié des communes de *TPM* qui, de 2011 à 2020, ont accepté l'effort d'une croissance du prix du traitement du mètre-cube d'eaux usées pour atteindre le coût moyen de l'agglomération. On l'a vu avec l'effort qu'a consenti Hyères dès 2017 malgré la perte de ressources propres qu'elle a subie de fait de la mutualisation de la compétence du tourisme. Ces efforts solidaires sont nécessaires. Ceux que nous avons accomplis depuis la création de la communauté d'agglomération en 2002 sont payants. En ayant franchi un nouveau pas d'intégration intercommunale vers une métropole, c'est l'ensemble du territoire qui sera renforcé au terme du processus, dans quelques années.

Tout le défi est toutefois de maintenir le rôle des communes dans une logique de démocratie de proximité. L'histoire de l'organisation territoriale de notre République est ainsi faite depuis la Révolution française : nos concitoyens sont attachés à leurs maires. Il faut faire preuve d'une extrême vigilance et d'une capacité d'imagination pour construire les stratégies utiles permettant l'exercice d'un échange dialectique entre les communes et la métropole. Ainsi, La Seyne s'enorgueillit d'une réelle dynamique en matière de démocratie locale, d'association de ses habitants à la gestion communale, avec ses conseils de quartiers, ses conseils citoyens, ses comités d'intérêt local, ou ses comités d'usagers des services publics. Toutes les communes n'ont pas la même histoire et la même culture en ce domaine. Il nous a fallu – et il faudra encore – être

pugnaces et viser un « *nivellement par le haut* », faute que quoi on aggraverait la distension du lien entre les peuples et leurs édiles, déjà gravement fragilisé. C'est pourquoi, puisque Toulon, dont le maire Hubert Falco, président de *TPM*, disait il y a quatre ans que « *nul ne peut arrêter l'Histoire, l'avenir du Var passera forcément par une métropole toulonnaise* », et La Seyne, deuxième commune de l'agglomération et la plus démographiquement dynamique, abritant à elles deux plus de la moitié de la population de *TPM*, se sont retrouvées sur des bases et des volontés partagées, au-delà des divergences de sensibilités politiques, nous avons pu avancer sans tarder, dès lors que la Loi a permis, début 2018, la création de notre métropole, même s'il reste difficile d'engager un débat public avec les 430000 habitants de *TPM*, comme nous l'avons fait avec ceux des 66000 Seynois qui en ont accepté l'augure en répondant à notre invitation à l'échange, courant 2017, car l'enjeu est d'une importance absolue et le risque réel de déperdition démocratique.

### ***LA SEYNE ENGAGÉE DANS LES ASSOCIATIONS D'ÉLUS POUR LA DÉFENSE DES COLLECTIVITÉS***

Mais nous avons aussi pris le parti de dépasser la coopération à l'échelle de notre territoire intercommunal. Nous nous sommes à cet effet engagés avec volontarisme dans plusieurs associations d'envergure nationale regroupant les communes et intercommunalités, dans le but de défendre, essentiellement auprès de l'État, les intérêts de nos territoires. C'est ainsi que La Seyne a été active dans le cadre de *l'Association des maires de France (AMF)*, à l'échelle départementale, via l'implication de son maire assurant la fonction de vice-président de cette structure qui regroupe la quasi totalité des 153 communes varoises. Il était en effet vital pour nos concitoyens que nous nous investissions solidairement et en nombre pour la défense de nos territoires, tant les six dernières années ont été marquées par l'étranglement financier des collectivités et le recul de leur autonomie de gestion. Baisse des dotations, contrats léonins, suppression de ressources fiscales, de 2014 à 2020, les moyens financiers ont été en net recul. Les conséquences en ont été très concrètes : malgré une légère reprise des investissements du bloc communal en 2017 et 2018, constatée aussi à La Seyne, quoique dans une infime mesure, le volume des réalisations est pour le moment inférieur de 15 % à celui du mandat précédent. Plus généralement, les services publics qui maillent le territoire, hôpitaux en tête, payent le prix fort d'une politique de rigueur débridée depuis 2014, et encore plus depuis 2017.

Pour autant, les maires restent les élus dont le niveau de confiance de la part des Français est de loin le plus élevé. La période récente l'a bien montré, des *Gilets jaunes* au *Grand débat* : les maires incarnent la proximité. Ils assument les responsabilités même en temps de crise et sont à la hauteur des attentes de leurs concitoyens. Cette réalité, bien loin de certaines caricatures, repose sur l'engagement quotidien de 550000 élus locaux, pour l'essentiel bénévoles. Bien loin des querelles politiciennes, l'enjeu des élections municipales prochaines est celui de donner envie aux maires de se représenter et aux citoyens de s'engager. Mais, à la moitié de son mandat, le président de la République ne semble toujours pas avoir compris le sens de la décentralisation. Depuis 2017, la majorité actuelle a tout fait pour tendre les relations avec les élus locaux en général et les maires en particulier. Ses récentes velléités de rétablir le dialogue se heurtent à l'épreuve des faits : les provocations continuent, y compris dans le *projet de loi de finances* pour 2020. Au-delà des moyens, c'est le risque d'une recentralisation qui se fait chaque jour plus précis. Il est manifeste que ce pouvoir n'accepte pas les espaces de liberté que sont les collectivités locales. Il ne conçoit pas que les élus locaux soient mieux placés que l'Etat pour définir et piloter les politiques publiques qui s'exercent dans les territoires. Les enjeux des mandats municipaux sont pourtant ceux du pays tout entier : démocratie, transition écologique, services publics. Ces défis doivent être relevés par les collectivités, qui y travaillent d'ores et déjà activement. Sur tous ces sujets, la Nation n'obtiendra pas de résultats sérieux si l'État ne fait pas confiance aux collectivités. C'est cette conviction que nous nous sommes efforcés de porter avec l'*AMF*, ce qui nous a permis d'obtenir de l'État quelques reculs par rapport à des projets mortifères pour les communes et intercommunalités ou des mécanismes de compensation, et nous n'avons donc pas à regretter de nous être investis dans cette démarche commune avec les villes, petite et grandes, aux équipes municipales de toutes sensibilités. Ce qui a profité à tous les territoires a naturellement bénéficié à La Seyne.

C'est d'autant plus important que certaines communes connaissent des difficultés accrues. C'est en particulier vrai de certains territoires ruraux ou montagnards, des sites frappés par la désindustrialisation, des communes des outremer, et, comme La Seyne, des villes populaires paupérisées et fragilisées, et des communes littorales et portuaires aux problèmes propres. C'est pourquoi, outre notre engagement au sein de l'*AMF*, nous nous sommes impliqués dans l'*Association des maires Ville & Banlieue de France (AMVBF)* qui regroupe les communes et groupements de communes ayant sur leurs territoires des

quartiers prioritaires au sens de la *politique de la ville*, ensembles d'habitat social ou centres anciens dégradés, qui veille, suggère, propose et réclame à l'État des mesures d'accompagnement spécifiques pour résoudre les difficultés de ségrégation urbaine, sociale, culturelle, sanitaire et d'insertion professionnelle et citoyenne que rencontrent leurs habitants. En assurant depuis quatre ans la présidence de cette association nationale, La Seyne via son maire, a ainsi contribué à prévenir et régler diverses difficultés résultant de choix gouvernementaux auxquelles étaient confrontés l'ensemble des territoires semblables au sien : baisses de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et, plus généralement, des crédits nécessaires à la « *péréquation* », c'est-à-dire à la compensation des inégalités territoriales, diminution des crédits de la *politique de la ville*, notamment ceux des « *contrats de ville* », attermoiements pour la mise en œuvre des actions de rénovation urbaine, insuffisances dans la couverture territoriale des besoins en sécurité publique (*quartiers de reconquête républicaine*) ou en éducation scolaire (*réseaux d'éducation prioritaire*). L'implication seynoise dans cette association nationale aura certes demandé du temps, de l'énergie, de l'abnégation, en plus de celle déployée pour la gestion communale, mais les acquis obtenus, s'ils ont bénéficié à l'ensemble des habitants des quartiers fragiles du pays, auront donc profité aux nôtres.

C'est pour la même raison que l'engagement de la première adjointe seynoise dans le conseil d'administration de l'*Association nationale des élus du littoral (ANEL)*, qui rassemble les collectivités du littoral de métropole et d'outre-mer autour des enjeux spécifiques du développement économique et de la protection des littoraux, a été importante pour La Seyne qui est bordée par 25 kilomètres de littoral et compte 12 ports. Notre implication a permis de gagner en efficacité concrète autant que législative et réglementaire en matière de protection du littoral, de promotion des activités économiques et touristiques, de maîtrise du foncier littoral, de prévention de l'érosion côtière et de gestion du trait de côte, de gestion du risque d'inondation et de submersion marine, de valorisation du patrimoine maritime, de sécurité en mer, de qualité des eaux de baignade, de concessions de plages et du domaine public maritime, et, plus globalement, d'amélioration des gouvernances de la mer et des littoraux. En outre, en ayant été choisie pour présider la commission permanente du *Conseil maritime de façade de Méditerranée*, notre première adjointe seynoise a grandement contribué, pour La Seyne, mais également pour notre métropole et notre littoral varois, à une approche mieux gérée de notre linéaire côtier et portuaire.

Et c'est dans cette même logique que nous avons obtenu de la métropole, désormais compétente en politique de la ville, qu'elle rejoigne également l'association *Ville & Banlieue* où elle est représentée par une élue métropolitaine de Toulon, et, eu égard à notre implication dans l'accompagnement de l'enseignement supérieur, que *TPM* adhère aussi à l'*Association des villes universitaires de France*, ce qui nous a ouvert de nombreuses portes pour la promotion de nos établissements universitaires dont les effectifs ne cessent de grimper.

## *Chapitre 21*

### **LA SEYNE ET L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES, PARTENARIAT ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE**

***« La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat. »***

(Kofi Annan, secrétaire général des Nations Unies – septembre 2001)

***« Impliquer des jeunes dans les projets de coopération décentralisée permet d'en faire des acteurs des partenariats du territoire et des “ambassadeurs” de leur collectivité à l'international. Les jeunes font et feront vivre ces partenariats en les dynamisant, les étoffant et en permettant aux citoyens de les connaître et de se les approprier. »***

(Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères - présentation de l'appel à projet  
« La jeunesse s'engage pour la coopération décentralisée » – décembre 2017)

Au-delà de cette ouverture de La Seyne à un utile partenariat avec les autres collectivités françaises, notamment les villes abritant des quartiers populaires et les communes littorales, la relation de La Seyne à son environnement extérieur s'est aussi exercée à l'échelle internationale. La dynamique des jumelages était moribonde depuis plus d'une décennie et, sous la double réserve d'éviter de nous en tenir à des échanges protocolaires et solennels entre édiles et de pouvoir y consacrer quelques moyens dans la limite du raisonnable au regard de la réalité financière des plus inquiétantes de la commune en 2008, nous avons choisi de les redynamiser.

### ***BUTI ET MENZEL-BOURGUIBA : À LA RECHERCHE DES ORIGINES DE NOMBREUX SEYNOIS***

Des liens ancestraux unissaient ainsi La Seyne à la commune de Buti, en Toscane (Italie). Dès le milieu du XIXe siècle et jusqu'aux premières décennies du XXe, on a assisté à une forte migration économique de l'Italie vers La Seyne demandeuse de main d'œuvre pour sa construction navale, dans une France réputée terre des Droits de l'Homme. Ce premier mouvement a été amplifié par une migration politique : de nombreux *Butesi* sont arrivés dans les années 1920 pour fuir le fascisme italien. C'est ainsi que beaucoup de Seynois ont des ancêtres venus de Buti. Ils se sont installés chez nous, comme d'autres Italiens venus du Piémont, pas toujours accueillis avec ferveur, relégués dans les quartiers insalubres car alors encore marécageux de la Lune et des Mouissèques, mais, le travail industriel aidant, l'acceptation mutuelle s'est faite en une génération et ils fondèrent de nombreuses familles, d'abord entre époux compatriotes puis, très vite, entre Toscans et Provençaux. Un ancien jumelage existait mais était tombé dans l'oubli. La création, à partir de 2012, d'un nouveau service communal, sans embauche, mais par réorganisation de nos ressources humaines, la « *cellule Jumelages et relations internationales* », a provoqué des demandes de la population et cette volonté a abouti, à force de recherches, à renouer des contacts privés puis institutionnels. Le souhait de nombreux descendants seynois de *Butesi* a débouché en 2014 sur la signature d'un nouveau « *serment de jumelage* » entre les deux villes. Les relations sont désormais étroites et continues. De nombreux échanges sont organisés tout au long de l'année dans les domaines de la jeunesse (voyages de découverte, accueil en résidence, accueil dans les familles), du sport (tournoi de rugby, de football), de la culture (participation aux fêtes locales, à des manifestations européennes

comme la *Journée Européenne des langues*, un concert lyrique français-italien-allemand, rencontres autour de manifestations culinaires, chorales et philharmoniques), grâce à un tissu associatif et éducatif très engagé dans cette démarche dans les deux villes. L'insertion professionnelle a également profité de la relation : une jeune étudiante de Buti a fait un séjour d'un stage dans les services de la mairie en 2016, une autre en 2017. Une orientation a été prise en 2016 vers des objectifs de développement éducatif et économique mutuels, et des programmes communs, en réponse notamment des appels à projets européens, ont été élaborés dans le cadre « d'*Erasmus +* » (8 partenaires) et de « *Maritimo* » (5 villes autour du bassin méditerranéen). En 2018, un projet « *Europe pour les citoyens* » ayant pour objectif de favoriser l'implication citoyenne des jeunes a été initié. Aujourd'hui, le service Jeunesse de la ville participe au développement de ces relations par le biais de ses *EAJ* : des séjours de groupes binationaux d'enfants et d'adolescents sont organisés deux fois par an, en juin et en octobre, à La Seyne et à Buti. Nos jeunes adolescents de l'*ESAJ Jules Renard* iront présenter un de leurs travaux sur l'immigration en avril 2020 à la population de Buti et seront mis en relation avec un groupe de jeunes *Butesi*. Une soirée en leur honneur est prévue au théâtre de la ville.

Dans le cadre du réseau « *Villes en Méditerranée* », une relation avait été instituée en 1996 entre La Seyne et la ville portuaire de Menzel Bourguiba (منزل بورقيبة), dans le gouvernorat de Bizerte (بنزرت) (Tunisie), appelée Ferryville au temps de la colonisation, abritant jusqu'en 1962 l'arsenal de *Sidi-Abdallah* de la marine de guerre française. Cette relation s'est récemment élargie vers le gouvernorat de Bizerte. Une rencontre a été organisée avec l'Université de Toulon en 2016. Des contacts réguliers ont lieu au niveau institutionnel. Les liens se sont resserrés avec la diaspora locale, la plupart des Tunisiens et des Français descendants de Tunisiens résidant à La Seyne étant originaires de la région de Bizerte. La branche tunisienne d'une association seynoise devrait pouvoir s'implanter prochainement dans la région de Bizerte et être ainsi l'outil privilégié de prochains échanges. Plusieurs élus de la ville, dans différents domaines, se sont rendus en Tunisie pour participer à des rencontres liées à la nouvelle gouvernance mise en place après les dernières élections locales tunisiennes. Des représentants de Menzel Bourguiba et de Bizerte ont participé aux célébrations et festivités du 14 juillet 2019 à La Seyne et une charte de partenariat a été signée avec Bizerte à cette occasion. Bizerte, La Seyne et Buti sont rassemblées autour des deux projets « Jeunesse » (*#SeyneInternationale* et « *Comment va la Méditerranée ?* », qui débiteront en 2020. En janvier 2020

commencera en effet, sous la houlette de la *direction municipale 0-25 ans*, le projet « *Jeunesse V* » financé par le ministère des Affaires étrangères, intitulé « *#seyneinternationale* », qui concerne Buti (Italie), Càn Thơ (Viêt Nam), Bizerte (Tunisie) et La Seyne. Ce premier projet va concerner sept jeunes adultes, dont quatre Seynois et un jeune de chaque ville partenaire effectuant un *service civique international*, pour un séjour de 6 mois sur des missions prédéfinies par les communes et rémunérées. Et l'autre projet, appelé « *Priorité à la Jeunesse et à la Méditerranée* » (*PRIJIM*), financé par la Région Provence, « *Comment va la Méditerranée ?* », est en cours d'agrément. Il concerne Buti, Bizerte ainsi que la *Fédération Tofola Chaâbia* au Maroc. 18 jeunes entre 15 et 25 ans, soit 3 groupes de 6, par ville en seront bénéficiaires, sur des missions innovantes en matière de préservation de l'environnement, en l'occurrence celui de la Mer Méditerranée que nous avons en partage. Une équipe projet est à l'initiative de ces actions sous l'impulsion de la *direction 0-25 ans* de la mairie, accompagnée de la « *cellule Jumelages et relations internationales* » et du tissu associatif, dont le *BIJ* et le *Centre culturel Nelson-Mandela*, et ont vocation à s'élargir à d'autres associations œuvrant dans les domaines de la jeunesse et de l'action sociale.

On le voit, avec la région de Bizerte comme avec Buti, les relations seynoises se sont beaucoup fondées autour des vœux des diasporas locales de ne pas oublier leurs racines et de s'appuyer au contraire sur elles pour qu'elles constituent un support d'ouverture au lieu d'un repli identitaire. C'est aussi pourquoi la recherche de la construction d'une relation est par ailleurs fortement encouragée par les représentants, au consulat et à l'ambassade, de la Guinée-Bissau en France. Nous avons même reçu la *Première Dame* du pays en septembre 2016. S'en sont suivies des relations régulières et chaleureuses avec la présidence et son cabinet et une lettre d'intention est en cours de rédaction. C'est dans le même esprit que des contacts ont été établis, à leurs demandes, avec les consuls généraux d'Algérie et du Maroc que nous avons reçus à l'occasion de la première journée de la coopération décentralisée en 2016. Un travail de mise en relation se construit en fonction des besoins identifiés. Ainsi, le Consulat général d'Algérie est très intéressé par les bateaux-bus de construction locale dans le cadre du désenclavement de la baie d'Alger, et, par ailleurs, une action de *coopération décentralisée* est envisagée, dans la mesure où, comme on le verra plus loin, La Seyne est citée pionnière de ce dispositif dans le Var. Quant au Maroc, le *Mouvement Tofola Chaâbia*, fédération d'associations de loisirs et vacances de mineurs, est notre partenaire dans le dossier « *Comment va la Méditerranée* » avec Bizerte et Buti, évoqué ci-avant.

## ***MAARDU, CAN THO, QUINGDAO : DE L'ÉCONOMIE À L'AMITIÉ***

Au-delà de ces jumelages avec Buti et la région de Bizerte, centrés sur les liens historiques qui lient nos populations, nous avons tenu à répondre aux sollicitations de soutenir, établir ou rétablir des relations avec d'autres collectivités d'Europe et du Monde. Ainsi, un rapprochement entre La Seyne et la ville littorale de Maardu, sur la Mer Baltique, dans le comté de Harjumaa (Estonie), a été initié en prolongement de l'établissement de relations économiques industrielles. L'entreprise seynoise *CNIM* a en effet été à l'initiative de l'établissement de contacts entre nos deux municipalités dans le but de créer des liens entre les populations à la suite de l'obtention d'un important marché de retraitement des déchets sur le territoire de Maardu. Un serment de jumelage a été signé en 2012. Des échanges scolaires via Internet se sont tissés. Une jeune Estonienne a été accueillie en stage à la mairie en 2012. Les deux villes se sont rapprochées également par des participations à des événements sportifs communs et des voyages de découverte. En 2017, après plus de deux années de silence dues à une situation politique intérieure estonienne non favorable, des contacts ont pu reprendre et une équipe de football de jeunes de La Seyne a pu participer à la « *Maardu Cup 2017* » avec sept autres équipes des pays baltes. Un voyage d'adultes de découverte de l'Estonie a été l'occasion de chaleureux échanges. En 2019, une délégation a été accueillie pour les festivités du 14 juillet. A cette occasion, des projets « Jeunesse » ont été initiés qui ont démarré dès le mois d'octobre : un séjour binational, avec sept jeunes estoniens et autant de notre *ESAJ Jules Renard* en hébergement à l'*EAJ* des Sablettes a été réalisé, et, en retour, le groupe de l'*ESAJ* sera accueilli à Maardu en février 2020.

Dans le même contexte qu'avec Maardu, une relation a été favorisée avec la ville de Cần Thơ, grand port fluvial du delta du Mékong (Viêt Nam) par des accords pris au niveau national et au niveau local par le même groupe industriel (*CNIM*). Une lettre d'intention a été signée à La Seyne en 2016, suivie d'une Charte de partenariat signée à Cần Thơ, dans le cadre des dixièmes assises de coopération décentralisée de Cần Thơ, sous la houlette des ambassades et en présence de la secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire. À ce jour, notre *INSPE (Institut Supérieur du Professorat et de l'Education)* seynois a établi un premier contact avec un centre de formation de jeunes professeurs et une dizaine de professeurs stagiaires vont pouvoir échanger dans ces prochaines semaines. Cần

Thơ est aussi notre partenaire avec Buti et Bizerte dans le dossier Jeunesse « *#SeyneInternationale* », financé par le ministère des Affaires étrangères qui débutera en janvier 2020. Mais, avec ses 1,2 millions d'habitants, Càn Thơ gagnerait probablement à établir un partenariat avec *TPM* plutôt qu'avec La Seyne...

L'activité économique locale est ainsi vecteur initiateur de développement de relations d'amitié et d'échanges, que des acteurs économiques de chez nous en soient à l'origine, ou que ce soient des entrepreneurs d'ailleurs qui nous sollicitent, à l'image d'une ville portuaire en plein essor économique, la métropole de Qingdao (青島), préfecture du district de Laoshan, dans la région du Shandong (Chine), un peu déçue de n'avoir pas pu établir de contact avec notre Métropole qu'elle avait sollicitée, qui s'est tournée vers nous en 2016. Bien que La Seyne ne se soit pas vraiment sentie « *de taille* » vis-à-vis de cette collectivité chinoise où vivent près de 9 millions d'habitants, nous avons accueilli le représentant exclusif de la *Chambre de commerce et d'industrie France-Chine* à deux reprises, puis une délégation municipale. Une lettre d'intention de partenariat a été signée en 2016. Au-delà des projets d'ordre économique, un premier acte concret pourrait être de favoriser l'implantation chez nous d'un *Institut Confucius*. Et nous voulons profiter de cette installation pour créer un pont culturel et économique entre nos deux cités. Des entreprises locales sont très intéressées par les opportunités de développement que ces contacts leurs laissent entrevoir. Dans le même temps, nous travaillons à développer et encourager la découverte des croisières partant de notre ville, pour la Méditerranée occidentale, par des groupes de Chinois. Le déplacement d'une délégation de La Seyne est en cours de préparation. Mais l'idéal serait que ce soit la Métropole qui prenne le relais de notre commune pour concrétiser ces orientations...

### ***D'AUTRES PROJETS ACCOMPAGNÉS PAR NOTRE COMITÉ DES JUMELAGES***

Volonté de retrouver des racines et des liens avec Buti, Menzel Bourguiba ou Bizerte, désir de prolonger des partenariats économiques par des échanges culturels, sportifs ou éducatifs avec Maardu, Càn Thơ ou Qingdao, quelles qu'en soient les raisons initiales, nous nous sommes efforcés, à coût plus que symbolique, de créer les conditions d'une Seyne permettant à ses citoyens de vivre à l'échelle du Monde. Et nous avons par ailleurs activé ou soutenu

d'anciennes relations tombées en sommeil ou répondu à des sollicitations d'autres. Ainsi, même sans que ne soit formalisé un jumelage, après une quinzaine d'années de collaboration au niveau artistique et théâtral, d'échanges et de créations communes au plan périscolaire entre le *centre culturel Nelson-Mandela*, le collège Henri-Wallon et la *Kunstschule Atrium* du district de Reinickendorf à Berlin (Allemagne), sans accompagnement financier communal, nous avons impulsé un élargissement des actions par des programmes bilatéraux ou tripartites organisés en collaboration avec des pays du bassin méditerranéen (Maroc, Tunisie). En 2020, le programme développé avec *Atrium* concernera la France, l'Allemagne et la Pologne en trois étapes, aux vacances d'hiver, de printemps et d'été.

De même, avec la ville portuaire de Berdiansk (Бердянськ), au bord de la Mer d'Azov, dans l'oblast de Zaporijjia (Запорізья) (Ukraine), nos premières relations remontent à 1973, un *serment de jumelage* avait été signé en 1974, et une artère de la cité Berthe avait été baptisée « Rue de Berdiansk » en 1975. Mais les relations s'interrompirent à la fin des années 80, lors d'un changement de municipalité à La Seyne et de la fin de l'URSS. Néanmoins le jumelage existait et c'est en 2012 que des liens de renouent à l'occasion de l'exposition « *La Seyne et ses villes amies* » qui a nécessité des échanges de photos. En 2017, nous avons accueilli une délégation à l'occasion des festivités des 100 ans du Pont de La Seyne et, depuis, chaque année, une délégation de La Seyne est accueillie pour célébrer la libération de la ville de Berdiansk. En 2020, des jeunes Ukrainiens seront présents à La Seyne pour participer à un tournoi international de lutte gréco-romaine. Et nous mettons sur pied une rencontre commune à La Seyne de jeunes de chez nous, de Buti et de Berdiansk.

Le petit village portuaire chilien de Caleta-Tortel, en Patagonie, sur la côte pacifique, doit son nom à La Seyne ! A l'origine, Tortel est le nom de l'une des grandes familles fondatrices de La Seyne, qui a donné son nom à un quartier de notre centre-ville. Un certain Jean Tortel, né à La Seyne en 1783, est arrivé au Chili en qualité de pilote d'une frégate, à l'époque de la révolution chilienne, à laquelle il a participé au côté du général O'Higgins, premier président élu du Chili et auprès duquel il a combattu. En reconnaissance des services rendus à la nation chilienne, les autorités ont donné son nom à un village. C'est grâce à Alain Tortel, descendant de la famille seynoise et résidant à Paris, que nos deux communes se sont retrouvées. Alain Tortel était de passage dans « son » village en 2011. Le maire de Tortel lui fait part de son souhait de prendre contact avec

une ville en France. La Seyne est évidemment tout indiquée ! L'éloignement et la difficulté d'accès rendent difficile un véritable jumelage, mais de fréquents messages sont échangés avec les habitants et leur maire.

Et une autre ville portuaire, celle de Cienfuegos, à Cuba, sur le littoral de la Mer des Caraïbes, qui a Victor Hugo en partage avec notre pays, est entrée en contact avec nous pour solliciter un partenariat. De nombreuses pistes de ont été évoquées sur les champs de la culture, de la francophonie ou du sport, lors de la réception en 2019 à La Seyne d'une délégation de la municipalité cienfueguera accompagnée par l'association *Cuba Coopération*. Et un projet à très court terme va être réalisé dans le domaine du kayak de mer.

Pour éviter que les relations internationales ne soient le domaine réservé d'élus, d'acteurs économiques ou de spécialistes, et pour garantir et multiplier l'implication du maximum de nos concitoyens dans ces échanges aux formes diverses, nous avons soutenu la création d'un *Comité des jumelages* sous forme associative, qui accompagne l'ensemble des actions déclinées. Outre ceux, notamment jeunes, qui profitent des diverses rencontres bi- ou multilatérales organisées à l'initiative communale, des centaines de Seynois ainsi ont pu, ces dernières années, s'emparer des opportunités d'une meilleure connaissance et reconnaissance mutuelles actives avec des hommes et des femmes de nombre de pays.

### ***LA SEYNE ENGAGÉE DANS LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE***

En prolongement de nos actions en matière de jumelages, et même si certains s'en sont étonnés au regard des innombrables difficultés que rencontre une ville comme La Seyne, arguant en substance « *que charité bien ordonnée commence par soi-même* », nous avons aussi voulu nous impliquer dans la *coopération internationale décentralisée*. C'est un partenariat entre collectivités locales, associant très souvent des *organisations non gouvernementales (ONG)* et accompagné techniquement et financièrement par les *Agences de l'Eau*. Ce type de coopération vise à favoriser la prospérité commune, consolider le développement local et la gouvernance des territoires par des actions très concrètes telles que des alimentations en eau potable ou l'installation de latrines dans les villages reculés. Elle renforce les capacités des autorités locales à assumer les compétences de la maîtrise d'ouvrage communale dans les

différentes régions du monde. Les collectivités françaises sont au coeur du dispositif de coopération décentralisée. Ces opérations se déroulent essentiellement dans les zones rurales où la coopération internationale classique est peu présente. Elles contribuent à améliorer le niveau sanitaire des territoires aidés et peuvent conduire à poser les bases d'une coopération institutionnelle. La Seyne a, dès que ça a été légalement possible au niveau national, choisi d'affecter jusqu'à 1% des ressources dégagées par les recettes de l'eau potable à des actions de coopération ayant pour but de favoriser l'accès à « *l'eau propre* » dans les pays en développement. Nous avons choisi d'être accompagnés dans notre démarche par l'association « *Territoires Solidaires* » et avons projeté d'y inclure les agents de la collectivité à tous les niveaux de la hiérarchie, les habitants de la ville, les acteurs économiques et culturels locaux, les établissements scolaires, les structures de santé, et plus globalement l'ensemble des opérateurs et des acteurs de la vie sociale locale. Notre objectif a été de mettre en place une coopération d'intérêt mutuel qui favorise les échanges entre les peuples sur tous les domaines de la vie sociale, apporte des soutiens à l'organisation des services collectifs des partenaires, et participe à relever les défis environnementaux de notre temps. Pour la mairie, ce projet a été une opportunité pour faire entrer l'international dans nos services afin d'amener les agents à mieux appréhender la diversité culturelle, à la comprendre dans l'action sociale, dans les services de l'Etat Civil, dans les services de santé, dans les services éducatifs, valorisant les activités de nos cadres et ingénieurs, faisant valoir des compétences acquises par nos agents, et, d'une manière globale, faisant bénéficier notre administration d'un vecteur de professionnalisation sur le plan international par l'échange d'expériences et d'expertises et par la transmission des connaissances qu'elle favorise. Pour la ville elle-même, c'est une contribution à la promotion, à l'extérieur, de l'activité économique et culturelle des acteurs locaux car, lorsqu'elle prend appui sur les collectivités territoriales, cette pratique d'échanges internationaux est désignée comme l'un des instruments les plus appropriés pour dynamiser les initiatives locales de développement et l'ouverture de nos citoyens à l'international, en particulier les jeunes, pour qu'il soient mieux armés demain sur le marché de l'emploi, dans un monde professionnel mondialisé. La Seyne ainsi souhaité diffuser un service public pour tous, par delà ses frontières, une éthique de citoyenneté et de responsabilité partagée.

Ainsi, en 2013, La Seyne a été la première ville du Var à se lancer dans un projet de coopération décentralisée en utilisant le dispositif de la *Loi Oudin*

*Santini*. En partenariat avec *Action Contre la Faim* et *l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse*, la commune a mobilisé 1% des ressources de son budget annexe de l'eau afin d'améliorer de façon pérenne l'accès à l'eau de 20000 personnes en Indonésie. Les recettes liées à la vente d'eau aux usagers constatées cette année-là s'élevaient à 854370 euros : le montant maximum disponible pour ces actions était donc estimé à 8535 euros pour la commune et, pour cette participation communale modeste, ça a permis de mobiliser 600000 euros grâce à l'effet levier du dispositif *Eau* de la *Loi Oudin*. Les travaux ont concerné deux centres de santé et cinq écoles dans la province du Nusa Tenggara Timur. Par la suite, la *loi Oudin-Santini* ayant évolué en permettant depuis 2014 d'élargir aux budgets de l'assainissement et de distribution d'électricité et gaz de prélever jusqu'à 1% du budget de ces services pour mener des actions de coopération avec les collectivités étrangères, dans le cadre de la *loi Thiollière* dans les domaines de l'eau, l'assainissement et de la distribution d'électricité et de gaz, nous avons lancé en 2017 un autre projet concernant la construction d'un réseau d'eau potable au Liban Nord en faveur des populations libanaises mais également syriennes réfugiées en raison du conflit frappant leur pays et générant des flux précipités de migrations. Il a été destiné à 4200 personnes. Elle constitue aujourd'hui la mission la plus importante de l'ONG *Solidarités Internationales*, qui intervient dans ce pays depuis 2013. La réalisation de cette infrastructure d'accès à l'eau potable permet à ces populations d'arrêter de s'approvisionner en eau par camions, sans assurance de quantité et qualité de la ressource. *L'Établissement des Eaux du Liban Nord* est le maître d'ouvrage de ce projet engagé en 2018 pour durer 48 mois. Pour une commune comme la nôtre, engager 1 % des ressources de son budget de l'eau peut sembler dérisoire. Mais « *les petits ruisseaux font les grandes rivières* » : en effet, l'avantage des dispositifs pour la coopération décentralisée réside dans la possibilité d'actionner un effet levier en mobilisant des fonds connexes de l'Agence de l'eau, mais aussi des fonds du ministère des Affaires étrangères, et ainsi démultiplier notre capacité d'investissement dans la solidarité internationale. Au-delà de la simple dimension caritative, la coopération décentralisée est génératrice d'impacts mesurables aussi bien au Sud, dans les pays d'interventions, qu'au Nord chez les initiateurs de la solidarité. Et parler de l'eau et du manque d'eau « *ailleurs* », c'est encourager la réflexion et l'action chez nous sur la nécessité de changer nos comportements par rapport à une ressource fragile : sur la capitalisation et la mutualisation des savoir-faire entre collectivités locales, sur l'opportunité d'échanges culturels et humains entre acteurs du Nord et du Sud donnant tout son sens au partenariat.

Berdiansk, Bizerte, Buti, Caleta Tortel, Cần Thơ, Cienfuegos, le Liban Nord, Maardu, Menzel Bourguiba, le Nusa Tenggara Timur, Qingdao, Reinickendorf, ce ne sont pas moins de douze communautés villageoises, urbaines, métropolitaines, voire mégapolitaines, la plupart cités portuaires et littorales à l'image de La Seyne, en Europe, en Afrique, en Amérique et en Asie, avec lesquelles nous avons tissé des liens actifs, populaires, solidaires ou économiques. Le « *totem* », réalisé par les mains artistes de fonctionnaires communaux à partir d'une sculpture à l'abandon, installé en entrée de ville, à proximité de la Pyrotechnie et du giratoire que nous avons dénommé « *rond-point des villes amies* », ne compte pas assez de branches pour les évoquer toutes. Et ce ne sont pas des gadgets, mais de vrais vecteurs pour contribuer à lutter, par la connaissance réciproque s'appuyant sur le « *faire ensemble* », contre tous les racismes qui minent la planète et l'amitié entre les peuples. Ceux qui ont pu s'en étonner ou s'en gausser, n'en voyant pas l'intérêt, devraient mieux comprendre pourquoi La Seyne, ville riche des diversités d'origine de ceux qui l'ont construite et la font vivre, a choisi, pour parfaire son action à l'international, de partager ses expériences, de s'imprégner des initiatives des autres, en adhérant à des institutions comme *l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix* ou *l'Association nationale des Villes et territoires accueillants...*

## ÉPILOGUE

Redresser les finances en s'imposant une gestion rigoureuse tout en développant l'offre de services publics, contribution territoriale à la reconquête de l'égalité, la liberté, la fraternité et la laïcité que la nation républicaine doit à ses citoyens...

Investir dans les équipements publics, les mobilités et les aménagements urbains en donnant priorité aux quartiers les plus dégradés tout en veillant à ce que des montants similaires du budget d'investissement soit déployés équitablement sur les infrastructures du Nord, du Sud, du Centre, de l'Est et de l'Ouest de la commune...

Assurer l'accès à l'éducation, à la prévention sanitaire, à l'accompagnement social, à la culture, au sport et aux loisirs, aux plus jeunes comme aux anciens, au plus humbles comme aux plus aisés, aux Seynois d'origine comme aux nouveaux venus, aux hommes et aux femmes, aux valides et aux handicapés, dans des espaces de proximité répartis sur l'ensemble du territoire communal tout en promouvant la mixité sociale pour le vivre-ensemble dans des équipements en partage...

Accroître les surfaces d'espaces naturels, forestiers, littoraux, agricoles, de parcs urbains et de trames vertes et bleues, réduire les surfaces constructibles et les droits à bâtir sur les parcelles, tout en répondant aux obligations légales découlant des besoins criants de logements de tous standings, du locatif très social à l'individuel pavillonnaire, et en réalisant les infrastructures nécessaires pour l'initiative économique productrice de richesses et d'emplois...

Développer les missions éducatives préventives de la délinquance, la tranquillité publique, la prévention des incivilités urbaines, tout en réclamant et organisant des moyens logistiques et humains accrus pour la constatation, l'élucidation, la sanction et la répression des délits et des crimes...

Défendre le territoire communal, son identité, ses atouts, solliciter la solidarité nationale, régionale et métropolitaine, tout en s'engageant dans des stratégies de partage des potentiels valorisables de la commune avec celles d'ailleurs, du territoire intercommunal au bout du monde...

Assumer nos responsabilités démocratiquement déléguées par les votes de nos concitoyens tout en les associant aux choix, aux pilotages et aux évaluations de la réalisation des investissements et des réponses aux besoins de services...

... tous ces axes de la vie communale auront constitué autant d'objectifs complémentaires, parfois contradictoires, obligeant en constance à faire des choix d'opportunité, d'urgence, d'adaptation, d'échelonnement, voire de renoncement, avec un fil rouge en forme de maître-mot, d'épine dorsale ou de clé de voûte de l'action publique locale : la quête de l'Harmonie.

*Ce **post-scriptum** n'aurait pu s'écrire sans l'implication, à un moment ou un autre, plus ou moins durablement et activement, dans la mise en œuvre de nos projets, de nos colistiers élus en 2008 ou 2014 :*

*Martine AMBARD, Olivier ANDRAU, Solange ANDRIEU, Joëlle ARNAL, Salima ARRAR, Claude ASTORE, Christian BARLO, Any BAUDIN, Christian BIANCHI, Jean-Luc BIGEARD, Daniel BLECH, Guillaume BONNAMOUR, Marie BOUCHEZ, Makki BOUTEKKA, Jean-Luc BRUNO, Anthony CIVETTINI, Toussaint CODACCIONI, Louis CORREA, Florence CYRULNIK, Christopher DIMEK, Danielle DIMO-PEREZ-LOPEZ, Claude DINI, Alexandre DUMAS †, Graziella GAUJAC, Yves GAVORY, Riad GHARBI, Michèle HOUBART, Christiane JAMBOU, Joëlle JEGOU, Cécile JOURDA, Annick LE GAL, Raphaëlle LEGUEN-FRAPOLLI, Chantal LE LOUËT, Jocelyne LÉON, Martial LEROY, Alain LOPEZ †, Éric MARRO, Annie MARTIN-GUIBAUDO, Rachid MAZIANE, Angélique MAZOYER, Jean MICHEL, Philippe MIGNONI, Marie-Christelle MOUISSE, Cécile MUSCHOTTI, Nathalie MILLE, Joseph PENTAGROSSA, Marthe PEREZ, Christian PICHARD, Pierre POUPENEY, Bouchra RÉANO, Cyril RELIAUD, Isabelle RENIER, Denise REVERDITO, Michel REYNIER, Malika RIEMER, Christine SAMPERE, Guy SANTANGELO, Corinne SCAJOLA, Robert TEISSEIRE, Michel TOURNAN, Bernard TROUCHET, Patrick VALLE et Marie-Antoinette VIAZZI,*

*le soutien aux projets de nos colistiers non élus :*

*Annie ARDOINO, René AURUS, Denys CORMY, Valérie COSTAGLIOLA, Rémy DIMIER, Yvette DI PILLA, Sylvie GUÉRIN, Arnaud GUILLARD, Jeanine LECLER, Jean-Louis PAVILLON et Daniel STEGER,*

*les élus des minorités qui ont joué leur rôle,*

*les élus du conseil communautaire puis du conseil métropolitain de Toulon Provence Méditerranée,*

*l'engagement constant des compétences des membres du cabinet de la municipalité, des cadres occupant des emplois fonctionnels, des autres cadres et des agents de la commune et de la métropole Toulon Provence Méditerranée,*

*l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, sociaux et associatifs qui accompagnent ou s'impliquent sur le territoire,*

*et tous les Seynois, voisins et visiteurs, qui ont été des citoyens actifs de leur territoire urbain.*